
Travaux
Académie Nationale de Reims, Its
Digitized by Google





TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

CENT-CINQUIÈME VOLUME

ANNÉE 1898-1899. — TOME Ier

DEUX VOLUMES SEMESTRIELS CHAQUE ANNÉE

PAR ABONNEMENT : 12 FRANCS

PRIX DE CE VOLUME : 8 FRANCS



REIMS

CHEZ F. MICHAUD, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

19, rue du Cadran-Saint-Pierre, 19

M D CCCC

NOTA

La responsabilité des opinions et assertions émises dans les ouvrages publiés par l'Académie appartient tout entière à leurs auteurs.

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

Séance publique du 20 juillet 1899 [1]

DISCOURS D'OUVERTURE

prononcé par M. LÉON MOREL, Président annuel

ÉMINENCE,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Ce n'est pas sans une vive émotion que je prends aujourd'hui la parole, car je n'ai nullement la prétention d'être orateur; j'obéis à l'impérieuse loi du devoir. Vous me permettrez donc de m'écarter avec respect de ces grands sujets de science, d'histoire, de philologie, où s'est complu le talent de mes prédécesseurs; je veux rester dans mon rôle d'archéologue, et encore le domaine de l'archéologie me semble trop vaste, pour qu'il me soit possible de l'embrasser tout entier en quelques instants; je me contente de détacher de son trésor un

(1) La séance publique annuelle de l'Académie a eu lieu dans les formes ordinaires, le jeudi 20 juillet 1899, à 2 heures et demie, dans la grande salle de l'Archevêché, en présence d'un auditoire restreint mais très sympathique. Siégeaient près des membres du Bureau, S. Ém. le Cardinal Langénieux, président d'honneur, M. le général Maillac, M. Jalenques, président du Tribunal civil.

seul objet, sur lequel je désire fixer votre attention. Cet objet, je l'espère, plaira aux dames, parce qu'elles savent en orner avec grâce leurs mains habiles : j'ai nommé l'anneau, la bague.

Peut-être même que les dames, après un instant de réflexion, vont se dire secrètement, empruntant la parole de notre fabuliste, « que sous ce rapport elles connaissent beaucoup d'hommes qui sont femmes » ; je me garderai d'y contredire, et je serais heureux s'il m'était donné d'intéresser le plus grand nombre de mes bienveillants auditeurs.

En parlant de l'anneau, j'essaierai de vous démontrer son antiquité, sa raison d'être, le symbolisme qui l'entoure, et, ensemble, nous suivrons d'une manière rapide son développement à travers les différents âges du vieux monde.

I.

C'est une vérité clairement connue, puisqu'elle est visible à tous les regards : l'homme est le roi de la création. Il est roi par l'intelligence, — et l'intelligence humaine se manifeste surtout par la tête, où elle semble avoir établi sa résidence active, et, si j'ose m'exprimer ainsi, son merveilleux laboratoire. — Aussi, selon une poétique remarque, l'homme porte-t-il noblement la tête élevée dans l'attitude de la domination.

Au plus grand nombre des membres titulaires s'étaient joints : MM. le commandant Simon, l'abbé A. Chevallier, le Dr Lamiable, l'abbé Bigot, etc., membres correspondants. A la suite des lectures et des rapports, les récompenses ont été décernées aux lauréats présents, et la séance a été levée à 4 heures et demie.

De tout temps et dès la plus haute antiquité, les manifestations vives, soudaines, extraordinairement frappantes de l'intelligence, ont produit dans l'humanité un sentiment intérieur d'admiration, de respect et même de vénération, — et ce sentiment n'a pas tardé à se traduire, sous une forme concrète, par des témoignages extérieurs et sensibles, — et toujours, en voulant honorer l'intelligence, c'est la tête, d'où elle rayonnait, qu'on honorait. — Voyez-la, cette humanité, pour les statues plus ou moins artistiques qu'elle dressait aux êtres supérieurs, elle entourait leurs têtes d'une auréole — comme elle posait des couronnes diverses sur le front des hommes où se révélaient les grandes choses qui faisaient impression sur elle : le pouvoir, la force morale, le talent, le génie, la gloire.

Mais, si c'est de la tête que jaillissent les éclairs de la pensée, si c'est dans la tête que s'élaborent les lois destinées à régir les peuples, que se forment les vastes et ambitieux projets des conquérants, et, dans un autre ordre d'idées, que s'accomplissent les découvertes plus utiles et plus fécondes des hommes de génie qui se sont dévoués au bien général, il ne faut pas oublier que c'est la main qui, selon une expression consacrée, prête main-forte à l'exécution des lois; c'est la main qui exécute et les desseins et les projets, qui réalise les découvertes — et on conviendra qu'il y a très souvent plus de difficultés vaincues, plus de mérite, et partant plus de gloire, dans l'exécution que dans la conception.

L'antiquité l'a très bien compris; aussi nous la voyons associer la main aux honneurs rendus à la tête. Tandis que celle-ci est entourée de la couronne et du collier, la main, à son tour, reçoit le bracelet et surtout l'anneau, qui, lui aussi, est une couronne.

Sans doute, l'idée première attachée à ces honneurs a pu s'oblitérer avec le temps, et le symbolisme se noyer dans le flot toujours montant des richesses et du luxe ; c'est alors que la tête nous apparaîtra surchargée de tous les hochets que la vanité a pu lui faire supporter, et que les mains recevront une quantité d'anneaux, de matières et de formes inconnues jusque-là. Ces anneaux, je n'entreprendrai pas de vous les décrire en particulier, ce serait inutilement fatiguer votre attention ; je ne veux, pour le moment, que retenir et mettre en relief l'anneau type qui a servi de modèle et d'inspiration à tous les autres, je veux dire l'anneau signe du pouvoir.

II.

Messieurs, l'homme est destiné à vivre en société. Toute société d'êtres intelligents et libres ne peut se concevoir et surtout subsister, sans le pouvoir qui constitue à la fois sa base et le lien qui réunit tous les membres de cette société, pour les diriger vers le bien général. L'antiquité a toujours eu une haute idée du pouvoir, elle y a vu quelque chose de sacré, de divin. Aussi, l'homme qui en était revêtu avait-il droit à des honneurs particuliers. Dans les grandes assises du peuple, il apparaissait avec des vêtements plus somptueux, assis sur un trône, portant le collier brillant ou le torque d'or, la tête ceinte de la couronne ; d'une main il soutenait le sceptre qui, avec la couronne, était l'emblème du pouvoir législatif ; l'autre main s'armait au besoin du glaive ; elle était ornée de l'anneau, signe plus spécial du pouvoir exécutif, car c'est avec cet anneau qu'il scellait les ordonnances et les lois pour

leur donner l'authenticité requise ; cet anneau portait une marque de convention qui, avec le temps, fut remplacée par un sceau artistement ouvragé, et, par conséquent, plus difficile à imiter.

Le pouvoir exécutif a toujours été de beaucoup le plus onéreux; aussi, le chef de l'État, qui avait à cœur de se maintenir à la hauteur de ses devoirs, se trouvait ordinairement dans la nécessité de s'adjoindre des ministres aptes à le seconder; il les associait donc à son pouvoir, et comment, par quel moyen leur donnait-il l'investiture? Par la tradition de l'anneau qui en était le symbole. Parcourez les annales de l'Égypte, de la Chaldée, de la Perse, et généralement des pays d'Orient, vous y lirez d'une manière claire ce fait qui reçoit une démonstration frappante, décisive, de cette page d'histoire que vous me permettrez de rappeler à votre souvenir.

Qui d'entre nous n'a pas été émerveillé au récit des conquêtes d'Alexandre le Grand ? Alors, notre enthousiasme de jeunesse s'est éveillé au spectacle de cette marche irrésistible des phalanges macédoniennes qui, ayant foi dans la tactique et le génie de leur chef, couraient de victoire en victoire, avec un tel élan, que toutes les nations asiatiques en furent frappées de stupeur et que, selon une expression célèbre, « la terre entière se tut en présence du conquérant ».

Mais les conquérants sont, ici-bas, comme les météores au firmament : ils se montrent à leur heure, brillent, éblouissent, puis disparaissent. Après douze années de victoires, nous retrouvons Alexandre couché sur un lit de douleur, dans cette Babylone dont il avait voulu faire la capitale de son immense empire : il est là, luttant contre les affres de l'agonie, entouré de ses

généraux, la plupart amis de son enfance, et tous compagnons de ses triomphes; il semble fixer sur eux un regard inquiet, — quand, tout à coup, se soulevant par un suprême effort, il prend son anneau d'or, et le présente à Perdiccas, — par cette tradition d'un signe connu, tous les assistants comprirent que l'intention d'Alexandre était de donner à Perdiccas l'investiture du pouvoir, et la mission de consolider ses conquêtes.

Si, de l'Orient, nous reportons notre attention sur l'Occident, nous constaterons le même symbolisme dans l'anneau du pouvoir.

Rome était fondée : mais bien humbles furent les commencements de la bourgade de Romulus : elle fut quelque temps à s'affermir sur le sol primitif, à se consolider, à se fortifier aux dépens de voisins moins heureux. Quand Rome, ayant foi dans la réponse des oracles, qui lui prédisaient la domination du monde, crut le moment favorable de préluder à de nouvelles et plus lointaines expéditions, Rome alors s'entoura de la pompe et de la livrée des grandes nations; elle fit précéder ses légions de deux ambassadeurs, de *deux légats,* à qui elle remit solennellement, pour marque de leur autorité, un anneau d'or, dont, au rapport de Pline, elle avait trouvé l'usage chez les Étrusques asservis, qui, eux-mêmes, l'avaient reçu de la Grèce et des contrées de l'Orient.

Cet anneau symbolique passa bientôt, avec la même signification, aux mains des deux consuls, puis aux sénateurs, représentants de la majesté romaine, enfin aux chevaliers, défenseurs-nés de la patrie, — et vous savez qu'à la bataille de Cannes, Annibal compta le nombre des chevaliers romains tombés par les anneaux d'or qu'il recueillit sur le lieu du combat, et qu'il s'em-

pressa d'envoyer à Carthage comme un insigne trophée de sa victoire.

Ce port de l'anneau symbolique n'était pas une particularité propre aux chevaliers romains, car dans le musée qu'il m'a été donné de former, reposent les dépouilles remarquables d'un Gaulois *inhumé sur son char;* ce Gaulois avait assurément une part d'autorité dans sa patrie, car lui aussi portait un anneau d'or qui le sacrait chevalier, anneau, est-il besoin de le dire, précieusement conservé.

Messieurs, le temps, qui a la vertu de tout transformer, a également modifié le symbolisme de l'anneau du pouvoir : nous le verrons bientôt ; seulement, hâtons-nous de remarquer qu'il s'est conservé avec toute sa pureté dans l'Église, gardienne des grandes traditions de l'humanité. A cette heure encore, le double pouvoir spirituel se transmet, au moins pour le rite extérieur, par la tradition de la crosse et de l'anneau, et toujours le Souverain Pontife donne l'authenticité à ses décrets en les scellant de l'anneau de saint Pierre, le pêcheur de la Galilée.

III.

Dans le monde romain, le pouvoir, qui primitivement était une monarchie absolue, comme chez les autres nations, ne tarda pas à se démocratiser. Alors chaque citoyen, ou mieux chaque chef de famille, se crut autorisé à se créer un pouvoir plus ou moins absolu dans son domaine; favorisé par les circonstances, il s'en arrogea le signe, l'anneau, qui lui servit à sceller

ses missives, comme le chef d'État scellait ses ordonnances. Cette diffusion de l'anneau du pouvoir, parmi un nombre si considérable de personnes, lui fit perdre son crédit ; il tomba dans le domaine des choses communes, et tous, alors, s'en emparèrent non plus comme d'un signe, mais comme d'un simple ornement, tous, jusqu'aux esclaves,— à ce point qu'il fallut une loi, un sénatus-consulte, pour fixer la matière, or, argent ou fer, qui composerait l'anneau propre à chaque catégorie de citoyens.

Mais, selon la remarque d'un profond penseur, que pouvaient les lois contre le débordement des mœurs et l'irrésistible entraînement des richesses et du luxe! Ce n'était plus le temps où les ambassadeurs Samnites trouvèrent le consul Curius prenant modestement son repas dans des vases de bois.

Rome avait grandi, prospéré d'une manière même inespérée. A part quelques revers, Rome avait promené ses légions victorieuses sur presque toutes les plages de l'univers connu. Dans son enceinte agrandie et ses murs exhaussés, s'étaient successivement entassées les richesses des nations vaincues ; ses temples, ses places publiques, ses palais étalaient avec faste les chefs-d'œuvre antiques dont ses proconsuls avaient dépouillé Carthage, Athènes, Corinthe, toutes les riches cités de la Grèce et des îles environnantes ; les citoyens romains mettaient alors leur gloire à se draper dans les étoffes brillantes, tribut ou rançon de l'Asie ; les pierres précieuses de l'Extrême-Orient, proie si facile pour les vainqueurs, s'étaient rapidement transformées en diadèmes, en colliers, en bracelets, en pendants d'oreilles destinés à rehausser l'opulence des impératrices et des matrones de haut rang.

Dès le début de cette invasion d'un luxe inconnu jusque-là, l'anneau primitif qui, d'après Pline, s'était conservé dans la simplicité de sa matière première, fut forcé de se surcharger des pierres en vogue, pour imiter la parure asiatique qui avait eu le privilège de plaire. Un seul résista à l'entraînement général (et il n'est pas sans intérêt de le remarquer) : c'est l'anneau dit de l'alliance, qui présidait aux fiançailles et aux mariages ; par une intuition merveilleuse, partout et toujours, on a compris qu'il était suffisamment embelli par les sentiments de mutuel amour, de fidélité inviolable, d'irrévocable attachement, dont il a été dans tous les siècles et dont il demeure le mystérieux symbole.

Tous les autres furent contraints de subir l'influence du moment ; je dis à dessein *tous les autres,* car l'unique anneau consacré par le temps et qui seul, en dehors de l'anneau de l'alliance, ornait la main, se trouva impuissant à supporter toutes ces pierres fantaisistes dont on prétendait le revêtir. La mode, toujours fertile en inventions, y suppléa en imposant à tous les doigts, sans exception, un nouvel anneau ; par cette combinaison inattendue, toutes les pierres convoitées purent trouver plus facilement leur emploi, de telle sorte qu'en exposant les mains au rayonnement du soleil, on les voyait immédiatement s'illuminer de mille reflets inconnus à l'arc-en-ciel.

Les poètes satiriques essayèrent bien de ridiculiser cette bizarre coutume, qui, disaient-ils judicieusement, paralysait l'habileté des mains ; la mode triompha et de la critique et de la satire ; elle courba les hommes eux-mêmes sous son joug tyrannique. Mais, comme le caprice forme le fond vacillant de la mode, celle-ci ne tarda

pas à décréter, pour la variété, les anneaux du printemps, de l'été, de l'automne et de l'hiver; et tous, avec une docilité digne d'une meilleure cause, s'empressèrent de faire, à l'envi, une ample provision de ces pierres choisies qui caractérisaient chaque saison ; l'impulsion, du reste, leur venait d'en haut.

En ce moment, l'empereur régnant se pavanait sur son trône avec une vanité tout asiatique; il se glorifiait, à l'égal des plus beaux triomphes, de posséder un écrin renfermant trois cent soixante-cinq bagues; et chaque jour, avec un bonheur qu'il ne pouvait dissimuler, il en inaugurait une nouvelle, de matière, de forme et de pierres différentes ; nous n'étonnerons personne en disant que cet empereur était Hélagabale.

C'est ainsi que le peuple romain descendait à grands pas le chemin de la décadence, qui concorde ordinairement avec les excès des richesses et du luxe; une fois engagé dans cette voie facile, où il a trouvé le bien-être et le plaisir, devenus son idéal, il ne s'arrêtera plus.

Cet idéal, il le poursuivra désormais dans ses expéditions subséquentes, il continuera à entasser richesses sur richesses, non plus pour ses palais qui en regorgent, mais pour embellir ses demeures, ses villas et même pour en orner les tombeaux. Ici il n'y a nulle exagération, car il me reste, en terminant, à exposer sous vos regards un exemple frappant et typique, qui me servira de conclusion.

IV.

L'empereur Théodose le Grand venait de mourir. Son vaste empire se trouva partagé entre ses deux fils : Arcadius eut l'Orient et Honorius l'Occident. Hono-

rius, étant encore célibataire, voulut s'associer une épouse qui partagerait son trône, et son choix se fixa sur une personne remarquable par sa beauté et ses hautes qualités morales, sur *Marie,* fille du célèbre Stilicon. Les provinces applaudirent à ce choix avec enthousiasme ; de toutes parts arrivèrent les présents qui devaient composer ce que nous appelons aujourd'hui la corbeille de mariage ; les poètes du temps célébrèrent en vers pompeux la perspective de cette union vers laquelle tous les esprits s'orientaient avec ardeur, quand, par un de ces coups imprévus, dont elle se montre trop souvent coutumière, l'impitoyable mort vint frapper cette incomparable vierge, dans la fleur de sa jeunesse et de ses espérances.

Honorius, inconsolable, décréta que les présents qui devaient paraître à la solennité du mariage reposeraient dans la tombe, avec celle qui lui avait été si fatalement ravie.

Or, en l'an 1544, au mois de février, on faisait des fouilles dans une chapelle du Vatican : et le hasard voulut qu'on mît à jour le tombeau de la fille de Stilicon, tombeau reconnaissable par l'inscription qu'il portait.

Quand la dalle de marbre blanc qui le recouvrait fut écartée, l'infortunée Marie apparut telle que la mort l'avait faite, mais portant encore une partie de ses vêtements : sa tunique, son pallium, vêtements autrefois splendides, où la soie, l'or, les pierres précieuses, étaient tissés avec l'art merveilleux que savaient y mettre les artistes renommés de la Phrygie. Près de ces restes inanimés était déposé un coffret en argent massif ; à son ouverture, il fut facile d'en extraire des vases en cristal de roche et en autres matières précieuses de l'Orient, une quantité de colliers, de pendants d'oreilles, de bra-

celets, et, ce qui est à noter pour notre sujet, cinquante-huit bagues dont la plupart étaient ornées de pierres qui jetaient encore un vif éclat.

Parmi ces objets ainsi réunis, deux surtout attirèrent l'attention : une ravissante émeraude de grosseur extraordinaire, enchâssée dans l'or et sur laquelle était représenté en relief le portrait d'Honorius ; c'était le présent de l'empereur à sa fiancée. Comme contre-partie était joint un chef-d'œuvre d'orfèvrerie, superbe pièce montée sur or en forme de grappe de raisins formés de perles fines du plus haut prix. Les compagnes de Marie s'étaient cotisées pour offrir, au nom de leur honorable amie, ce précieux souvenir à leur seigneur et maître Honorius : tel était du moins le sens de l'inscription.

Plusieurs emblèmes, plusieurs caractères chrétiens, d'autres objets, pour ainsi dire innommés, ne paraissant pas, d'après la description, avoir d'autre valeur que celle de la matière, complétaient cet ensemble, sur lequel une main généreuse avait répandu avec profusion comme une pluie de diamants, de perles, de pierres orientales qui scintillèrent de nouveau à la lumière. Assurément, il y avait là une preuve sensible de vive affection et de profonds regrets ; mais aussi, par le symbolisme intentionnel et les signes chrétiens, un témoignage évident de foi et d'espérance religieuses.

Certes, Messieurs, il faut avouer que la découverte d'une aussi somptueuse sépulture aurait été une heureuse fortune pour un archéologue de nos jours. Mais alors l'archéologie, ou n'était pas née, ou elle sortait à peine des langes de son berceau. La coutume était de transformer les monnaies et les bijoux anciens en monnaies et en bijoux modernes ; et dans cette circonstance on suivit la coutume ; seule, l'émeraude où apparaissait

le portrait d'Honorius fut conservée, grâce à un amateur, qui en offrit cinq cents ducats d'or.

Les pierres précieuses trouvèrent leur emploi assuré; mais le reste fut prosaïquement confié aux mains d'un orfèvre, qui le fit passer dans son creuset et en retira quatre-vingts livres d'or, qui servirent à la confection de vases, estimés plus utiles à cette époque.

C'est ainsi qu'une ruine nouvelle s'ajouta aux ruines plus anciennes, plus nombreuses, et surtout plus tragiques qui accompagnèrent la chute de l'empire romain.

Éminence,

Il ne m'est pas permis d'oublier que vous portez aussi un anneau, qui vous a été remis au jour mémorable de vos noces mystiques avec l'illustre Église de Reims.

Vous le portez sans doute comme le signe de votre autorité spirituelle incontestée. — Mais ce qui fait votre éloge et le sujet de notre légitime et respectueuse admiration — vous aimez à le porter surtout comme le symbole de la bonté paternelle, d'une mansuétude toute évangélique qui, inspirant votre cœur, en fait constamment rejaillir sur vos lèvres, et pour tous ceux qui vous approchent, des paroles d'aimable douceur et de réconfortante charité.

ACADÉMIE DE REIMS

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Pendant l'année 1898-1899

Lu dans la Séance publique du 20 Juillet 1899

Par M. Henri JADART, Secrétaire général.

Messieurs,

La trace d'une année académique est chose fugitive pour beaucoup, mais je puis vous garantir que la nôtre est, cette fois encore, marquée par d'utiles travaux pour notre cité et par des communications pleines d'intérêt pour le bien général. Vous avez tenu dix-huit séances ordinaires, dont trois furent ouvertes au public pour des conférences de MM. Louis Leger, Duchâtaux et le baron de Baye, sur des sujets pleinement de notre ressort et appréciés d'auditeurs bienveillants et fidèles. Vous avez pris part, en outre, à plusieurs projets d'intérêt rémois en voie de réussite, pour l'Arc de Triomphe et la Cathédrale.

Si votre année est bien remplie, elle est laborieuse à résumer pour votre Secrétaire général, qui ne se dérobe pas à son rôle : *Non recuso laborem,* mais qui croit ne pouvoir le mieux remplir qu'en étant aussi bref et concis que possible.

SCIENCES.

L'étude des sciences naturelles est maintenant, à Reims, l'objet d'une féconde initiative de la part d'une Société, quasi fille de la nôtre, dont nous aimons à écouter l'écho. M. Laurent nous a donné la preuve de son activité à propos des maladies des arbres, notamment des pins, qui ont tant souffert dans nos plaines de Champagne, et il nous a annoncé la fin de ce fléau. Il nous a aussi fait connaître la disparition du pin sylvestre à l'époque quaternaire en Champagne.

Ce sont les sciences morales qui se prêtent le plus ici à des lectures ou à des rapports d'utilité publique. L'esprit de suite et de méthode est le meilleur moyen de faire aboutir une réforme. Aussi, M. le D[r] Colleville, continuant sa campagne contre l'alcoolisme, approfondit le problème au sein des congrès et prend pour guide l'expérience des plus sages. Il vous a rendu compte de la réunion internationale tenue cette année à Paris, où des hommes éminents, d'opinions, de partis et de cultes différents, ont tracé une voie pratique dans une tempérance relative et cependant suffisante pour enrayer le mal. De la sorte, vous avez entendu préconiser ce qu'il convient de faire à l'école par l'instituteur, à l'église ou au temple par le clergé, à la caserne par l'armée, à l'atelier par le patron, et dans la famille par la mère, la première et la meilleure éducatrice.

La colonisation est le but acclamé de tous, à cette heure où les héros du devoir reviennent dans la patrie. Mais l'enthousiasme doit faire place à la réflexion et à l'étude, lorsqu'il s'agit d'utiliser tant d'efforts sur des points si divers. M. l'abbé Haudecœur vous a indiqué le

bon chemin à prendre d'après les leçons du passé, d'une part en Orient, où, depuis les Croisades, l'influence de la France s'est maintenue en restant fidèle à des traditions invétérées, d'autre part les efforts tentés et les résultats acquis au Canada, encore vivaces en dépit de la défaite, et qui font que l'on ne doit jamais désespérer de l'expansion du génie français.

Le féminisme est aussi une question sociale, économique, juridique à certains égards, en ce qui concerne, par exemple, l'entrée des femmes au barreau. Ce problème si délicat, M. le Dr Bourgeois l'a entrevu, au regard de l'antiquité, dans les écrits de Valère Maxime. C'est toujours bon signe de citer les anciens, et il faut reconnaître que leurs récits sont souvent pleins de bon sens. Or, l'écrivain latin énumère trois femmes qui plaidèrent : deux furent éloquentes et sages, mais la dernière, par sa chicane effrontée, devint un fléau social. Par ses citations contemporaines, notre confrère a joint à sa leçon classique de nouveaux traits d'humour et d'esprit.

BELLES - LETTRES.

C'est l'occasion, dit-on, qui fait le larron. C'est l'occasion aussi qui suscite dans vos rangs l'étude de sujets d'érudition littéraire, en dehors des travaux ordinaires. Telle est la bonne fortune que nous valut l'envoi de deux thèses pour le doctorat, soutenues devant la Faculté des Lettres de Paris par M. Louis Arnould, professeur de littérature française à l'Université de Poitiers, membre correspondant de l'Académie. Nos compliments étaient bien dus au lauréat pour son

double labeur et pour ses lauriers universitaires et académiques, qui stimulent ici le zèle.

M. Duchâtaux a pris pour son compte la thèse latine, celle qui traite d'Athénagoras, un des plus célèbres apologistes des premiers âges de la foi chrétienne. Ne se contentant pas de la trace recueillie par le jeune docteur, notre confrère a refait un tableau de la civilisation générale au IIe siècle de notre ère, en a tiré les grandes lignes des progrès de la religion nouvelle et du rôle de ses défenseurs. Ce fut une conférence que goûta une assistance d'élite et que reproduit notre volume avec une juste fierté.

La thèse française est plus accessible au grand public, mais non moins neuve par la figure qu'elle met en pleine lumière, celle de Racan, le poète jusqu'ici peu connu, quoique souvent cité. M. l'abbé Charles, payant son tribut de bienvenue, a rendu compte de ce volume, écrit à la fois avec ampleur et minutie, illustré avec un goût très pur. A la différence de M. Louis Arnould, notre confrère a séparé l'homme de son œuvre; il vous a retracé d'abord la vie de l'officier et du gentilhomme rural, puis vous a présenté ses productions en tous genres, ses stances surtout, dont il a compris le charme profond et méditatif.

Un hommage d'un autre genre vous est venu d'une main délicate et d'une plume qui ne se lasse pas dans sa patiente étude du cœur humain, celle de Mme Marie Valyère, auteur des *Heures grises* et des *Nuances morales* que vous avez reçues cette année. Aussi, Messieurs, cet hommage de pensées et de maximes, d'un ton si relevé, appelait l'élégante finesse d'un rapporteur tel que M. Diancourt; mais notre confrère, absorbé par ses hautes fonctions, n'a pu encore nous en parler : son

tour viendra l'hiver prochain (1). Remercions seulement d'avance M[me] Jules Neveux de sa nouvelle et gracieuse attention, et félicitons-la du prix que lui décerne l'Académie Française.

HISTOIRE.

L'Évangéliaire slave a toujours tenu une grande place dans vos préoccupations (2) : une réédition tout à fait exacte et savante de ce texte célèbre, dont le Cardinal de Lorraine a confié la garde aux Rémois, vous a paru digne de votre initiative, mais vous en avez confié le soin au zèle et à la plume de votre éminent correspondant, M. Louis Leger, professeur au Collège de France. Cet érudit interprète du slavisme est venu exposer ici ses vues à cet égard, dans une conférence justement remarquée, qui fut le point de départ de cette œuvre de reproduction entièrement neuve dont M. Dujardin exécute l'héliogravure, encore embellie par l'aquarelle dans les exemplaires de luxe (3).

Vous savez, Messieurs, quels risques assume courageusement M. Louis Leger pour l'édition d'un tel volume. Vous avez inscrit l'Académie parmi les premiers adhérents, vous avez recommandé l'entreprise

(1) Lire, en attendant, dans le *Journal des Débats*, l'attachante étude signée S...

(2) Inutile de rappeler les travaux de MM. Louis Paris et l'abbé Cerf, non plus que la récente reproduction photographique due à M. Victor Charlier et couronnée par l'Académie.

(3) Prix de souscription : 100 fr. pour l'exemplaire sur Hollande, 150 fr. pour l'exemplaire sur Japon, et 300 fr. pour l'exemplaire avec miniatures en couleur. S'adresser à la librairie Michaud, rue du Cadran-Saint-Pierre, Reims.

aux Mécènes rémois; ce n'est point assez, il faut témoigner à l'auteur une gratitude toujours active, toujours en éveil, pour assurer le succès et la pleine réussite.

C'est aussi un fervent apôtre du monde slave, devenu notre conférencier habituel, M. le baron de Baye, que vous avez entendu parler de ces pays d'Orient où le nom de la France retentit avec honneur jusqu'en Sibérie et en Transcaucasie. Vous avez écouté le récit qu'il a bien voulu nous faire, avec de nombreuses figures à l'appui, de son voyage dans ces régions si peu connues chez nous et si intéressantes par les mœurs de leurs habitants, leurs traditions, leur mission pour l'avenir de la civilisation. Notre confrère a dépeint, en traits pittoresques et vivants, le pèlerinage d'Alaverdy, son séjour au pied de l'Ararat et sa réception chez le prince Amilokvari. Un résumé fidèle gardera la trace de cette conférence dans nos mémoires.

Le surplus de nos travaux d'histoire et d'archéologie a eu pour unique objectif notre patrie et nos monuments. C'est ainsi que M. Balteau vous a présenté un tableau, en raccourci, du patriotisme en France avant Jeanne d'Arc, en nous détaillant les faits et gestes de Jean de Venette et la puissante influence des religieux mendiants. Notre confrère a pris une autre fois occasion des méfaits de la légende à propos du Sanglier des Ardennes, pour rétablir la vérité à son endroit, et vous offrir l'image du guerrier valeureux que Guillaume de La Marck fut en réalité.

M. l'abbé Bouxin, notre correspondant à Laon, poursuit ses recherches liturgiques dans les manuscrits et les cartulaires de cette ville ; il nous a copié un traité d'association de prières entre les Chapitres de Reims et

de Laon, déjà connu par la pièce originale de nos Archives. Mais cet envoi de notre confrère n'en est pas moins une preuve de son actif dévouement, qui sera manifeste dans la publication prochaine du *Liber ordinarius* de notre Cathédrale.

M. Paul Collinet, notre correspondant à Lille, nous a communiqué, de son côté, un très précieux inventaire de plusieurs manuscrits de la Bibliothèque du Chapitre de Reims au xve siècle. Cet inventaire, qui figure sur un manuscrit copié alors dans ce dépôt, appartint ensuite aux Jésuites de Louvain et se trouve maintenant à la Bibliothèque Royale de Bruxelles. Nous publierons très volontiers ce document, qui peut servir de point de repère dans le catalogue actuellement en cours des manuscrits de notre Bibliothèque.

Votre Secrétaire général vous a fait connaître le début du journal de Dom Pierre Chastelain, bénédictin rémois (1709-1784), dont le manuscrit original, conservé à la Bibliothèque de Reims, est une mine de renseignements sur la vie religieuse dans nos grandes abbayes, aussi bien qu'un tableau des principaux événements de la cité au xviiie siècle. Sa publication continuera la série des documents inédits si fructueusement entamés avec Jean Pussot pour le xvie siècle, et avec Oudard Coquault et Jean Maillefer pour le xviie siècle.

Le même Membre vous a lu le récit d'un voyage à Reims, à Châlons, à Charleville et à Sedan, écrit en 1695 par Jacobs d'Hailly, bourgeois de Lille, fidèle narrateur et observateur très consciencieux. Il a joint à ce récit, communiqué par M. Quarré-Reybourbon, les descriptions que firent de Reims quelques voyageurs anglais du xviiie siècle : Thomas Gray, dans une lettre

traduite par Mme Ed. Changeux, et Arthur Young dans ses voyages bien connus. Enfin, il a cité nos grands écrivains contemporains, Victor Hugo, Michelet et Taine, ce dernier qui s'extasie surtout en face du portail de Notre-Dame (1).

A propos de voyageurs décrivant les anciennes mœurs, notre confrère, M. Froussard, nous a adressé, avec son plus affectueux souvenir, une page ayant trait à Reims, extraite d'un ouvrage peu connu : *L'Homme sans façon* ou *Lettres d'un voyageur de Paris à Spa*, 1786. On y trouve la mésaventure de l'imprimeur Jeunehomme, qui paya, d'une amende de 500 louis d'or, l'impression d'un quatrain sur Voltaire, autorisée par le censeur et bailli Bergeat, qui désavoua ensuite son autorisation.

Nous touchons à la Révolution, dont notre nouveau confrère, M. le Dr Pol Gosset, étudie quelques faits selon la bonne méthode, celle de l'examen des pièces contemporaines. C'est ainsi qu'il avait déjà fait revivre, d'après ses propres registres, et fait apprécier dans son action la Société populaire de Reims, de 1790 à 1795. Il vous a retracé de même les péripéties de la lutte soutenue, à propos du serment de liberté et d'égalité, par les Sœurs de l'Hôtel-Dieu devant la Société de Surveillance de la section de Notre-Dame. Le point consolant mis au jour, c'est que les services de nos religieuses hospitalières ne cessèrent pas d'être appréciés en eux-mêmes, aux jours les plus troublés par les conflits religieux et civils. Elles se prêtèrent d'ailleurs, dans une large mesure, à toutes les nécessités acceptables dans ces temps difficiles. Le Dr Gosset ne peut s'arrêter dans une voie si utile.

(1) Publié dans la *Revue de Champagne et de Brie*, janvier 1899.

A travers Reims, tel est le titre d'un grand ouvrage illustré, que prépare pour l'Exposition de 1900 notre éditeur et libraire M. Michaud, et pour lequel il ne recule devant aucun soin, devant aucune dépense. Ce sera, à beaucoup d'égards, le *Reims* de Prosper Tarbé mis au point pour la fin du XIXe siècle. Mais n'anticipons pas et louons seulement l'heureux choix qu'il a fait en s'adressant à la plume de notre confrère, M. Bazin de Bezons, proviseur du Lycée. Auteur d'ouvrages descriptifs sur Lyon, Nîmes et Arles, il s'efforce d'approfondir de même les annales de notre ville, depuis l'âge romain jusqu'à nos plus récents progrès, et il tirera de ses recherches comparées une série de tableaux dont l'introduction seule nous a fait prévoir le charme et l'intérêt.

Au-delà de la montagne de Reims et des forêts qui la couronnent, s'étend, vers les vignobles de la grandiose vallée de la Marne, une étroite gorge arrosée par la Livre et nommée le *Val-d'Or*. Cet heureux coin de terre n'a pas que les beautés de la nature en partage ; il a une histoire pleine d'attrait, celle de l'ancienne abbaye d'Avenay, écrite et publiée avec amour par M. Louis Paris. Il a aussi ses légendes de terroir, ses récits primitifs, ses traditions pleines de poésie jusqu'en plein XVIIIe siècle. C'est notre doyen, M. Henri Paris, qui, cette fois, a pris la plume pour raconter ses propres souvenirs et joindre, à des notes intimes sur sa famille, le tableau pittoresque des lieux où ont vécu ses ancêtres et où il vit lui-même : *more majorum*. On n'effleure pas un récit du genre de celui que vous avez entendu si volontiers et que vous relirez dans nos Mémoires.

BEAUX-ARTS ET ARCHÉOLOGIE.

En prenant possession du fauteuil de la présidence, M. Léon Morel vous a offert le texte et l'album de sa *Champagne souterraine* (1), fruits de trente années de fouilles archéologiques dans notre province et d'une expérience conquise dans les explorations et dans les Congrès scientifiques du Nord au Midi de la France. A ce cadeau de bienvenue, vous avez répondu, Messieurs, par vos félicitations unanimes, dont M. le Dr Henrot, notre vice-président, s'est fait l'interprète. Vous y avez joint l'expression de votre gratitude envers le collectionneur, qui ouvre si volontiers sa demeure hospitalière et son musée à ses amis, à ses confrères, à tous ceux qui viennent frapper à sa porte au nom de la science et d'un commun culte pour l'antiquité.

Notre Président vous a lu, en outre, deux notices, la première sur une tombe antique découverte par M. Bourin, à Witry-les-Reims, où se trouvait une boucle d'oreille en or, et la seconde sur un denier rarissime de provenance locale, portant sur une face *Remis civitas*, et sur l'autre les initiales H. E., que notre Confrère attribue à Hugues de Vermandois, trente-sixième archevêque de Reims. Il vous a enfin offert sa part de collaboration au récent Congrès où vous l'aviez délégué (2).

(1) Le Conseil général de la Marne et le Ministère de l'Instruction publique ont souscrit à un certain nombre d'exemplaires de cet ouvrage.

(2) *Rareté des bijoux d'or dans les nécropoles de la Marne.* — *Notes sur quelques Torques décorés de figures.* (Extrait des comptes rendus de l'*Association française pour l'avancement des Sciences.* Congrès de Nantes, 1898.)

La voie romaine de Reims à Château-Porcien est en ce moment l'objet d'études topographiques et de fouilles de la part de M. le D[r] Lamiable, notre correspondant en cette ville. Il nous envoya des monnaies en provenant, puis une description et un plan de la traversée de la voie aux abords du chef-lieu de l'antique *pagus portuensis*. — De son côté, notre correspondant à Beine, M. Ch. Coyon, nous transmet le tableau de ses dernières fouilles avec une carte du terroir.

Votre Secrétaire général, Messieurs, vous a entretenus du sort de l'Arc de Triomphe de la Porte-Mars, qui a déjà tant souffert dans ses voussures de la pénétration des pluies. La Commission des Monuments historiques s'est émue de vos plaintes, et elle a décidé la réfection du dallage sur les plans de notre confrère, M. Léon Margotin; mais elle a pourvu seulement à une partie de la dépense sur les fonds de l'État, laissant à la ville de Reims l'honneur de contribuer pour le surplus à l'entretien d'un monument qui est l'une de ses gloires. Prenons garde à ce que de nouveaux retards dans les réparations ne se produisent par suite de ce renvoi, et veillons à l'encontre des lenteurs administratives, qui ne conjurent point les nuées du ciel, quand les pierres elles-mêmes nous crient pitié et attendent de nous salut et protection (1). Pauvre Remus, que nos ancêtres vénéraient comme leur fondateur, ton image va-t-elle s'effacer du vieil arc pour une question budgétaire ? Que nos édiles se hâtent de voter les mille francs qu'on réclame pour toi et pour ton frère Romulus, le fon-

(1) Nous avons recouru à la sollicitude de M. Paul-Frantz Marcou, inspecteur général adjoint des monuments historiques, notre correspondant.

dateur de Rome ! C'est chose faite d'hier, la ville de Reims sauve une fois de plus notre plus belle ruine antique.

Par les soins de la Municipalité, — bientôt la statue de Jeanne d'Arc recevra une nouvelle inscription rappelant son caractère d'œuvre originale, comme le désirait le Président du Comité. A propos de cette statue, Messieurs, je dois rappeler combien nous avons été heureux de voir récemment nommé chevalier de la Légion d'Honneur, M. Louis Pommery, notre confrère, qui nous apporta, lors de son érection, un concours si empressé et si généreux.

Non loin de la porte Romaine, au n° 32 de la rue de Mars, une nouvelle mosaïque vient de surgir du sol, ainsi qu'un pan de muraille antique en petit appareil. Vous avez appris avec plaisir, Messieurs, que l'habile photographe Rothier avait exécuté une vue de l'ensemble, et que le propriétaire de l'immeuble, M. Ch. Mauroy, avait offert au Musée le principal motif de la mosaïque.

Tout près d'ici, dans la rue des Anglais, n° 18, une façade à tourelle du xvie siècle, chère aux amis du vieux Reims, vient de disparaître malgré vos démarches pour conjurer l'inexorable alignement. Du moins, grâce à un accord facilité par M. le chanoine Bussenot, secrétaire général de l'Archevêché, notre confrère, M. Margotin, va restituer presque toute cette façade et sa tourelle en avant d'une maison à reconstruire dans la rue des Tournelles.

Une lettre ministérielle nous fait espérer la prochaine autorisation de la pose de l'inscription commémorative de la construction de la Cathédrale. Le texte que vous avez voté sera légèrement modifié, mais la place d'hon-

neur y reste acquise à l'architecte Jean d'Orbais et à l'archevêque Albéric de Humbert.

Ne quittons pas cet illustre monument sans mentionner les nouvelles études que M. Demaison lui a consacrées à l'aide de plusieurs ouvrages publiés à l'étranger, notamment d'une *Étude sur la Cathédrale de Bamberg*. Les statues de notre portail seraient, d'après lui, antérieures, et auraient servi de modèles à celles de la basilique bavaroise. — Notre confrère ne s'en tient pas là. Poussant enfin ses recherches vers une conclusion définitive et totale, il va écrire une *Notice* qui formera l'historique de Notre-Dame de Reims, et nous fournira des dates aussi précises et aussi sûres que possible sur les phases de sa construction. Cette notice servira d'introduction au bel album de 300 planches en phototypie que vont éditer MM. Abel Lajoie, notre correspondant, et Ponsin-Druart. Nos vœux devancent la publication de cette notice, qui sera aussi utile à l'histoire de la Cathédrale que l'album lui-même à sa description.

M. Demaison vous avait également fait part du compte rendu qu'il a consacré dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* au grand ouvrage, désormais complet, entrepris par M. Eugène Lefèvre-Pontalis, notre correspondant, sur l'*Architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons au XIIe siècle*. Enfin, notre confrère vous a résumé dans une causerie les séances de la section d'archéologie du Congrès des Sociétés savantes, qui a tenu cette année ses assises à Toulouse. Il nous y a représenté avec son assiduité habituelle, qui n'a pas souffert des intempéries de la saison printanière au cours de la visite de Carcassonne, d'Albi et d'autres villes voisines des Pyrénées.

C'est d'un autre Congrès, ayant plutôt un but esthé-

tique, que vous a parlé M. Alph. Gosset, le Congrès de Bruxelles sur l'art public, l'art parlant aux yeux de tous dans les rues et manifestant son influence par la décentralisation. — Notre Confrère a qualité pour juger de ces effets grandioses des perspectives de l'art, lui qui, en ce moment, embellit notre ville d'un édifice à coupole dont la gracieuse silhouette fait déjà partie de l'horizon de Reims, au sud et presque en face de notre vieille basilique romane. L'église Sainte-Clotilde, conçue d'après un plan que vous connaissez de longue date, a conquis désormais sa place au soleil et dans l'art rémois contemporain. Son architecte a même tracé les cartons de sa décoration murale, qui figuraient cette année au Salon et que nous avons sous les yeux à cette séance, avec le texte d'une étude offerte à chacun des membres de l'Académie, sur tous les détails de cette intéressante création (1).

Sensible à l'art sous toutes ses formes, M. Alph. Gosset a convié l'Académie à adresser des remerciements à Son Éminence le cardinal Langénieux pour l'exécution si bien réussie, dans notre Cathédrale, le jour de l'Ascension (11 mai 1899), de l'Ode de Léon XIII sur le *Baptême de Clovis,* mise en musique par notre confrère honoraire et compatriote, M. Théodore Dubois. Nos félicitations ont été aussi saluer l'auteur, et elles ont été agréées par le savant directeur du Conservatoire.

C'est encore de l'art, et du plus pur, dont M. le Dr

(1) *Sainte-Clotilde de Reims, monument du Centenaire* (496-1896), par Alphonse Gosset, architecte, auteur des *Coupoles d'Orient et d'Occident.* (Dédicace à Son Ém. le cardinal Langénieux.) — *Reims, F. Michaud,* 1899. (Imp. A. Gobert.) In-folio de 14 pages, avec 5 planches.

Seuvre vous a tracé un tableau enchanteur, en vous présentant l'œuvre de Palladio à Vicence. Cet illustre architecte de la Renaissance a mis son talent et sa vie presque entière au service de sa patrie, dont il a reconstruit presque tous les édifices, et aujourd'hui la gloire de l'un et de l'autre est confondue pour ainsi dire dans une commune admiration de la postérité. Vicence sans Palladio ne serait plus Vicence. Notre Confrère nous en a parlé *de visu,* et il a apporté, en outre, à l'appui de sa description monumentale, les plans et les vues les plus pittoresques et les mieux exécutés.

J'arrive, Messieurs, à la dernière lecture de l'année, que M. Ch. Givelet nous réservait, comme on dit, pour la bonne bouche, l'ayant accompagnée d'excellents dessins de notre confrère M. Auger, reproduits en phototypie par la maison Ponsin-Druart. Il s'agit, vous le devinez, de deux anciennes maisons de Reims, maisons de famille pour notre Confrère et, par surcroît, maisons d'un réel intérêt pour leur architecture, l'une du XIVe siècle, rue de Vesle, n° 57, malheureusement transformée en magasin, l'autre du XVIIe siècle, rue de la Grue, n° 12, hôtel conservé intact et habité par l'auteur.

Ce n'est pas assez de remercier M. Ch. Givelet de cette communication, nous devons remonter l'échelle de ses travaux et rappeler cette monographie de l'*Église et de l'Abbaye de Saint-Nicaise,* imprimée par l'Académie en 1897, et qui vient de recevoir la première médaille et un prix de 1,500 fr. au concours des Antiquités de la France, par un vote de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 19 juin 1899, sur le rapport de M. Salomon Reinach. En félicitant de cette haute récompense notre Confrère, le vétéran de l'archéologie à Reims, nous ne blesserons que sa modestie

qui ne compte pour rien ses peines quand il s'agit d'honorer et de faire revivre les grands souvenirs et les monuments de sa ville natale. Il ne m'appartient pas de le louer davantage.

ENVOIS D'IMPRIMÉS.

Je n'ai analysé jusqu'ici que des travaux inédits composés exprès pour nous ; il me reste à citer les auteurs d'ouvrages imprimés offerts par nos confrères honoraires, titulaires et correspondants, contributions diverses qui sont également accueillies par l'Académie avec la plus cordiale gratitude. J'énumère bien sommairement leurs noms, réservant les mentions complètes pour la liste bibliographique publiée chaque année dans notre volume.

C'est d'abord un mémoire de M. H. Lacaille, que vous avez couronné l'an dernier et qui nous revient sous la forme d'un livre qui marquera dans l'histoire des anciennes Universités de Reims et de Paris (1).

Ce sont ensuite, dans l'ordre des sciences, les publications de MM. J. Laurent, V. Duchâtaux, le Dr Bagneris, le Dr Luton et le professeur Félix Plateau, de Gand ; — et dans les matières d'histoire et d'archéologie, celles de MM. Alfred Lefort (2), Paul Laurent, le Dr Pol Gosset, Mgr Péchenard, l'abbé Ulysse Chevalier, le baron de

(1) *Étude sur le Collège de Reims à Paris* (1412-1763), par M. Henri Lacaille, membre correspondant de l'Académie de Reims. — *Reims, Imp. de l'Académie*, 1899. In-8° de 182 pages.

(2) M. Alfred Lefort vient de recevoir du gouvernement grand-ducal de Luxembourg la décoration de la Couronne de Chêne, à l'occasion de ses travaux sur le pays, communiqués à l'Académie.

Baye, L. de Berluc-Pérussis, A. Sécheret, le comte de Marsy, V. Soultanoff, l'abbé Péchenart, Paul Collinet, l'abbé Hannesse, l'abbé Étienne Georges, Léon Germain, L. Quarré-Reybourbon et l'abbé Alfred Chevallier. Enfin, prendrait place aussi l'envoi de M. Poinsignon, sa réédition de l'*Histoire générale de la Champagne et de la Brie,* si, tout à l'heure, le rapporteur du concours d'histoire ne devait vous en entretenir mieux que je ne pourrais le faire.

DÉCÈS, ÉLECTIONS DE NOUVEAUX MEMBRES.

Vous avez perdu, Messieurs, trois membres titulaires et cinq membres correspondants depuis notre dernière séance publique, et je ne puis que répéter, à l'honneur de chacun d'eux, ce qui en a été dit au moment de leur décès, soit sur leurs tombes, soit dans les feuilles publiques, en y ajoutant l'expression de nos affectueux regrets. M. Diancourt a parlé comme ancien maire de Reims dans la cérémonie des obsèques de M. Émile Coze, décédé à Vauxbuin (Aisne). Il a rappelé les mérites et les services du directeur de l'Usine à Gaz de Reims, rappelons ceux du membre titulaire fidèle à notre Compagnie pendant vingt-six ans, et qui a honoré l'Académie de plusieurs communications et d'aimables invitations (1). Également fidèle à notre Société depuis trente ans, M. le docteur Thomas a été loué, comme il convenait, pour sa science médicale, son dévouement aux associations de bienfaisance et d'intérêt public (2).

(1) Le *Courrier de la Champagne* des 3 et 7 septembre 1898.
(2) L'*Indépendant rémois* des 29 et 31 janvier 1899.

Plus jeune, mieux connu parmi nous par sa présence assidue et par des traditions paternelles qui remontaient à l'origine de l'Académie, M. Théodore Maldan nous laisse un vide profond et douloureux. Son ami et confrère, M. Douce, en a retracé l'étendue dans un dernier adieu (1). Esprit libéral, élevé et cependant accessible à tous, notre confrère était le digne fils du docteur Maldan, car il unissait le savoir et le goût du lettré aux talents de l'homme positif et à tout le charme de l'ancienne urbanité. Qualités françaises s'il en fut, d'autant plus appréciables qu'elles sembleraient décliner un peu ! Loin d'épouser les haines et les dissentiments, M. Théodore Maldan rapprochait et unissait beaucoup d'esprits par sa séduction native et par des qualités acquises au prix d'un travail personnel, de la réflexion et de l'expérience. Que n'eût-il développé encore et amélioré dans son domaine de Longvoisin et à Reims, au Comice agricole et à l'Orphelinat de Bethléem, si un mal implacable n'était venu paralyser ses forces et l'enlever en pleine maturité? Du moins, il a eu le temps de donner la mesure de sa valeur et de faire un bien réel autour de lui, suprême consolation pour les siens, exemple et leçon profitables pour nous tous.

Parmi vos membres correspondants, c'est une élite qui vous a été enlevée : M. Louis, professeur honoraire de philosophie au lycée de Charleville, que nous avions vu travailler si courageusement à la Bibliothèque de Reims sur l'histoire de son pays natal (2), presque à la veille de

(1) Discours reproduit dans le présent volume, et donné aussi, avec un portrait, dans le *Bulletin du Comice agricole de l'arrondissement de Reims* du 1er février 1899, pp. 59 à 64.

(2) *Saint-Étienne-à-Arnes* (Ardennes), localité sur laquelle il laisse de précieux matériaux, qui seront utilisés par notre Confrère, M. Laurent, archiviste des Ardennes.

sa mort; — M. Charles de Muizon, ami des arts, artiste lui-même, nature délicate et ami fidèle pour tous; — M. Moulin, l'infatigable secrétaire de la Société historique de Château-Thierry, l'hôte de tant de congrès où nous charmait son cordial accueil; — M. le docteur Ange Remy, auteur d'une *Histoire de Châtillon-sur-Marne* qu'il vous offrit, alors que tant de souvenirs revivaient au pays natal d'Urbain II; — enfin, le plus vénérable de nos associés par son âge et ses travaux, M. Frédéric Moreau, décédé dans sa cent-unième année, le fondateur de l'*Album Caranda* et d'une impérissable collection qui perpétuera sa mémoire au musée de Saint-Germain.

Hier encore, un deuil nous a atteint en la personne de M. Auguste Mennesson-Champagne, décédé dans sa quatre-vingt-sixième année, notre ancien trésorier et membre honoraire. Sa mémoire mérite toute notre reconnaissance pour des services plus que trentenaires, services signalés par la bonne gestion de nos finances et le maintien de nos traditions littéraires.

Sans oublier ces vétérans de nos annales, vous leur avez donné pour successeurs et continuateurs, au titre de membres titulaires : M. l'abbé Charles, professeur de rhétorique au petit Séminaire, déjà initié à nos travaux comme correspondant; — M. le général Maillac, gouverneur de la défense de Reims, qui veut bien nous honorer de sa présence fréquente et nous promettre sa collaboration; — M. Maxime Bourguin, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, qui nous apporte, lui aussi, la promesse d'un concours effectif, — et M. le docteur Pol Gosset, chercheur et écrivain plein de zèle pour notre histoire locale, comme le furent jadis les Raussin et les Maldan.

En même temps, vous avez élu au titre de correspondants d'honorables et actives recrues : M. E. Kalas, architecte à Reims ; — M. L. Quarré-Reybourbon, l'un des plus studieux et consciencieux investigateurs des archives de Lille ; — M. F. Picavet, maître de conférences à l'École des Hautes-Études à la Sorbonne, auteur d'une étude sur *Gerbert;* — et notre aimable compatriote, M. Pol Neveux, chef adjoint du cabinet du ministre de l'Instruction publique, dont le roman *Golo* vient d'être récompensé par l'Académie Française, en même temps que les *Nuances morales* dont je parlais tout à l'heure.

Ma tâche était finie, Messieurs, quand une triste nouvelle est venue la rouvrir et vous mettre en deuil un jour de fête. Vous avez appris hier la mort de M. Auguste Mennesson-Champagne, notre ancien trésorier et membre honoraire, décédé dans sa quatre-vingt-sixième année. De suite nous avons exprimé à sa famille nos hommages de sincères regrets et de juste reconnaissance pour sa mémoire. Il nous rendit, en effet, des services plus que trentenaires (1862-1893), et des services signalés à un double point de vue. Il rétablit les finances de l'Académie, que ses premières publications avaient obérées, et il lui créa, grâce aux cotisations, ce modeste patrimoine qui forme la base de ses ressources annuelles et que vinrent compléter les secours du Département et de la Ville. Ces secours, notre confrère les défendit et les vota longtemps au sein du Conseil d'arrondissement et du Conseil municipal.

Tuteur de nos intérêts matériels, M. Mennesson-Champagne fut aussi, dans une mesure discrète mais permanente, un mentor littéraire pour la Compagnie. Il y maintint les traditions classiques, le culte de la forme

et l'élégance du style. Il aimait tant pour lui-même nos vieux auteurs, que l'un d'eux restait à demeure sur son bureau, c'était La Fontaine ! Il avait particulièrement à cœur le bon renom de notre séance publique, son caractère élevé et digne, étranger aux passions du jour. Il en faisait une pure fête de l'esprit : *templa serena*.

N'est-ce donc rien, Messieurs, que cette confraternité académique, qui unit ainsi les morts aux vivants et nous procure le renouvellement avec la durée des souvenirs? Comme les lettres antiques, elle embellit nos jours heureux, elle nous fournit le refuge dans l'adversité, elle est en tous temps un charme et une force dans la vie.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE (1)

Par M. l'abbé BRINCOURT, Membre titulaire.

Le programme du Concours d'Histoire comprenait :

1° L'histoire des Écoles mathématiques et de dessin fondées par la ville de Reims au XVIIIe siècle.

2° L'histoire de la Maîtrise de Reims, depuis ses origines jusqu'à nos jours.

Aucun de ces sujets n'a été traité. La Commission a pensé qu'il convenait de les maintenir au programme de l'année prochaine, pour donner un peu plus de temps aux candidats qui auraient commencé des recherches sur ces deux sujets.

Après l'examen consciencieux des cinq manuscrits présentés au concours d'histoire, la Commission et l'Académie ont été d'avis qu'il n'y avait pas lieu de décerner cette année de médaille d'or. Plusieurs des auteurs qui ont présenté des travaux ont été peut-être déçus dans leurs espérances, et trouveront probablement sévère notre jugement sur leurs œuvres.

Voici les raisons qui ont déterminé le vote de la Commission et de l'Académie :

(1) La Commission était composée de MM. Léon Morel, Jadart, Demaison, Haudecœur, Brincourt, rapporteur.

La médaille d'or est la plus haute distinction que puisse accorder l'Académie. Elle doit être décernée seulement à des travaux dont le fond et la forme ne donnent pas lieu à des critiques sérieuses. La médaille d'or suppose une œuvre non pas parfaite, mais digne, après quelques retouches légères, d'être livrée à l'impression. L'Académie ne peut, sans voir diminuer notablement son autorité, donner pour ainsi dire *l'imprimatur* à des ouvrages qui seraient ensuite critiqués fortement pour le fond et pour la forme dans les journaux et les revues savantes, comme le fait est arrivé quelquefois. L'Académie veut juger avec indulgence sans doute, mais aussi avec impartialité et justice. Elle entend récompenser non pas seulement la patience et la peine de l'auteur, mais le mérite de l'œuvre.

Un travail historique est une œuvre d'érudition, mais aussi une œuvre d'art. L'historien doit rechercher les faits, les discuter selon les règles de la critique, les grouper dans un ordre convenable et laisser de côté ceux qui ne présentent aucun intérêt.

Un maître compétent, M. de Beaucourt, a formulé nettement le rôle des auteurs de monographies. « On ne cherche pas chez eux, dit-il, l'histoire politique de la France, ni la marche des événements. Ces détails sont connus et se trouvent partout. Ce qu'on leur demande ce sont des traits saisissants, ces mille petits faits qui, empruntés aux archives locales, aux documents inédits, offrent la vraie physionomie des temps, des hommes et des choses. C'est ainsi qu'ils font œuvre utile, originale; qu'ils apportent des matériaux à ce grand monument qui s'appelle l'Histoire de France, et qui ne peut être que la condensation de toutes les histoires locales, de toutes les monographies, de toutes les dissertations spéciales. »

C'est cette manière de comprendre l'histoire qui a dicté notre jugement. Je vais passer en revue les principaux défauts que nous avons constatés dans les différents travaux présentés à l'Académie. Ces critiques impersonnelles seront moins cuisantes à l'amour-propre des auteurs, et le but proposé sera atteint, car chacun, après un examen de conscience, pourra se reconnaître.

Il est toujours désagréable, pour un rapporteur, de tendre d'une main un prix ou une médaille et de l'autre de lancer un trait qui blesse quelquefois profondément; car la peine que cause la blessure fait souvent oublier le plaisir de la récompense.

Il nous souvient d'avoir vu un docteur ès lettres, sortant tout décontenancé de l'assaut qu'il avait soutenu contre les attaques de doctes professeurs de Sorbonne, et regrettant presque de l'avoir affronté. « Je suis docteur, disait-il, mais je suis sorti des mains de mes examinateurs aplati et roué de coups ; j'en suis encore tout endolori. » Nous ne voulons pas laisser à nos lauréats cette impression pénible, et je suis sûr qu'ils m'en sauront gré.

Ce qui manque en général, c'est l'art de la composition. Le plan n'est pas bien arrêté : de là une disposition défectueuse des événements, des digressions, des répétitions, des notions générales empruntées à un dictionnaire complaisant. Les pièces inédites et intéressantes ne manquent pas ; mais on ne sait pas en tirer tout le parti possible, ni mettre en lumière les faits importants.

Nous avons relevé dans plusieurs travaux des détails tout à fait insignifiants. Il n'en est pas de l'histoire comme d'une collection d'antiquités. Un fait peut être ancien, authentique, consigné dans des archives com-

munales ou paroissiales, et ne mériter nullement de passer à la postérité. Il y a quelques années, un professeur de Paris, dans une soutenance de thèse pour le doctorat ès lettres, disait *un peu dédaigneusement* au candidat : « Ces menus détails pourraient *peut-être* intéresser une académie de province. »

Il y a,dans les ouvrages dont j'ai à rendre compte,des détails insignifiants qui ne peuvent *pas même* intéresser l'Académie de Reims, par exemple les plaintes portées dans un Conseil municipal contre le maître d'école, chargé de faire marcher l'horloge de l'église ; il la faisait remonter et régler par sa femme et ses enfants et même quelquefois *par un aveugle* : ce qui devait nuire quelque peu à la régularité de l'horloge ; je ne relève pas bien d'autres faits du même genre.

Des distractions ont laissé passer de grosses erreurs de chronologie, de traduction ou de style. Par exemple Louis XIV en 1764, la chute de Robespierre en 1796 ; un personnage faisant partie du clergé, *clericus* clerc, transformé en *clerc de notaire*. Pour le style ; un terroir tapissé d'arbres... une commune condamnée à payer une amende entre *les mains* du chef-lieu de canton ! Il faudrait faire disparaître ces taches.

J'arrive à l'examen de chacune des œuvres qui nous ont été présentées.

M. Cousin-Henrat a fait la *Monographie de Warmériville et de ses dépendances.* Le sujet méritait d'être traité, et il l'a été d'une façon satisfaisante. L'auteur a fait de longues et patientes recherches ; il a compulsé une foule de documents ; il connaît à fond le pays ; il a utilisé tous les renseignements qui lui ont été fournis

par les habitants sur les usages locaux. On peut dire qu'il a presque épuisé la matière.

Dans un avant-propos il expose son but : « Faire revivre le passé, sauver de l'oubli de respectables traditions, honorer les ancêtres et en perpétuer le culte. » Voilà un sentiment qui honore l'auteur.

Puis il aborde son sujet. Le premier chapitre a pour titre : État actuel de Warmériville. Il nous semble que cet exposé serait mieux à sa place à la fin de l'ouvrage, dans le chapitre : Warmériville pendant les dernières années du XIXe siècle.

M. Cousin-Henrat a le mérite d'avoir exposé nettement la suite des seigneurs ecclésiastiques et laïques de Warmériville. L'abbaye de Saint-Thierry, le chapitre de Notre-Dame, les collégiales de Saint-Symphorien et de Sainte-Balsamie, les abbayes de Saint-Pierre-les-Dames, de Saint-Denis, ont exercé à Warmériville des droits seigneuriaux. L'auteur nous donne des détails sur chacun des seigneurs laïques ; les plus remarquables sont les familles de Bezannes alliées aux de Rohan et de Noailles. C'est la meilleure partie du travail de l'auteur.

M. Cousin-Henrat fait remonter l'origine de la paroisse au IVe ou Ve siècle. C'est possible, probable même. Mais la preuve donnée ne nous semble pas péremptoire. De ce que le patron de la paroisse soit saint Martin, il ne suit nullement qu'elle remonte à l'époque de saint Martin.

L'église actuelle est fort bien décrite, et la plume artistique de M. l'abbé Chevalier en a relevé tous les détails curieux.

Un chapitre intéressant est celui des droits seigneuriaux, la taille, la capitation, les corvées, le service

militaire, le droit de cens, de sauvement et les dîmes qui donnèrent lieu à bien des procès. Des statistiques faites avec soin nous montrent exactement les charges que faisait peser sur les habitants l'exercice de ces droits.

L'auteur a mis en lumière une institution, qui d'ailleurs n'était pas spéciale au chapitre de Reims, pour l'administration de la justice seigneuriale : ce sont les *plaids généraux*. Les autorités convoquaient à l'église les habitants, et, après avoir fait lire les lois et règlements de police, écoutaient les plaintes sur les abus de pouvoir et tranchaient les difficultés pendantes. On se croirait reporté au temps heureux où saint Louis rendait la justice sous le chêne de Vincennes. M. Cousin-Henrat a retrouvé les procès-verbaux des plaids généraux tenus en 1620 et en 1734 ; ils sont fort instructifs.

Les questions relatives aux écoles, à l'agriculture, à l'industrie sont bien étudiées. Des statistiques faites à diverses époques montrent les progrès réalisés.

Le chapitre intitulé : Warmériville pendant la Révolution, est intéressant. Le cahier des doléances de la communauté de Warmériville est rempli des plaintes amères des habitants au sujet des nombreux impôts qu'ils ont à supporter.

Après avoir relaté les événements notables survenus depuis la Révolution, l'auteur fait le récit de l'occupation prussienne en 1870 ; il signale les démarches périlleuses faites par la famille Harmel pour alléger les charges du pays.

L'ouvrage se termine par des notices fort bien faites sur les usines de Ragonnet et du Val-des-Bois. On y voit clairement exposées les améliorations apportées par MM. Harmel pour lutter contre la concurrence, et

les œuvres créées en faveur des ouvriers au point de vue matériel et au point de vue moral.

La Commission a fait quelques critiques. Le style manque de précision ; un certain nombre de documents auraient dû être mis en appendice à la fin de l'ouvrage ; des notions générales trop nombreuses et ne se rapportant que fort indirectement à Warmériville pourraient être mises en notes.

Somme toute, c'est un travail consciencieux et bien étudié; l'Académie a décerné à l'auteur une médaille de *vermeil de 1re classe*.

M. l'abbé Grandremy, curé actuel de Balan, nous a donné la *Monographie de Cormicy,* son pays natal, en deux gros volumes, dont le second renferme de nombreuses pièces justificatives. Le manuscrit a pour épigraphe la romance si connue de Châteaubriand :

Combien j'ai douce souvenance
Du joli lieu de ma naissance, etc.

C'est donc l'amour du pays natal qui a été le mobile de ce travail. L'auteur aime son pays : c'est pour faire revivre l'histoire des ancêtres qu'il a entrepris cette œuvre ; nous le félicitons de ce sentiment ; car l'amour du clocher est un des éléments du patriotisme, l'amour de la grande patrie française.

M. l'abbé Grandremy a utilisé les notes recueillies par M. l'abbé Robin, ancien curé de Cormicy, et par le regretté M. l'abbé Cerf ; il a poursuivi la recherche des documents, il a fondu le tout et a présenté l'intéressante *Monographie de Cormicy* dans un style généralement simple et correct. Un plan détaillé de Cormicy, un

autre plan très net de la commune et de son terroir, des armoiries et des photographies rendent plus intelligibles la lecture du texte et la suite des événements. Enfant du pays, il connaît toutes les traditions locales et il a su fixer tous ses souvenirs.

M. Grandremy attribue avec raison à Cormicy une origine gallo-romaine. D'après Flodoard et Marlot, l'auteur raconte que saint Remi en 487, guérit un aveugle à Cormicy. Mais le texte latin de Flodoard est *Calmiciacum;* Guizot, dans sa collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, les éditeurs de Flodoard et l'Académie de Reims ont traduit ce mot par Chaumuzy, et cette traduction nous semble plus exacte ; car on ne voit pas bien comment on peut faire venir Cormicy de *Calmiciacum*.

Au xe siècle, Cormicy eut l'honneur d'avoir pour curé Flodoard, chanoine de Reims. L'auteur aurait dû parler un peu plus longuement du célèbre historien, qui est une des gloires de ce pays.

Cormicy était une ville fortifiée. Il eut beaucoup à souffrir pendant la guerre de Cent Ans et pendant l'occupation anglaise. Il fut démantelé en 1432, puis fortifié de nouveau au xvie siècle. Pendant la Fronde, le pays fut livré à toutes les horreurs de la guerre.

Quelques questions ont été traitées avec soin, peut-être même un peu longuement : le grenier à sel, la compagnie des arquebusiers, l'hôpital et les écoles gratuites.

M. Grandremy a reproduit les procès-verbaux des visites faites à Cormicy par Mgr Maurice Le Tellier et Mgr de Mailly, archevêques de Reims. C'est fort instructif pour connaître l'état de la paroisse pour le temporel et le spirituel.

On y trouve un épisode héroïco-comique rappelant le fameux lutrin chanté par Boileau. Un prieur-curé avait déplacé une balustrade dans l'église. De là, mécontentement des habitants qui réclament. Les esprits s'échauffent ; on en appelle à l'archevêque ; enquêtes, contre-enquêtes, ordonnance rendue par l'autorité archiépiscopale; mais le curé s'obstine, les habitants protestent énergiquement ; à la fin, un jugement définitif ordonne au curé de remettre les choses en l'état où elles étaient anciennement, et le calme renaît à Cormicy.

Pour écrire l'histoire de la Révolution à Cormicy, l'auteur a eu la bonne fortune de trouver, dans les archives paroissiales, un journal manuscrit écrit au jour le jour par un témoin oculaire.

Ce chapitre est plein de détails curieux qui montrent bien les esprits surexcités par les idées nouvelles, abdiquant souvent le bon sens, se laissant griser par les grands mots et les discours grotesques de quelques meneurs. On célèbre à Cormicy la fête de la Raison ; on y chante un hymne rapporté par l'auteur.

Dans les chapitres suivants, il y a des détails intéressants sur l'invasion de 1814, le choléra de 1832, la guerre de 1870. La description de l'église est complète ; il y a quelques pages curieuses sur l'origine d'une relique importante de saint Remi : une côte qui aurait été détachée du corps à la Révolution. L'ouvrage se termine par des notices biographiques sur les personnages qui sont sortis de Cormicy.

La lecture de ce manuscrit se fait sans fatigue. La Commission a relevé quelques défauts dans le plan ; on a signalé aussi une source de renseignements que l'auteur aurait dû utiliser : le *Cartulaire de l'abbaye de*

Saint-Thierry. La vie du peuple n'est pas suffisamment exposée, et en citant les documents, l'auteur n'a pas toujours indiqué les sources.

L'Académie a décerné à ce travail une *médaille de vermeil de 1re classe*.

M. Thellier a envoyé une *Notice historique de la ville, terre, seigneurie et prieuré de Donchery*. Déjà en 1873, M. l'abbé Lagneau, curé de Donchery, avait présenté à l'Académie un travail sur le même sujet, et il avait obtenu une médaille d'argent. M. Thellier a fait entrer dans sa notice à peu près toute l'œuvre de M. Lagneau, et il a eu raison. Son travail est plus complet que celui de M. Lagneau : on y trouve publiée pour la première fois une pièce importante, la Droiture de Donchery, qui comprend cent dix pages de manuscrit. L'Académie sait gré à l'auteur d'avoir donné ce document inédit. Elle a pensé qu'il aurait pu faire un choix des points les plus importants, les mettre en lumière, comparer cette pièce avec d'autres du même genre et publier le texte entier en appendice.

Cependant, comme l'œuvre de M. Thellier n'est plus une œuvre absolument personnelle, mais un complément à l'ouvrage de M. Lagneau, l'Académie, tout en félicitant l'auteur de ses recherches à la Bibliothèque nationale et dans les archives de Monaco, et de la publication d'un document important, regrette de n'accorder à l'auteur qu'une mention très honorable, parce que l'*Histoire de Donchery* a été déjà récompensée d'une médaille d'argent.

M. l'abbé Haizeaux a écrit la *Monographie de Guincourt*. Il a déjà obtenu de l'Académie une médaille

d'argent pour plusieurs travaux. C'est un chercheur : il a un vrai plaisir à fureter dans les archives. Il a composé la monographie de Guincourt pour faire connaître à ses paroissiens l'histoire des ancêtres. Il est modeste : son désir n'est pas d'obtenir des éloges, mais de donner une plus grande autorité à son ouvrage en le soumettant à l'appréciation de l'Académie. Cette appréciation a été très favorable. L'histoire d'un village n'offre pas beaucoup de faits importants. Cependant, il y en a quelques-uns dans l'histoire de Guincourt qui méritaient d'être signalés et conservés; ainsi les noms et de courtes notices biographiques sur les seigneurs de Guincourt. Selon l'auteur, Bismarck descendrait de Madeleine Averhoult, fille d'un seigneur de Guincourt, et mariée à un colonel allemand.

M. Haizeaux cite le cahier des doléances de Guincourt envoyé aux États-Généraux de 1789. L'auteur aurait dû, par quelques remarques, faire comprendre les abus signalés, et montrer avec quelle impatience les habitants des campagnes supportaient les nombreux impôts qui pesaient sur eux.

M. Haizeaux décrit nettement l'état actuel de Guincourt. Il habite le pays depuis trente-six ans ; il le connaît à fond. Il peint le caractère, les mœurs, les usages, le langage des habitants. Tout est bien observé et finement exprimé, et à l'honneur du pays.

Curé de la paroisse de Guincourt, M. Haizeaux décrit avec complaisance sa belle église ; il met bien en relief la physionomie intéressante d'un de ses prédécesseurs, M. l'abbé Stévenin, un type du curé bâtisseur d'églises, qui a écrit plus de 54,000 lettres dans le monde entier, et qui est parvenu à recueillir plus de 100,000 francs

pour la construction de deux églises, l'une à Guincourt, l'autre à Jonval.

Le nom et les travaux de cet homme de bien méritaient d'être conservés et offerts à la reconnaissance du pays.

Quelques critiques ont été faites : le commissaire Mara envoyé à l'armée des Ardennes n'a rien de commun avec le fameux Marat, la victime de Charlotte Corday.

L'Académie félicite et encourage le chercheur infatigable, approuve son modeste travail comme une œuvre utile et intéressante, et décerne à M. Haizeau une mention très honorable.

M. l'abbé Alexandre, curé de Saint-Loup-Terrier, suit les traces de son voisin M. Haizeaux; comme lui, il est lauréat de l'Académie dans un précédent concours. Il a écrit la *Monographie de Jonval*. Il a compulsé les archives départementales et communales, les archives de Reims. Il a donné les noms et de courtes notices sur les seigneurs et les curés de Jonval ; il a relevé tout ce qui se rapportait à l'histoire du pays, même des faits trop minimes à notre avis, mais qui peuvent intéresser peut-être les gens du pays.

Il décrit les coutumes anciennes et présentes, et le patois du pays d'une façon fort piquante.

L'auteur s'arrête un peu plus longuement sur la biographie du général Herbin-Dessaux, une des illustrations de Jonval au XVIII[e] siècle. Comme M. l'abbé Haizeaux, il rend hommage à M. l'abbé Stévenin, qui a bâti aussi l'église de Jonval qu'il desservait avec Guincourt.

Cette église, simple et élégante, est surmontée du clo-

cher élancé dont les habitants sont fiers à juste titre, comme le montre une poésie intitulée : *Je suis le clocher de Jonval;* en voici une strophe :

Sur la colline qui s'élève
Du côté du septentrion,
Un clocher pointu comme un glaive
Se dessine sur l'horizon,
Il semble dire en son langage :
Contemplez mon air magistral;
Mon coq peut boire en plein nuage.
Je suis le clocher de Jonval !

M. l'abbé Alexandre a eu le courage d'imprimer lui-même son travail avec le modeste outillage dont il dispose. Il y a consacré 60 jours entiers. C'est méritoire.

On a trouvé que les faits auraient pu être groupés avec un peu plus d'ordre.

L'Académie reconnaît que l'auteur a su tirer parti du peu de documents qu'il a découverts; elle lui sait gré de ses efforts pour fixer les traditions locales et lui décerne une mention très honorable.

Outre les cinq manuscrits dont je viens de rendre compte, l'Académie a reçu deux ouvrages imprimés et publiés.

La seconde édition de l'*Histoire générale de la Champagne et de la Brie,* en trois gros volumes grand in-8°, avec un album de gravures et de cartes, par M. Poinsignon, inspecteur honoraire de l'Académie de Paris, docteur ès lettres.

La première édition, parue en 1885, avait reçu l'accueil le plus flatteur du monde savant. Car M. Poinsignon s'était fait connaître par plusieurs ouvrages, entre

autres, par une *Traduction et appréciation de l'Histoire de Richer* en quatre livres.

Dans son *Histoire de la Champagne*, l'auteur a pensé sagement qu'il n'avait pas à refaire l'*Histoire des Comtes de Champagne,* si magistralement traitée par M. d'Arbois de Jubainville ; il ne fait que la résumer.

L'œuvre personnelle de l'auteur commence vraiment à la guerre de Cent Ans. Une partie de l'ouvrage surtout a reçu les louanges de maîtres compétents : c'est la Champagne sous la monarchie absolue ; on y a remarqué le tableau de l'état intérieur de la Champagne sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI.

Tout y est passé en revue : pouvoir central, administration municipale, institutions charitables, justice, finances, industrie et commerce, belles-lettres, arts, illustrations locales, vie sociale.

L'auteur n'a pas la prétention d'avoir fait une œuvre complète. Il y a encore des documents nombreux à exploiter : une vie d'homme ne saurait y suffire. « Il a pour but, comme il le dit lui-même modestement, de déblayer la voie et de planter des jalons, pour aider à l'érection du monument définitif. »

M. Poinsignon n'est point cet historien dont parlait un critique célèbre, qui ne doit être d'aucun temps et d'aucun pays. Il n'est pas Champenois d'origine, mais il est devenu Champenois de cœur ; il est surtout Français. Il a été saisi par la grandeur du rôle joué par la Champagne dans l'histoire générale de la France ; il a été touché de ses épreuves, et son récit est tout pénétré d'une émotion communicative. Il est impartial ; il cherche avant tout la vérité et il a tout ce qu'il faut pour la trouver, car il est bien au courant des travaux de l'érudition moderne. Mais on sent circuler dans ces

pages un souffle ardent de patriotisme et une admiration intelligente du glorieux passé de la France.

Quand parut la première édition, les critiques avaient signalé à l'auteur certaines parties un peu écourtées ; dans la deuxième édition, M. Poinsignon a tenu compte de ces observations, en particulier dans le récit des Guerres de Religion. On avait regretté dans la première édition l'absence de toute illustration ; dans la deuxième édition, l'auteur a publié un album contenant vingt planches : les portraits de Gerson, de Jean Juvénal des Ursins, du cardinal de Lorraine, de Henri de Guise, de Faber, de Mabillon, de Nanteuil ; des vues anciennes de Troyes, de Châlons, Chaumont ; enfin, une carte du gouvernement général de Champagne, par Sanson, en 1692.

M. Poinsignon est membre honoraire de l'Académie de Reims. Ses confrères ont voulu lui montrer l'estime qu'ils professaient pour ses travaux, et leur satisfaction pour l'honneur que ces travaux faisaient à notre Académie, en décernant à M. Poinsignon, hors concours, une médaille d'or de 100 francs.

Le second ouvrage imprimé est le *Livre de Raison* de Jacques-Quentin Durand, avocat et bourgeois de Rethel au XVIIIe siècle, suivi d'une chronique des faits notables survenus en la ville de Rethel, de 1627 à 1778, publié par M. Albert Baudon.

Un livre de raison est le journal intime du foyer. Il semble à première vue ne pouvoir intéresser que cette famille ; mais quand les membres de cette famille bourgeoise occupent des fonctions élevées et sont mêlés à la vie de la cité, ce journal intime fournit une source de renseignements précieux pour l'histoire locale. Comme l'auteur ne destinait pas son journal à la publicité, il

est plus désintéressé et plus sincère ; il juge naïvement les hommes et les choses selon l'impression qu'il en a ressentie.

La chronique de 1627 à 1778 renferme des indications curieuses sur les malheurs de la guerre à l'époque de la Fronde. La malheureuse cité de Rethel, dit le chroniqueur, est prise et reprise quatre fois en trois ans ; elle est occupée par les troupes de Turenne, de Condé, par les Espagnols et les troupes du roi. La malheureuse ville ne distingue plus amis ni ennemis : car toujours c'est le vol, le pillage, les vexations de tous genres, le ravage des moissons, toutes les misères. Ces troupes de mercenaires allemands, polonais, espagnols se conduisent comme les bandes de routiers du XIV[e] siècle. — Le travail personnel de M. Baudon consiste dans une introduction bien pensée et bien écrite, des annotations nombreuses pour l'intelligence du texte, la généalogie de la famille Durand avec ses diverses branches et ses alliés jusqu'à nos jours ; enfin, une table des noms de lieux et de personnes contenus dans le livre.

L'Académie veut encourager l'auteur, dont le talent promet pour l'avenir, en lui accordant une médaille d'argent.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

Par M. A. DUVAL, Membre titulaire.

Éminence,
Mesdames,
Messieurs,

Juger ses semblables est assurément la plus délicate et la plus redoutable de toutes les fonctions. Aussi, ne puis-je m'empêcher d'admirer, précisément parce que j'ai l'honneur de les voir de très près et à l'œuvre, ces prêtres dévoués de la Justice, qu'on appelle des magistrats. Durant toute une longue et laborieuse carrière, ils pèsent les mobiles et les intentions des actions humaines, et j'envie, en ce moment surtout, la sérénité impassible avec laquelle ils ont coutume de départir libéralement à chacun, et sans se tromper... presque jamais, les justes sévérités de la loi.

Nous autres, académiciens, nous ne sommes guère que des juges intermittents et de circonstance ; une fois l'an, le devoir nous invite à nous constituer en cour de justice, à exercer une juridiction purement gracieuse... ou, tout au moins, qui s'efforce de l'être ; et quand, au milieu de beaucoup de fleurs et d'éloges, la conscience de notre mission nous oblige à glisser timidement quelque blâme, — que dis-je, une modeste et craintive critique, — nous éprouvons, je vous l'affirme, plus de peine à la formuler, que le destinataire n'en peut res-

sentir à la recevoir. Cependant, la vérité doit demeurer intacte, à peine de faire de ce concours une œuvre sans franchise, partant, sans autorité.

Pour conduire à bien la tâche un peu lourde et nouvelle dont l'Académie m'a fait l'honneur de me charger, je veux invoquer le souvenir des rapporteurs qui m'y ont précédé, et demander au plus fin, au plus délicat, au plus courtois, à mon vénéré maître, confrère et ami, M. F. Piéton, le secours de son spirituel conseil, et l'appui de sa loyale collaboration.

Le concours de cette année laissait aux poètes toute liberté pour le choix du sujet. Aussi l'abondance des œuvres ne nous a-t-elle pas manqué ; — et si j'ose encore risquer une image analogique, je dirai que notre tribunal de poésie..... correctionnelle a eu à vider un rôle passablement chargé.

Quatorze auteurs, en effet, sont venus spontanément soumettre à notre jugement cent-six pièces de vers, dont quelques-unes sont de véritables volumes. L'un de ces poètes, et non le moins fécond, nous avait confié un respectable recueil de soixante-et-un chefs-d'œuvre sous ce titre plein de promesses : *Envoi d'un moulin. Inspirations poétiques.* A-t-il eu la crainte compatissante de nous voir succomber à la tâche ? A-t-il pensé que son œuvre n'était point encore complète ? Toujours est-il qu'à la dernière heure, il a renoncé, du moins pour le moment, à connaître le degré d'estime que l'Académie pourrait porter à ses poétiques et faciles méditations.

Nous n'en demeurons pas moins en présence d'œuvres encore nombreuses et d'une diversité telle que le compte rendu et même le classement en eussent été difficiles, si quelques particularités n'eussent restreint, par des observations réglementaires, l'examen de la Commission.

Tout d'abord, trois pièces lui ont été présentées, conçues en vers latins ; c'est la seconde fois, croyons-nous, que pareille fantaisie nous est offerte ; le concours, en effet, semble de toute évidence consacré à la langue française. Il s'agit d'une *Ode* respectueusement adressée à un évêque, et d'un très pur sentiment. Mais où s'arrêterait-on dans le choix des langues, si chacun était en droit de nous imposer son idiome particulier ? L'auteur ne pourrait-il, lui-même, traduire son œuvre en vers français et présenter à un prochain concours son poème ainsi transformé ?

Enfin nous avons dû, à première vue, éliminer avec un réel regret, une pièce dédiée à *Jeanne d'Arc*, inspirée par un cœur élevé, mais entachée d'incorrections prosodiques sur lesquelles il était difficile de passer. L'auteur ne pourrait-il, lui aussi, remettre son œuvre au métier et la destiner à une prochaine et propice occasion ?

J'oserai me permettre à cet égard une réflexion. La mission héroïque et les hautes vertus de Jeanne d'Arc ont inspiré déjà d'innombrables poésies dont quelques-unes sont des chefs-d'œuvre incomparables ; l'Académie de Reims, après avoir entendu les strophes merveilleuses de Richardot, a le droit de se montrer particulièrement exigeante. Le sujet sans doute est fécond ; mais remarquons et disons aux poètes de l'avenir qu'il est désormais difficile, à moins d'un talent hors de pair, de trouver sur ce thème des pensées inédites et des accents personnels capables de provoquer des émotions nouvelles.

Il en est ainsi d'ailleurs de certains sujets poétiques entrés, — pardonnez-moi cette expression du genre administratif, — dans le domaine public ; et ce n'est

pas le moindre de mes étonnements, de voir, dans nos concours, qu'il reste encore des papillons, des ruisseaux et des nuages à découper en hémistiches, alors qu'on en a depuis la naissance de l'art poétique, célébré sur tous les rythmes, les murmures, les grâces et les rêveuses méditations.

Avant de faire connaître à quels poèmes se sont arrêtées nos propositions de récompense, disons un mot rapide, au moins, de quelques-uns de ceux à qui nous ne pouvons qu'adresser un compliment et un encouragement.

Missive et *Fleur de Souvenir* sont deux petites pièces assez gracieuses célébrant, un peu sensuellement, l'abandon et les caresses des lèvres roses et des cous d'albâtre, et conservant au grand livre de la vie l'éternelle fleur du souvenir.

Les *Anges exilés,* en une pièce de 52 vers d'une inspiration et d'une facilité poétiques indéniables,

> Sentant leurs cœurs brûlés d'un mal mystérieux,
> Et d'étoile en étoile, ouvrant leurs blanches ailes,
> Par une ardente nuit descendirent des cieux.

Le poème est une paraphrase enflammée de ce vers de Leconte de l'Isle :

> L'ange vit la beauté de la femme et l'aima.

Il n'y a en cela rien qui doive nous étonner ; et je ne veux pas rechercher l'accord de l'idée poétique avec l'orthodoxie, il faut souvent passer bien d'autres fantaisies au poète. L'auteur toutefois semble, avec succès

d'ailleurs, rechercher beaucoup plus l'esthétique et la sonorité du vers que l'exactitude de l'image qui est parfois un peu forcée ; — c'est ainsi qu'on voit des parfums de rêve exhalant des hymnes de volupté... les amants sentant le soleil rouge illuminer leurs cœurs.

Un autre auteur nous a envoyé une fable intitulée *La Souris et sa Fille*, qui n'est pas mal tournée. (C'est de la fable que je veux parler.) — Car pour ce qui est de la fille, c'est une désobéissante ; malgré les conseils de l'expérience maternelle, elle s'obstine à fréquenter un sac de noix derrière lequel la guette l'ennemi héréditaire, le descendant authentique de Raminagrobis.— Le vers est honnête, la contexture du fabliau correcte.— Mais c'est dans ce genre surtout qu'il est difficile de faire du nouveau. Le mérite et l'excuse d'une fable, c'est de trouver une adaptation, une mise en scène d'un principe de morale qui n'ait point encore été exploité. — Or, le bon Lafontaine en a laissé bien peu à ses disciples, et déjà, me semble-t-il, il avait chargé *L'Alouette et ses petits avec le Maître d'un champ*, de donner une sérieuse leçon du même genre aux jeunes et indociles étourdis de tous les temps.

Le Rêve, du même écrivain, a au moins, à défaut d'autres, le mérite de présenter une idée assez belle et inédite; c'est l'Enfant-Jésus entrevoyant dans un songe effroyable l'atrocité de la trahison et des supplices auxquels il est réservé. — Mais pourquoi à un pareil sujet la forme un peu frivole du sonnet? Le vers abuse de l'inversion au point de le rendre d'une lecture et d'une intelligence plus laborieuses.

Signalons enfin du même auteur, qui a tenu à nous

édifier sur les ressources variées de son talent, une pièce en trois parties intitulée *La Mer,* qui est une bonne œuvre de charité ; c'est, en effet, une supplique adressée aux baigneurs de nos plages bretonnes ou normandes en faveur des orphelins et des victimes de l'insatiable tempête. — C'est, en somme, un chapitre de morale en action dont nous pourrons nous souvenir au temps heureux et prochain des vacances.

Notre pétillant vin de Champagne, dans un concours à sujet libre, devait nécessairement avoir ses poètes. Nous avons eu son inévitable et laudative apologie. — L'épigraphe sous lequel elle est présentée : *Chantons ce vin,* paraît indiquer que ce doit être une chanson à boire, ou plutôt après boire : c'est d'ailleurs son excuse.

On y trouve à peu près de tout : les farandoles des houris, la félicité attendue du savant, les gros sous de la charité, les rêves sensuels des amoureux, l'union des partis politiques, l'éloquence ministérielle, la sagesse pour tout le monde ; écoutez plutôt :

L'amoureux que berce le rêve,
Voit dans ce vin, sans être gris,
Avant que le flacon s'achève,
Dix farandoles de houris.
Le savant, que le ciel attire
A sa part de félicité;
Il voit, soumis à son empire
Les astres pleins d'anxiété.

Son reflet plaît à tout le monde ;
Aux grands, aux faibles appétits.
En vidant ses flacons, on fonde
L'union de tous les partis.
Les potentats, en conséquence,
L'accueillent dans l'intimité ;
Un ministre est sans éloquence
Où le Champagne est écarté.

La verve copieuse de l'auteur du vin de Champagne s'est épandue en d'autres pièces de caractère et de mérite bien différents.

On ne peut nier que la *Cantate à 1789*, et que l'ample poème auquel *Lamartine* a servi de prétexte, peut-être plus que de sujet, ne révèlent, en plusieurs passages, un souffle et une inspiration élevés, et une véritable richesse de rimes ; et cependant l'ensemble en est plutôt lourd et souvent même obscur. L'exubérance et la rapidité certaine avec lesquelles l'écrivain compose, nous donnent à craindre qu'il perde parfois de vue la suite des idées et l'enchaînement nécessaire des périodes.

De la même plume sont issus trois fabliaux dont deux tout au moins, le *Bon Chien* et l'*Oncle récalcitrant*, nous ont paru d'une conception étrange plutôt que réellement originale. Le troisième, le *Franc Compagnon,* est à cet égard d'une nouveauté plus gracieuse et plus vraie ; le compagnon fidèle, c'est le bâton de l'aïeule :

Agreste entre tous à la vue,
Il n'est d'aucun prix apparent,
Mais sa courbe qui s'accentue
Est l'image de mère-grand.

A l'enfant il sert de monture ;
Qu'il le mette à l'amble, au galop,
Qu'il en tombe, par aventure,
Parents ne s'alarment pas trop.
Son naturel tout débonnaire
Jamais enfin ne se dément,
C'est presque un aïeul à tout faire,
Le bâton de bonne maman.

— Notre attention un peu surprise et piquée de quelque curiosité, s'est arrêtée à un travail d'un incon-

testable mérite, dont le titre : *Les Ardennais d'autrefois — Glaneurs du Vallage vers 1869*, se présentait avec une saveur toute champêtre. Dans une note qui l'accompagne, l'auteur prend soin de nous dire le sentiment très louable qui le lui a dicté. Il a voulu, au moment où elles tendent à disparaître, mettre en lumière et sauver de l'oubli, en les enchâssant dans le rythme de l'hémistiche, les locutions naïves et les tournures pittoresques du cher pays d'Ardennes.

Mais, et il est le premier à le reconnaître, il était téméraire de faire porter au noble Alexandrin les expressions assez peu poétiques du patois de terroir ; elles ne nous donnent qu'une œuvre assez lourde, d'une lecture plutôt difficile, peu harmonieuse, et qui à chaque pas, pour être intelligible, est obligée de s'aider du dictionnaire de traductions bienveillamment placé au bas de la page.

En voici un exemple :

Avec les œufs *clibots* du jeu de *vergingette*
Ils jouaient tout le jour, faisant *rouillon-rouillette,*
Au jeu de *ficharron*, de la *trimouille* encor,
Parmi les verts sentiers, les herbes, les fleurs d'or,
Effrayaient les *bilots,* et *vrais guerdins en germes,*
Couraient après le *gaude* et les *pouilles des fermes.*

Rendons hommage à l'originalité et au labeur victorieux de cette considérable compilation, qui ne contient pas moins de cinq cents vers, tout en avouant que la prose lui eût mieux convenu que la forme prosodique à laquelle il était difficile de la plier.

Nous sommes heureux de dire que le même auteur, débarrassé de semblables entraves, et laissé tout entier aux inspirations d'une imagination plus sentimentale,

nous a donné des œuvres mieux appropriées aux conditions d'un concours poétique ; et avec lui nous entrons précisément dans le troisième et dernier domaine que le rapporteur doit, sommairement du moins, faire visiter à son aimable et patient auditoire : le cercle des lauréats. Je ne veux point cependant quitter le chapitre des œuvres que je viens de citer, en laissant peu charitablement leurs auteurs sous le coup de nos critiques.

Il nous est agréable de reconnaître et de louer même avec sincérité les qualités que nous avons rencontrées à peu près chez tous : — fécondité et facilité... quelquefois un peu trop grandes, de versification ; — imagination vive, sentiments généreux, pensées délicates. Mais dans un concours aussi abondant que le nôtre, nous avions à apprécier les moindres nuances, la distinction de l'expression, l'exactitude de l'image, la vivacité des tableaux, l'élévation de la poésie ; nous n'avons pas d'autre but, en signalant à nos écrivains, tous vaillants et sincères, les inégalités et les imperfections certainement amendables de leurs travaux, que de leur dire pourquoi nous les laissons avec regret au second plan, et nous les invitons à nous revenir avec une confiance qu'accueillera toujours la sympathie de l'Académie de Reims, acquise à l'avance aux efforts généreux.

Dans un poème de fraîche et rêveuse mélancolie, expressivement intitulé : *Retour au vieux nid,* l'ami fidèle et le défenseur du patois ardennais, nous a révélé les aspirations de son âme demeurée profondément attachée au sol natal, et hantée par le rêve béni de venir au soir de la vie se reposer sous le chaume paternel.

Oh ! qu'un tendre lien rattache à la maison,
Ce mot cher et sacré qu'on répétait sans cesse,
Souvenir et parfum ! Vieux nid plein d'abandon,
Témoin de purs bonheurs que souvent on délaisse !

Asile toujours sûr pour les cœurs fatigués,
Abri gardant encor quelques vieilles coutumes,
Humble toit qu'on croyait ne déserter jamais.
....

Déraciné du sol, mes regrets adoucis,
Esseulé, je reviens m'asseoir sous ces ombrages,
Le cœur plus apaisé parmi ces chers mirages,
J'évoque la maison, près des vieux saules gris.

Pour être atténuée par quelques vers moins bons, l'évocation pleine de cœur de ces sentiments délicats n'en a pas moins paru mériter une médaille de bronze, décernée à M. *Armand Picard* (Jean d'Ardenne), de Châlons-sur-Marne.

— Sous le titre énigmatique : *Les Pantoums Sahariens* — et à l'abri de la devise que je ne cite qu'avec réserve devant la portion la plus aimable de cet auditoire : *La femme doit servir l'époux* — nous sont offertes deux pièces remarquables de couleur orientale. Dans des strophes d'une originale alternance, nous assistons tour à tour à la paresseuse langueur de l'arabe sommeillant sur son kaïk de rouge soie — au flamboiement des rayons d'un soleil de feu sur les sables ardents du désert, aux brûlantes fureurs du simoun. — La seconde de ces deux pièces, l'*Oasis,* place dans ce cadre pittoresque une scène de jalousie aux images troublantes et qui se termine par le châtiment de l'infidèle.

La tente est tout illuminée
D'une éblouissante lueur,
Ah ! la lame damasquinée,
La sens-tu plonger dans ton cœur ?

Nous nous permettons de signaler l'insuffisance ou l'incorrection prosodiques de quelques rimes qui, sans rien ôter du cachet très ensoleillé de l'œuvre, n'en portent pas moins une ombre légère, facile à dissiper, sur l'ensemble, pour lequel nous n'hésitons pas à décerner une médaille de bronze à l'auteur *M. Ely Nevil.*

— Sous la fière devise : *Le travail anoblit* — nous sommes ramenés à un bucolisme plus occidental, par M. Mourot, dans une série de pièces d'une poésie plutôt mélancolique, cependant sans mièvrerie.

Tantôt, dans une élégie intitulée *le Parc,* il nous montre le deuil et la douleur venant assombrir ces allées larges et jadis pleines de mouvement et de vie, où s'épanouissaient les douces intimités du bonheur conjugal et de l'amour maternel :

Dans l'ineffable paix d'un calme soir d'été,
Ils s'étaient égarés en ce vallon tranquille,
Et tous les deux épris de ce val enchanté,
Ils y firent bâtir un ravissant asile.
....

O joie, un jour d'avril exauça leur désir,
L'enfant rose sourit dans son lit de dentelle,
Et dans un doux baiser qu'on ne peut définir :
« Pour notre amour ! dit-il. » — « Pour notre enfant ! dit-elle. »

Mais le destin guettait cette heureuse maison.
La source de l'espoir y fut vite tarie ;
Car l'été s'enfuyant devant l'autre saison
Laissa deux cœurs brisés, une couche flétrie.

Sous le poids écrasant du tourment obsesseur,
Un mal étrange prit l'inconsolable aimée ;
Ni soins, ni dévouement, ni l'amitié d'un cœur
Ne purent guérir l'âme à la raison fermée.

Alors, pour la ravir aux rappels douloureux,
Et bannir de ses yeux toute image importune,
Il l'emmena des lieux où tant de jours heureux
S'étaient changés soudain en cruelle infortune.

Et depuis ce temps-là, le parc reste désert,
Rien ne vient en troubler la vaste solitude,
Que le pas grave et lent d'un homme au front couvert
De neige, et qui, prenant un chemin d'habitude,
S'en va s'agenouiller près des ifs au tronc vert !

Tantôt le poète, à la suite du *Chemineau*, nous entraîne à travers les grandes routes :

Oh ! qu'il est doux d'aller sous l'immensité bleue,
Gonfler d'air ses poumons et pouvoir à son gré
Allonger le parcours de la dernière lieue,
Ou raccourcir l'étape à l'endroit préféré !

Écoutez encore cette poésie pleine de coloris agreste, où il peint si bien les *Grands Bœufs* de labour :

Quand la terre s'éveille aux baisers des rayons,
Les grands bœufs accouplés dans la plaine sans bornes,
Où plongent leurs grands yeux à l'ombre de leur cornes,
Entraînent la charrue en de larges sillons.

De leurs poitrails fumants tombe une écume blanche
Qui met des points d'argent sur leurs grands naseaux bruns,
La terre remuée exhale des parfums
Qu'ils semblent respirer, quand leur tête se penche.

C'est enfin et toujours dans un accès de champêtre imagination que l'auteur, en son *Rêve*, édifie loin du bruit des cités, à quelque coin silencieux et inexploré des bois, l'humble toit et la riante tonnelle où modestement il ambitionne de vivre ses derniers jours. Quelques rares, mais fidèles amis ; trois ou quatre bambins,

. . . . de ces petits enfants
Apportant chaque jour leurs baisers triomphants,
En murmurant tout bas de ces naïves choses
Pures comme le ciel, douces comme les roses,
Sous lesquelles le cœur bondit et fait des vœux
Pour jouir du bonheur, même en devenant vieux.

. . . .
Mais que dis-je? Rimeur inconnu, sans argent,
Esclave d'une Muse au caprice changeant,
Malgré tout mon désir d'habiter la campagne,
Je ne peux que bâtir ma maison en Espagne.

Le sentiment vrai d'émotion qui se dégage de ces œuvres, en un genre où il est parfois facile de tomber dans une note trop plaintive ou même larmoyante, tout aussi bien que la poésie réelle des tableaux, nous a fait excuser quelques images inexactes, et nous a déterminés à demander pour *M. Mourot*, du Val-d'Osne, une médaille d'argent.

Du fond d'une usine de Besançon, par un contraste d'ailleurs charmant, et sous ce titre plein de fraîcheur: *Rimes d'Avril,* nous parviennent des strophes embaumées de toutes les brises du printemps:

Quand Avril, comme un jeune dieu
Du morne hiver fend la cuirasse,
Et qu'au ciel redevenu bleu,
La première hirondelle passe,

Qu'il ferait bon des jours entiers,
Léger d'argent, joyeux et libre,
De s'en aller par les sentiers
Où tout fleure, rayonne et vibre.
. . . .

Fuir au hasard sans savoir où,
En buissonnières escapades,
Au chant du merle et du coucou
Vous poursuivant de leurs aubades;

Oublier dans la paix des monts
L'âpre grincement des machines,
En s'enivrant à pleins poumons
D'air pur, de senteurs d'aubépines.
. . . .

Et s'attarder aux bords des eaux,
Flâneur fieffé, près d'une mare
Pour écouter dans les roseaux
Des grenouilles le tintamarre.

. . . .

Tel est le rêve printanier
Qui, sans relâche, me lancine,
Moi, que le sort fit prisonnier
Et... poète dans une usine !

Nous voulons encore citer en son entier cette gracieuse composition : *Vierge et Fleur*, dont la seule lecture remplacera le plus élogieux compliment.

Vierge et Fleur.

Jeune fille — jeune fleur.
(Chateaubriand.)

Aux rives que le Doubs reflète,
Brille en sa grâce une fillette.

Du bois constellant la sombreur,
Je sais une céleste fleur;

L'enfant a le nom de Claudine,
Elle est belle comme une ondine;

La fleur, c'est celle de Rousseau,
La pervenche du renouveau;

Je retrouve dans la fleurette
Les doux yeux bleus de la fillette;

De Claudine le regard pur
Me rappelle la fleur d'azur;

Quand me sourit la vierge blonde,
D'aurore mon cœur s'inonde,

Et devant la pervenche, épris,
Je suis par son charme surpris.

O chaste enfant, belle adorée,
Astre des bois, fleur préférée,

O ravissantes sœurs, à vous
Mes vœux et mes chants les plus doux !

Sur vos hautbois, gars du village,
Chantez Claudine au fin corsage;

Linots, fauvettes et pinsons
Jetez à la fleur vos chansons!

Vers l'enfant, perle d'innocence
Volez, rêves de l'espérance!

De la pervenche, va, zéphir,
Baiser l'étoile de saphir!

A la vierge que tout sourie
En une incessante féerie;

Beaux papillons couleur de feu,
Caressez le calice bleu.

Si dans tes yeux un pleur scintille,
Qu'il soit de joie, ô jeune fille!

Rosée au pétale charmant,
Mets à chaque aube un diamant;

Et Toi, que la nature immense,
Avec amour, exalte, encense

Toujours, toujours, bénis, Seigneur,
La vierge et la petite fleur!...

Nous offrons de grand cœur à *M. Louis Mercier*, de Besançon, une médaille d'argent de première classe.

Nous abandonnons le cadre champêtre des poésies printanières pour aborder un genre de composition bien différent.

Au concours de poésie de 1897, l'Académie avait récompensé d'une médaille d'argent une traduction de trois odes d'Horace en vers français, qui lui avait été présentée sous cette épigraphe : *Vive labeur!* Dois-je ajouter, au risque de faire rougir, — moi tout le premier, — bon nombre d'anciens prix de versification latine ou même française, que cette rude et courageuse devise abritait le nom, au moins littéraire, d'un auteur

du sexe plus aimable que fort, *Mme René Sainte-Hermine*, de Toulouse.

Est-ce le résultat d'une fortuite coïncidence à laquelle nous serions d'ailleurs les premiers à applaudir ? Toujours est-il que, sous la même maxime, nous adviennent neuf *Odes* nouvelles d'Horace également traduites en alexandrins.

Nous avons eu à apprécier tout à la fois la fidélité de la traduction et la valeur de la poésie française. Sur le premier point, nous avions au sein de la Commission un arbitre autorisé et impeccable en la personne de M. l'abbé Charles, professeur distingué de rhétorique au petit Séminaire de Reims. La traduction est en général d'une fidèle exactitude, quoique, en deux ou trois passages, un peu large. Quant à la composition française, elle est d'une excellente facture.

A Pompée.

Fidèle compagnon, ami de mon enfance,
Dont la mort tant de fois respecta la vaillance,
Et ménagea les jours, alors que, sous Brutus,
Nous combattions ensemble aux Champs de Thessalus,
Cher Pompée, est-ce toi que revoit l'Italie ?
Qui te rend à nos vœux, au ciel de la Patrie ?
Toi qui jadis à table, en des temps plus heureux,
Me versant à plein verre un vin digne des dieux,
De parfums et de fleurs la tête couronnée,
Abrégeais avec moi le cours de la journée ?

Ce genre de composition a donné lieu, dans la commission, à une discussion qui n'est pas sans intérêt. Faut-il reconnaître un égal mérite au traducteur qui ne produit, en définitive, qu'un travail de versification, mais qui s'emprisonne dans la pensée d'autrui, et au poète qui non seulement façonne son hémistiche et cisèle

sa rime, mais qui de plus enfante et révèle l'idée de son propre cerveau et le sentiment poétique de son âme ? Vous voudrez bien me dispenser à cette heure d'une dissertation sur ce point ; ce serait d'autant plus inutile que de cette concertation toute courtoise a jailli, sans effort, la lumière dont le reflet brillera sur la médaille de vermeil décernée à *Mme Lupiac-Laloy,* de Toulouse. Et comme nous avons quelque raison de croire que notre aimable poète connaît intimement Mme Sainte-Hermine, nous oserons la prier de rappeler à notre gracieuse médaillée de 1897, notre fidèle et respectueux souvenir.

Nous couronnerons cette progression ascendante par la citation d'une œuvre intitulée : *La Ruine d'Assur.* C'est un vaste poème biblique en quatre chants, dont le premier, *Babylone,* a été présenté au concours de 1897. L'aimable et très érudit rapporteur de cette époque y avait relevé quelques erreurs historiques, que l'auteur lui-même a rectifiées avec bonne grâce dans son édition nouvelle. Mais déjà la Commission avait été frappée des grandes qualités poétiques et surtout du talent descriptif de cette œuvre, qui se retrouvent plus accentuées encore, tout au long des quatre chants du poème.

Le premier nous montre l'orgueilleuse cité s'illuminant soudain pour les nocturnes orgies :

Mais de Sémiramis les superbes terrasses,
Où vient agoniser le tumulte des races,
Les grands bassins de jaspe, ornés de bleus lotus,
Les bosquets de rosiers, les épineux cactus,
Les fontaines d'onyx, les grottes, les nymphées
Que la brise des nuits caresse par bouffées,
Et ces marbres sculptés, ces balcons, ces décors,
Tout exhale soudain de langoureux accords.
La cité de Nemrod en un instant s'allume,
D'odorantes senteurs la plaine se parfume...
....

Le second tableau nous fait assister aux préparatifs et aux désordres du *Festin de Balthazar :*

Or, par les radieux portails du grand palais
Passent le tourbillon des folâtres ballets,
Et le léger essaim des chansons et des rires
Que scande, par instants, le murmure des lyres.
Balthazar, entouré des attributs royaux,
A revêtu ce soir les superbes joyaux,
Sardoines et saphyrs brillent sur sa tiare,
Et dans les plis soyeux de sa longue simarre
Il semble qu'à l'envi l'été sema ses fleurs ;
Sous le rouge incarnat dérobant ses pâleurs,
Le regard alangui du Kohl aromatique,
Accoudé sur son trône et la pose érotique,
Le roi daigne accueillir, contempteur du destin,
Les satrapes venus au somptueux festin.
. . . .

Je suis vraiment obligé de renoncer à vous citer la suite de ces peintures saisissantes de grandeur et d'effroi, au milieu desquelles surgit la main mystérieuse gravant sur la muraille les sombres prophéties, dont Daniel vient dévoiler la terrifiante traduction.

Je vous supplie cependant de me permettre encore la lecture de courts fragments du dernier chant, où se consomme la ruine d'Assur :

Soudain, de clairs appels font retentir la grève.
Bientôt une rumeur effrayante s'élève.
Les hordes de Cyrus ont quitté Sennaar.
Voici le châtiment !... Debout, ô Balthazar !
Entends-tu les bardits des sanglantes conquêtes,
Ce ne sont plus les chants ni les hymnes de fêtes !
. . . .

Le long des hauts remparts grincent les catapultes ;
De farouches soldats, troupeaux d'hommes incultes,

Tirent le glaive, et vont hurlant par les chemins.
Les lourds portails du temple ont cédé sous leurs mains ;
Et l'idole de Bel, après d'impurs scandales,
Se renverse et se brise en morceaux sur les dalles.
Les prêtres égorgés jonchent ici le sol.
L'incendie et le sac, le meurtre et le viol,
Barbares cruautés que la fureur invente,
Sèment aux environs l'angoisse et l'épouvante
Là, de frêles enfants expirent écrasés
Au milieu des palais par la flamme embrasés,
Et dans l'âpre chaleur des tourbillons de braises,
Le démon « Astaroth » avive ses fournaises.

Naboandel encore tout maquillé de fard,
Trébuchant dans la stole en clinquants de brocart,
Cherche à se dérober à l'ire des cohortes
Que n'intimide point l'arroi des places fortes.
Mais, saisi, garrotté, traîné par ses bourreaux,
Le prince pantelant râle sous les couteaux,
Dans le sang et la fange où son cadavre roule.
C'en est fait à jamais !... L'Assur géant s'écroule !
Sur ses débris fumants croîtra le vert gazon,
Et quand l'aube, demain, blanchira l'horizon,
Cyrus, en l'apparat de ses apothéoses,
Marchera couronné de palmes et de roses !

Les savants archéologues de la Commission de poésie se sont demandé avec anxiété si l'auteur n'avait pas commis une hérésie historique en intitulant son œuvre : *La Ruine d'Assur*,— et si ce n'est point en réalité de la *Prise de Babylone* qu'il nous a présenté les saisissants tableaux. — Outre le désir très légitime d'en finir avec ce trop long rapport, j'ai quelque raison personnelle et sérieuse de ne point m'embarquer, et de ne point vous entraîner à ma suite, dans les obscurités de cette époque mystérieuse et lointaine. Qu'il vous suffise de savoir, ce dont je suis très heureux pour l'auteur lui-même, que cette confusion entre Assur et Babylone n'est qu'apparente ; elle peut provenir de ce que la Bible, en

parlant des ennemis de l'Est, les appelle indifféremment et de façon générale les Babyloniens et les Assyriens, de même que nous disons en parlant de nos voisins d'outre-Rhin les Prussiens et les Allemands.

Ce qui, pour nous, simple jury de poésie, et non d'histoire biblique, est hors de doute, c'est que l'œuvre se signale par une hardiesse poétique, par une vigueur de coloris, par une richesse d'expressions, par une puissance de conception qui en font un poème de grande allure, dont l'auteur, *M. Julien Lhuire*, de Reims, a bien mérité la médaille d'or de cent francs que nous sommes heureux de lui décerner, en ajoutant que l'Académie acceptera de grand cœur la dédicace qu'il lui a gracieusement et délicatement offerte.

En somme, notre concours de 1899, sans être inférieur à ses devanciers, ne s'impose pas beaucoup plus qu'eux à l'admiration de nos arrière-petits-neveux. C'est un bon et honnête concours digne de toute notre sympathie; il nous donne cette joie sincère, intime et précieuse, d'encourager et de récompenser des talents en fleur et des sentiments généreux. Il nous révèle qu'il y a encore, grâce à Dieu, de belles et poétiques âmes qui savent demander aux contemplations de la nature, à l'azur du ciel, aux profondeurs silencieuses des grands bois, aux replis du cœur humain, ou aux héroïques épopées de l'histoire, des jouissances délicates et élevées que ne pourrait guère leur offrir le spectacle peu poétique de notre état social.

PRIX & MÉDAILLES

décernés dans la

Séance publique du 20 Juillet 1899

POÉSIE.

1. — Une médaille d'or est décernée à M. Julien Lhuire, lauréat de précédents concours, pour son poème biblique : *La ruine d'Assur.*

2. — Une médaille de vermeil à Mme Lupiac-Laloy (J. d'Estelle), à Toulouse, pour ses traductions d'odes d'Horace.

3. — Une médaille de 1re classe à M. Louis Mercier, membre correspondant à Besançon, pour son envoi poétique.

4. — Une médaille d'argent à M. L.-A. Mourot, au Val-d'Osne, pour ses pièces : *Le Chemineau,* etc.

5. — Une médaille de bronze à M. Armand Picard (Jean d'Ardenne), à Châlons-sur-Marne, pour son *Retour au vieux nid.*

6. — Une médaille de bronze à M. Ely Nevil, à Laigle, pour ses *Pantoums sahariens.*

HISTOIRE.

1. — Une médaille de vermeil de 1re classe est décernée à M. Cousin-Henrat, à Lavannes, pour son *Étude historique sur Warmériville* (Marne).

2. — Une médaille de vermeil de 1re classe à M. l'abbé F. Grandremy, curé de Balan, pour sa *Monographie de Cormicy* (Marne).

3. — Une mention honorable à M. E. Thellier, à Paris, pour son *Étude sur Donchery* (Ardennes).

HORS CONCOURS.

1. — Une médaille d'or est décernée à M. Maurice Poinsignon, membre honoraire de l'Académie, pour son *Histoire générale de la Champagne et de la Brie,* trois volumes avec album de planches.

2. — Une médaille d'argent à M. Albert Baudon, à Reims, pour sa publication du *Livre de raison de J.-Q. Durand, avocat et bourgeois de Rethel au* XVIIIe *siècle*

ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

SÉANCE PUBLIQUE

du Jeudi 20 Juillet 1899

PROGRAMME

1. Discours d'ouverture, par M. Léon MOREL, Président.
2. Compte rendu des Travaux de l'année 1898-1899, par M. Henri JADART, Secrétaire général.
3. Rapport sur le Concours d'Histoire, par M. l'abbé BRINCOURT, Membre titulaire.
4. Rapport sur le Concours de Poésie, par M. Arsène DUVAL, Membre titulaire.
5. Proclamation des Prix et Médailles, par M. Louis DEMAISON, Secrétaire Archiviste.

Académie Nationale de Reims

PROGRAMME DES CONCOURS

Ouverts pour les années 1900 et 1901

PRIX A DÉCERNER EN 1900

BIOGRAPHIE

Antoine FOURNIER, primicier de Metz, bienfaiteur de l'Université de Reims en 1610.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

HISTOIRE

PRIX V. DUQUÉNELLE

Histoire de la Maîtrise de Reims, depuis ses origines jusqu'à nos jours; recherches sur ses maîtres et ses élèves. L'enseignement de la musique et du chant à Reims.

Les documents se trouvent à la Bibliothèque et aux Archives de Reims, ainsi qu'aux archives de la Fabrique de Notre-Dame.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

POÉSIE

PRIX L.-F. CLICQUOT

1° *Une médaille d'or de 100 francs* sera décernée à l'auteur de la meilleure pièce de 50 à 150 vers.

Le genre et le sujet sont laissés au choix des concurrents.

En outre, l'Académie récompensera les auteurs d'études sur l'Économie politique, les Sciences et les Beaux-Arts appliqués aux besoins de la ville et de la région.

PRIX A DÉCERNER EN 1901

Histoire des Écoles de mathématiques et de dessin, fondées par la Ville de Reims au XVIIIe siècle.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

PRIX A DÉCERNER CHAQUE ANNÉE

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

1° Monographie d'une commune ou d'un canton des départements de la Marne ou des Ardennes.

A l'histoire des principaux événements dont la commune fut le théâtre depuis son origine jusqu'à nos jours, les auteurs joindront l'étude des institutions qui y furent en vigueur, la seigneurie, la justice, l'impôt, le régime municipal, l'instruction, l'assistance publique, etc., sans négliger les principales industries du pays, les moyens de transport, les usages, les traditions, les changements survenus dans les mœurs, etc.

Ils éviteront, sur ces divers points, de s'engager dans des considérations générales.

Ils compléteront l'étude du pays par un aperçu géologique du sol, par l'indication des produits qu'on en tire et des diverses cultures qui y sont distribuées, par celle des chemins et des cours d'eau qui le traversent, des lieuxdits et des points dignes de remarque, par la description des monuments existants ou détruits.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

L'Académie récompensera aussi chaque année les auteurs d'œuvres d'art ou d'industrie.

Les prix et médailles seront décernés en séance publique.

Les mémoires devront être inédits et n'avoir été envoyés à aucun concours antérieur. Ils seront adressés (franco) *à M. le Secrétaire général, avant le 15 avril 1900,* **terme de rigueur.**

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître ; ils inscriront leur nom et leur adresse dans un pli cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Les manuscrits envoyés ne sont pas rendus.

Les ouvrages couronnés appartiennent à l'Académie ; les auteurs ne doivent pas en disposer sans son autorisation.

Reims, le 25 novembre 1899.

Le Secrétaire général,

H. Jadart,

15, rue du Couchant.

Le Président annuel,

Dr O. Guelliot,

9, rue du Marc.

BUREAU DE L'ACADÉMIE

pour l'année 1898-1899

Art. 3 des *Statuts*. — L'Archevêque de Reims, le Préfet du département, le Sous-Préfet de l'arrondissement et le Maire de la ville ont droit de séance dans les Assemblées (de l'Académie), et peuvent prendre part aux discussions.

Son Éminence le Cardinal Langénieux, archevêque de Reims, *président d'honneur.*

MM. Léon Morel, *président.*
le Dr Henri Henrot, *vice-président.*
Henri Jadart, *secrétaire général.*
Louis Demaison, *secrétaire archiviste.*
Ed. Lamy, *trésorier.*

MM. Alph. Gosset, P. Douce, Mgr Cauly, *membres du Conseil d'administration.*

Année 1899-1900. — Les élections du 10 novembre 1899 ont porté à la présidence M. le Dr Guelliot, à la vice-présidence M. le Dr Colleville, et maintenu les autres Membres du Bureau.

M. Léon Morel a été élu membre du Conseil d'administration en remplacement de M. Alph. Gosset, membre sortant.

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES

et Correspondants

DE L'ACADÉMIE DE REIMS

au 1er Juillet 1899 (1)

MEMBRES TITULAIRES

Date de l'élection — MM.

1847. Paris (Henri), avocat, ancien maire de Reims.
1854. Piéton, avocat.
1857. Givelet (Charles), archéologue.
1865. Duchataux (Victor), avocat.
1866. Gosset (Alphonse), architecte.
1870. Diancourt (V.), sénateur.
1873. Butot, chanoine titulaire.
1873. Le Comte Werlé, négociant en vins de Champagne.
1876. Le Cardinal Langénieux, archevêque de Reims.
1876. Jullien (Ernest), ancien magistrat.
1877. Demaison (Louis), archiviste de la Ville.
1878. Jadart (Henri), bibliothécaire de la Ville.

(1) A cette date, l'Académie comptait exactement quarante-cinq membres titulaires, quarante membres honoraires, dont un résidant à Reims, et cent quarante membres correspondants, dont vingt résidant à Reims, soit au total deux cent vingt-cinq membres inscrits au tableau.

MM.

1880. Douce (Paul), notaire.
1880. Brissart (Arthur), avocat.
1880. Benoist (Albert), manufacturier.
1882. Lamy (Ed.), architecte.
1884. Givelet (Henri), propriétaire.
1884. Decès (Arthur), docteur en médecine.
1885. Guelliot (Octave), docteur en médecine.
1887. Henrot (Henri), directeur de l'École de Médecine.
1889. Cauly, vicaire général.
1889. Colleville, docteur en médecine.
1889. Brunette (Ernest), architecte de la Ville.
1889. Henriot (Paul), ingénieur en chef des Mines.
1890. Compant, vicaire général.
1890. Bagneris, docteur en médecine.
1892. Lefort (Alfred), notaire honoraire.
1893. Morel (Léon), archéologue.
1893. Bazin de Bezons, proviseur du Lycée.
1893. Haudecœur, curé de Pouillon (Marne).
1895. Jalenques, président du Tribunal civil.
1895. Seuvre, docteur en médecine.
1895. Laurent (Jules), professeur d'histoire naturelle au Lycée et à l'École de Médecine.
1895. Balteau (Jules), professeur d'histoire au Lycée.
1896. Pommery (Louis), négociant en vins de Champagne.
1896. Strapart (Charles), docteur en médecine.
1896. Maillet-Valser, conseiller général de la Marne.
1896. Duval (Arsène), avocat.
1896. Portevin (Hippolyte), ingénieur civil.
1896. Bourgeois (A.), docteur en médecine.
1897. Brincourt (l'abbé), supérieur du petit Séminaire.
1899. Charles (l'abbé), professeur au petit Séminaire.

MM.

1899. Le Général Maillac, commandant supérieur de la Défense de Reims.
1899. Bourguin, ingénieur en chef des Ponts et Chauss.
1899. Gosset (Pol), docteur en médecine.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

1843. Barthélemy (Anatole de), membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris [1].
1850. Mourin (Ernest), ancien recteur de l'Académie, à Nancy.
1850. Oppert (Jules), membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris.
1854. Arbois de Jubainville (d'), membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur au Collège de France, à Paris.
1857. Poinsignon (Maurice), inspecteur honoraire de l'Académie de Paris, à Châlons-sur-Marne [2].
1862. Bouché (l'abbé), archiprêtre de Vouziers (Ard^es^) [3].
1862. Maxe-Werly (Léon), numismate, à Paris.
1865. Cheysson (Émile), inspecteur général des Ponts et Chaussées, à Paris.
1873. Mallet, inspecteur général des Ponts et Chaussées, à Paris.
1873. Vanier, conseiller honoraire à la Cour d'Appel, à Paris.

(1) Nommé membre correspondant en 1843, M. A. de Barthélemy a été élu membre honoraire en 1889, ainsi que tous les autres Membres de l'Institut faisant partie de l'Académie.

(2) Décédé à Châlons, le 22 novembre 1899.

(3) Décédé à Vouziers, le 14 septembre 1899.

MM.

1875. Bouty (Edmond), professeur de physique à la Faculté des Sciences, à Paris.

1875. Baye (le baron de), membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris.

1876. Dubois (Théodore), directeur du Conservatoire national de Musique, à Paris.

1879. Lapparent (A. de), membre de l'Académie des Sciences, professeur de géologie à l'Institut catholique, à Paris.

1881. Cornet, inspecteur honoraire de l'Académie de Paris, à Châlons-sur-Marne.

1881. Boullaire (Jules), ancien procureur de la République à Reims, à Paris.

1882. Wallon (Étienne), professeur agrégé de physique au Lycée Janson de Sailly, à Paris.

1882. Péron, intendant général en retraite, à Auxerre.

1882. Paris (Gaston), de l'Académie Française, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, administrateur du Collège de France, à Paris.

1883. Gautier (Jules), inspecteur de l'Académie de Paris, à Paris.

1884. Vassard (Albert), ancien président du Tribunal de Reims, à Paris.

1885. Senart (Émile), membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris.

1887. Durant des Aulnois (A.), ancien notaire à Reims, à Paris.

1889. Bertinet (Émile), professeur agrégé de physique au Lycée Buffon, à Paris.

1890. Colbert (le général marquis de), à Sedan.

1892. Gillet (l'abbé J.), archiprêtre de Charleville.

MM.

1892. Didier (Louis), professeur agrégé d'histoire au Lycée Hoche, à Versailles.

1892. Lasteyrie (le comte Robert de), membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur à l'École des Chartes, à Paris.

1892. Longnon (Auguste), membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur au Collège de France, à Paris.

1893. Broyé (l'abbé), directeur de l'Institution Saint-Remi, à Charleville.

1893. Tissier (Alexandre), professeur agrégé de physique au Lycée Voltaire, à Paris.

1893. Senart (Alexandre), président de Chambre honoraire à la Cour d'Appel, à Paris.

1893. Plançon (Arthur), proviseur du Lycée Michelet, à Vanves.

1893. Delisle (Léopold), membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, administrateur général de la Bibliothèque Nationale, à Paris.

1895. Michaut (Henri), conseiller général, à Nancy.

1896. Thirion (Paul), professeur agrégé d'histoire au Lycée Charlemagne, à Paris.

1896. Chevalier (l'abbé Ulysse), correspondant de l'Institut, à Romans (Drôme).

1896. Froussard (Victor), conservateur des Hypothèques, en retraite à Andelot (Haute-Marne).

1896. Mennesson-Champagne (Auguste), ancien notaire, ancien trésorier de l'Académie, à Reims [1].

1897. Péchenard (P.-L.), recteur de l'Institut catholique, à Paris.

(1) Décédé à Reims, le 18 juillet 1899, dans sa 86e année.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

1842. Ponsinet (H.), président honoraire, à Reims.
1842. Rondot (Natalis), à Lyon.
1846. Licourt, docteur en médecine, à Châtillon-s.-Marne.
1847. Alluard, doyen honoraire de la Faculté des Sciences, à Clermont-Ferrand.
1856. Georges (l'abbé Étienne), membre de la Société académique de l'Aube, à Rosnay-l'Hôpital (Aube).
1859. Ponsart, membre du Conseil général, président du Comice agricole, à Omey (Marne).
1859. Nicaise (A.), correspondant de la Société des Antiquaires de France, à Châlons-sur-Marne.
1862. Millien (A.), lauréat de l'Académie Française, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
1863. Cotelle (Jules), conseiller honoraire à la Cour d'Appel, à Nancy (1).
1863. Renard (A.), conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Paris, à Reims.
1869. Bulliot (G.), président de la Société Éduenne, à Autun.
1870. Malard (G.), censeur honoraire du Lycée d'Angoulême, à Reims.
1870. Bablot-Maitre, agriculteur, à Jonchery-sur-Suippe (Marne).
1873. Neymarck (Alfred), économiste, à Paris.
1873. Dessailly (l'abbé), du clergé de Versailles.
1873. Grosjean (Edgar), docteur en médecine, à Montmirail (Marne).

(1) Décédé en 1899.

MM.

1873. GUIBERT (L.), membre de la Société historique du Limousin, à Limoges.
1875. VIDIEU (l'abbé), du clergé de Paris.
1875. LUCAS (Ch.), architecte, à Paris.
1876. DUEIL (A.), géologue, à Ay (Marne).
1880. VINCENT (le docteur Henri), à Vouziers.
1880. MIEUSSET (P.), membre de l'Académie de Besançon, à Besançon.
1881. ROUY (Henri), à Sedan.
1881. COLLET (Pierre), géologue, à Sainte-Menehould.
1882. HÉRELLE (G.), professeur de philosophie au Lycée de Bayonne.
1882. PLY (l'abbé), curé de Saint-Martin, à Laon.
1882. THÉVENOT (A.), homme de lettres, à Épinal.
1882. HUET (F.), maître de chapelle, à Châlons-s/-Marne.
1883. DARDENNE, professeur, à Andenne (Belgique).
1883. BERLUC-PERUSSIS (le chevalier DE), membre de l'Académie d'Aix, à Aix-en-Provence.
1883. LOUIS-LUCAS (Paul), professeur à la Faculté de Droit de Dijon.
1884. LANDOUZY (le docteur), agrégé à la Faculté de Médecine, à Paris.
1884. LORIQUET (Henri), bibliothécaire de la ville de Rouen.
1884. PÉLICIER, archiviste du Département, à Châlons-sur-Marne.
1885. CARDEVACQUE (A. DE), membre de l'Académie d'Arras, à Arras.
1886. PLATEAU, de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Gand.
1887. CHEVALLIER (l'abbé Alfred), curé de Montbré (Marne).

MM.

1887. Marsy (le comte de), directeur de la Société française d'Archéologie, à Compiègne.

1887. Germain (Léon), membre de l'Académie de Stanislas et de la Société d'Archéologie lorraine, à Nancy.

1887. Bourgeois (Armand), homme de lettres, à Pierry (Marne).

1887. Piépape (L. de), chef d'état-major, à Nantes.

1887. Doyen (le docteur Eugène), à Reims.

1887. Pauffin (Henri), avocat, docteur en droit, à Paris.

1888. Bovet (Alfred), à Valentigney (Doubs).

1889. Petitjean (Th.), ancien vice-président de la Société des Amis des Arts, à Reims.

1889. Auger (E.), dessinateur, à Trigny (Marne).

1889. Baulmont, contrôleur des Contributions directes, à Charleville.

1889. Buache (l'abbé), du clergé de Châlons.

1889. Chavaillaud (Léon), statuaire, à Paris.

1889. Colle (Alph.), statuaire, à Charleville.

1889. Dallier (Henri), organiste de l'église Saint-Eustache, à Paris.

1889. Guelliot (Ch.), docteur en médecine, à Vouziers.

1889. Héron de Villefosse (Étienne), docteur en droit, à Paris.

1889. Jacquinet, professeur au Lycée Condorcet, à Paris.

1889. Lannois (l'abbé), à Biermes (Ardennes).

1889. Laurent (P.), juge de paix, à Rethel.

1889. Laurent (P.), archiviste des Ardennes, à Mézières.

1889. Lucot (l'abbé), archiprêtre de la cathédrale, à Châlons.

1889. Méric (E.), professeur honoraire à la Sorbonne, à Paris.

MM.

1889. Pellot (Paul), licencié en droit, à Rethel.
1889. Saint-Marceaux (René de), statuaire, à Paris.
1889. Stein (H.), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
1889. Tausserat-Radel (Al.), archiviste au Ministère des Affaires Étrangères, à Paris.
1889. Nimal (Henry de), conservateur du Musée, à Charleroi (Belgique).
1890. Prou (Maurice), conservateur à la Bibliothèque Nationale, à Paris.
1890. Bogdanow (Anatole), professeur à l'Université de Moscou.
1890. Bigot (l'abbé), curé de Ventelay (Marne).
1890. Chariot (le général), à Paris.
1890. Gilardoni (Camille), à Sermaize (Marne).
1890. Goffart (N.), agrégé de l'Université, à Paris.
1890. Mennesson-Dupont (Louis), avocat, à Reims.
1890. Lhote (Amédée), homme de lettres, à Châlons-sur-Marne.
1890. Loé (le baron Alfred de), secrétaire de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Bruxelles.
1890. Petit (H.), docteur en médecine, à Château-Thierry.
1890. Saintenoy (Paul), architecte, à Bruxelles.
1891. Leseur (Paul), professeur à la Faculté de Droit, à Paris.
1891. Richardot (Henri), notaire, à Longjumeau (Seine-et-Oise).
1891. Simon (Paul), vice-président de la Société des Amis des Arts, à Reims.
1892. Hannesse (l'abbé), secrétaire de l'Archevêché, à Reims.

MM.

1892. Tourneur (Louis), à Reims.
1892. Berthelé (J.), archiviste de l'Hérault, à Montpellier.
1892. Cicile, professeur d'histoire, au Lycée de Poitiers.
1892. Denizet, instituteur, au Meix-Thiercelin (Marne).
1892. Henry (Jules), archiviste, à Paris.
1892. Lamiable (le docteur), à Château-Porcien (Ardennes).
1892. Lefèvre-Pontalis (Eugène), ancien bibliothécaire des Sociétés savantes, à Paris.
1892. Mercier (Louis), membre de l'Académie de Besançon.
1892. Nicole (l'abbé), curé-doyen de Carignan (Ardennes).
1892. Ponsinet (Lucien), conseiller de Préfecture, à Draguignan (Var).
1892. Lajoux (H.), pharmacien de l'Hôtel-Dieu, à Reims.
1892. Bosteaux (Ch.), archéologue, maire de Cernay-lès-Reims.
1892. Duméril (Paul), docteur en droit, à Versailles.
1892. Moëssard, viticulteur, à Paris.
1892. Noël (dom Albert), religieux bénédictin de l'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil (Maine-et-Loire).
1892. Tronsson du Coudray, inspecteur général des finances, à Paris.
1893. Arnould (Louis), professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Poitiers.
1893. Le Grand (Léon), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
1893. Legras (l'abbé), curé-doyen de Saint-Jacques, à Reims.

MM.

1893. Espérandieu (le capitaine), professeur à l'École Militaire d'infanterie, à Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

1893. Florival (de), président du Tribunal, à Abbeville.

1893. Frémy (le comte), à Paris.

1893. Kharousine (Nicolas), publiciste, à Moscou.

1893. Péchenart (l'abbé), curé-doyen d'Attigny (Ardennes).

1893. Simon (le commandant), à Fismes.

1895. Antoine (l'abbé), lauréat de l'Académie, curé de Vireux-Molhain (Ardennes).

1895. Bellevoye (Adolphe), graveur, membre de la Société entomologique de France, à Reims.

1895. Blondel (Georges), docteur en droit, agrégé de l'Université, à Paris.

1895. Bourdel, professeur agrégé de philosophie au Lycée de Reims.

1895. Henriet (Frédéric), conservateur du Musée, membre de la Société historique de Château-Thierry.

1895. Leroy (Stéphen), lauréat de l'Académie, professeur d'histoire au Collège de Sedan.

1895. Malet, professeur agrégé d'histoire au Lycée Voltaire, à Paris.

1895. Marcou (Paul-Fr.), inspecteur général adjoint des Monuments historiques, à Paris.

1895. Margotin (Léon), architecte, professeur à l'École régionale des Arts industriels de Reims.

1895. Mercier (le docteur), ancien élève de l'École Normale, à Bourbonne-les-Bains et à Reims.

1895. Misset (l'abbé), directeur de l'École Lhomond, à Paris.

MM.

1895. Seillière (le baron Frédéric), au château de Montaubois, près Signy-l'Abbaye (Ardennes) (1).
1895. Vasnetzof, artiste peintre, à Moscou.
1895. Villard (E.), avocat général à la Cour d'Appel de Nancy.
1896. Bouxin (l'abbé), membre de la Société Académique, à Laon.
1896. Coyon (Charles), archéologue, à Beine.
1896. Lajoye (Abel), à Reims.
1896. Luton (Dr E.), à Reims.
1896. Maquet, professeur au Lycée Voltaire, à Paris.
1896. Marguet (Pol), secrétaire du Comice agricole, à Reims.
1896. Sécheret-Cellier, lauréat de l'Académie, directeur d'école, à Charleville (Ardennes).
1896. Denancy (Edgard), à Avize (Marne).
1896. Deneffe (le Dr), professeur à l'Université de Gand.
1896. Bogdanovitch (le général), à Saint-Pétersbourg.
1896. Scherbatoff (le prince Nicolas), administrateur du Musée impérial historique, à Moscou.
1896. Soultanoff (Nicolas), directeur de l'Institut des Ingénieurs civils, à Saint-Pétersbourg.
1897. Augier, juge au Tribunal civil de Reims.
1897. Collinet (Paul), professeur agrégé à la Faculté de Droit de l'Université de Lille.
1897. Guillaume (Docteur), à Reims.
1897. Lacaille (Henri), archiviste paléographe, à Paris.
1897. Leger (Louis), professeur au Collège de France, à Paris (2).

(1) Décédé le 25 août 1899.
(2) Élu membre honoraire le 10 novembre 1899.

MM.

1897. Librois (H.), archiviste du Jura, à Lons-le-Saunier.

1897. Rozey (Paul), avocat à Reims.

1899. Quarré-Reybourbon (L.), officier de l'Instruction publique, à Lille.

1899. Picavet (F.), maître de conférences à l'École des Hautes Études, à Paris.

1899. Kalas (Ernest), architecte, à Reims.

1899. Neveux (Pol), chef adjoint du cabinet du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à Paris.

AVIS POUR LES MEMBRES CORRESPONDANTS

Art. 22 des *Statuts*. — Les Membres correspondants s'engagent à communiquer à l'Académie leurs ouvrages et le fruit de leurs recherches; si l'un d'eux laisse écouler trois années sans exécuter cette obligation, il sera censé renoncer à son titre, et son nom pourra être rayé du tableau.

Art. 36 du *Règlement*. — Les droits du diplôme sont de **10 fr.** pour les Membres titulaires et pour les correspondants.

Les Membres correspondants sont, en outre, priés de s'abonner aux *Travaux de l'Académie*, deux volumes annuels, prix d'abonnement **10 fr.** — S'adresser à M. Michaud, libraire de l'Académie, rue du Cadran-Saint-Pierre, 19.

LISTE DES OUVRAGES

Adressés à l'Académie nationale de Reims

PENDANT L'ANNÉE 1898-1899

I. — Ouvrages publiés par les Membres de l'Académie.

Alfred Lefort .... *La forteresse de Luxembourg*, d'après des documents inédits. 1898, in-8°.

Dr Bagneris .... *Discours prononcé à la séance de rentrée de l'École de Médecine et de Pharmacie de Reims*, le 3 novembre 1898. In-8°.

H. Jadart .... *Voyage de Jacobs d'Hailly*, gentilhomme lillois, à Reims, dans la Champagne et les Ardennes en 1695. — Relation inédite précédée d'une recherche sur les voyageurs en Champagne, depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours. 1899, in-8°.

H. Jadart, P. Laurent et A. Baudon. *Les cloches du canton de Rethel*. — Épigraphie campanaire ardennaise. 1897, in-8°.

J. Laurent .... *Absorption des hydrates de carbone par les racines*. Travail du laboratoire d'histoire naturelle de l'École de Médecine de Reims.

— *Notice agronomique sur la commune d'Hermonville*. 1899, in-8°.

V. Duchataux .... *Mémoire ampliatif pour la Société anonyme des Écoles chrétiennes libres de la ville de Reims contre l'administration de l'Enregistrement*. Jugement rendu par le Tribunal civil de Reims le 13 mai 1899.

Dr Pol Gosset .... *La société populaire de Reims, 1790-1795.*

Mgr P.-L. Péchenard . ... *Les reliques de saint Remi*, archevêque de Reims, apôtre de la France. — Étude historique sur leur conservation jusqu'à nos jours. 1898, in-8°.

Maurice Poinsignon.......... *Histoire générale de la Champagne et de la Brie depuis les temps les plus reculés jusqu'à la division de la province en départements.* 1896, 1897 et 1898, 3 vol. in-8° et un album.

Baron J. de Baye......... .. *De Penza à Minoussinsk.* — Souvenir d'une mission. 1898, in-8°.

— *Notes de Folk-Lore Votiak.* 1898, in-8°.

— *Communications faites en séance à la Société nationale des Antiquaires de France.* Mars 1898.

— *Les Kourganes de la Sibérie occidentale.* — Dix-neuf crânes de Kourganes sibériens. — Les Ostiaks et autres Finnois. 1898.

— *Au sud de la chaîne du Caucase.* Souvenirs d'une mission. 1899, in-8°.

Baron de Baye et Th. Volkor. *Le gisement paléolithique d'Aphontava-Gora.* 1899, in-8°.

L. de Berluc-Pérussis...... *La patrie et la matrie.* — Discours prononcé à la Félibrée de Volx, le 25 septembre 1898.

— *Lettres inédites de « l'Ami des Hommes » et du bailli de Mirabeau.* 1899, in-8°.

— *Mistral et l'Académie.* 1899, in-8°.

Comte de Marsy............ *Renaud de Châtillon.* Bibliographie. (Extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*, 1898.)

— *Les sonnettes des fondeurs malinois* (xvie et xviie siècles). 1898, in-8°.

— *Un poëte normand.* (Extrait de la *Revue catholique* de Normandie, 1898.)

L'abbé Ulysse Chevalier.... *Les nominations épiscopales du xiiie au xve siècles* (Extrait de l'Université catholique.) 1898, in-8°.

L'abbé Ulysse CHEVALIER.... *Compte rendu du 4e Congrès scientifique international des Catholiques*, tenu à Fribourg du 16 au 20 août 1897. — La renaissance des études liturgiques. 1898, in-8°.

— *L'abbaye de Silos*. 1898, in-8°.

Félix PLATEAU .... *Extrait des Mémoires de la Société zoologique de France*. 1898. — Nouvelles recherches sur les rapports entre les insectes et les fleurs. 1898, in-8°.

L'abbé Alexandre HANNESSE. *Notice sur M. l'abbé Ch. Cerf*, chanoine titulaire de l'Église métropolitaine de Reims, membre de l'Académie nationale de Reims. 1899, in-8°.

Dr E. LUTON................. *De l'action des sels de cuivre dans certaines affections de l'enfance*. 1899, in-8°.

Arsène THÉVENOT........... *L'anarchie littéraire et l'évolution de la langue française*.

Paul COLLINET............... *Sedan il y a cent ans*. 1re partie, 1893; 2e partie, 1899. 2 vol. in-8°.

L'abbé Étienne GEORGES..... *Étude biographique et littéraire sur l'abbé Ét. Georges*. — Édition remaniée et complétée par un magistrat champenois. 1899, in-8°.

— *Troyes et ses environs sous le régime directorial*. — Récit anecdotique d'après des documents inédits. 1899, in-8°.

Léon GERMAIN .... *L'ancienne cloche de Mattaincourt, 1723*. 1898, in-8°.

— *Sept cloches anciennes des Côtes-du-Nord*. 1899, in-8°.

— *Une taque de foyer aux armoiries de la famille Savary*, XVIIe siècle. 1897, in-8°.

F. MOREAU.................. *Bibliothèque et archives de la collection Caranda*. 1897, in-8°.

L'abbé Alfred CHEVALLIER... *Le rétable de Baslieux-les-Fismes*. 1899, in-8°.

Louis ARNOULD .... *Racan* (1589-1670). Histoire anecdotique et critique de sa vie et de

ses œuvres. — Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris pour le doctorat ès lettres. 1896, in-8°.

Louis ARNOULD .... *De Apologia Athenagora*. I° Patris Græci. II° Seculo Florentis. 1898, in-8°.

A. SÉCHERET .... *Quelques enfants de Charleville*. — Allocution adressée le 6 août 1898 à la distribution des prix aux élèves de l'école de la rue du Petit-Bois.

N. SOULTANOFF .... *Le monument de l'Empereur Alexandre II au Kremlin de Moscou*. 1898.

L. PÉCHENART .... *Château-Regnault-Bogny*. 1897, in-8°.

L. QUARRÉ-REYBOURBON ..... *Histoire de la ville de Béthune*. 1885.

— *Essai bibliographique et catalogue de plans et gravures concernant le bombardement de Lille en 1792*. 1887, in-8°.

— *Chronique d'une maison lilloise racontée par ses parchemins*. 1885, in-8°.

— *Fêtes célébrées à Lille en 1729*. 1894, in-8°.

— *Un épisode de la Révolution à Béthune*.

— *Un compte de la Recette générale de Philippe de Croy*. 1895, in-8°.

— *Médaille de la Société de géographie de Lille*. 1890, in-8°.

— *Épisodes de la vie de garnison à Lille. 1743-1750.*

— *La vie, les voyages et aventures de Gilbert de Lannoy au XV° siècle*. 1890, in-8°

— *La ville de Gannat et son évangéliaire du X° siècle*. 1886.

— *La Bourse de Lille*. 1892, in-8°.

— *Dessèchement des wateringues et des moëres dans l'arrondissement de Dunkerque*. 1893, in-8°.

— *Carnet de voyage*. Est et Midi de la France, Italie et Sicile. 1894, in-8°.

— *Les peintres Van Oost à Lille*, à propos d'un tableau lillois. 1898, in-8°.

L. Quarré-Reybourbon ..... *Le Colisée de Lille*. 1896, in-8°.

— *Pascal-François-Joseph Gossellin*, géographe lillois. 1887, in-8°.

— *La porte de Paris à Lille et Simon Vollant, son architecte*. 1891, in-8°.

— *Aspect de quelques maisons de Lille au commencement du XVIIe siècle*. 1889, in-8°.

— *Blankenberghe et ses environs*. 1886, in-8°.

— *Pierre Le Monnier*, voyageur lillois du XVIIe siècle. 1894, in-8°.

— *Knocke*, nouvelle station balnéaire sur la mer du Nord. 1890, in-8°.

— *Nomenclature de tous les curés et des bénéficiers du décanat de Lille de 1625 à 1674*. 1896, in-8°.

— *La vie, l'œuvre et les collections du peintre Wicar*. 1895, in-8°.

— *Les mémoriaux d'Antoine de Succa*. — Recueil de dessins artistiques concernant les Pays-Bas et la ville de Lille. 1888, in-8°.

— *Les bouquets et l'assemblage artistique des fleurs au XVIIe siècle*. 1897, in-8°.

II. — Dons du Ministère de l'Instruction publique, hommages divers et journaux.

Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 4e série, tome XXVI, bulletins de mars à décembre 1898 ; tome XXVII, bulletins de janvier à avril 1899.

Congrès des Sociétés savantes. Discours prononcés à la séance générale du Congrès, le 16 avril 1898, par M. Darlu et M. Alfred Rambaud, ministre de l'Instruction publique.

Liste des membres titulaires, honoraires et non résidants du Comité, des correspondants du ministère, des Sociétés savantes de Paris et des départements.

Programmes des Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements qui se tiendront à Toulouse en 1899, et à la Sorbonne en 1900.

Revue des travaux scientifiques, tome XVIII, nos 6 à 11, 1898.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. 1898, 1re livraison.

Bulletin du Comité des Sociétés des beaux-arts des départements, nos 7 et 8, 1er septembre et 27 décembre 1898.

Bulletin administratif de la ville de Reims, 15e supplément, 1897.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, IVe série, tome IX, fascicules 1 à 6; tome X, fascicule 1, 1898 et 1899.

Mémoires de la même Société, tome II, 3e série, 2e fascicule.

Bulletin de l'Association philotechnique, nos 4 à 12, avril à décembre 1898; nos 1 à 6, janvier à juin 1899.

Annuaire de la Société philotechnique, 1898, tome LVII.

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 1897.

Bulletin et Mémoires de la même Société, 6e série, tome VII ; Mémoires, 1896.

Mettensia. Mémoires et documents publiés par la même Société (fondation Aug. PROST), fascicule 1, 1898.

Journal des Savants, novembre 1898 à juin 1899.

Bulletin de la Société philomatique de Paris, 8e série, tome X, 1897-1898.

Conseil général de la Marne, rapports du Préfet et procès-verbaux des délibérations. Session d'août 1898. Session d'avril 1899.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, 116e à 118e livraison, janvier à décembre 1898.

Repertorium latinæ poeseos (Catholica hymnologica excepta), specimen. 1895 in-4°.

Bulletin de la Société industrielle de Reims, 1899, tome XVII, n° 86.

XIIe Congrès archéologique et historique. Malines, 1897, 2e volume.

Fédération archéologique et historique de Belgique. Congrès d'Arlon, 1899.

Documents du Congrès archéologique et historique d'Arlon, 1899, 1er fascicule.

Anales del museo nacional de Montevideo, fascicules 9, 10 et 11, 1898-1899.

Revista do museu nacional do Rio-de-Janeiro, 1896, volume I.

Transactions of the Academy of science of St-Louis, volume VII, nos 17 à 20, 1897 ; volume VIII, nos 1 à 7, 1898.

Wisconsin geological and natural history Survey. 1898. Bull. nos 1 et 2.

Transactions of the Wisconsin Academy of sciences, arts and letters, volume XI, 1896-1897.

Union médicale du Nord-Est, juillet 1898 à juillet 1899.

Journal d'hygiène, juillet 1898 à juillet 1899.

Poésies diverses et mélanges, par André TILORIER. 1894, in-8°.

Vexilla regis prodeunt, poésie, par Julien LHUIRE. 1898, in-8°.

Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix en général depuis l'an 1200 jusqu'en l'an 1800, tomes III et IV, par le Vicomte G. d'Avenel. 1898, in-8°.

Histoire complète de Mac-Mahon, maréchal de France, duc de Magenta, d'après des documents originaux et des pièces officielles par Léon Laforge. 3 volumes in-4° illustré, 1898.

Les traductions du psautier en vers latins au XVI*e siècle*, par Hugues Vaganay. 1898, in-8°.

L'Abbaye de Rebais-en-Brie. Sommaire chronologique de 635 à 1800. 1898, in-8°.

Nuances morales. Nouvelles pensées. par Marie Valyère. 1899.

Les légendes de l'histoire. Démosthène était-il bègue? par le Docteur Chervin. 1898, in-8°.

Études celtiques. De l'idée religieuse chez les Celtes préhistoriques, par le Docteur Maurice Adam. In-8°.

La famille Landragin, par Albert Baudon. 1897, in-8°.

Le livre de raison de Jacques-Quentin Durand, avocat et bourgeois de Rethel au XVIIIe siècle, par Albert Baudon. 1898, in-8°.

Le Masque de fer et le livre de M. Frantz Funck-Brentano, par A. Loquin. 1899, in-8°.

Lettre à M. Chauvet, président de la Société historique et anthropologique de la Charente. Pour faire suite aux « véritables instruments usuels de l'âge de pierre », par A. Thieullen. 1898, in-4°.

Études d'ethnographie préhistorique. Fouilles à Brassempouy en 1897, extrait de l'*Anthropologie*, tome IX, par Ed. Piette et J. de Laporterie.

L'encyclique « Æterni Patris » sur les études philosophiques, par Albert Lamy, 4 août 1879.

Planches de la vallée de Guebviller et du massif du Grand Ballon, par Aug. Gasser et J.-B. Munsch.

Les Missions catholiques françaises et les raisons de leur participation à l'Exposition universelle de 1900, par le baron J. du Teil. 1899, in-8°.

III. — Publications adressées par les Académies et Sociétés correspondantes.

Aix. — *Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres*, tome XVII, 1898.

Amiens. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1897, no 4.

Angers. — *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts*, 5e série, tome I, 1898.

ANVERS. — *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, 5e série, tomes III et IV, 1898 ; tome V, 1899.

AVIGNON. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, tome XVII, 1898, 2e, 3e et 4e livraison ; tome XVIII, 1899, 1re livraison.

BAR-LE-DUC. — *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts* 3e série, tome VI. 1897.

BEAUVAIS. — *Mémoires de la Société académique d'archéologie. sciences et arts du département de l'Oise*, tome XVII, 1re partie, 1898.

BESANÇON. — *Procès-verbaux et Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts*. 1898

BÉZIERS. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire*, 3e série, tome II, 2e livraison, 1898.

BONE. — *Comptes rendus des réunions de l'Académie d'Hippone*. 1898.

BORDEAUX. — *Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts*, 3e série, 1894 et 1895.

— *Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Seurin, de Bordeaux*, publié par la même Société. 1897.

BOULOGNE-SUR-MER. — *Mémoires de la Société académique de l'arrondissement*, tome XVIII, 1896-1898.

— *Bulletin trimestriel* de la même Société, 5e volume, 5e livraison, 1896 ; 6e livraison, 1897-1898.

CAEN. — *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres*, 1897-1898.

— *Bulletin de la Société des beaux-arts*, 9e volume, 3e et 4e cahier 1896 ; 10e volume, 1er cahier 1897.

CHALONS-SUR-MARNE. — *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne*, 1897.

CHATEAU-THIERRY. — *Annales de la société historique et archéologique*, années 1896 et 1897.

CLERMONT-FERRAND. — *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts*. Histoire d'Auvergne ; Massillon ; Visite à Hyères et à Clermont ; La légende de saint Florus et ses fables. 2e série, 7e fasc. 1894 ; 10e et 11e fasc. 1897.

— *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, publié par la même Académie, 2e série, nos 4 à 8, avril à août 1898.

COMPIÈGNE. — *Bulletin monumental publié sous les auspices de la Société française d'archéologie et dirigé par le comte de Marsy*, 7e série, tomes II et III, 1897 et 1898.

CONSTANTINE. — *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique*, 1er volume de la 4e série, année 1898.

DIJON. — *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres*, 4e série, tome VI, 1897-1898.

DUNKERQUE. — *Bulletin de la Société dunkerquoise*, 1898, 1er et 2e fascicule.

— *Mémoires* de la même Société, 1897-1898, 30e volume.

ÉKATHÉRINEBOURG. — *Bulletin de la Société ouralienne d'amateurs des sciences naturelles*, tome XV, 2e livraison ; tome XVI, 2e livraison ; tome XVII, 1e et 2e livraison ; tome XIX, 1e livraison.

ELBEUF. — *Bulletin des travaux de la Société industrielle*, année 1898.

ENGHIEN. — *Annales du Cercle archéologique*, tome V, 3e et 4e livraison 1898.

ÉPERNAY. — *Bulletin de la Société d'horticulture et de viticulture*, juillet 1898 à juin 1899.

ÉPINAL. — *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, 1898.

FONTAINEBLEAU. — *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1er, 2e, 3e et 4e trimestre 1898 ; 1er et 2e trimestre 1899.

GRENOBLE. — *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 4e série, tome II, 1897.

GUÉRET. — *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, 2e série, tome VI, 1898.

LIÉGE. — *Archives liégeoises*. Organe mensuel de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége, no 12, 15 décembre 1898.

LIMOGES. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome XLVII, 1899.

LUXEMBOURG. — *Ons Hemecht*. Janvier à juillet 1899.

LYON. — *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts*. Sciences et lettres, 3e série, tome V, 1898.

MANCHESTER. — *Memoirs and proceedings of the Manchester literary and philosophical Society* 1897-1898, volume 42, part. III, IV et V ; 1898-1899, volume 43e, part. I, II et III.

MARSEILLE. — *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts*, années 1893-1896.

MONTAUBAN. — *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, tome XXVI, 1898, 1er, 2e, 3e et 4e trimestre.

MOULINS. — *Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais*. Catalogue du Musée départemental de Moulins, 2e partie, 1896.

— *Bulletin-Revue* de la même société, 1898, tome VI.

NANCY. — *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1897, 5e année, tome XV.

NANTES. — *Annales de la Société académique*, volume 9e de la 7e série. 1898.

NANTES. — *Centenaire* de la même Société, 1798-1898.

NEVERS. — *Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts*, 3e série, tomes VII et VIII, 1898 et 1899.

NIMES. — *Mémoires de l'Académie*, 7e série, tome XIX, 1896 ; tome XX, 1897.

ORLÉANS. — *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome XXVII, 1898.

— *Bulletin* de la même Société, tome XII, nos 163 et 164, 2e, 3e et 4e trimestre 1898.

PERPIGNAN. — *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales* ; 39e volume, 1898 ; 40e volume, 1899.

POITIERS. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e série, tome XX, 1er, 2e, 3e et 4e trimestre 1898, 1er trimestre 1899.

— *Bulletin et Mémoires* de la même Société, tome XX, 2e série, 1897.

LE PUY. — *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce*, tome XXXV, 1889-1897.

— *Mémoires et procès-verbaux de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire*, 1896, tome IX.

LA ROCHELLE. — *Annales de la Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure*. 1898.

ROUEN. — *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts*, 1894-1895, 1895-1896, 1896-1897.

— *Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture*, 255e à 257e cahier, 2e, 3e et 4e trimestre 1898.

SAINT-DIÉ. — *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, 1897-1898, 1898-1899, 23e et 24e année.

SAINT-OMER. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, tomes XXIV et XXV, 1898 et 1899.

— *Bulletin historique* de la même Société, tome X 1898, 3e et 4e fasc. ; 1899, 1er et 2e fascicule.

De la même Société : *Les chartes de Saint-Bertin*, tome IV, 2e fascicule, 1898.

SAINT-QUENTIN. — *Mémoires de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie*, 4e série, tome XII, 1893 à 1896, 1 volume.

SENLIS — *Comptes rendus et Mémoires du Comité archéologique*, 4e série, tome I, 1896 ; tome II, 1897-1898.

SENS. — *Bulletin de la Société archéologique*, tome XVIII, 1897.

— *Le Cardinal de Loménie de Brienne*, archevêque de Sens, par Joseph PERRIN. Publié sous les auspices de la même Société.

TOULON. — *Bulletin de l'Académie du Var*, 1898, tome XXI.

Toulouse. — *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, série in-8°, 1897, nos 19 et 20.

— *Bulletin de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres*, 1897-1898, tome I, nos 1, 2 et 3, décembre à juillet.

— *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux*. 1899.

Tours. — *Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Indre-et-Loire*, tome LXXVII, nos 1 à 11, janvier à décembre 1897; tome LXXVIII, nos 1 à 18, janvier à décembre 1898.

Troyes. — *Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube*, 1897 et 1898.

Vendôme. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, 1898, tome XXXVII.

Vesoul. — *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône*, 3e série, nos 29, 1898.

Vitry-le-François. — *Société des sciences et arts*, tome XVIII, 1893 à 1896.

Washington. — *Smithsonian miscellaneous Collections*, 2 vol., 1898.

— *U. S. Department of agriculture*, 3 vol., 1898 et 1899.

— *Report of the U. S. National Museum*, 1897.

— *Smithsonian Contributions to Knowledge*, n° 1126, 1898.

— *Report of the Secretary of agriculture*, 1898.

— *The story of the rise of the oral method in America*, 1898.

— *Life zones and crop zones of the United States*, 1898.

— *The geographic distrtbution of cereals in North America*, 1898.

— *Annual report of the Board of regents of the Smithsonian Institution*, 1898.

— *Memoirs of the National Academy of sciences*. Vol. VIII, 1898 et 1899.

— *Annual report of the Smithsonian Institution*, 1896 et 1897.

— *Yearbook of the department of agriculture*, 1898.

NÉCROLOGIE

M. THÉODORE MALDAN

Membre titulaire de l'Académie de Reims

Discours prononcé sur sa tombe par M. P. DOUCE

Membre titulaire et ancien Président de l'Académie

le 26 janvier 1899 (1)

MESSIEURS,

Je me suis demandé, mon cher ami, si je devais prendre la parole près de ton cercueil. Sobre de discours et d'écrits comme tu l'étais, tu m'en voudras peut-être de ne pas te laisser partir sans rappeler la place que tu as tenue dans notre génération. Tu désires dormir tranquille, et, las des vains bruits du monde, jouir en paix de l'éternel sommeil.

Je serais peut-être de ton avis et je voudrais te laisser à ton repos; mais tout n'est pas fini lorsque le dernier souffle a passé par nos lèvres. Il reste notre mémoire, et nous avons le devoir, nous qui t'entourons, de fixer la tienne en quelques traits, pour la donner en exemple à ceux qui viennent après nous.

C'est au nom de notre vieille Académie, dont j'ai reçu mission, et au nom de tes amis si nombreux et si profondément attristés, que je voudrais montrer en quoi ta vie fut vraiment de celles qu'on doit imiter.

Un mot la résume. Tu fis bien tout ce que tu fis.

(1) Voir le *Bulletin du Comice agricole de l'arrondissement de Reims*, 1er février 1899, pp. 56 à 64, avec portrait de Th. Maldan.

Dès qu'ils te connurent, il y a plus de quarante-cinq ans, tous tes camarades distinguèrent en toi une imagination brillante et une intelligence élevée. Les carrières scientifiques ou littéraires étaient ouvertes devant toi, et, guidé par un père éminent qui t'en eût facilité l'accès, tu y aurais réussi indubitablement. Tu préféras les vastes horizons, les vues larges, les résultats parfois merveilleux du commerce. Tu y restas vingt ans, pendant lesquels tu parcourus les principales contrées de l'Europe et plusieurs fois les États-Unis. C'est de là que tu écrivis à ton père des lettres où le style, la justesse et la valeur des observations indiquaient la rare supériorité de ton esprit. Peu de personnes les ont lues : elles mériteraient d'être publiées ; elles seront en tout cas conservées par les tiens, comme un témoignage précieux de ce que tu aurais pu faire en te consacrant à des travaux intellectuels.

Un jour vint où tu te sentis moins de goût pour les affaires. Tu te dis que t'attacher, pour ce que tu avais encore devant toi de vie active, à une occupation qui te laisserait des loisirs et te permettrait de revenir à ce que, dans l'ambiance paternelle, on t'avait le plus appris à aimer, serait une idée sage; que le bonheur n'est point toujours le compagnon de la fortune ou des honneurs; que c'était bon de vivre en se réservant le temps et le droit de penser; et tu te fis agriculteur, choisissant une propriété que tu gérerais toi-même et qui ne te prendrait que ce que tu voudrais lui donner.

Beaucoup d'entre vous, Messieurs, l'ont vu, dans son petit domaine de Longvoisin, notre cher et regretté Maldan, accueillant si bien, si cordialement, avec sa femme et ses filles, les amis et les visiteurs, qu'on n'en sortait jamais sans le désir d'y revenir.

En même temps, Maldan devenait membre de notre Académie rémoise. Ses collègues se souviennent, indépendamment du mémoire dont M. le Président du Comice vous a parlé tout à l'heure, de son discours sur la tombe du savant vétérinaire Charlier, de Boult-sur-Suippe, de ses études sur le bi-métallisme et sur la température des grandes villes industrielles.

A Bouvancourt et à Ventelay, que de personnes ont eu recours à lui à propos d'intérêts publics ou privés ! Son esprit pratique et juste leur indiquait tout de suite la solution vraie. Il n'écrivait et ne parlait, du reste, que sur ce qu'il connaissait bien, et toujours avec exactitude, précision, élégance.

Administrateur du bien des orphelins comme membre du Conseil de Bethléem, il eut à peine le temps d'y rendre des services. On sait ce qu'il faisait ailleurs pour les malheureux.

Paisible s'écoulait ton existence, mon cher ami, le plus souvent dans la pleine nature dont tu sentais la bienfaisance, dont tu admirais la beauté. Les spectacles nouveaux qu'elle te présentait chaque jour, et que tu regardais de tes yeux profonds qui savaient voir et bien voir, agrandissaient ton sens délicat et fin des autres choses belles et bonnes qu'à son tour l'homme a mises sur la terre, et tu jouissais du tout, au milieu des tiens, sans désirer plus, sans envier personne.

Rien ne me donnait une impression plus douce que le parfait équilibre de tes facultés dans nos entretiens de ces deux derniers mois. J'arrivais à toi plein d'appréhension, en songeant à la maladie qui t'étreignait, et je te quittais presque rassuré par ta conversation facile, ta présence d'esprit, tout ce qu'il y avait d'activité dans ton intelligence intacte.

Ferme et droit devant une perspective que tu croyais d'abord prochaine et qu'ensuite tu pensais indéfiniment reculée, tu ne t'es pas plaint de ton sort, et tu savais pourtant tout ce que tu quittais. C'est ainsi que nous devons faire face à la destinée ou à la volonté supérieure qui nous conduit.

Oui, mon ami, tout ce que tu as fait, tu l'as bien fait. Tu n'as commencé que ce que tu devais finir, tu n'as entrepris que ce que tu savais pouvoir mener à bien, et à ta dernière heure, calme, résigné, tu n'as laissé entendre aucune parole de révolte ou d'amertume. C'est le témoignage que je voulais te rendre, l'exemple salutaire et réconfortant que je tenais à donner à nos enfants.

Nous t'envoyons nos adieux. Mais tu restes uni à nous par le souvenir, lien visible et sensible qui rattache aux générations mortes celles du présent et celles de l'avenir, et qui harmonise l'humanité en un ensemble dont toutes les parties se soudent si étroitement qu'elles font en quelque sorte évanouir la mort, car ceux-là vivent, dont la mémoire est toujours vivante au cœur de ceux qui les ont aimés.

SCIENCES

LE

SEPTIÈME CONGRÈS ANTIALCOOLIQUE

AU POINT DE VUE SOCIAL

Communication de M. le Docteur COLLEVILLE, Membre titulaire.

Il y a déjà belle lurette que les feuilles publiques ont communiqué à leurs lecteurs les impressions produites sur les Français par le Congrès antialcoolique qui a tenu ses assises à Paris au cours des dernières vacances de Pâques. *Truditur dies die.* N'est-ce pas faire œuvre d'archaïsme que d'aller déterrer ce qui n'a été qu'un simple fait divers aux yeux de beaucoup de gens ? Mais j'espère que notre Académie me pardonnera si j'exhume devant elle de vieux souvenirs. Ma seconde excuse est dans l'accueil gracieux qu'elle a bien voulu faire au compte rendu du Congrès de Bruxelles de 1897. Fort de son indulgence et de son bienveillant appui, j'ai pensé qu'il ne serait pas superflu d'esquisser la physionomie de cette réunion internationale, plutôt d'après les impressions d'un spectateur assidu, que d'après une copie servile dans un journal quelconque, qui n'a pu reproduire que des appréciations rapides et par conséquent superficielles, pour satisfaire aux exigences du reportage moderne.

« Nos congrès sont instructifs, dit le Dr Legrain dans

son remarquable discours d'ouverture ; ils sont une sorte de quartier général où chaque nation vient au rapport. On y peut embrasser d'un coup d'œil le chemin parcouru dans la dernière campagne, compter les victoires ou les défaites remportées sur les différents points du globe. »

Depuis Bruxelles, en effet, les progrès sont immenses. En 1897, ce fut surtout un tournoi dans lequel se livrèrent de brillantes joutes scientifiques. Les congressistes en remportèrent, avec une ample moisson d'arguments, un vif désir d'affronter courageusement les difficultés de la pratique.

En septembre dernier, le Canada, par la voie du plébiscite, a proscrit hors de ses frontières toute espèce de boisson alcoolique. Cet acte héroïque accompli par un peuple entier est un bel exemple d'affranchissement à donner aux Européens. Il est vrai que le problème y est agité depuis un siècle. Dans les pays scandinaves, les suffrages féminins font faire à la prohibition un pas décisif. La Russie a réalisé le monopole de l'alcool non pas dans un but fiscal, mais avec l'intention avérée de détruire l'ivrognerie. Hommage de cette mesure humanitaire doit être rendu au Czar, noble promoteur d'autres propositions grandioses que l'Europe étudie à La Haye ! L'Autriche légifère sur les asiles de buveurs. En Angleterre, la tempérance est définitivement une plate-forme électorale : une nouvelle loi sur la coercition des buveurs d'habitude vient d'y éclore. La Belgique s'agite contre les distilleries agricoles et s'apprête, grâce à M. Lejeune, le grand apôtre national de l'antialcoolisme, à chasser de son territoire les boissons spiritueuses et à mâter le cabaret de la plus dure façon.

Mais partout les efforts des gouvernements sont restés vains tant que ceux de l'initiative privée ne sont pas venus à leur aide. Il n'y a pas d'institution stable dans une société, si elle n'est pas fortement voulue par tous. L'insuccès fatal des mesures législatives contre l'alcoolisme est dû à ce que l'esprit public y est étranger, sinon hostile. La loi sur l'ivresse est affichée trop haut sur les murs de nos cabarets, et trop profondément engloutie dans le fameux arsenal de nos codes pour avoir quelque efficacité. Le régime des boissons, ballotté de législature en législature, esquisse quelques tentatives bruyantes de réformes aussitôt démolies, parce que le peuple ne les veut pas. Saluons en passant le projet de réglementation des débits récemment déposé au Sénat par l'honorable M Siegfried et par le vertueux M. Bérenger, lui souhaitant, sans l'espérer, un meilleur accueil qu'aux mesures législatives précédentes.

Si la France s'agite encore dans les incertitudes d'une entrée en campagne (et par politesse les étrangers nous ont dit que c'était parce que le fléau nous avait touchés les derniers), grâce cependant à l'initiative de citoyens actifs et dévoués, une phase nouvelle d'affranchissement est ouverte. Elle a été constatée officiellement lors de ce dernier Congrès, et toute une série de dispositions ont été arrêtées pour que, dans deux ans, à Vienne et même à Paris, à l'Exposition de 1900, nous ne fassions pas sur ce point trop mauvaise figure en Europe.

Aux aligneurs de phrases qui écrivent que tous ces congrès ne servent à rien, qu'ils ne formulent aucune conclusion pratique, qu'ils sont une mine à d'éternels discours sans aucune sanction, nous répondrons que cela a été vraiment un spectacle impressionnant que de

voir non seulement des étrangers, mais des compatriotes et surtout des personnages officiels français, monter pendant cinq jours à la tribune pour affirmer, *urbi et orbi,* que les directeurs de la lutte doivent être « les maîtres, les élèves des écoles supérieures, les prêtres, les pasteurs, les femmes, les socialistes et les gradés militaires ». Dans notre malheureux pays, où il n'est question que de vendus et de traîtres, il était consolant de voir applaudir unanimement par les mêmes mains les conclusions patriotiques du lieutenant Guieysse (de Versailles), les paroles de foi du placide pasteur Rochat (de Genève), fondateur de la Croix-Bleue, l'homélie ardente et presque guerrière de Mgr Turinaz (de Nancy), et enfin les théories philanthropiques et scientifiques d'un député socialiste belge convaincu, M. Van der Velde, qui n'a pas hésité à donner un certain nombre de billets de mille francs pour l'érection de la Maison du Peuple à Bruxelles.

L'esprit suivant lequel seraient abordées toutes les questions, s'est révélé dès la première décision du Congrès, en substituant le titre plus compréhensif de « Congrès international contre l'alcoolisme », à celui qu'avait adopté la réunion de 1897 : « Congrès contre l'abus des boissons alcooliques », pour satisfaire à la fois les Anglo-Saxons et les pays Franco-Belges. Laissant de côté l'antique querelle toujours ouverte entre les *teetotallers* et les modérés, nous ne parlerons de l'abstinence que dans le sens français du mot proposé par la ligue Legrain, c'est-à-dire *l'usage modéré des boissons fermentées et l'abstention des spiritueux.*

Je suis heureux de rassurer mes compatriotes, en leur affirmant que dans cette formule le Champagne a droit de cité, et que ce vin a inspiré selon sa noble coutume

des paroles éloquentes à quelques-uns des orateurs du banquet, pour souhaiter à la cause de la tempérance « prospérité et longévité ». N'allez pas croire, suivant une vieille et banale plaisanterie, que dans cette réunion les convives aient bu sec et ferme. Les vins sans alcool, les vins ordinaires, les eaux minérales, l'eau de seltz ont constamment circulé sur la table! des flots d'éloquence internationale ont débordé sans interruption pendant une bonne heure et demie. Que serions-nous devenus, si les spiritueux et les liqueurs habituelles à nos agapes avaient figuré sur le programme, dans la grande salle de l'hôtel des Sociétés savantes ?

Université. — Sans adopter dans toute sa rigueur la formule de Leibnitz : « Par l'éducation on transforme le monde, » il faut néanmoins reconnaître que c'est au corps enseignant, autant qu'aux parents, qu'appartient la haute mission de former le caractère et le cœur de l'enfant. Il est urgent, en particulier, de prévenir les enfants des écoles contre les tentations de la boisson : car, par sa facile transmission héréditaire, l'alcoolisme tend de plus en plus à s'infiltrer dans le sang de notre jeunesse. Nous laisserons ici de côté les fameuses « Bands of Hope » anglaises pour ne nous occuper que de nous. Déjà nos voisins les Belges, grâce à l'heureuse initiative de l'inspecteur principal de l'enseignement supérieur, M. Robyns, ont fondé des sociétés scolaires de tempérance en 1887, qui, au bout de dix ans d'existence, comptent plus de 13,000 membres et contribuent à diminuer dans une proportion notable (20 %) la consommation générale de l'alcool dans les régions où elles sont établies. M. Robyns vit ses efforts encouragés par le gouvernement, qui recommanda l'établissement, dans

les écoles primaires du royaume, de sociétés scolaires de tempérance. Chez nous, avec l'aide des docteurs Legrain et Roubinovitch, depuis deux ans surtout, les combattants de l'alcoolisme se recrutent dans nos écoles. Sous le nom de *Sections Cadettes*, la société contre l'usage des boissons spiritueuses a fondé 109 groupements dans les écoles des villes et des campagnes, dans les lycées et les collèges. Les instituteurs forment une armée de plus de 100,000 vaillants patriotes. Que resterait-il de leurs leçons si les enfants devaient être entraînés dans le gouffre de l'intempérance? Le conseil supérieur de l'instruction publique a fort bien compris cette nécessité de l'enseignement antialcoolique; le ministre, M. Rambaud, dans sa mémorable circulaire du 9 mars 1897, a donné un corps à ce desideratum, « en ajoutant aux programmes des enseignements secondaire et primaire, des notions sur les dangers de l'alcoolisme au point de vue de l'hygiène, de la morale, de l'économie sociale et politique », en recommandant aux maîtres de ne pas se borner à la théorie, mais de provoquer dans la mesure du possible la formation entre jeunes gens de sociétés de tempérance.

Donc, en ce qui concerne l'école primaire, par une instruction proportionnée à l'âge et à l'intelligence de l'enfant (avec l'aide de projections, de lectures, dictées, bons points spéciaux, problèmes), on peut le mettre par avance en garde contre le danger du fléau dans son intérêt, dans celui de sa famille et de son pays. Pour les écoles secondaires, le programme portera sur l'hygiène, la partie économique et sociale de la question.

Mais ici, une première difficulté surgit. Si le maître s'en tient à la lettre du règlement et donne sèchement, sans convictions, l'enseignement antialcoolique, qu'en

résultera-t-il pour la plupart de ses élèves? Plutôt du mal que du bien, puisqu'au moment des examens, les enfants maudiront ces nouveaux chapitres de toute nature qu'ils devront repasser. La morale de la sobriété est comme toute autre morale; elle n'a de sens que si elle réalise « une beauté en action ». Il faudra donc qu'en dehors des heures de classe, à propos de toutes les réunions, promenades, excursions, jeux, exercices physiques, le maître ne perde aucune occasion de montrer avec tact qu'on peut vivre agréablement sans recourir à l'excitation factice des boissons enivrantes. L'éducation antialcoolique par l'école est impossible sans cette action intime du professeur sur la vie de l'élève. On arrive ainsi à la nécessité de former dans chaque établissement une société scolaire ayant la tempérance pour objectif. L'âme même de cette association est l'instituteur qui, en montrant l'exemple d'une vie sobre, d'un caractère modéré en toutes choses, fera plus pour la bonne cause que tous les plus beaux discours. M. Bayet, le distingué directeur de l'enseignement primaire, a fait un chaleureux appel au dévouement des instituteurs, les conviant à l'abstinence (style français) et promettant aux plus zélés le haut appui administratif. Il paraîtrait que déjà dans les Charentes et en Auvergne, la campagne pédagogique commence à porter ses fruits, que les commandes en spiritueux sont plus rares et que les cabaretiers se plaignent du corps enseignant. Il peut se trouver dans ce dernier quelques-uns qui soient hostiles ou indifférents à la question de l'antialcoolisme. Ceux de l'avenir sont en général acquis à la bonne cause. Dans le département de la Seine, les élèves-maîtres de l'École Normale sont initiés à tous les détails de cette étude. Depuis 1896, ils font tous

partie, en qualité de membres dirigeants, de « l'Association de la Jeunesse française tempérante » ; ils sont donc à la hauteur de leur mission.

Pour être instituteur, dira-t-on, on n'en est pas moins homme. Dans beaucoup de petites communes, il faut aller au cabaret avec les notables de l'endroit, sous peine d'être mal noté et de perdre, avec son prestige, le puissant appui des débitants, qui sont des autorités dans le village. Dans ce cas, ne serait-il pas préférable pour l'instituteur de se taire ? En somme, à part quelques défaillances inévitables et bien humaines, tout le monde est d'accord pour rendre hommage à l'abnégation de ces braves citoyens auxquels on demande, pour un salaire bien modeste, un dévouement de tous les instants de la journée.

Que de parents, d'un autre côté, adonnés à l'alcool, poussent l'inconscience jusqu'à empoisonner l'enfant dès l'âge le plus tendre avec leurs breuvages préférés? La leçon et les conseils du maître resteront ici forcément inefficaces.

Il ne faut pas non plus que, dans un zèle intempestif, l'instituteur jette trop de déconsidération sur les ivrognes. Son devoir sera de faire naître dans l'esprit de ses auditeurs de la pitié pour les malheureux intoxiqués, afin que, rentré chez lui, le fils de l'alcoolique ne perde pas vis-à-vis de son père le respect qui lui est dû et ne divise pas la famille qui doit rester unie. Au fond, les parents les plus indifférents à la vie morale de leurs enfants ne sont pas fâchés de leur voir prendre seuls une bonne manière de vivre. Ils ont trop conscience de leurs défauts pour ne pas être enchantés de n'avoir pas à les supporter dans leur progéniture. Serait-il véritablement digne d'intérêt, le père de famille

assez dénaturé pour faire à son fils un grief sérieux de ne pas vouloir s'alcooliser? Ils ne manquent heureusement pas, les parents de bonne volonté, qui souhaitent de tout leur cœur le bien moral de leurs enfants.

Reste la grosse question, toujours discutée, de savoir s'il n'est pas bon de faire signer aux enfants un engagement à brève échéance et fréquemment renouvelable, pour conformer leur conduite aux préceptes de l'abstinence française. De nombreuses personnes repoussent les promesses et les serments. L'enfant s'engagerait trop bénévolement sans savoir jusqu'où l'entraînent ses vœux. Il est incapable de comprendre qu'il peut se trouver plus tard dans des circonstances qui l'exposeront à manquer à sa parole. Un parjure en entraîne un autre. On finit par ne plus attacher d'importance aux serments. Éclairons les consciences, mais ne pesons pas sur elles. A ces arguments, l'inspecteur M. Baudrillart et d'autres professionnels opposent les réponses suivantes : Les sociétés scolaires ont les mêmes raisons d'être que les sociétés d'adultes. En Belgique, les deux tiers des sociétés de tempérance se recrutent parmi les enfants. Ceux-ci ne sont pas trop jeunes pour prendre un engagement à partir de onze ans. C'est à cet âge que le clergé catholique impose un renouvellement solennel des vœux de baptême. Dans son diocèse de Nancy, Mgr Turinaz fait comprendre la promesse de tempérance dans le prononcé des dits vœux. A ceux que cet argument confessionnel ne toucherait pas, nous rappelons que l'école laïque n'hésite pas à faire prendre des engagements à ses pupilles, tels que : « Ne pas dénicher les nids, — verser régulièrement à la mutualité scolaire, etc. » L'opinion de beaucoup de parents consultés est favorable à notre thèse. La promesse ne doit pas dépasser

une année; elle est donnée avec le consentement écrit des parents et renouvelable avec les mêmes formalités. On entretient ainsi entre les contractants des rapports de franche et agréable cordialité, en les fortifiant dans le respect de leur signature. L'exemple est contagieux; plus on est nombreux, plus on se sent de force pour résister aux railleries des camarades. A mesure que les petits enfants élevés ainsi dans les écoles grandiront, ils exerceront sur leurs collègues plus jeunes une influence très heureuse. Par ce temps où la moralisation progresse en sens inverse de l'instruction, à une jeunesse qui ne connaît que le couteau pour tout argument, les éducateurs n'ont pas trop de ressources pour lutter avec avantage; on ne doit en négliger aucune. Il faut dénoncer également l'ennemi dans les écoles de filles; c'est là le devoir des institutrices. Les premières sont appelées à devenir des femmes de ménage : elles doivent connaître toutes les conséquences de l'usage de l'alcool, pour pouvoir les rappeler à leurs maris et à leurs enfants. Comme elles quittent vers l'âge de douze ans l'école primaire, il faut prolonger le bon effet des premières leçons par l'établissement d'écoles ménagères, afin de leur inculquer des idées d'ordre et de rendre les maisons attrayantes pour les familles.

L'enfant est désireux de faire l'homme de bonne heure; aussi s'empresse-t-il de l'imiter dans ses vices et dans ses mauvaises habitudes. Combattons ce faux point d'honneur par le respect dû à la parole donnée, à condition que l'entraînement primitif soit continué. Les défaillances sont relativement moins nombreuses parmi les jeunes gens de l'école que parmi les personnes qui ne commencent à s'enrôler qu'à un certain âge. En effet, la conviction a eu le temps de s'établir dans l'esprit de

la jeunesse, reposant sur une instruction préalable, longue et fortifiée parce qu'elle n'a pas encore contracté l'habitude des spiritueux; tandis que les adultes n'ont agi que sous l'influence d'une scène douloureuse ou d'une émotion momentanée; ils ont obéi à un mouvement du cœur au lieu de céder aux injonctions du raisonnement.

Le rôle du maître ne s'arrête pas à la sortie de l'école primaire.

Le milieu où l'enfant se trouve lorsqu'il sort de l'école détruit souvent les bons effets de l'éducation scolaire. Il s'agit de créer aux adultes un entourage qui les fasse échapper aux influences ambiantes fâcheuses. L'œuvre de l'école est mise sérieusement en échec par l'action démoralisante des ateliers, fabriques, usines, bureaux, manufactures. La délicatesse des sentiments de l'écolier s'évanouit vite, l'écorce devient plus rude, et il verse dans le vice s'il ne se sent pas soutenu par son ancien maître, devenu son ami; s'il n'a pas avec lui des camarades enrôlés dans la même association. Aussi, l'inspecteur général de l'instruction publique, M. Petit, insiste-t-il avec raison pour que l'éducation populaire sous toutes ses formes soit orientée nettement dans le sens d'une active et systématique propagande contre l'alcoolisme. Grâce à la puissante impulsion donnée aux cours d'adultes du soir, aux lectures, conférences, associations d'anciens élèves, sociétés de tir et de gymnastique, il suffirait que ces corporations, déjà si nombreuses, et qui sont forcément en relations avec des maîtres, consentissent à ne pas rayer de leur programme les pratiques et les leçons de leur enfance. Dès son lendemain, les bienfaits de l'école ne deviendraient plus lettre morte.

Il n'est pas mauvais de convier les parents à ces conférences, afin de les instruire et de les mettre hors d'état de nuire à l'action sociale. Quels services considérables rendraient aussi les directeurs de patronages, si, convaincus profondément des dangers de l'alcoolisme et prêchant d'exemple, ils ajoutaient à leur enseignement chrétien un chapitre approfondi sur la matière? Avec cette surveillance réciproque que les membres exercent les uns sur les autres, avec les encouragements matériels sous forme de livrets de caisse d'épargne, de secours particuliers attribués à ceux qui auraient observé leur engagement, on aurait ainsi un précieux moyen de propagande.

Il semble, au premier abord, que l'enseignement de l'antialcoolisme dans les établissements secondaires soit une superfétation. Le personnel des élèves se recrutant parmi les classes dirigeantes de la société, doit pratiquer, théoriquement du moins, la tempérance. Mais, à voir attablés à l'heure verte, sur les boulevards, tous ces bons bourgeois qui encombrent la circulation du trottoir, n'est-il pas rationnel de penser qu'ils paient eux aussi un lourd tribut au Minotaure de l'alcoolisme? Si, grâce au choix de bons fournisseurs, ils en sont quittes pour un ramollissement ou une hémorrhagie cérébrale vers la soixantaine, leur manière d'agir plus ou moins ouvertement connue ne peut que fortifier la simplicité populaire dans cette erreur : « Sans les spiritueux, on ne saurait avoir ni force, ni gaieté, ni animation, ni esprit? » Tous les gens raisonnables sont d'avis qu'il faut entamer une croisade contre l'alcoolisme.

Qui pourrait la prêcher avec plus de talent que l'homme instruit et ardent, connaissant le fléau et

capable d'en révéler l'étendue à tous? Donc, aussi bien pour leur édification personnelle que pour le rôle dirigeant qu'ils sont appelés à jouer plus tard dans la société, les lycéens doivent apporter aux leçons d'antialcoolisme autre chose qu'une oreille distraite de candidat soucieux du baccalauréat. Ils doivent être imbus d'un sentiment de commisération pour *les souffrants d'en bas*, en vue d'éteindre l'envie et la haine que ceux-ci nourrissent contre les *égoïstes d'en haut*. M. l'inspecteur Buisson a su trouver des accents éloquents pour secouer la torpeur de la jeunesse universitaire et lui tracer son rôle dans la lutte.

En effet, les étudiants, comme le disait M. Marillier, sont des êtres privilégiés ; ils ont du temps pour penser, réfléchir et apprendre. On met largement à leur disposition tous les moyens de devenir, par la méditation et par la recherche, des hommes complets. La société, qui est une si cruelle marâtre pour tant d'autres de ses enfants, les traite en mère attentive et tendre. Une seule chose peut leur faire pardonner leurs privilèges, c'est d'être bons et utiles à ceux qui n'ont point été aussi bien partagés qu'eux. Une conversation bienveillante avec l'ouvrier gagne plus facilement les cœurs qu'une pièce d'argent donnée administrativement par une collectivité. Méditons cette pensée de M. Lavisse, émise par lui dans une conférence faite à l'Association des Etudiants de Paris : « Lorsque l'on voit un buveur, on ne doit pas dire : *Quelle brute!* mais : *Je suis une brute dans cet homme.* » C'est notre devoir de dire la vérité à ceux qui l'ignorent ; aux ouvriers, aux paysans qui trouvent la misère, la maladie et la mort au fond des verres où ils vont chercher la force et le courage de ne pas fléchir sous le fardeau, et de mener à bien leur rude

tâche. Nous tairons-nous, lorsque nous savons que chaque verre d'eau-de-vie que l'on boit, c'est un peu de soi que l'on tue, un peu de bonheur et de la sécurité des siens que l'on jette au vent?

On a dit au Congrès qu'il valait mieux gagner à notre cause un bourgeois que dix ouvriers, le comparant ainsi à la brebis égarée du bon pasteur. Un ou deux hommes qui pensent valent mieux qu'un millier de moutons qui suivent.

De plus, contrairement à ce qui se passe souvent en matière électorale, il faut prouver que l'on pense ce que l'on dit. Comment, le parfum de la chartreuse ou de l'absinthe aux lèvres, peut-on aller dire à un ouvrier qu'il ferait mieux de ne mettre jamais les pieds au cabaret ou de n'y consommer que du vin ou du café? Il semble que cela soit une douce chose que de pouvoir rentrer chez soi le soir en disant qu'on a fait œuvre d'homme courageux. Est-ce payer trop cher cette satisfaction de conscience, que de l'acheter au prix du verre d'alcool que volontairement on n'a pas consommé? Comme l'adage : « qui a bu boira », est vrai pour tout le monde, tournons-nous vers la jeunesse universitaire qui n'aura pas encore contracté de mauvaises habitudes et qui connaît tous les bienfaits de l'enthousiasme. Elle est toute désignée pour entrer en lice et s'armer pour le bon combat.

Armée. — Il est une phase critique dans la vie du jeune homme au point de vue spécial qui nous occupe, c'est la période de son existence qu'il consacre à la vie militaire. « Qui aime bien, châtie bien, » dit le proverbe. C'est parce que nous aimons bien l'armée que, constatant chez elle quelques imperfections, nous nous

permettons de les signaler pour aider à les effacer. Nombre de jeunes gens n'ont pas eu la force de résister aux trop nombreuses tentations qui les assaillent pendant ce temps, et rapportent dans la vie civile des habitudes complètement inconnues avant leur immatriculation. Le lieutenant d'artillerie de Versailles, M. Guieysse, nous a admirablement dépeint la psychologie du soldat. D'après lui, la troupe est une collection d'individus que la hiérarchie relie les uns aux autres. Les gradés doivent le bon exemple à leurs subordonnés, et, pour nous, ce n'est pas à coups de salle de police qu'ils pourront inculquer les principes de tempérance. Pourquoi le soldat boit-il ? Condamné le plus souvent à un exercice intensif depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir, il éprouve le besoin en se reposant de se *désennuyer*. N'ayant rien de mieux à faire, il va boire. Il y a également la gloriole : il ne veut pas paraître au-dessous de ses camarades. Le Français n'avouera jamais son infériorité, s'agirait-il même du mal ! Enfin, il y a l'exemple désastreux des galonnés et spécialement d'un certain nombre de sous-officiers.

Lorsque le soldat n'est pas assez riche pour aller à la cantine, il est obligé de rester à la chambrée, transformée souvent en réfectoire (car toutes les casernes sont loin d'avoir des réfectoires spéciaux) ; les chambrées elles-mêmes n'ont pas toujours le cubage d'air exigé par les hygiénistes, en raison du nombre d'hommes qui y couchent. La situation matérielle de l'homme étant défectueuse, le soldat va chercher des distractions ailleurs. Les cantines sont de grandes pourvoyeuses d'alcools, et bien des officiers pourraient citer des noms de cantiniers se retirant après fortune faite aux dépens de la santé des hommes. Enfin, dans un cabaret de

soldats, il y a l'*éternel féminin* (et souvent quel féminin?) qui est encore une attraction de plus. Les trois quarts des punitions ont pour cause des infractions commises à la suite d'ivresse. M. Guieysse faisait observer que pendant les exercices de janvier, les recrues qui se sont entraînées progressivement à l'alcool, supportent quelquefois difficilement le froid et tombent. Le Dr de Vaucleroy (de Bruxelles), a passé rapidement en revue les divers moyens employés à l'étranger pour essayer de combattre cet état de choses.

En Allemagne. — Il y a des livres spéciaux dans les bibliothèques mises à la portée des militaires. Ceux-ci, lorsqu'ils sont en marche, doivent avoir dans leur bidon du café (10 gr. par homme, ou du thé (3 gr.) et 17 gr. de sucre ; pas une goutte d'alcool.

En Angleterre florissent les sociétés de tempérance. Dans l'intervalle des exercices, à la caserne, les officiers et les soldats sont entraînés dans les divers sports, cela leur fait passer le temps. Le gradé trouvé en état d'ivresse est obligé de donner sa démission. Il y a dans les bibliothèques militaires des tracts antialcooliques, Enfin, les sociétés morales reçoivent des encouragements de la part des autorités supérieures.

En Suisse. — Les distributions de thé et de café sont nombreuses. On compte beaucoup de cyclistes qui sont tempérants, se conformant ainsi au code du parfait cycleman. Des cafés de tempérance sont établis à proximité des casernes. Les officiers donnent très souvent eux-mêmes l'exemple de la modération.

En Russie. — Chaque chef de régiment a une certaine initiative pour arrêter telles mesures qu'il jugera convenables en fait d'antialcoolisme. Le soldat peut prendre fréquemment des bains de vapeur à bon marché. Des médecins russes sont venus nous dire que c'était là une pratique excellente pour l'organisme en vue de le purger de toutes ses impuretés. Chez nous, à Nancy, en janvier dernier, M le général Cornulier de Lucinière, commandant la 11e division, a transmis à ses généraux de brigade l'ordre de désinfecter les casernes en interdisant aux cantines réglementaires de vendre tout alcool. Une période de quinze jours a été donnée aux cantiniers pour vider leurs caves. Les capitaines adjudants-major sont chargés de veiller à l'exécution de cet ordre. Le général Galliéni, à Madagascar, effrayé des ravages de l'alcool parmi ses troupes et les peuplades indigènes, et convaincu par l'exemple des missionnaires qui se passent constamment de vin et d'alcool dans les pays chauds tout en se portant très bien, a décidé pour son compte de ne plus boire que de l'eau. Il a vu des officiers français en bonne santé qui, pendant deux ans, n'ont jamais pris que du thé à leur repas. Dans notre colonie, les cas d'ivresse sont punis très sévèrement; les marchands d'alcools ont à subir une patente très élevée et de nombreux droits de consommation.

Chez nous, on devrait créer des cercles dans les casernes pour occuper d'une façon instructive et morale les loisirs du soldat. Les officiers chercheraient à moraliser les hommes en leur montrant l'exemple.

Cambronne nous a laissé un spécimen remarquable de la religion du serment. Un jour, étant en état d'ivresse complète et ayant commis un manquement très grave à la discipline, il fut conduit devant son colonel, qui fit

fléchir les rigueurs du règlement militaire en raison des actions d'éclat du futur général, mais à condition que Cambronne ne prendrait plus jamais de spiritueux. Notre héros en fit le serment. Une quinzaine d'années après cet événement, Cambronne se trouvant invité à dîner chez un de ses amis, refusa toute espèce de spiritueux. On le plaisanta sur sa sobriété et particulièrement un général retraité. Cambronne reconnut dans ce dernier son ancien officier supérieur et lui expliqua que, depuis sa fameuse promesse, il n'avait jamais enfreint la parole donnée.

L'ouvrier et la politique. — Le peuple est poussé à l'alcoolisme par trois raisons : 1° *par ignorance :* il demeure convaincu que les liqueurs fortes ne sont pas nuisibles et donnent de la force musculaire ; 2° *par ce fait que son ménage est mal tenu.* Sa femme, qui ignore les principes de l'hygiène et de l'économie domestique, ne sait ni diriger ni entretenir convenablement sa maison. Elle n'a pas été préparée par son instruction à sa mission essentielle : le gouvernement d'une famille. Beaucoup d'entre elles, d'ailleurs, sont obligées de travailler dans les ateliers, et, au retour de l'usine, les délicates fonctions de mère de famille lui sont insipides et souvent étrangères. Aussi, l'ouvrier n'est-il guère disposé à rentrer dans sa demeure : il va s'abrutir au cabaret ; 3° *par son incapacité à organiser convenablement ses loisirs.* Le petit verre lui semble être un symbole de liberté. Le cabaret répond à un besoin de la nature humaine ; c'est le milieu où la masse va chercher à satisfaire son instinct de sociabilité et son besoin de récréation. On a parlé également de l'insuffisance des salaires. Le député socialiste belge

Vandervelde fait remarquer avec raison qu'il n'y a pas une corrélation exacte entre l'alcoolisme et la misère, la consommation des boissons distillées et le taux des salaires. Chez les ouvriers industriels qui touchent des salaires plus élevés que les ouvriers agricoles, mais sans un développement intellectuel et moral correspondant, la consommation d'alcool arrive à son maximum, surtout dans les métiers pénibles, répugnants et malsains. Cette tendance est fortifiée par la contagion de l'exemple, la provocation des cabaretiers, les réunions, les fêtes de quartier organisées par les marchands de vins, les jeux institués dans le seul but de pousser à la boisson. Mais les préjugés sur l'utilité de l'alcool tendent à disparaître chez les ouvriers dont la journée de travail est moins longue, le salaire plus régulier et le niveau intellectuel plus élevé.

Un peuple alcoolisé, dit Vandervelde, est incapable de s'organiser pour le socialisme. Ce n'est pas avec des ivrognes que progresse le prolétariat. M. Comte estime que les 25,000 mineurs de Saint-Étienne consomment annuellement, par tête, 25 litres d'alcool. Si chacun mettait dans la caisse du Syndicat les 150 fr. qu'il dépense ainsi en moyenne sans profit, cela finirait par faire un capital de trois millions. Quelle force avec cet argent prendraient les revendications ouvrières ? Ce ne serait plus alors une utopie que de songer à la mine aux mineurs. En tout cas, le Syndicat pourrait acheter un certain nombre d'actions de la société capitaliste et se faire écouter dans les assemblées d'actionnaires. Déjà, des travailleurs, conscients des dangers que fait courir à leurs intérêts l'usage de l'alcool, agent de misère, de démoralisation et de servitude, s'associent avec un remarquable enthousiasme à la croisade anti-

alcoolique prêchée par le parti ouvrier, et dont l'organe essentiel, « La ligue socialiste antialcoolique, » repose sur le principe de l'abstention des spiritueux. Vandervelde nous racontait qu'une élection socialiste s'était faite sur cette question dans le Borinage. Les esprits superficiels auraient compté sur l'abstention et l'inimitié des marchands de vin pour faire échouer cette candidature. Il n'en fut rien. Les femmes des électeurs ont fait une active propagande en sa faveur, sentant bien quel appui un tel législateur pourrait leur fournir pour la tranquillité de leur ménage. Le socialiste a remporté plus de voix que son concurrent, malgré l'abstention de quelques ivrognes et de plusieurs mastroquets.

Nous sommes entraînés sur cette pente fatale, et j'estime que le parti adverse aurait parfaitement tort de laisser, par indifférence, cet atout dans le jeu des socialistes. Le parti ouvrier est scientifiquement organisé au point de vue international. Le temps des barricades et de la dynamite est passé. Tous les socialistes obéissent plus ou moins au mot d'ordre : *Caveant Consules !*

Clergé. — Aussi, les directeurs de consciences se sont mis à l'œuvre : la moralisation du peuple étant leur domaine. Depuis bon temps déjà, les pasteurs protestants sont à la tête du mouvement. Ils ont donné dans « l'abstinence complète », et toutes les ligues anglaises ont servi de prototypes pour les enrôlements confessionnels. Dans leur ardeur d'évangélisation, tous les moyens sont bons pour faire de la propagande. Ils ne se rebutent pas devant les sceptiques qui pensent toujours « à l'armée du salut » ; ils continuent leur tâche avec persévérance, et, l'argent aidant, ils comptent au moins pour les deux tiers dans les abstinents français. Il faut

malheureusement reconnaître que notre clergé catholique n'a pas apporté jusqu'à présent le même zèle dans la lutte, lui qui est d'habitude au premier rang par son activité et son dévouement. Ce n'est pas que le curé, chargé d'une paroisse envahie par ce fléau, ne s'efforce de l'arrêter. Mais à des maux qui grandissent, il faut opposer une résistance nouvelle et plus efficace. Le Pape Léon XIII, que les questions sociales passionnent, a attiré l'attention des fidèles sur les ravages de l'alcoolisme. Les évêques catholiques suisses, en 1894, ont rédigé un avertissement collectif à leurs ouailles pour former des ligues d'abstinence. Un grand évêque français, Mgr Turinaz, enflammé par l'éloquence si entraînante du Dr Legrain, qui était allé faire une conférence à Nancy cet hiver, est parti en guerre contre le fléau.

A entendre dans l'amphithéâtre parisien cet évêque de la frontière, on se figurait aisément voir un de ces fougueux prélats repoussant les hordes de barbares, la crosse à la main et la mitre sur la tête. Avec quelle autorité il commandait non seulement aux prêtres de son diocèse, venus nombreux pour l'applaudir, mais encore à tout le clergé français, de s'élever avec force contre l'alcoolisme pendant les retraites et les missions, dans l'enseignement du catéchisme, dans les patronages, dans les réunions d'hommes, de jeunes gens et de mères de famille? Le signal est enfin donné, il y a lieu d'espérer qu'il trouvera des échos parmi les ecclésiastiques des autres diocèses.

Le secret des ovations unanimes faites aussi bien à Mgr Turinaz qu'à M. Vandervelde, se trouve non seulement dans leurs paroles éloquentes, mais dans cette citation de l'orateur belge, citation qu'on ne saurait trop méditer :

« Il faut un idéal, une mission quelconque, peu importe l'étiquette (catholicisme — protestantisme — socialisme) pour agir efficacement sur les ouvriers. Ceux qui se remplissent de genièvre ne sont pas capables de marcher avec nous à la conquête d'un monde meilleur. Ceux qui aspirent à la direction morale d'un peuple, doivent se maîtriser d'abord. »

Il semble à bien des penseurs que l'on ait tout dit sur le sujet, lorsqu'ayant fait remarquer le nombre effrayant de 500,000 cabaretiers, sans compter les débits clandestins qui infestent notre pauvre France, on charge le gouvernement de fabriquer des règlements pour en réduire le nombre, faire surveiller la nature des consommations; avec la loi sur le dégrèvement des boissons hygiéniques et la surtaxe de l'alcool, on se laisse hypnotiser par ces nobles efforts du législateur, et l'on s'endort dans une douce quiétude. Ce sont là sans doute des points importants de la question. Mais, comme le faisait remarquer avec juste raison M. Legrand, sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur, « les gouvernements, surtout dans des pays d'organisation démocratique où le peuple est roi, sont absolument désarmés s'ils ne se sentent point d'appui solide du côté de l'opinion publique ».

Comme nous le disions au début, l'initiative individuelle seule peut préparer l'action définitive des lois. D'une commune entente entre toutes les fractions de la société, énumérées dans cette étude, doit résulter fatalement le triomphe, pour peu que chacun ait le désir de contribuer à la lutte et de faire bravement son devoir.

Telle a été la conclusion pratique du 7e Congrès.

LES FEMMES AVOCATS CHEZ LES ROMAINS

d'après VALÈRE MAXIME

Lecture par le Docteur BOURGEOIS, Membre titulaire.

MESSIEURS,

Il vous a été donné, sans aucun doute, de constater combien la lecture des auteurs anciens, latins ou grecs, est intéressante, lorsqu'elle est entreprise un certain temps après l'abandon des études classiques, lorsque l'on fait pour ainsi dire un retour à ces études classiques. Cela vient évidemment de ce que ce travail n'est pas accompli avec la nécessité et l'obligation imposées sur les bancs du collège, mais cela vient surtout de l'expérience acquise, qui fait comprendre et envisager les choses d'une façon un peu différente.

En parcourant dernièrement le *Recueil des faits et paroles mémorables*, de Valère Maxime *(Valerii Maximi factorum dictorumque memorabilium libri novem)*, j'ai été vivement intéressé par ces nombreux récits, présentés particulièrement sous leur côté moral. Le Recueil remonte au premier siècle de notre ère, et bien des historiettes qu'il renferme pourraient être modernisées et s'appliquer à des pages de notre époque. Ce qui justifie le proverbe : « *Multa renascentur quæ jam cecidere,* » que je traduirai un peu librement. « Beaucoup de vieilles choses renaissent qui étaient depuis longtemps enterrées. »

C'est dans cet ordre d'idées que je vous demande la permission de vous signaler le chapitre III du livre VIII intitulé : « *De mulieribus quæ causas apud magistratus egerunt.* — Des femmes qui ont plaidé leurs causes devant les magistrats. »

Pour ne pas allonger ma communication, je ne vous lirai que la traduction d'après Nisard (édition de 1850) :

« Il ne faut pas garder le silence sur ces femmes que la modestie de leur sexe, ni les insignes de la pudeur n'ont pu contraindre à le garder elles-mêmes, dans le forum ou devant les tribunaux. »

1. — « Amésia Sentia, traduite en justice, plaida sa cause devant ses juges, présidés par le préteur L. Titius, et, au milieu d'un immense concours de peuple, elle développa tous les points, tous les moyens de la défense, avec talent, même avec énergie ; et elle fut acquittée, dès la première audience, presque à l'unanimité des suffrages. Comme elle portait, sous les traits d'une femme, l'âme d'un homme, on lui donna le nom d'Androgyne. » (An de R. 676.)

2. — « Hortensia, fille de Q. Hortensius, voyant les femmes de Rome chargées d'un lourd impôt par les triumvirs, sans qu'aucun homme osât leur prêter son appui, plaida leur cause au tribunal des triumvirs, avec autant de fermeté que de succès. Fidèle image de l'éloquence de son père, elle obtint la remise de la plus grande partie de la taxe imposée à son sexe. Q. Hortensius sembla revivre dans une femme, et respirer dans le discours de sa fille. Si la branche masculine de sa postérité eût voulu suivre cette vigoureuse impulsion, l'éloquence d'Hortensius, un si grand héritage, ne fût

pas venue finir à ce seul plaidoyer, œuvre d'une femme ». (An de R. 710).

3. — « C. Afrania, femme du sénateur Licinius Buccion, et passionnée pour les procès, plaida toujours ses causes elle-même devant le préteur ; ce n'était pas faute d'avocats, mais excès d'effronterie. A force de faire retentir les tribunaux d'aboiements inaccoutumés au forum, elle devint le plus fameux exemple de chicane que son sexe ait fourni. Aussi inflige-t-on comme une flétrissure, aux femmes acariâtres, le surnom d'Afrania. Elle prolongea son existence jusqu'à l'année où C. César fut pour la seconde fois consul avec P. Servilius. Car, en parlant d'un tel fléau, l'histoire doit plutôt marquer l'époque de sa disparition que de son origine. » (An de R. 705).

Ces pièces, vous le voyez, ne manquent pas d'originalité. Cela ne veut pas dire qu'il existait un « mouvement féministe » chez les Romains ; et, en supposant qu'il ait débuté à cette époque, on voit qu'il aurait mis près de dix-neuf siècles à évoluer. En admettant qu'il en mette encore autant à se développer, nous pourrions encore compter sur une longue période de tranquillité. Dans tous les cas, s'il y avait des femmes avocats à Rome, on ne trouve pas mention dans les mêmes auteurs des femmes médecins, et véritablement il faut en féliciter les Romains.

Sans entrer autrement dans la question, et sans chercher même à résumer tout ce qui a été écrit de nos jours pour ou contre les femmes avocats, ce qui serait fort long, même en résumé, je vous citerai seulement des extraits de journaux que peut-être vous n'avez pas eu l'occasion de lire.

Voici un article du journal *Le Progrès militaire :*

« Il ne doit pas être interdit à l'armée de dire son mot à propos du mouvement « féministe » auquel nous assistons. C'est dans le domaine des insanités surtout qu'ici la femme dispute à l'homme son antique prépondérance.

« Les belles phrases en l'honneur du beau sexe coulent de source, et chacun sait que les femmes d'esprit ont la langue mieux pendue encore que les meilleurs orateurs barbus. Néanmoins, une « doctoresse en droit » vient de se voir refuser l'inscription au tableau des avocats. « Attendu, dit le procureur général, que l'apti-
« tude à la jouissance des droits civiques est nécessaire
« pour remplir le ministère d'avocat, dont la profession,
« par la nature du concours qu'elle apporte à l'adminis-
« tration de la justice, se rattache au droit public. »

« Et pourquoi ne les donne-t-on pas aux femmes ces « droits civiques? » D'aucunes, les protagonistes du mouvement, disent que la femme, payant à l'État *les mêmes impôts* que l'homme, doit, tout autant que celui-ci, participer à la direction des affaires publiques.

« Mais les femmes payent-elles l'impôt du sang? Sont-elles soldats ?

« En vérité, belles madames, accouchez de beaux enfants plutôt que de beaux discours ! Autrement vous ne serez ni hommes ni femmes, vous aurez créé un troisième sexe dont le besoin ne se fait pas sentir. »

Voici un article emprunté aux *Annales politiques et littéraires* du 30 janvier 1898 :

« La presse judiciaire vient de tenir son banquet annuel. Le doyen de la corporation, chargé des com-

pliments d'usage, a adressé ses souhaits de bienvenue à la célèbre avocate, Mlle Jeanne Chauvin.

Détachons quelques vers de ce morceau :

J'aurais à la vaillante apporté mon hommage,
Et, vieux routier du plaid, dit : « Allez, bon courage ! »
Mais un cruel arrêt a brisé mon espoir.....
Pour endosser la robe avec le bonnet noir,
Il faut, de par Thémis, montrer qu'on est un homme.
Sans barbe, point d'affaire..... et, c'est ainsi qu'en somme
Porteuse de cornette, eût-elle les brevets
Des quatre facultés, en reste pour ses frais
Et voit son éloquence arrêtée au Prétoire.
Mais qu'un siècle s'écoule, elle obtiendra victoire :
Car le Temps fait son œuvre et, des préjugés vains,
Dégage jour à jour la raison des humains.....
Gardez donc, ô ma sœur, un rayon d'espérance
Et vous triompherez......... en votre descendance.

Ch. Leniet.

Ici se termine ma communication, qu'il m'aurait été malaisé de produire, si l'Académie comptait des femmes parmi ses membres.

BELLES-LETTRES

ATHÉNAGORAS

Rapport sur la Thèse latine de M. Louis Arnould

Professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers

Par M. V. DUCHÂTAUX, Membre de l'Académie de Reims

Messieurs,

Vous m'avez chargé d'examiner, pour vous en rendre compte, deux thèses pour le doctorat ès lettres de notre collègue, M. Louis Arnould. Une thèse latine intitulée : *De Apologia Athenagoræ,* Πρεσβεία περὶ Χριστιανῶν *inscripta,* et une thèse française qui a pour titre : *Racan, histoire anecdotique de sa vie et de ses œuvres.* Aucune tâche ne pouvait m'être plus agréable, car si je n'ai pas l'honneur de connaître personnellement notre collègue, j'ai eu avec son père, M. Edmond Arnould, de longues relations d'amitié, et je suis heureux d'avoir à constater devant vous le mérite et la valeur certaine d'un de ses fils.

La plupart d'entre vous, Messieurs, n'ont certainement pas oublié M. Edmond Arnould, ce concitoyen si distingué, de rapports si sûrs et si charmants. Il appartenait à une des meilleures et alors des plus considérables familles du commerce rémois. Un fils qui lui restait d'un premier mariage avait été tué à l'ennemi dans un des combats sous Metz. Il en avait ressenti une

douleur poignante, qui ne l'empêcha pas, dans cette année terrible, de donner maintes preuves de son dévouement et de son patriotisme. Dès avant cette époque, M. Edmond Arnould avait épousé en secondes noces la fille unique d'un architecte du plus haut mérite, M. Baltard, membre de l'Institut, à qui l'on doit les Halles centrales et l'église Saint-Augustin de Paris. De cette union sont nés de nombreux enfants, qui tous occupent aujourd'hui des situations honorables dans l'industrie, au barreau ou dans la médecine. Il y a peu de semaines, le plus jeune fils recevait les ordres dans l'église de Saint-Sulpice, et notre collègue, M. Louis Arnould, dont j'ai à vous entretenir, est docteur ès lettres et professeur de littérature française à l'Université de Poitiers.

Vous parler aujourd'hui des deux thèses de M. Arnould serait chose impossible. Son travail sur Racan forme un volume très considérable, où toutes les recherches sur ce gracieux poète du xvii[e] siècle ont été épuisées. Il mérite certainement un examen tout spécial, qui fera l'objet d'une communication ultérieure. Pour cette fois, nous devrons nous borner à vous parler d'Athénagoras, et encore le sujet ne peut-il être traité aussi complètement qu'il serait désirable. Nous possédons, en effet, de ce philosophe chrétien, deux ouvrages, tous deux écrits en grec : L'apologie, dont nous donnions plus haut le titre, et un traité : *De resurrectione mortuorum*, de date probablement plus récente. Nous n'avons pas à vous entretenir de ce dernier, que M. Arnould a laissé en dehors de sa thèse. On peut le regretter jusqu'à un certain point, car l'auteur, sans faire allusion à la résurrection du Sauveur, qui, au i[er] et même au ii[e] siècle, était le grand sujet de controverse entre les

chrétiens et leurs adversaires, prétend établir, par des arguments exclusivement philosophiques, la possibilité, même la nécessité de la résurrection des corps, et il le fait avec cette logique spéciale, cette subtilité d'esprit, qui est une des caractéristiques de son talent. M. Arnould, néanmoins, a cru devoir s'abstenir sur ce point. Nous imiterons sa réserve, et nous nous en tiendrons à l'examen de l'apologie. Mais ce que nous avons à en dire manquerait peut-être de clarté, si vous ne nous permettiez de rappeler d'abord, en quelques lignes, ce qu'était au IIe siècle l'organisation de l'empire romain, et la situation des chrétiens en face de ce qu'on appelle les persécutions.

Au sommet de l'État était l'empereur. Ce titre d'*imperator* ne suppose, par lui-même, qu'un commandement militaire ; mais ici il s'agissait de l'autorité sur la force armée tout entière : à Rome, la garde prétorienne et les cohortes urbaines ; aux frontières et dans les provinces impériales, les armées proprement dites, dont les chefs étaient toujours révocables. Jamais il n'y avait de légions dans les provinces sénatoriales.

Les consuls étaient désignés par l'empereur et souvent l'empereur lui-même était l'un d'eux. Pour les autres magistratures, l'élection n'était qu'une formalité. Les candidats impériaux étaient invariablement élus.

A la dignité impériale on avait joint la puissance tribunitienne. L'empereur pouvait seul proposer les lois, et il pouvait toujours mettre son veto à toute mesure déplaisante.

Enfin, l'empereur était grand pontife, et en cette qualité il pouvait présider à toutes les cérémonies religieuses et faire parler les dieux. Il y a plus, lui-même était dieu, car la basse flatterie des Asiates avait élevé

des temples à Auguste. De là, le culte de l'empereur s'était répandu dans toutes les provinces, et refuser de sacrifier sur ses autels était un crime de lèse-majesté.

Trajan, Hadrien, les Antonins, avaient cherché à relever le Sénat en lui témoignant la plus grande déférence. Malgré tout (la suite de l'histoire l'a bien prouvé), le Sénat était resté un corps purement décoratif. Quant au peuple, il ne comptait plus depuis longtemps, et il se souciait peu de compter, pourvu qu'on lui donnât du pain et des jeux.

Hors de Rome et de l'Italie, chaque province avait un proconsul ou un légat nommé par l'empereur ou par le Sénat. Mais, dans l'un comme dans l'autre cas, ce gouverneur était le représentant de l'empereur, et investi de tout le pouvoir impérial : pouvoir administratif, militaire, judiciaire, exécutif et financier. Il lui arrivait parfois d'en référer au conseil impérial et de demander des instructions, témoin la lettre si connue de Pline le Jeune concernant les chrétiens de Bithynie. Mais dans les cas ordinaires, le pouvoir du gouverneur était sans limites et ses arrêts sans appel lorsqu'il s'agissait des étrangers. Seuls les citoyens romains pouvaient, comme le fit saint Paul, en appeler au tribunal de l'empereur.

Quelle était, dans cette organisation, la situation des chrétiens ?

Ils pouvaient être poursuivis comme tous autres, pour tenue d'assemblées secrètes (et la législation était sur ce point d'une rigueur extrême) ; mais, jusqu'à la fin du IIe siècle, il n'existait contre eux aucun édit général de proscription. En droit, on ne faisait pas de distinction entre eux et les autres citoyens, ou les autres étrangers. En fait, ils devaient compter avec les délateurs (Athénagoras dit, en employant un terme grec, les

sycophantes) et avec les passions populaires. De là des différences énormes dans le traitement qu'ils avaient à subir suivant les temps, les lieux, l'état de l'esprit public, le bon ou le mauvais vouloir des gouverneurs.

Le droit criminel romain ne connaissait pas ce que nous appelons le ministère public. Hors le cas de flagrant délit et d'émotion populaire, c'était à la partie lésée, à ses héritiers ou à ses amis à poursuivre devant les tribunaux la répression d'un crime ou d'un délit, par conséquent à fournir les preuves et à produire les témoins. Lorsqu'il s'agissait d'un crime ou d'un délit contre l'État, surtout contre l'empereur, le premier venu pouvait poursuivre, et il s'était formé sous l'empire une classe d'hommes (ceux qu'on appelait les *délateurs)* qui en faisait métier. Métier méprisé, mais fort lucratif, car certains crimes, notamment celui de lèse-majesté, entraînaient comme peine accessoire la confiscation des biens, et le délateur avait sa part du butin. De là, dans la société romaine, un espionnage incessant qui pénétrait jusque dans l'intimité de la famille ; des dénonciations, des accusations, des fraudes de tout genre, des faux témoignages qui rendaient toute sécurité impossible. Et c'est surtout contre les chrétiens que les délateurs avaient beau jeu. Lorsqu'on n'avait pas d'autre crime à leur imputer, il suffisait de les accuser d'impiété ou de lèse-majesté, et de leur enjoindre d'avoir à sacrifier sur un autel païen ou de faire des libations aux pieds de la statue de l'empereur. Ils refusaient énergiquement pour ne pas commettre ce qu'ils regardaient comme un sacrilège, et la condamnation était inévitable. Ces refus étaient même tellement certains, qu'à l'avance on en était venu à les tenir pour acquis, et le seul fait de

s'avouer chrétien motivait la condamnation, bien qu'aucune loi ne défendît de porter ce titre.

D'ailleurs, dans les centres païens, la populace superstitieuse et féroce était facilement excitée contre les chrétiens. Le moindre incident parfois déchaînait contre eux des passions furieuses, et, soit faiblesse, soit connivence, les gouverneurs ou les duumvirs toléraient les derniers excès, ou même prononçaient des condamnations capitales, suivies bientôt d'affreux supplices. C'est ainsi qu'à Smyrne, en 155, après le martyre de onze autres chrétiens, on avait vu brûler vif, au milieu du stade, le saint évêque Polycarpe, aux acclamations d'une foule en délire (1). C'est encore ainsi qu'à Lyon, en 177, devaient périr, après d'horribles tortures, le diacre Sanctus et l'esclave sainte Blandine, et tant d'autres confesseurs héroïques des Églises de Lyon et de Vienne (2). Du reste, il n'est pas besoin de remonter à l'empire romain pour trouver de semblables excès. Il existe à Pékin une cathédrale catholique où le culte se célèbre publiquement, et cependant il est peu d'années où la populace chinoise ne massacre quelques-uns de nos missionnaires, sous les yeux indifférents des mandarins.

Au IIe siècle, on se trouve donc dans l'empire en présence de ce spectacle étrange : au pouvoir, des empereurs tels que Trajan, Adrien, Antonin le Pieux, Marc-Aurèle, les meilleurs que l'humanité ait connus, tout puissants, animés d'intentions excellentes, entourés autant qu'ils le peuvent de philosophes, d'hommes de

(1) Eus., H. E. IV, 15. Lettre de l'Église de Smyrne à l'Église de Philomélium.

(2) Voir dans Eusèbe, H. E V, 1 à 4, le récit détaillé adressé aux Églises d'Asie par les Églises de Lyon et de Vienne.

bien, de jurisconsultes éminents ; améliorant la législation, substituant au vieux formalisme du droit romain les maximes de la raison et de l'équité, fondant des institutions de bienfaisance, s'efforçant d'adoucir les mœurs et de calmer les passions ; et, au milieu de cette société régulière, sinon toujours morale, une classe d'hommes de toutes nationalités et de toutes conditions, les chrétiens, sectateurs d'une religion pure, moraux, bienfaisants, pacifiques, soumis jusqu'à la mort et cependant en proie aux calomnies les plus absurdes comme les plus atroces, aux dénonciations intéressées, aux condamnations et aux supplices les plus horribles, sans qu'on puisse alléguer contre eux la violation d'aucune loi précise, si ce n'est peut-être celles qui interdisaient les sociétés et les assemblées secrètes.

Dès cette époque, et depuis longtemps déjà, le christianisme avait pris un grand développement. Il possédait à Rome un centre d'action et d'autorité incontestée, avec une partie notable de la population. Hors de Rome, on le trouvait puissant en Campanie et en Étrurie. Il s'était établi en Gaule, dans la vallée du Rhône, avec un centre à Lyon et des ramifications le long de la Saône et à Augustodunum (Autun). Mais c'est surtout dans le monde hellénique qu'il s'était implanté fortement. En Grèce, en Macédoine, en Thrace, on le rencontrait partout, spécialement compact à Corinthe et à Athènes. Dans la province d'Asie, dans le Pont, en Syrie, les églises étaient innombrables ; elles florissaient, non seulement dans les grandes villes, comme Smyrne, Éphèse ou Antioche, mais même dans les provinces reculées et jusque dans les moindres bourgades, et souvent elles étaient présidées par des évêques savants, aussi remarquables par l'étendue de leur érudition que

par la sainteté de leur vie. Il y avait même, notamment à Alexandrie, de grandes écoles d'enseignement chrétien, et l'on y rencontrait parfois des maîtres étrangers au ministère religieux, mais non à la philosophie profane et à la science des Écritures. Et dans ce monde de l'épiscopat ou de l'enseignement, quelle ardeur de prosélytisme ! Quelle prodigieuse activité intellectuelle ! C'étaient des luttes de chaque jour, des polémiques sans fin contre les Païens, contre les Juifs, contre les fauteurs d'hérésies : Valentiniens, Montanistes, Marcionistes ou Gnostiques. Presque tous ces écrits ont péri ; mais les titres de beaucoup d'entre eux ont été conservés, et ils suffisent à nous donner une idée de leur multiplicité et de leur importance.

On voit surtout apparaître, au IIe siècle, un genre littéraire entièrement nouveau, dont nous devons aujourd'hui vous entretenir spécialement. Nous voulons parler, Messieurs, de l'Apologie chrétienne, dont il n'y a pas d'exemple avant le règne d'Adrien, mais qui naît alors des circonstances et qui se développe rapidement. Les apologistes, en effet, sont nombreux, et nous sommes loin sans doute d'en avoir une liste complète. En s'adressant à des princes connus pour leur esprit d'équité, ils espéraient en obtenir un remède à tant de maux, et leurs plaintes ne furent peut-être pas toujours entièrement stériles : témoin le rescrit de Trajan à Pline le Jeune et celui d'Adrien au proconsul d'Asie, C. Minicius Fundanus (124). Tous les écrits de ce genre présentent cette particularité remarquable, qui montre clairement la situation de la foi chrétienne en ce siècle : leurs auteurs, même ceux qui vivent et qui luttent à Rome, sont Grecs ou Asiates, et tous écrivent en langue grecque. Car le plus ancien apologiste latin, Minu-

cius Félix, appartient aux dernières années du siècle.

Du nombre de ces défenseurs de la religion, il faudrait à notre avis retrancher l'Assyrien Tatien, élève de saint Justin, qui paraît avoir écrit à Rome, peu après 150, son célèbre ouvrage *Oratio ad Græcos* (Πρὸς Ἕλληνας). C'est en effet un écrit de style au moins médiocre, dont l'auteur songe moins à justifier la foi chrétienne qu'à attaquer violemment le paganisme et à manifester sa haine contre l'esprit grec sous toutes ses formes. Et l'on en peut dire autant, à plus forte raison, de l'œuvre d'un certain Hermias, Διασυρμὸς ou *Irrisio philosophorum,* qui vise surtout à l'esprit, l'atteint quelquefois, mais n'est en somme que le dénigrement systématique de toute science et de toute philosophie.

Les autres sont de véritables apologistes, et ils ont beaucoup de traits communs. Chez tous, en effet, dans les écrits qui nous ont été conservés comme dans l'analyse de ceux que nous avons perdus, on trouve partout une protestation contre les calomnies dont les chrétiens sont victimes, un appel à la protection des autorités contre les persécutions des délateurs, un exposé de la foi en l'unité divine et parfois même du culte chrétien, une critique plus ou moins vive du paganisme, un éloge des mœurs des fidèles et de leur dévouement à l'empire, enfin une explication du rôle qu'ils attribuent aux démons ou aux mauvais anges dans les affaires de ce monde. Mais ils diffèrent entre eux complétement dans l'appréciation de la philosophie grecque. Par exemple, l'auteur de l'Épître à Diognète *(Epistola ad Diognetum)* attaque la philosophie avec la dernière vigueur et la dénonce comme le plus grand ennemi du christianisme.

Presque tous, au contraire, Quadratus, Aristide (1), saint Justin ; Miltiade, l'illustre évêque de Sardes, Méliton ; Claudius Apollinaris, l'évêque d'Antioche ; Théophile, Athénagoras, enfin, sont d'anciens philosophes convertis. Ils cherchent à tous les dogmes des fondements rationnels, les dérivent de la philosophie grecque et ne veulent voir dans certains philosophes (Socrate, Platon ou Zénon de Cittium, par exemple), que des ancêtres quasi chrétiens. S'ils diffèrent entre eux, c'est par le tempérament ou la tactique, jamais par la doctrine.

Il y a les véhéments, comme le Samaritain saint Justin (2), dont il faut citer les fières paroles adressées, à Rome même, aux empereurs Antonin et Marc-Aurèle, dans sa première apologie (vers 150) : « La raison fait « un devoir à ceux qui sont vraiment pieux et philo- « sophes d'aimer la vérité, et de l'aimer jusqu'à lui « sacrifier les préjugés reçus de nos ancêtres et la vie « elle-même. Princes, on vous donne les noms de pieux « et de philosophes, on vous appelle les gardiens de la « justice et les amis de la vérité : nous allons voir si « vous êtes tels. Car si nous vous adressons cet écrit, « ne croyez pas que ce soit pour vous flatter ou vous « demander grâce : la seule chose que nous vous deman-

(1) La chronique d'Eusèbe, traduite par saint Jérôme, dit d'Aristide : « *Quadratus discipulus Apostolorum et Aristides « Atheniensis noster filosofus libros pro christiana religione « Hadriano dedere compositos.* » M. L. Arnould (p. 4) pense qu'Eusèbe se trompe et que l'apologie d'Aristide aurait été envoyée, non à Adrien, mais à Antonin le Pieux, ce qui ferait une différence de date assez sensible. Nous ignorons sur quelle autorité il se fonde.

(2) Il était de Neapolis en Samarie, anciennement Sichem, aujourd'hui Naplouse.

« dons, c'est que vous ordonniez une enquête sévère, et « que si nous sommes trouvés coupables, nous soyons « punis selon la rigueur des lois..... Et ne vous y trompez « pas. Si vous n'écoutez contre nous que le désir de « plaire à des hommes superstitieux, ou qu'une aveugle « passion ou de vaines rumeurs, votre sentence n'attein- « dra que vous-mêmes. Pour nous, tant que vous « ne nous convaincrez pas de quelque crime, vous pou- « vez bien nous immoler, mais vous ne pouvez nous « nuire (1). »

Il y a les modérés et les politiques, comme Méliton, dont Eusèbe (2), dans son *Histoire ecclésiastique,* nous a conservé des fragments. Ceux-là rêvent une alliance intime entre l'empire et la foi chrétienne. Ils prétendent que la religion, ou plutôt la *philosophie chrétienne* (comme ils l'appellent) et l'empire, sont nés le même jour, qu'ils ont grandi ensemble et que leurs destins doivent se confondre. L'évêque de Sardes s'adresse ainsi à Marc-Aurèle (vers 175) :

« Ce qui ne s'était jamais vu, la race des hommes « pieux est en Asie persécutée, traquée... D'impudents « sycophantes, avides des dépouilles d'autrui, prenant « prétexte de la législation existante, exercent leur « brigandage à la face de tous, guettant nuit et jour, « pour les faire saisir, des gens qui n'ont fait aucun « mal...

« Oui, c'est vrai, notre philosophie a d'abord pris « naissance chez les barbares ; mais le moment où elle « a commencé de fleurir parmi les peuples de tes états « ayant coïncidé avec le grand règne d'Auguste, ton

(1) L'abbé Blanc. *Cours d'histoire ecclésiastique*, t. I, leçon 17.
(2) Eus., H. E. IV, 26.

« ancêtre, fut comme un heureux augure pour l'em-
« pire. C'est de ce moment, en effet, que date le déve-
« loppement colossal de cette brillante puissance romaine
« dont tu es et seras, avec ton fils, l'héritier acclamé de
« nos vœux, pourvu que tu veuilles bien protéger cette
« philosophie, qui a été en quelque sorte la sœur de lait
« de l'empire, puisqu'elle est née avec son fondateur, et
« que tes ancêtres l'ont honorée à l'égal des autres
« cultes. Et ce qui prouve bien que notre doctrine a été
« destinée à fleurir parallèlement aux progrès de votre
« glorieux empire, c'est qu'à partir de son apparition
« tout vous réussit à merveille. Seuls, Néron et Domi-
« tien, trompés par quelques calomniateurs, se mon-
« trèrent malveillants pour notre religion ; et ces
« calomnies, comme il arrive d'ordinaire, ont été
« acceptées ensuite sans examen. Mais leur erreur a été
« corrigée par tes pieux parents, lesquels, en de fré-
« quents rescrits, ont réprimé le zèle de ceux qui vou-
« laient entrer dans les voies de rigueur contre nous.
« Ainsi Adrien, ton aïeul, en écrivit à diverses reprises
« et en particulier au proconsul Fundanus, gouverneur
« d'Asie. Et ton père, à l'époque où tu lui étais associé
« dans l'administration des affaires, écrivit aux villes
« de ne rien innover à notre égard, spécialement aux
« Larissiens, aux Thessaloniciens, aux Athéniens et à
« tous les Grecs. Quant à toi, qui as pour nous les
« mêmes sentiments, avec un degré encore plus élevé
« de philanthropie et de philosophie, nous sommes
« sûrs que tu feras ce que nous te demandons (1). »

C'est à cette dernière école, à l'école des modérés,

(1) Trad. par Renan, *Origines du Christianisme*, t. VII, pp. 282 à 284. M. Renan regarde comme apocryphes les rescrits aux villes attribués ici à Antonin.

pour ne pas dire à l'école des courtisans, que se rattache Athénagoras. Mais qu'était-il et quelle a été sa vie ? La réponse à ces questions est malaisée, et M. Arnould dit judicieusement, après le bénédictin Dom Maran, que, sur ce point, il y a plus à discuter qu'à raconter. Il s'agit moins, en effet, d'écrire une biographie que de suivre une dissertation.

Un de nos poètes a dit, parlant des diverses manières d'écrire :

Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux,

et c'est malheureusement sous ce dernier qu'il faut ranger la dissertation érudite. Nous ne pourrons donc, Messieurs, vous éviter tout ennui. Mais nous ferons du moins tous nos efforts pour abréger, même au risque de n'être pas toujours suffisamment clair.

Athénagoras vivait certainement en Asie Mineure au IIe siècle. Cependant Eusèbe de Césarée et saint Jérôme ne prononcent pas son nom, et le plus ancien auteur qui en ait parlé est saint Méthodius, évêque de la petite ville d'Olympus, en Lycie, qui souffrit le martyre vers 310 ou 311, pendant la grande persécution de Dioclétien. Mais le texte grec du traité sur la *Résurrection* (Περὶ τῆς Ἀναστάσεως), où il en est question, n'existe plus qu'en fragments. Un savant allemand, M. Ad. Harnack (1), nous apprend à la vérité qu'on en possède une traduction en ancien bulgare, mais c'est là une langue peu cultivée parmi nous, et nous n'en saurions pas davantage si un autre savant allemand, M. Bonwetsch (2), n'en avait fait, à son tour, une traduction en sa langue

(1) Ad. Harnack. *Geschichte der altchristlichen Litteratur*, pp. 468 et 469.

(2) Bonwetsch. *Methodius von Olympus.*

maternelle. Il en résulte que saint Méthodius a simplement inséré dans son écrit un court fragment de l'apologie d'Athénagoras. Tout ce qu'il est permis d'en induire, c'est que, dans les premières années du IV[e] siècle, Athénagoras était encore connu, et peut-être lu par certains évêques.

Tout ce qu'on peut ajouter à ce premier renseignement, c'est une courte notice de Philippe de Sidé (1), (*Philippus Sidetes*), qui avait été l'un des diacres de saint Jean Chrysostome à Constantinople, et qui écrivit, paraît-il, au commencement du v[e] siècle, une immense histoire ecclésiastique qui est depuis longtemps perdue. Un érudit anglais, Dodwell, en a retrouvé, en 1689, un fragment, dont voici la traduction :

Et Philippe de Sidé dit dans son 24[e] livre : « Athéna-« goras fut le premier directeur de l'École d'Alexandrie. « Il florissait sous les règnes d'Adrien et d'Antonin, « devant qui il prononça son apologie pour les chré-« tiens (πρεσβευτικὸν προσεφώνησεν) ; il faisait profession « de la foi chrétienne sous le manteau des philosophes « (ἐν αὐτῷ χρυστιανίσας τῷ τρίβωνι) et présidait aux travaux « de l'Académie (τῆς Ἀκαδημαϊκῆς σχολῆς προϊσταμένος). « Désirant vivement, avant Celse, écrire contre les « chrétiens, il étudiait les Saintes Écritures, afin de les « mieux combattre, quand il fut saisi par l'Esprit-Saint, « et, comme l'illustre Paul, au lieu de persécuteur « qu'il voulait être, il devint maître de la foi. » Philippe (de Sidé) dit qu'il eut pour disciple Clément, l'auteur des *Stromates*, et que celui-ci fut le maître de Pantœnus.

(1) Sidé était un petit port de la côte de Pamphylie, où débarqua saint Paul lors de sa mission à Antioche de Pisidie et Iconium.

Voilà, dit M. Arnould, tout ce que nous savons d'Athénagoras. C'est peu, et cependant nous allons voir que c'est trop. Quelle était en effet, en tant qu'historien, la valeur de Philippe de Sidé ? Il en est parlé dans trois auteurs byzantins : dans Nicéphore, que nous n'avons pu nous procurer, dans Socrate le scolastique et dans Photius.

Socrate (1) s'exprime comme suit : « Philippe était « né à Sidé, ville de Pamphylie, d'où sortait aussi le « sophiste Troïlus, dont il se glorifiait d'être parent. Il « était diacre et fut le plus souvent attaché à l'évêque « Jean (Chrysostome). Il s'occupait laborieusement de « littérature et il écrivit de nombreux ouvrages dans le « style d'Asianus, qu'il s'efforçait d'imiter, réfutant le « livre de l'empereur Julien contre les chrétiens et « composant son *Histoire du Christianisme*. Cette his- « toire était divisée en 36 livres, dont chacun avait de « nombreuses subdivisions, et le nombre total de celles- « ci s'élevait à près de mille... Il avait donné à cette « œuvre, non pas le titre d'*Histoire Ecclésiastique*, « mais celui d'*Histoire du Christianisme*. Il y avait « entassé toutes sortes de matières, pour faire voir qu'il « n'était étranger à aucune connaissance des philoso- « phes, et à tout propos il y était parlé des spéculations « de la géométrie, de l'astronomie, de l'arithmétique ou « de la musique. Il y décrivait aussi et les îles, et les « montagnes, et les arbres, et bien d'autres choses « encore, tout aussi intéressantes. Il a ainsi produit une « œuvre prolixe, aussi inutile, à mon avis, aux igno- « rants qu'aux hommes instruits... Au surplus, que « chacun juge des livres comme il l'entend ; moi je dis

(1) Socr., H. E. VII, 27. Edit. Hussey.

« que celui-ci brouille toutes les dates de l'histoire. « Après le règne de l'empereur Théodore, il nous « ramène encore au temps de l'évêque Athanase, et « ainsi de suite presque partout. »

Et Photius (1), dans sa bibliothèque, est plus impitoyable encore :

« Lu l'ouvrage de Philippe de Sidé, qui a pour titre : « *Histoire du Christianisme.* Il part du verset : « Au « commencement, Dieu créa le ciel et la terre », et va « ainsi tantôt écourtant, tantôt amplifiant le récit de « Moïse, partout et toujours également verbeux. Son « premier livre contient 24 chapitres, et, de même, « chacun des 23 autres livres que nous avons vus jus- « qu'ici comprend aussi 24 chapitres. Il est prolixe, « sans grâce ni élégance, ennuyeux et même insuppor- « table, étalant son savoir sans utilité, insérant une « foule de choses étrangères à son sujet, de telle sorte « qu'il a produit moins une histoire qu'un véritable « fatras : tant il est sottement diffus. »

Voilà qui n'est pas fait pour nous inspirer une grande confiance en Philippe de Sidé. A cette appréciation de deux juges très compétents, ajoutons avec M. Arnould qu'Athénagoras, dont l'apologie a été écrite ou prononcée en 177 (ce qui est clairement démontré par notre collègue), ne peut guère avoir fleuri sous Adrien, qui était monté sur le trône en 117 ; que cette apologie a été présentée, non à Adrien ou à Antonin, mais à Marc-Aurèle (son titre même le prouve), et qu'enfin notre Philippe, brouillant toutes les dates, comme le dit justement l'historien Socrate, fait de saint Clément d'Alexandrie le maître de Pantœnus, alors qu'il en a été l'élève.

(1) Phot. Bibl. 35, édit. Imm. Bekker.

Que reste-t-il maintenant de notre fragment, ou plutôt, que savons-nous, en somme, de la vie d'Athénagoras ? Qu'il était Athénien (le même titre nous l'assure) et vivait au IIe siècle ; qu'il était philosophe platonicien (cela ressort évidemment de ses ouvrages) ; qu'il se convertit au christianisme et eut peut-être quelques rapports mal définis avec l'école chrétienne d'Alexandrie. M. Arnould ajoute qu'il survécut probablement à Marc-Aurèle, ce qui semble résulter, en effet, de ce que postérieurement à la mort de cet empereur, un grammairien du nom de Boethus dédie à un certain Athénagoras un petit traité sur les gloses (Γλῶσσαι) de Platon.

Disons encore, pour n'avoir pas à y revenir, que notre auteur emploie le dialecte attique, que son style est clair et élégant, que rarement il se sert de locutions ou de mots peu usités, qu'il sait enfin, à l'occasion, manier finement l'ironie et employer des comparaisons heureuses (1). On peut toutefois lui reprocher l'abus des parenthèses; nous en avons compté jusque 44, dont plusieurs assez longues. Mais elles nuisent rarement à la clarté.

Ajoutons enfin qu'Athénagoras, tout pénétré de la beauté des Évangiles, dont le texte même vient souvent sous sa plume, cite à peine Moïse et Isaïe, tandis qu'il déploie partout une connaissance très étendue de la littérature grecque. Il possède naturellement les philosophes : Platon, d'abord ; puis les pythagoriciens Philolaos, Lysis et Opsimos ; et Aristote, et Zénon le Stoïcien. Il a lu Hérodote, Ctésias, Plutarque et Apollodore, le mythologue. Vingt fois il cite Homère, mais aussi Orphée, Hésiode, Pindare, Empédocle ; les grands

(1) Voir l'édition d'Otto (Jena, 1857). *Prolegemena*, pp. XXXXIX à L. II. Quand nous citons notre auteur, c'est d'après cette édition.

tragiques : Eschyle, Sophocle, Euripide (1) surtout ; et Callimaque, et jusqu'aux vers sibyllins. C'est assurément un chrétien convaincu, mais sous la foi du chrétien on retrouve partout le philosophe et le lettré.

Il nous reste maintenant, pour terminer cette trop longue étude, à rechercher la nature, la date, le plan général, les particularités et la valeur littéraire de l'œuvre qui nous occupe.

Elle a pour titre : Πρεσβεία περὶ Χριστιανῶν. Mais quel est ici le sens du mot Πρεσβεία ? La plupart des anciens auteurs, et M. Renan après eux, le traduisent par *legatio*. C'est là, en effet, le sens ordinaire. Cependant on ne voit nulle part qu'Athénagoras ait été chargé par les chrétiens de Syrie d'aller solliciter le redressement de leurs griefs, comme par exemple, au siècle précédent, Philon d'Alexandrie avait été envoyé en ambassade auprès de Caligula, par ses compatriotes israélites. Ce sens, d'ailleurs, comporterait encore d'autres objections. M. Arnould, au contraire, et divers écrivains modernes, traduisent par *supplicatio*. Nous préférons cette version, qui est tout aussi grammaticale, en observant toutefois que, pour notre collègue, le mot a le sens de *supplique* ou requête formulée par écrit, tandis que nous y voyons un véritable discours. Nous ne voudrions pas faire de ce détail l'objet d'une controverse en règle. Vous nous permettrez cependant, Messieurs, de donner chemin faisant quelques motifs à l'appui de notre opinion.

Après ce titre vient la dédicace, que nous traduisons textuellement :

(1) Euripide avait une grande vogue au temps de l'empire, comme le prouvent les nombreux fragments qu'en donne Stobée dans son *Florilegium*.

« Aux empereurs Marc-Aurèle, Antonin et Lucius « Aurèle Commode, arméniaques, sarmatiques, et, ce « qui est plus encore (τὸ δὲ μέγιστον), philosophes. »

Ici, grand débat entre les érudits. Les uns, en effet, veulent que le second empereur soit Lucius Vérus, frère par adoption de Marc-Aurèle et associé par lui à l'empire. Les autres y reconnaissent le fils de ce dernier, le jeune Commode. La question n'est pas sans intérêt, car, suivant qu'on la tranche dans un sens ou dans l'autre, la date de l'apologie est retardée ou avancée d'environ quatorze ans.

Les partisans de la première solution observent que Lucius Vérus avait pour nom de famille Commode, et qu'il porta toujours ce nom jusqu'à son accession à l'empire. Ils ajoutent, qu'ayant conquis l'Arménie par ses lieutenants, il avait, seul, droit au titre d'*Arméniaque*, qui ne convenait nullement à Commode. S'il en était ainsi, l'apologie devrait nécessairement être placée entre les années 163 et 169, cette dernière ayant vu mourir Lucius Vérus. Mais que devient dans ce système le titre de *Sarmatique,* que Vérus ne porta jamais, les victoires contre les Sarmates étant postérieures à sa mort ? Comment surtout nommer philosophe cet empereur scandaleusement débauché ?

A l'appui de la seconde solution, il est facile de faire remarquer que les trois titres dont il s'agit conviennent également à Marc-Aurèle, et que si, à la vérité, il avait abandonné en Occident le titre d'*Arméniaque*, lui préférant celui de *Germanique*, il était assez naturel de le lui conserver encore en Asie. Quant à Commode, qui avait été associé à l'empire le 27 novembre 176, ayant alors à peine seize ans, il ne méritait évidemment aucune de ces désignations honorifiques. Elles n'étaient

pour lui qu'un reflet de la gloire paternelle, une sorte de protocole officiel.

De ce que nous venons de dire se déduit assez facilement la date de l'apologie. M. Arnould parvient à la préciser très approximativement, au moyen d'une série de comparaisons fort ingénieuses. Nous ne retenons que deux faits. On faisait courir le bruit que, dans certaines cérémonies, les chrétiens mangeaient la chaîr d'enfants qu'ils avaient égorgés. Athénagoras repousse avec indignation cette abominable calomnie, et il dit quelque part (1) : « Plus ou moins, nous avons des esclaves, à « qui rien de ce que nous faisons ne peut être caché : « *jamais un d'eux n'a dit de nous pareille chose.* » Or, au mois d'août 177, lors de la grande catastrophe des chrétiens lyonnais, plusieurs de leurs esclaves, mis à la torture, reconnurent vraies ces accusations calomnieuses. Le fait est rapporté dans la lettre adressée par les Églises de Lyon et de Vienne aux Églises d'Asie, et il ne put être ignoré de notre auteur. D'un autre côté, Commode est qualifié empereur dans l'apologie. On est donc fondé à la placer entre le 27 novembre 176 et le mois d'août, ou, si on le veut, celui de septembre ou d'octobre 177.

Nous disions plus haut, qu'à notre avis, la Πρεσβεία d'Athénagoras est, non une supplique ou une requête, mais un véritable discours, qui dut être prononcé devant les empereurs. Les dates n'y font point obstacle, car Marc-Aurèle et son fils voyageaient et séjournaient en Grèce et en Asie, en 177, à la suite de la révolte d'Avidius. Les mœurs romaines ne s'y opposent pas davantage. On sait que Domitien et Marc-Aurèle lui-même, lorsqu'il était à Rome, consacraient souvent de

(1) Suppl. 35 (Otto), p. 178.

longues heures à écouter des plaidoiries et à rendre la justice. L'œuvre d'Athénagoras, à la vérité, est plus longue que ne l'est ordinairement un discours, et certaines parties en sont assez abstraites. Mais le *Pro Corona* de Démosthènes est plus long encore, et les abstractions de la philosophie n'effrayaient pas Marc-Aurèle. Ce qui est certain, c'est que l'apologie est écrite suivant toutes les règles de la rhétorique ancienne, qu'elle a généralement la forme d'un discours, non d'un mémoire justificatif; que les précautions oratoires y sont infinies, presque courtisanesques; que les citations y sont nombreuses, à la vérité, mais non précédées ou suivies d'arguments qu'elles seraient destinées à appuyer ; qu'enfin, certaines expressions, que nous aurons occasion de signaler un peu plus bas, supposent nécessairement le débit oral et la présence d'auditeurs. Mais nous ne voulons pas insister davantage sur ce point, qui, après tout, est d'un intérêt secondaire.

Dès les premiers mots, l'orateur s'adresse directement aux deux empereurs. Avec les formes d'un respect et d'une confiance absolus, il leur dit que, grâce à leur sagesse, l'univers jouit d'une paix profonde ; que toutes les religions y sont librement pratiquées et même respectées, fussent-elles aussi étranges que celles des Égyptiens ; que seuls les chrétiens sont poursuivis et traqués pour le nom qu'ils prennent, sans qu'il soit possible de les convaincre du moindre délit. Il fait appel à la justice et à la bienveillance des souverains pour que tous les sujets de l'empire jouissent d'un égal traitement, et que les chrétiens surtout soient protégés contre les menées et l'avidité des sycophantes. Tout cet exorde est un peu long peut-être (ce qui nous empêche de le traduire ici), mais c'est un chef-d'œuvre d'adresse

et d'habileté insinuante, et il ne déparerait certainement pas une harangue de Démosthènes.

L'auteur passe ensuite à la division de son sujet. On élève, dit-il, contre les chrétiens, trois imputations calomnieuses : on les accuse d'athéisme, d'incestes (Οἰδιποδείους μίξεις), et de repas semblables à ceux de Thyeste (Θυέστεια δεῖκνα). Il va réfuter successivement ces trois accusations, et, de suite, il aborde la première. Mais il faut bien dire que la réfutation de cette accusation d'athéisme tient dans le discours une place démesurée. Sur les trente-sept alinéas, en effet, que compte l'apologie, quatre sont consacrés à l'exorde, à des transitions et à la péroraison, cinq aux deux dernières calomnies, et vingt-huit à l'athéisme. Il y a là, au point de vue de l'art, un manque évident de proportion.

C'est à tort, dit l'auteur, qu'on incrimine les chrétiens sur le premier point. Ils croient au contraire en un Dieu unique, auteur et créateur de toutes choses, d'accord en ceci avec les poètes et les véritables philosophes, qu'on n'a jamais accusés d'athéisme. Plus heureux même que ces derniers, ils ont pour garant de leur foi les inspirations de l'esprit divin et les prédictions des prophètes. Bien loin d'être athées, ils adorent avec Dieu le Père, son fils et le Saint-Esprit. Ils reconnaissent même l'existence des Anges. La sainteté de leur vie montre assez, d'ailleurs, qu'ils ont foi en un Dieu, à qui ils devront un jour rendre compte de toutes leurs actions.

Et ici l'auteur s'étend longuement, mais habilement et éloquemment, sur les préceptes de la morale chrétienne et sur les vertus de ses frères. Il faut, malgré leur étendue, citer au moins en partie ces belles paroles,

car elles sont le fond même de l'apologie et la véritable défense de la religion :

« Ne vous étonnez pas si j'expose ici exactement « notre doctrine. Je dois le faire avec soin, afin que « vous connaissiez la vérité et ne soyez pas égarés par « les dires d'un public sans raison. D'ailleurs, les « maximes auxquelles nous sommes rattachés, comme « les tenant non des hommes, mais des enseignements « de Dieu lui-même, pourront vous prouver que nous « sommes loin d'être athées. Quelles sont donc ces « maximes dans lesquelles nous sommes nourris ? *Je « vous dis : Aimez vos ennemis, bénissez ceux qui vous « maudissent, priez pour ceux qui vous persécutent, « afin que vous soyez les fils de votre père qui est dans « les cieux, qui fait lever son soleil sur les bons et les « méchants, qui donne la pluie aux justes et aux injus- « tes.* Je me défends ici devant des empereurs philo- « sophes ; permettez-moi donc de parler avec sincérité « et d'élever fortement la voix (1). Parmi ces hommes « qui font métier d'analyser les syllogismes, de dis- « tinguer entre les mots à double sens ou de mettre en « lumière les étymologies ; qui enseignent ce que sont « les homonymes, et les synonymes, et les catégories, « et les axiomes, et ce qu'il faut entendre par sujet ou « par attribut ; qui promettent enfin de faire, avec ces

(1) Ἐπιτρέψατε ἐνταῦθα τοῦ λόγου ἐξακούστου μετὰ πολλῆς κραυγῆς γεγονότος ἐπι πάῤῥησίαν αναγαγεὶν, ὡς ἐπῖ βασιλεων φιλοσόφων ἀπολογούμενον. Il est impossible, nous semble-t-il, de faire voir plus clairement qu'il s'agit ici d'un discours prononcé à haute voix devant les empereurs. Et l'on trouve encore dans la péroraison (n° 37) : Ὑμεῖς δε, ... διαλελυμένῳ μέν τὰ ἐγκλήματα, ... τὴν βασιλικὴν κεφαλήν ἐπινεύσατε. *O vous!... inclinez la tête en signe d'assentiment à ma justification.*

« billevesées, la fortune de leurs élèves, en est-il qui « aient le cœur assez pur pour rendre à leurs ennemis « amour au lieu de haine; pour ne pas médire (ce qui « serait déjà de la modération), mais au contraire pour « dire du bien de ceux qui les ont injuriés; pour prier « enfin pour ceux qui ont voulu attenter à leur vie ?..... « Vous trouveriez parmi nous des gens simples, des « artisans, de vieilles femmes, qui ne pourraient démon- « trer en paroles l'utilité de nos doctrines, mais qui, « par leurs actes, savent en faire voir la valeur ; frappés, « ils ne rendent pas coup pour coup ; dépouillés, ils ne « s'adressent pas aux tribunaux ; ils donnent à ceux « qui demandent, ils aiment leur prochain comme eux- « mêmes.

« Quoi donc ! si nous ne croyions pas qu'il est un « Dieu qui préside aux choses humaines, pourrions- « nous avoir le cœur aussi pur ? Nul ne le peut dire. « Mais nous sommes persuadés que nous rendrons « compte de toute notre vie au Dieu qui a créé et nous, « et le monde ; cela fait que nous acceptons une vie « modeste, humaine et dédaignée, sachant que le sou- « verain juge nous en donnera un jour la récom- « pense. »

Il serait facile de multiplier ces citations, mais il faut se borner et revenir à l'analyse de l'apologie. Ce qui précède montre assez que les chrétiens ne sont pas athées ; il faut maintenant répondre au reproche qu'on leur adresse de ne pas adorer les dieux de l'empire et de ne vouloir pas leur faire des sacrifices. Pourquoi donc y seraient-ils tenus, quand toutes les nations sacrifient à des divinités différentes ? D'ailleurs, le Dieu des chrétiens ne veut pas de sacrifices. Il n'est ni le monde, ni une de ses parties. Il a créé le monde et reste

distinct de son œuvre. Il n'a surtout rien de commun avec ces dieux prétendus, dont les noms et les statues datent à peine d'hier. Ceux-ci ne doivent leur existence qu'à l'imagination des poètes, des philosophes et des artistes.

Ici, Athénagoras met le pied sur un terrain brûlant. Peut-être ferait-il mieux de ne pas s'y aventurer, puisque rien ne l'y oblige. Il sent du moins tout le péril, et multiplie les formules et les précautions oratoires : « Avant d'aborder ce sujet, dit-il, je vous prierai, très « grands empereurs, de pardonner à la parole d'un « homme qui vous doit la vérité : mon but n'est pas « d'attaquer les idoles, mais de repousser la calomnie « et de rendre raison de notre foi. Puissiez-vous, « d'après vous-mêmes, juger de la royauté céleste. De « même, en effet, que tout vous obéit, à vous, père et « fils, qui avez reçu d'En-Haut le pouvoir (car la vie des « rois est dans la main de Dieu, comme dit l'esprit « prophétique), de même tout est soumis au seul Dieu « et à son Verbe, en qui nous voyons son fils inséparable. » Et il entre alors dans de longs détails sur la cosmogonie païenne, sur l'origine des dieux, dont les noms et les attributs sont sortis de l'imagination d'Orphée et d'Homère ; sur leurs naissances, toutes semblables à celles des hommes ; sur leurs passions et leurs amours ; enfin sur les différents systèmes des grandes écoles philosophiques.

Dans les deux premiers siècles du christianisme, tout le monde croyait aux miracles. Beaucoup de charlatans ou d'illuminés prétendaient en faire. On en avait attribué à Simon le Magicien, à Marcos, aux Gnostiques, même, croyons-nous, à Marcion. Apollonius de Tyane (1) avait

(1) Philostrate. *Vit. Apoll. Tyan.* pass.

naguère rempli le monde de sa renommée. Tout récemment, Alexandre d'Abonotique (1) avait remué l'Asie entière et séduit par de grossiers prestiges jusqu'à des gouverneurs de provinces et des sénateurs de la cour de Marc-Aurèle. Il n'est d'ailleurs pas douteux que dans les temples d'Esculape et dans quelques sanctuaires de l'Asie ne se produisissent assez fréquemment des faits étranges, que le vulgaire crédule appelait miraculeux. Ces faits, Athénagoras ne pourrait les nier. Les protestations seraient trop nombreuses. Il cherche donc à les expliquer, et il consacre huit longs alinéas (les derniers de cette première partie de l'apologie) à l'histoire des bons et des mauvais anges, aux prévarications de ceux-ci, à leurs faiblesses pour les filles des hommes, aux démons qui sont nés de ce commerce. Ce sont ces démons qui s'unissent intimement aux statues des idoles, qui usurpent leurs noms et leur divinité apparente, et qui, sous ces noms d'emprunt, séduisent les peuples par leurs prétendus miracles. Il y aurait là matière à une étude très curieuse, mais nous ne pouvons suivre notre auteur sur ce terrain, et nous passons aux très courtes réponses qu'il fait aux autres calomnies dont les chrétiens sont l'objet.

Ceux-ci ne faisaient pas mystère de leur foi, mais il semble qu'ils faisaient mystère de leur culte, où les fidèles étaient seuls admis, et que peut-être ils l'exerçaient nuitamment. De là, sans doute, des récits mensongers que la malignité des païens amplifiait et poussait jusqu'à l'absurde. On racontait, par exemple, que dans leurs agapes, à un moment donné, les lumières s'éteignaient et qu'alors se passaient des

(1) Lucien. *Alex. seu Pseudomantis*, 26-42.

scènes d'une promiscuité et d'une lubricité révoltantes.

On interprétait dans un sens fâcheux le baiser de paix, qui est resté dans le rituel catholique, et cela est d'autant plus étrange, qu'à Rome la coutume de s'embrasser publiquement était générale, sans être toujours agréable (1).

Les chrétiens, suivant le rapport de leurs âges, se donnaient entre eux les noms de père ou de fils, plus souvent de frère ou de sœur, et c'était encore matière à calomnies. Ceux qui ont lu Pétrone savent ce qu'à Rome on entendait souvent par le mot *frère,* et Martial a dit (XII. 20. *Ad Fabullum) :*

Quare non habeat, Fabulle, quæris
Uxorem Themison ? Habet sororem.

Enfin, on dénaturait abominablement ce qui pouvait être su ou soupçonné du sacrement de l'Eucharistie, et l'on accusait les fidèles de tuer des enfants pour en manger la chair dans leurs agapes.

Athénagoras a peu de peine à réfuter ces insanités, fruits de l'ignorance et de la dépravation.

Pour répondre à la dernière calomnie, il lui suffit de dire que les chrétiens ont des esclaves, à qui de pareils forfaits ne pourraient être cachés, et il ajoute (argument bien superflu), que ces pratiques ne se concevraient pas chez des hommes qui croient à la résurrection des morts.

Quant aux autres accusations, elles l'étonnent, venant de gens qui adorent Jupiter sans se soucier de ses entreprises contre sa mère Rhéa, de son union incestueuse avec sa sœur, de son commerce avec sa fille

(1) Mart. XI, 99; XII, 59.

Perséphone, de ses innombrables adultères. Il s'appuie d'ailleurs principalement sur des considérations morales, et à la dissolution des peuples païens il oppose la pureté de la morale chrétienne, dont il exagère peut-être la rigueur par la limite étroite qu'il trace aux rapports conjugaux et par l'interdiction des secondes noces, qu'il appelle un adultère décent (Εὐπρεπὴς μοιχεία) (1).

Et l'apologie se termine par ces simples, habiles et nobles paroles : « O vous, qui par votre nature et par « l'éducation montrez que vous êtes bons, et modérés, « et humains, et dignes de l'empire, faites voir par un « signe de vos têtes royales que j'ai en effet dissipé « toutes ces accusations, que je vous ai convaincus de « notre piété, de notre douceur, de la soumission de « nos esprits. Qui donc plus que nous mériterait d'être « exaucé, nous qui sans cesse prions, pour que de père « en fils, comme il est juste, vous vous transmettiez « l'empire ; pour que votre puissance s'accroisse et « s'étende par la soumission de tous. Et nous-mêmes, « puissions-nous ainsi obtenir la paix et la sécurité, afin « d'obéir joyeusement à tous vos ordres. »

Nous ne reviendrons pas sur ce qui a été dit plus haut du style, de l'habileté oratoire, du talent littéraire

(1) M. Arnould (p. 71), citant M. Gaston Boissier *(La religion romaine,* t. II, p. 234), dit que les secondes noces étaient désapprouvées, même par les païens, et il ajoute que l'expression adultère décent *(decentissimum adulterium)* avait déjà été employée pour les désigner, par Sénèque *(De Beneficiis,* I, 9). Nous n'y contredisons pas, mais il faut avouer cependant que la pratique romaine n'était pas toujours d'accord avec la morale de Sénèque ; témoin cette épigramme de Martial (X, 43, *Ad Philerotem) :*

Septima jam, Phileros, tibi conditur uxor in agro.
Plus nulli, Phileros, quam tibi reddit ager.

d'Athénagoras. A ces qualités il ne joint pas, sans doute, le coup d'œil politique de Méliton ; il n'entrevoit pas, comme l'évêque de Sardes, l'avènement possible de l'empire chrétien. Mais il n'a pas non plus la rudesse et la fierté périlleuse de saint Justin. Nulle part il ne se répand comme celui-ci en invectives presque menaçantes. Il est, au contraire, modeste dans ses demandes, doux et humble, presque courtisan dans son langage, et, pour plaire à un empereur philosophe et lettré, il fait preuve d'une connaissance vraiment remarquable de toute la littérature de la Grèce ancienne. Aussi, l'un de ses éditeurs allemands (1) a-t-il pu dire, sans trop forcer la note, qu'il l'emporte sur tous les apologistes du IIe siècle par son génie philosophique et par l'étendue de son érudition. Nous sera-t-il toutefois permis d'ajouter qu'en tout ceci, notre auteur montre plus de talent peut-être que d'autres apologistes, mais sans sortir de la ligne commune : le fond de son argumentation, telle que nous l'avons exposée, se retrouve, en effet, plus ou moins, chez tous les écrivains chrétiens. Il y a, au contraire, suivant nous, deux points où Athénagoras se montre tout à fait lui-même, et vraiment original! nous voulons parler de sa *Démonologie* et de son traité sur la *Résurrection des Morts*. Il y a là des idées toutes personnelles et une logique spéciale, qu'il serait assurément très intéressant d'étudier en détail. Malheureusement cela confine à des questions de dogme, auxquelles M. Arnould a sans doute jugé convenable de ne pas toucher. Les statuts de l'Académie et notre incompétence personnelle nous font un devoir d'imiter sa réserve.

(1) OTTO. *Prolog.*, V, p. 49.

Ajouterons-nous, en terminant, que cette thèse latine de notre distingué collègue est écrite dans une langue facile, souvent élégante, parfois d'une élévation cicéronienne. Si nous parlions ainsi, il nous répondrait sans doute modestement que c'est là un mérite vulgaire parmi nos professeurs de Faculté. Nous le voulons bien croire, et, à cet éloge mérité, nous substituerons une critique timide. Il nous a semblé que certaines parties de la thèse étaient un peu écourtées. L'auteur, par exemple, ne se demande pas pourquoi cette apologie si habile et si insinuante paraît être restée sans effet. S'il s'était posé cette question, peut-être y aurait-il trouvé une réponse en étudiant le livre des *Pensées,* de Marc Aurèle, le plus beau livre de morale pratique que nous ait légué l'antiquité, après le *Manuel* d'Épictète. Nous y aurions gagné certainement des considérations d'un ordre très élevé, sur l'orgueil stoïcien et sur le dédain, peut-être inconscient, du meilleur des princes pour les humbles vertus des pauvres gens qui formaient le fond de la population chrétienne. On aurait pu encore rechercher s'il n'y avait pas une incompatibilité irréductible entre la religion nouvelle et les principes mêmes de l'empire païen. Ces questions, et bien d'autres, avec son intelligence nette, son amour du travail et son érudition de bon aloi, M. Arnould était plus que personne en mesure de les traiter. Pourquoi donc ne l'a-t-il pas fait ? S'il faut dire toute notre pensée, c'est, qu'écrivant en latin, il était bien sûr de n'être lu de personne. Ce n'est pas là une certitude encourageante pour un auteur. Que voulez-vous ? Ce pauvre latin est aujourd'hui bien démodé. Il s'en va, ou pour mieux dire, il s'en est allé. Depuis longtemps déjà, on lui a retiré le discours, autrefois célèbre, du Concours général. Que serait-ce

donc, grands dieux ! s'il venait à perdre encore les thèses universitaires ?

M. Arnould (qui pourrait lui en faire un reproche ?) a consacré son principal effort à sa thèse française sur Racan. C'est, nous l'avons dit plus haut, une œuvre considérable, qui semble avoir épuisé le sujet. Nous tâcherons quelque jour de vous en rendre compte. Peut-être trouverez-vous ainsi, Messieurs, une compensation légitime à la patience dont vous avez aujourd'hui daigné faire preuve en nous accordant votre attention, ce dont nous vous garderons une sincère reconnaissance.

COMPTE RENDU

DE LA

THÈSE DE M. LOUIS ARNOULD, SUR RACAN

(Histoire anecdotique et critique de sa vie et de ses œuvres, 1898)

par M. l'abbé CHARLES, Membre titulaire.

MESSIEURS,

Il y a trois mois, vous vous êtes associés aux éloges que notre collègue, M. Duchâtaux, dans un rapport si clair et écrit dans une langue si pure, faisait de la thèse latine que M. Arnould a consacrée à un apologiste du IIe siècle, Athénagore. La sagacité, l'esprit de méthode, le talent de composition que M. Duchâtaux nous faisait remarquer dans cette thèse latine, nous les retrouverons, à un degré plus éminent encore, dans la thèse française de M. Arnould sur Racan. Aux épreuves du doctorat, la thèse française est toujours le morceau capital, celui sur lequel l'auteur concentre tous ses efforts et tous ses soins ; c'est par elle qu'il donne aux juges et au public la mesure de son talent. Nous sommes heureux de reconnaître, avec les meilleurs critiques, que la thèse de M. Arnould lui a fait une place honorable dans le monde des lettres.

Le sentiment que l'on éprouve tout d'abord, lorsqu'on se trouve en face de cette thèse, est une admiration sin-

(1) Membre correspondant de l'Académie, docteur ès lettres, professeur de littérature française à la Faculté des Lettres de l'Université de Poitiers.

cère à laquelle se mêle pourtant une certaine compassion : 778 pages de grand in-8° ! Et la composition de cet ouvrage n'est encore que la moindre partie du travail que s'est imposé notre savant Collègue. Les nombreuses notes qui se pressent au bas des pages, et dont beaucoup supposent de longues recherches, les pièces justificatives que nous trouvons à la fin de l'ouvrage, le lexique propre à la langue de Racan, les tables si complètes et si consciencieuses dont l'ouvrage est enrichi, nous donnent seuls une idée de la somme de travail qu'a demandée cette thèse. Aussi, en étudiant cet énorme volume si rempli de choses, je me reportais par la pensée vers cette collection de thèses de doctorat qui se trouve à la Sorbonne, dans la bibliothèque Albert Dumont, et que je me suis plu assez souvent à parcourir. Que nous sommes loin des plaquettes ou des brochures de 100, 150, 200 pages qui, il y a un demi-siècle, valaient à leurs auteurs le bonnet de docteur ! Vraiment, M. Arnould a bien mérité le sien.

Dans sa préface, M. Arnould, indiquant le plan qu'il a cru devoir adopter, va immédiatement au-devant d'une objection qui se présente à l'esprit lorsqu'on lit son livre; il la développe en toute loyauté, et cherche à se justifier. D'ordinaire, dans les thèses consacrées à un écrivain, on étudie en quelques chapitres la vie du personnage. La plus grande partie de l'ouvrage est réservée à l'écrivain lui-même, à une étude sur la nature de son esprit, les influences qu'il a subies, le tableau d'ensemble de ses œuvres, le rôle qu'il a joué, la place qu'il occupe dans l'histoire des lettres. C'est là ce qui importe, somme toute, dans un écrivain; ce sont là les points qu'il faut mettre en relief; le reste, pour le public, n'a qu'une importance secondaire.

M. Arnould a été d'un autre avis. Il a voulu, dans une thèse sur Racan, écrire la vie de l'homme plutôt que faire une étude sur le poète ; et c'est pour cela qu'il l'intitule : *Histoire anecdotique et critique.* — « La méditation des idées générales est sans doute bien intéressante, nous dit-il, mais il leur manque toujours cette part d'humanité, ce coin de tragédie douloureuse, par lesquels une existence nous touche de près ; et nous parlons de toutes les existences, si modestes qu'elles soient..... Je ne vois pas de quel droit on nous défendrait, à nous autres chercheurs, de nous intéresser et d'essayer d'intéresser à une vie prise en elle-même et pour elle-même. Pourquoi serait-ce le monopole des romanciers ? » D'ailleurs, ajoute en substance M. Arnould, cette méthode permet de donner un commentaire plus vrai des œuvres d'un écrivain. Pour Racan, en particulier, « y a-t-il quelque apparence de rapprocher deux de ses pièces religieuses, l'une qu'il a faite à dix-huit ans, à la cour, entre deux friponneries de page, et l'autre qu'il a composée à soixante-dix ans dans le repos de la campagne, entouré de ses enfants et de ses petits-enfants ? » Nous avouons n'être pas convaincus par cet essai de justification, et être plus frappés par les inconvénients qu'entraîne avec elle une pareille méthode. Quelque intéressante, en effet, que soit dans l'étude d'un écrivain la vie morale de l'homme, elle ne mérite pas, selon nous, qu'on lui sacrifie l'histoire littéraire.

L'ouvrage de M. Arnould comprend vingt chapitres, dans lesquels l'auteur nous fait connaître la famille de Racan, et raconte par le détail sa vie, le suivant de la naissance à la mort. Le récit est fait d'une façon fort consciencieuse ; il est plein de vie et de lumière ; les faits bien saisis, les anecdotes finement contées contri-

buent à l'intérêt du livre. Une rapide analyse nous permettra de voir, dans son ensemble, la marche générale de cet ouvrage.

La famille de Bueil, à laquelle appartient Racan, était la plus puissante du nord de la Touraine, et l'une des plus glorieuses de l'ancienne monarchie. Originaire des environs de Nice, elle tirait son nom du mot *bovile*, qui signifie *étable*. Au commencement du XI[e] siècle, la maison étant « tombée en quenouille », l'héritière des Bueil épousa un Grimaldi, de la famille qui aujourd'hui encore règne à Monaco. Un cadet de cette famille prit le nom de Bueil, et vint s'établir en France, dans le cours du XI[e] siècle. A partir de ce moment, nous trouvons les Bueil mêlés aux événements les plus considérables de notre histoire, et leur rôle est des plus glorieux. C'est un Bueil qui, en 1345, fait lever aux Anglais le siège de Rennes ; en 1415, seize chevaliers portant le nom de Bueil tombent à Azincourt. Il ne reste plus alors de cette vaillante famille que deux orphelins, qui deviennent les chefs des deux maisons de Bueil-Sancerre et de Bueil-Fontaines. La branche cadette, à laquelle appartient notre poète, avait ajouté à son nom celui de Fontaines, qui lui venait du nom du bourg de Fontaine-Guérin, au bas Anjou, et lui avait été apporté par les femmes, en 1458.

Comme tous les Bueil, les ancêtres de Racan sont des hommes d'épée, que nous retrouvons partout où il y a des coups à donner ou à recevoir. Son grand-père, Jacques de Bueil, fait campagne contre Charles-Quint en 1552. Son père, Louis de Bueil, est au premier rang de l'armée catholique à Jarnac et à Montcontour, en 1569 ; trois ans après, il assiège Sancerre, ville huguenote, qui refusait de recevoir un gouverneur envoyé

par le roi, emporte la ville et fait respecter la volonté royale. C'est lui qui ajouta à son titre de seigneur celui de Racan, du nom d'un petit fief qu'il avait acheté dans la paroisse de Neuvy-le-Roi, au nord de Tours, et qui consistait en un moulin et une petite ferme.

Ce Louis de Bueil, seigneur de Racan, avait épousé, en 1588, Marguerite de Vendômois, et vint habiter avec elle le château de Champarin. C'est là, sur les limites du Maine et de l'Anjou, que naquit, le 5 février 1589, celui qui devait rendre si glorieux le nom de Racan. Mais on était alors au fort des guerres de la ligue, et le seigneur de Racan, ardent royaliste, ne se sentait pas en sécurité à Champarin. Il se hâta donc de ramener sa femme et son fils à La Roche-au-Majeur, château beaucoup mieux fortifié que la maison basse de Champarin. Mais le voyage fut difficile ; on fit rencontre d'un parti de la ligue ; il fallut batailler pour se frayer un passage ; on mit l'enfant avec sa nourrice derrière un chêne, contre lequel portèrent quelques coups de mousquet qui, heureusement, ne blessèrent ni l'un ni l'autre, et l'on parvint sans autre malheur à La Roche-au-Majeur.

C'est dans ce château que se passèrent les treize premières années de la vie d'Honorat de Racan. Son père, guerrier plein d'ardeur, fort estimé de Henri IV, qui lui donna, en 1597, la charge de Grand Maître de l'artillerie, ne venait guère le voir qu'entre deux batailles. L'enfant fut élevé comme un gentilhomme destiné au métier des armes, c'est-à-dire que son instruction fut à peu près nulle. Il apprit à La Roche son catéchisme, qu'il garda fidèlement toute sa vie ; ses prières, il les oubliait à mesure qu'il les apprenait. On lui mit entre les mains une grammaire, une logique et une rhétorique qui le firent bâiller ; quant aux rudiments du

latin, ils ne lui entrèrent pas dans la tête. Il n'est qu'une chose pour laquelle il eut vraiment du goût, les vers français ; il s'essayait parfois naïvement à en composer quelques-uns de sa façon. A huit ans, il perdit son père, qui mourut au siège d'Amiens, lorsque la fortune semblait s'ouvrir brillante devant lui ; à treize ans, en 1602, il vit mourir sa mère. La fortune qui lui revenait était grevée de dettes nombreuses et criardes ; l'enfant fut recueilli par son cousin, le comte de Bellegarde, grand écuyer de France, qui l'emmena à Paris.

A sa charge de grand écuyer, le comte de Bellegarde joignait celle de premier gentilhomme de la chambre du Roi, et comme tel, il avait sous ses ordres six pages qu'il devait gouverner et entretenir. Il obtint facilement de Henri IV, qui n'avait pas oublié les services de celui qui avait été son compagnon d'armes pendant dix ans, la permission de prendre le jeune Racan pour un de ses pages. Dès lors, la vie de celui-ci se passa à accompagner le roi à la cour, dans les chasses, les promenades ou à l'armée ; une partie de la journée étant réservée à l'instruction des pages, on lui apprend les mathématiques, les armes et la danse. Somme toute, cependant, la vie des pages est bruyante et dissipée, car il est bien des moments du jour où ils sont abandonnés à eux-mêmes, et alors ils s'en donnent à cœur joie ; c'est une vie de gaieté et d'insouciance, mais aussi d'effronterie et de corruption précoce. Racan dut à sa complexion délicate, à la gaucherie de ses manières, à sa prononciation défectueuse, d'échapper en partie à ces influences mauvaises. Toutefois, quelques pièces voluptueuses qu'il composa alors, pièces « toutes gonflées de la sève libertine des pages de la cour », montrent bien l'influence funeste exercée sur lui par cette cour de Henri IV

dont la licence, on le sait, effarouchait jusqu'aux moins prudes.

A la cour de Henri IV, le jeune Racan fit une rencontre qui devait, à son insu, décider de sa vie. En 1605, il fut présenté par le comte de Bellegarde à Malherbe, qui était venu à Paris, et que Henri IV y avait retenu. Le vieux poète accueillit le jeune homme avec bienveillance ; bientôt, chaque fois que celui-ci put échapper à son service de page, qui ne le divertissait guère, il allait trouver M. Malherbe ; il devint bientôt son disciple.

Malherbe a été, comme on le sait, le législateur de notre poésie, et son influence, en bien comme en mal, a été prépondérante au XVIIe et au XVIIIe siècle. A l'époque où Racan vint se mettre à son école, il n'avait pas encore réduit sa doctrine poétique en système ; mais, comme le dit M. Arnould, sa méthode d'enseignement était « toute empirique », et consistait principalement en trois exercices : 1° lire avec son élève ; 2° travailler avec lui ; 3° corriger ses essais. N'estimant pas les Grecs, que d'ailleurs il ne connaissait guère, rejetant Virgile, poète de sentiment, Malherbe ne faisait cas que des Latins de la décadence, Stace, Sénèque le Tragique, Juvénal, Martial, à cause du relief qu'ils savent donner à leur pensée. On sait quelle était sa sévérité pour Desportes, dont il avait tout biffé. Il n'estimait pas davantage Ronsard, homme d'antiquité et d'imagination, dont les « latineries » lui semblaient ridicules. Seul parmi les modernes, le satirique Régnier trouvait grâce devant lui, et il l'estimait « en son genre à l'égal des Latins ». Pourtant, cette estime n'allait pas sans réserve ; il lui reprochait des longueurs, des négligences, des hiatus, des fictions poétiques. Un jour même, il lui demanda rudement compte d'une de ses allégories qui repré-

sentait la France s'élevant vers Jupiter pour se plaindre de la ligue : « En quel temps cela est-il arrivé, dit Malherbe ? J'ai toujours demeuré en France depuis cinquante ans, et je ne me suis pas aperçu qu'elle se soit enlevée hors de sa place. »

C'était là de la critique négative. La partie principale de l'enseignement de Malherbe était l'exemple qu'il donnait à Racan, en travaillant devant lui à ses odes. Chaque strophe, selon les procédés de Malherbe, « est travaillée jusqu'à ce que la pensée soit d'une limpidité parfaite, la construction des phrases d'une correction et d'une régularité absolue, sans inversion, ou à peu près. Chaque mot, d'une propriété rigoureuse et choisi parmi les termes de l'usage courant, les rimes d'une grande richesse, et le sens achevé à chaque césure. Cela fait, il faut revoir la strophe et bannir non seulement les hiatus, mais les répétitions de voyelles et de consonnes dans l'intérieur d'un vers, polir et repolir le tout jusqu'à ce que l'on arrive à cette harmonie du vers dont l'ensemble constitue pour Malherbe la perfection de la forme ». Malheureusement, ce n'est là que l'enveloppe de la poésie ; la perfection de la forme ne peut guère donner le change sur la pauvreté de l'imagination et l'absence de sentiment. Aussi, bien que Malherbe ait pu imposer ses étroites prescriptions à son siècle, il n'est, en somme, qu'un arrangeur de mots, il n'a rien de ce qui fait le poète.

Le troisième exercice de l'enseignement de Malherbe consiste, comme nous l'avons dit, dans la correction des devoirs. Malherbe, dans cette fonction, répond bien à l'idée que nous donne Horace de celui de ses maîtres qu'il appelait *plagosus Orbilius*. On dirait qu'il a toujours la férule à la main : pour Racan et ses autres élèves, il n'est pas seulement un professeur, avec ce

que le métier entraîne quelquefois d'étroit et d'odieux, il est pis que cela, comme le disait un jour M. Doumic à l'Institut catholique, c'est un vrai pion. Il est brusque et ne fait que bégayer, « crachotant toujours, parlant peu, mais ne disant mot qui ne porte et n'emporte. Il s'arrête à chaque vers, mécontent de tout, trouvant mille défauts, obscurité, impropriété, cacophonie, etc. ». Rencontre-t-il des mots superflus qui ne servent qu'à la rime? « C'est une bride de cheval, s'écrie-t-il, attachée avec une aiguillette! » Les vers médiocres, il les appelle « des pois pilés ». Il est impitoyable sur l'article des rimes, qu'il exige riches, non seulement pour les oreilles, mais pour les yeux. Cette école d'énergie, qui fait produire à des pensées tout ce dont elles sont capables, ne fut pas sans profit pour Racan; elle le rendit sévère pour lui-même, et lui fit acquérir cette limpidité, cette exquise correction qui le caractérisent; mais elle lui fut surtout funeste, en tarissant en lui la source de la vraie poésie. Dieu et la Touraine l'avaient fait poète, Malherbe le fit versificateur.

Le jeune Racan n'était à la cour, parmi les pages du roi, que pour s'y préparer au métier des armes; le rêve de sa vie était de continuer dans cette carrière les glorieuses traditions de ses ancêtres. Mais sa destinée lui réservait, de ce côté, de continuelles déceptions. A dix-neuf ans, il va à Calais, ville frontière, où il y avait alors une sorte d'école de cadets ; on espère que la guerre va recommencer, à l'occasion de l'ouverture de la succession de Clèves et de Juliers; la mort tragique de Henri IV vient bientôt dissiper ces rêves. Les deux révoltes de Condé, en 1614 et en 1615, les soulèvements de l'Anjou, en 1619 et en 1620, ne fournissent guère que l'occasion de chevauchées militaires. Les années se

passent ; il faut donc renoncer à ces beaux rêves de gloire militaire qu'avait formés Racan, et, par surcroît, aux grandes charges dont la guerre aurait été la porte pour Racan, et qui sont données à de plus habiles courtisans que lui. Et, durant ces longues années d'attente toujours déçue, il lui faut se débattre avec les difficultés du présent. Le pauvre gentilhomme n'a pas encore éteint les dettes que lui ont laissées ses parents. Pour apaiser ses créanciers les plus exigeants, il a vendu sa terre de Longaulnay; mais son acheteur, le marquis de Lavardin, ne lui a donné que 7,000 livres sur 16,000; il n'a pu verser le reste, et Racan n'a reçu pour cette somme que des créances sur des fermiers insolvables. Ce sont donc toujours des embarras financiers; Racan en est réduit à trafiquer de sa muse. « Boisrobert le trouva un jour en train de composer une chanson pour un petit commis qui avait promis de lui prêter 200 livres. » On voit quelle était la gêne de Racan. « Elle affectait, dit M. Arnould, la forme la plus pénible qui soit, la gêne des gens riches ou qui le paraissent, celle qui doit jouer la comédie du luxe, la gêne en chapeau à plumes et en pourpoint de velours. »

Racan avait trente-deux ans lorsqu'il reçut le baptême du feu, au cours de l'expédition contre les protestants du Midi, en 1621. Il y prit part dans la *Cornette blanche,* « corps d'élite commandé par le roi en personne et composé de nobles, vieux capitaines qui n'avaient pas de compagnie dans l'armée, jeunes gentilshommes volontaires comme Racan. C'était la garde d'honneur du roi. Elle tirait son nom du pennon royal que le porte-cornette venait chercher, chaque matin, dans la ruelle du lit de Sa Majesté, et qu'il devait, mort ou vif, conserver sur le champ de bataille, parce que c'était le

centre de ralliement et le signe éclatant à tous les regards de la présence et de la fortune du prince (1) ». Racan assista, avec ce corps d'élite, aux sièges de Saint-Jean d'Angély, de Clairac, sur le Lot, de Montauban, de Monheurt, où mourut le connétable de Luynes, et, l'année suivante, à celui de Montpellier. Mais, hélas! au moment où il touchait à la réalisation du rêve de toute sa vie, la réalité lui apportait une nouvelle déception. A trente-deux ans, sans expérience de la guerre, il avait des habitudes toutes faites, et n'était pas rompu à la fatigue et aux nombreuses privations qu'impose nécessairement la guerre. Sa vie était décidément manquée. Le rôle effacé qu'il joua en 1627, au siège de La Rochelle, et, en 1630, dans une courte expédition en Italie, ne fit que le confirmer dans cette manière de voir. Il n'avait, d'ailleurs, ni le prestige, ni l'autorité nécessaires pour commander. On le vit bien en 1635, lorsque le roi, voulant conduire lui-même une armée en Lorraine, convoqua le ban et l'arrière-ban de la noblesse. « Racan commandait comme lieutenant un escadron de gentilshommes de l'arrière-ban; mais il ne put jamais l'obliger à faire une garde, ni aucune corvée de ce genre, pas plus le jour que la nuit, si bien qu'il fallut à la fin demander un régiment d'infanterie pour encadrer cette troupe de cavalerie si peu disciplinée. » La déception était complète et sans retour ; Racan quitta définitivement le service vers 1639, et se retira dans ses terres de Touraine. Il pouvait alors dire avec vérité :

Déjà cinquante hivers ont neigé sur ma tête ;
Il est désormais temps que, loin de la tempête,
J'aspire à ce repos qui n'est point limité
Que de l'éternité.

(1) P. Daniel. *Histoire de la Milice française.*

Nous nous sommes écartés, dans ce résumé de la vie de Racan, du plan suivi par M. Arnould; c'était afin de n'avoir plus à revenir sur sa vie militaire. Désormais, à partir de 1639, la plus grande partie de son temps se passera en Touraine, au château de La Roche, avec sa femme et ses enfants. Racan s'y était marié, pendant le siège de La Rochelle, lorsqu'il approchait de la quarantaine, avec Madeleine de Bois, jeune fille très catholique de Touraine, et dont les parents habitaient le village de Bueil. M. Arnould rapporte une aventure curieuse qui arriva à Racan, quelque temps avant son mariage, et qui met bien en relief la gaucherie du poète. « Un jour, dit-il, il lui vint en tête d'éblouir la jeune fille avec un costume de taffetas céladon. Le héros de l'*Astrée* venait de donner son nom à la couleur vert tendre qui l'a gardé. Son valet, Nicolas Deschamps, lui fit observer qu'il pouvait pleuvoir, et qu'il ferait mieux de prendre un habit de bure, sauf à changer d'habit au pied d'un arbre quand on serait près du château. — Bien, Nicolas, dit-il, je ferai ce que tu voudras, mon enfant. Ce qui fut dit fut fait. Après avoir franchi à cheval les trois lieues qui séparent Saint-Pater de Rouziers, ils s'arrêtent dans un petit bois près du château de Fontaines, et là Racan se met en devoir de changer de costume. Mais voilà que lorsqu'il en était à relever le haut-de-chausses céladon, Mlle de Bois de Fontaines et deux autres jeunes filles paraissent. « Ah! dit-il, *Nitolas*, je te l'avais bien dit.—Mordieu! s'écrie le valet, dépêchez-vous seulement! — Madeleine veut s'en aller, mais les autres par malice la font avancer. — Mademoiselle, lui dit Racan, c'est *Nitolas* qui l'a voulu. *Palle poul* moi, *Nitolas*, je ne sais pas que lui *dile.* » Et l'on entend encore à distance les rires fous des trois jeunes filles.

Une pareille aventure était capable de ruiner Racan aux yeux de bien des femmes, mais Madeleine de Bois était « sérieuse » ; elle se contenta de rire de l'aventure, et épousa Racan peu de temps après ; elle avait un peu moins de seize ans ; celui qu'elle épousait venait d'en avoir trente-neuf.

Pendant les années qui s'écoulèrent entre son mariage et le jour où il quitta l'armée, Racan ne vint qu'à de rares intervalles au château de La Roche. A partir de 1639, il y passe sa vie presque tout entière, dans le calme d'une vie bourgeoise qui lui permettait de s'occuper de l'éducation de ses enfants et de la gestion de ses domaines. Des six enfants qu'il avait eus, quatre garçons et deux filles, l'aîné était mort presque en naissant ; les autres grandirent et offrirent au poète un spectacle riant et calme pour réjouir ses yeux et son cœur au seuil de la vieillesse. « Nous voudrions, dit M. Arnould, pouvoir suivre l'existence intérieure du château de La Roche, celle que Racan appelle dans ses lettres à Maynard sa « douce et charmante vie », mais les tendresses du cœur ne s'écrivent nulle part ailleurs que dans le cœur de chacun de ceux qui s'y réchauffent, et nous sommes à peu près réduits à nous refaire par l'imagination le tableau touchant de la vie de cette famille simple, aimante et chrétienne. »

Racan, avons-nous dit, avait toujours été aux prises avec des embarras financiers, sa fortune consistant uniquement en immeubles fort endettés. Lorsqu'il se maria, M. et Mme de Bois, connaissant la situation difficile de leur gendre, avaient bien constitué à leur fille une dot de 50,000 livres (350,000 francs d'aujourd'hui ; mais en stipulant dans le contrat que Racan ne recevrait que 10,000 livres comptant, et que le reste, payable à leur

volonté, produirait, en attendant, une rente annuelle de 2,000 livres. Ainsi Racan était traité comme les fils de famille dont on se défie. C'était donc toujours la gêne pour lui ; il n'en sortit que trois ans plus tard, grâce à un héritage qu'il fit à cette époque. La duchesse de Bellegarde, sa cousine, laissa en mourant une fortune personnelle d'environ 650,000 livres, ce qui vaudrait aujourd'hui trois ou quatre millions, et dont à peu près la moitié revint à Racan.

Racan profita de cette fortune pour reconstruire son château de La Roche ; cette entreprise l'occupa durant quinze années. Il avait mis une sorte de point d'honneur à donner à sa famille un château qui pût faire bonne figure à côté de tant d'élégantes constructions qui s'élevaient alors dans la vallée de la Loire. Malgré certaines naïvetés maladroites, dit M. Arnould dans une description détaillée de ce château, La Roche-Racan offrait dans un agréable mélange la grandeur de l'ensemble et l'élégance des détails. De la grâce, non sans grandeur, de la finesse et du mouvement, l'adaptation de l'architecture aux bois et aux collines, tous caractères enfin qui faisaient dire récemment à un bon juge que ce domaine était « une vraie propriété de femme ». Malheureusement, cette construction avait coûté 60,000 livres, environ 400,000 francs d'aujourd'ui ; c'était trop pour sa fortune, et il en devait porter le poids toute sa vie.

C'est que la succession de la duchesse de Bellegarde, quoique fort considérable, était grevée de 80,000 livres de dettes, ce qui nécessitait une rente de 5,000 livres. Ces dettes provenant du père et de la mère de la duchesse, Racan demanda à son cousin, le comte de Sancerre, héritier comme lui, de contribuer à l'extinction de la dette, et ce n'était que justice. Le comte s'y étant refusé,

il s'engagea à ce sujet une lutte judiciaire que « l'on peut qualifier d'épique, tant elle fut acharnée et tant elle fut longue ». Commencé en 1636, le procès était encore pendant, au bout d'un siècle, entre les petits-fils et arrière-petits-fils des parties primitives. M. Arnould a relevé des arrêts de la Chambre des Requêtes pour 1636, 1638, 1641, 1642, 1643, 1644. Toutes les ruses que les subtilités de la chicane pouvaient suggérer aux parties furent mises en œuvre. Nouveaux arrêts en 1654, 1662, 1668. Après trente-six ans de lutte, Racan obtint enfin satisfaction et voyait se terminer à son gré cette longue affaire de succession. Il avait grand besoin, pour payer ses dettes, de la somme de 162,312 livres 9 sols qui lui était judiciairement attribuée. Mais elle ne lui fut pas versée; ses créanciers, comme ceux du comte de Sancerre, s'étaient constitués en direction (syndicat) et se disputèrent cette proie. Vingt-cinq actes judiciaires analysés par M. Arnould aux pièces justificatives, montrent que la succession n'était pas encore liquidée en 1749, cent dix-huit ans après qu'elle s'était ouverte.

« La plaie d'argent, qui avait brûlé toute la vie de Racan, surtout après son héritage, le tourmenta de nouveau, dans ses dernières heures de retraite rustique, en prenant la forme la plus cruelle. » Ayant fait à une de ses filles une dot de 15,000 livres, dont il ne put payer qu'une faible partie, il fut poursuivi en justice par son gendre, Charles de la Rivière, sieur de Bresche, et condamné par le parlement à payer le complément de la dot avec les intérêts. Racan, n'étant pas remboursé par les Bueil-Sancerre, qu'il avait fait condamner définitivement, ne put s'acquitter même envers sa fille. Il assista à la coalition de ses créanciers, et vit ses propres

biens saisis. Malade, âgé de quatre-vingts ans, il vint à Paris à la fin de 1669, pour s'occuper sur place de ses affaires, y tomba malade et mourut loin des siens, le 21 janvier 1670. Nous n'avons aucun détail sur sa mort. Trois mois après, son corps fut rapporté en Touraine et inhumé dans la sépulture de ses ancêtres, à Henry-le-Roi, près de La Roche-Racan. « Pauvres artistes, dit avec beaucoup de vérité M. Arnould, sait-on toujours au milieu de quel tracas ils produisent leurs œuvres, qui nous paraissent souvent si détachées des petitesses de la terre et si sereines ! »

Dans ce résumé de la vie de Racan, il ne nous était guère possible de suivre le plan adopté par M. Arnould, qui ne sépare pas les œuvres du poète de sa vie, et les explique par les circonstances dans lesquelles il les a composées. Une telle méthode demande que l'on entre dans une foule de détails, ce que ne comporte pas un compte rendu qui doit être aussi court que possible, et auquel nous avons déjà donné trop de développement. Nous voudrions maintenant revenir sur l'œuvre poétique de Racan, grouper autant que possible celles de ses pièces qui offrent entre elles quelque analogie, et, à la suite de M. Arnould, essayer de caractériser cette figure de poète bien oubliée de nos jours, mais qui a eu son temps de célébrité. Nous n'en voulons d'autre témoignage que celui du sévère Boileau ; parlant de l'épopée, il disait :

Sur un ton si hardi, sans être téméraire,
Racan pourrait chanter au défaut d'un Homère.

L'œuvre poétique de Racan, comprenant 16,842 vers, peut se diviser en trois groupes, ses odes profanes, ses odes sacrées et sa pastorale d'Arthénice. Parmi ces

œuvres diverses, la plus curieuse et la plus originale est la pastorale d'Arthénice, que le poète composa en 1618, à l'âge de vingt-neuf ans.

On sait quelles étaient les mœurs littéraires de l'époque. De même que dans un tournoi tout chevalier était jadis tenu de choisir une dame à qui il faisait honneur de ses exploits, chaque poète de cour, au commencement du xviie siècle, devait se pourvoir d'une dame à qui il consacrait ses bonnes grâces poétiques. Ce n'était point affaire de cœur, ni de sentiment, mais d'élégance et de courtoisie. Racan choisit en 1615 une jeune bourguignonne qui venait d'épouser le frère du comte de Bellegarde, le brillant marquis de Termes, et composa pour elle une pastorale dramatique de 3,000 vers.

La pastorale était alors fort en faveur auprès des beaux esprits. Au commencement du xvii[e] siècle, le théâtre français présentait « une lutte assez vive entre le vieux drame du moyen âge qui résistait encore, et le drame récent de la renaissance qui voulait conquérir sa place. Alors la comédie n'était pas née ; la tragédie n'avait pas encore plein droit de cité, ayant peine à sortir des estrades de cour et des théâtres de collège ». La pastorale, sorte d'élégie dramatique dans un cadre rustique, séduisit notre poète ; il était porté de ce côté par la mode, par ses goûts, par le genre de son talent, par sa passion pour Arthénice, par son vif amour de la campagne et ses chers souvenirs de Touraine, en somme par tout son esprit et tout son cœur.

« Décidé à donner une pastorale au théâtre en l'honneur de M[me] de Termes, Racan s'inspira du récent mariage de la marquise, et composa d'emblée deux actes sur cinq. Mais Arthénice (c'est l'anagramme de Catherine) s'étant moquée ouvertement de lui, le poète

jugea qu'il faisait un métier de dupe, et remania les deux actes déjà faits, pour ne point donner à la marquise, comme il le dit lui-même « le contentement de voir l'histoire de ses amours dans mes vers ». Quand il porta la pièce à l'hôtel de Bourgogne, il lui fallut encore la remanier, et faire de nombreuses coupures. 3,000 vers, c'était là une pièce d'une longueur excessive, pour être jouée devant un public habitué aux pièces enlevées et alertes du vieux poète Hardy.

Voici, en quelques lignes, l'analyse de la pièce : Une jeune bergère, Arthénice, a été consacrée dès son enfance à « la bonne déesse » ; on veut la séparer d'Alidor ; de désespoir, elle se jette dans un « couvent » de filles consacrées à Diane, et Alidor, désespéré aussi, se précipite dans la Seine. Il y a dans la pièce des bergers et des bergères dont chacun et chacune aime qui ne l'aime pas ; des parents qui traversent ces affections, un druide qui veut immoler une jeune fille sur un autel, un satyre avec ses libres propos. C'est un miroir magique et menteur, fabriqué par un sorcier, qui brouille toutes ces amours ; mais un bracelet raccommode tout. La pièce est mal bâtie ; le troisième acte est comme cousu au premier, et l'action semble y recommencer ; les scènes sont mal enchaînées, et il y a bien des longueurs ; aucun caractère n'a de relief bien accusé ; rien ne fait pressentir Corneille. Et cependant elle obtint un vif succès. Le secret de Racan, pour captiver, était la peinture des sentiments et le style. Le poète avait parlé « le pur langage du cœur, celui qui touche sûrement sans jamais manquer son effet ». Mais la plus grande originalité de la pièce réside assurément dans le vif sentiment de la nature qu'elle respire. En la lisant, on songe tout naturellement à Virgile. Mais,

« tandis que la tendresse du poète latin se tourne ordinairement en compassion et en mélancolie », il y a plus de simplicité, plus de bonne humeur et de contentement alerte, plus de naïveté vraie et de santé dans Racan. Quant à la versification, elle est excellente ; le vers coule mélodieux, d'une musique pleine et suave, c'est une sorte d'harmonie doucement chantante qui n'a guère été dépassée que par Lamartine.

Les odes profanes sont, dans les œuvres de Racan, celles qui font le mieux connaître le poète, parce qu'elles sont comme le reflet de toute sa vie. Nous l'y voyons tour à tour page, libertin, ami compatissant, enfin homme mûr revenu des illusions du premier âge, et n'aspirant plus qu'à vivre dans ses terres.

En 1615, Racan chante le mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche en des strophes « dont le mouvement, le son et la couleur ont été rarement dépassés dans notre langue. Il faut aller jusqu'aux *Orientales* pour trouver plus de musique et plus d'éclat. Évoquant la mémoire de Henri IV, le poète lui fait prédire pour son fils un règne glorieux :

Il voit dans les choses futures,
Qui sont présentes à ses yeux,
Les glorieuses aventures
De vos exploits laborieux ;
Il voit déjà les citadelles
Que défendent les infidelles
Cacher sous l'herbe leur sommet,
Et dans Byzance reconquise
Les fleurs de lis venger l'Église
Des blasphèmes de Mahomet.

Mais le chef-d'œuvre du poète, parce qu'il y a « mis toute son âme, sa lassitude de la lutte, son ambition déçue, son besoin de repos et son amour de la cam-

pagne », ce sont les *Stances* sur la retraite qu'il adressait en 1618 à son ami René d'Armilly. A ce moment, on le sait, Racan, dont les rêves de gloire militaire ne s'étaient pas réalisés, songeait à se retirer dans ses terres, en Touraine :

Thirsis, il faut songer à faire la retraite :
La course de nos jours est plus qu'à demi faite.
L'âge insensiblement nous conduit à la mort.
Nous avons assez vu, sur la mer de ce monde,
Errer au gré des flots notre nef vagabonde ;
Il est temps de jouir des délices du port.

« Ce poème », qui est présent à toutes les mémoires, « se déroule avec ampleur, avec une certaine monotonie forte qui est bien celle de la campagne cultivée ; on est frappé de la perfection de la facture et de la netteté de la pensée. On demeure charmé par cette douce mélancolie qui n'est pas la tristesse, qui ne procède pas de l'orgueil, mais qui est le fruit d'un bon sens profond et de la pratique de la vie ». Aussi, M. Arnould consacre-t-il un chapitre entier au commentaire de cette pièce, montrant ce qu'elle renferme d'amour sincère de la campagne, d'émotion communicative, d'ampleur dans les développements et de perfection dans la forme. En même temps, il met en regard de ces stances les passages de Virgile et d'Horace qui s'en rapprochent naturellement, et que le poète français a pu imiter. Et il conclut en disant que ces stances, grâce à leur simple poésie rustique, sont « la plus pure floraison poétique de la glèbe de France ».

Voici maintenant, adressé à la comtesse de Moret, un piquant récit d'une aventure de route arrivée à Racan, durant une de ses trop faciles campagnes; cette scène

de bivouac est un vif crayon de la réalité, aussi enlevé qu'un conte de Voltaire :

....
Pour combler mon adversité
De tout ce que la pauvreté
A de rude et d'insupportable,
Je suis dans un logis désert
Où partout le plancher y sert
De lit, de buffet et de table.

Notre hôte avec ses serviteurs,
Nous croyant des réformateurs (des réformés)
S'enfuit au travers de la crote,
Emportant, ployé sous son bras,
Son pot, son chaudron et ses dras,
Et ses enfants dans une hote.
....

D'autant que l'orage est si fort
Qu'on voit les navires du port
Sauter comme un chat que l'on berne ;
Pour sauver la lampe du vent,
Mon valet a fait en rêvant
D'un couvre-chef une lanterne.

Une autre fois, il déplore en termes d'une réelle grandeur la mort du marquis de Termes, beau-frère de son protecteur, le duc de Bellegarde ; le marquis avait été blessé mortellement au siège de Clairac, sur le Lot, en 1621 :

Il voit ce que l'Olympe a de plus merveilleux,
Il y voit à ses pieds ces flambeaux orgueilleux
Qui tournent à leur gré la Fortune et sa roue,
Et voit comme fourmis marcher nos légions
Dans ce petit amas de poussière et de boue
Dont notre vanité fait tant de régions.

Comme il avait l'âme religieuse, il résolut en 1626, de faire une paraphrase du psaume 18e, *Cœli enarrant gloriam Dei*. Puis il prit goût à ce travail, et consacra à la traduction du psautier le reste de sa vie. « Cette

traduction, dit M. Arnould, fut le premier effet poétique de son mariage si chrétien. Il traduisit les psaumes de David pendant que Madeleine, sa femme, composait à ses côtés des ornements d'église. »

Beaucoup de passages de cette paraphrase sont pleins de force et de poésie. Voici le commentaire du passage si hardi dans lequel David dit que l'Éternel a placé sa tente dans le soleil.

In cœlo posuit tabernaculum suum, et ipse tanquam sponsus procedens de thalamo suo.

Là, sa grandeur fait voir à tout ce qui respire
Dans son trône éternel digne de son empire,
Sur des lambris d'azur briller des diamants;
Jamais le blond hymen, couvert d'or et de soie,
Quand il a chez les rois joint la pompe à la joie,
N'a fait dans leur palais luire tant d'ornements...

Dans les psaumes de la pénitence, il imita heureusement les plaintes du prophète.

Mon juste repentir, qui toujours me talonne,
Le jour trouble ma joie, et la nuit mon repos,
Et l'horreur des tourments me transit et m'étonne
Jusque dedans les os.

Les beautés de détail, dit M. Arnould, sont nombreuses dans ces paraphrases des psaumes ; « le sentiment y a quelquefois de la sincérité et de la force, et s'exprime souvent avec facilité, couleur et grâce, élégance et vigueur. Malgré cet ensemble de qualités, très peu de psaumes méritent d'être cités en entier. Le grand défaut de cette poésie est le prosaïsme, qui s'étend, qui s'étale partout. » C'est là un des effets de l'influence de Malherbe, qui, par excès de purisme, a paralysé et appauvri la poésie, et ne lui a laissé de lyrique que le nom. »

L'année suivante, l'épicurien reparaît dans une ode adressée au comte de Bussy.

> Employons mieux le temps qui nous est limité;
> Quittons ce fol espoir par qui la vanité
> Nous en fait tant accroire.
> Qu'amour soit désormais la fin de nos désirs ;
> Car pour eux seulement les Dieux ont fait la gloire,
> Et pour nous les plaisirs.

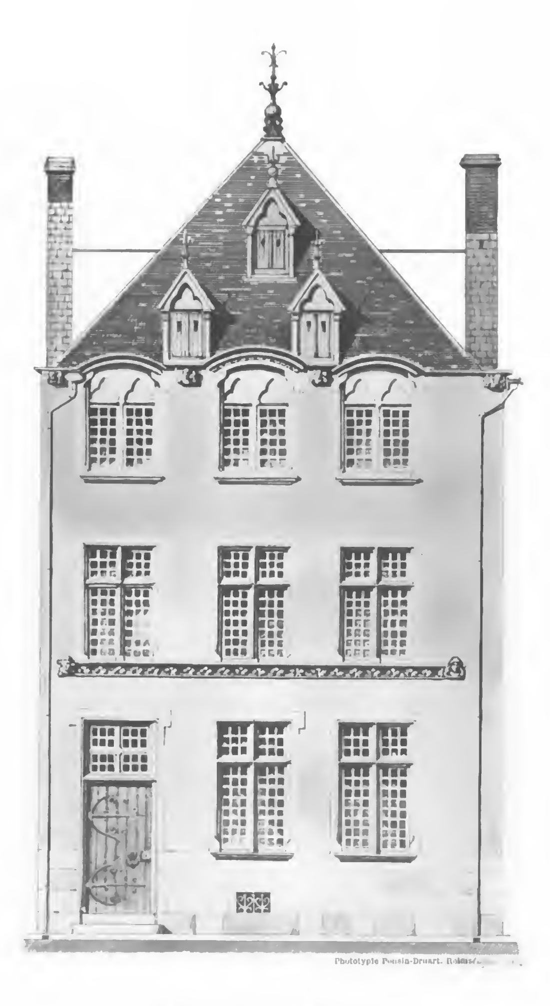
Parfois ce sont des contes obscènes qu'il intitule *Histoires véritables* et qui révèlent chez le poète, même dans un âge avancé, cette grossièreté de pensée longtemps refoulée et qui reparaît sur le tard, en pleine période de méditation religieuse. On ne saurait mieux dire ni montrer plus de respect du lecteur que ne le fait M. Arnould lorsqu'il en vient à parler de ces contes : « Le lecteur nous excusera, dit-il, ou nous saura gré, selon son goût, de ne pas les transcrire. »

Les odes religieuses de Racan, selon M. Arnould, l'emportent sur ses odes profanes. Malgré les exemples de licence excessive qu'il avait eus sous les yeux durant sa jeunesse, Racan n'aimait pas les libertins ou sceptiques, assez nombreux de son temps. « Une partie des jeunes gens de la cour se vantaient de n'être ni catholiques ni huguenots ; ils se prétendaient par vanité étrangers et supérieurs à toute croyance, y compris celle en l'existence de Dieu et en l'immortalité de l'âme, et ils réclamaient le droit de céder ouvertement à leurs passions. » Racan n'aimait pas davantage les protestants. Toutefois, comme il était de nature indolente, et que la lutte lui répugnait, il ne voulut pas s'engager dans les luttes religieuses, si vives encore au commencement du XVIIe siècle.

Le meilleur est toujours de suivre
Le prône de notre curé,
Toutes ces doctrines nouvelles
Ne plaisent qu'aux folles cervelles.
Pour moi, comme une humble brebis,
Je vais où mon pasteur me range.

Trente-deux odes sacrées, formant un ensemble de 1,600 vers, avaient paru en 1651. Sur les instances de l'Académie, dont il faisait partie depuis sa fondation, Racan traduisit les 111 autres psaumes, à l'exception de 3 psaumes dont Malherbe avait fait la paraphrase. Cette traduction comprend environ 8,000 vers. Une édition générale de ces odes sacrées, sous le titre de *Psaumes de Racan,* parut en mai 1660.

M. Arnould a fait une œuvre remarquable, en tirant de l'oubli dans lequel il commençait à s'enliser, ce poète qui avait eu cependant ses jours de grande célébrité. Son travail est achevé de tout point, et l'on ne peut guère faire de réserves que sur la méthode qu'il a suivie. Loin de grandir son héros, comme on est tenté de le faire lorsqu'on travaille à une thèse, M. Arnould sait discerner dans Racan l'excellent et le médiocre, et porte sur lui un jugement qui nous semble définitif et que nous reproduisons en terminant : « En somme, Racan est un de nos meilleurs poètes élégiaques dans le genre moyen, un de nos meilleurs lyriques dans le genre philosophique, notre meilleur pastoralier dramatique. Pour quelle raison n'est-il pas un grand poète, comme Racine ou V. Hugo? La principale raison est qu'il manque de souffle. Les pièces excellentes sont rares dans l'œuvre, les strophes achevées sont clairsemées dans une pièce. Racan n'a, selon le mot du poète latin, que les parties éparses d'un grand poète. »


Phototypie Pousin-Druart, Reims.

FAÇADE DU XIVe SIÈCLE
Rue de Vesle, 57, à Reims

DEUX
ANCIENNES MAISONS DE REIMS

57, rue de Vesle et rue de la Grue, 12.

Communication faite à l'Académie nationale de Reims,
par M. Ch. GIVELET, Membre titulaire.

I.

Maison du XIVe siècle
57, rue de Vesle.

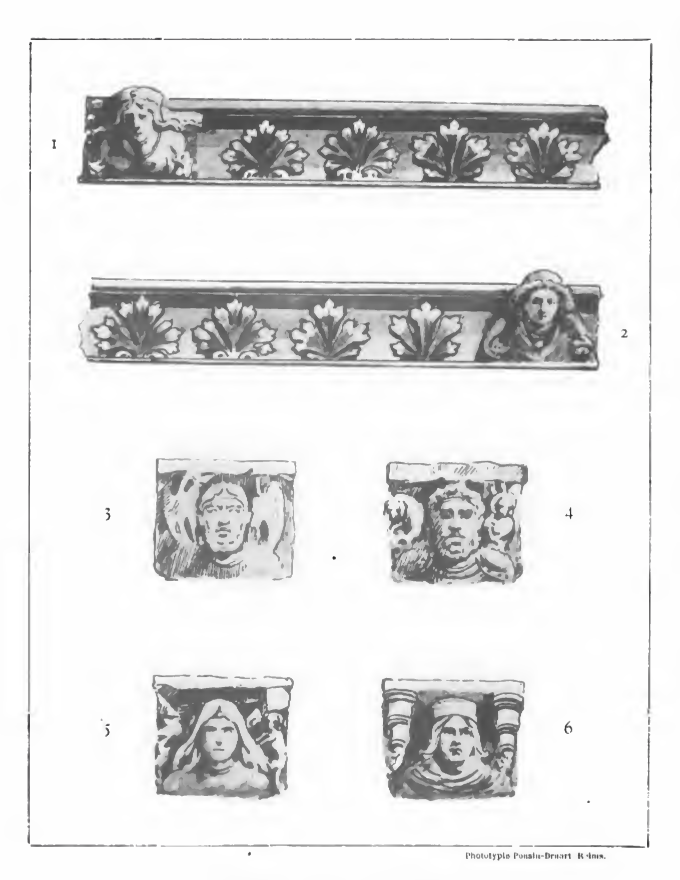
Les historiens d'une ville, dans les descriptions qu'ils en font, ne s'occupent généralement pas des habitations particulières, si elles ne sont pas historiques ou tout à fait remarquables dans les détails de leur architecture. Cette observation peut, en grande partie, s'appliquer à notre cité. Ses monuments civils et religieux ont été maintes et maintes fois décrits et reproduits par le dessin. En 1861, lors du congrès archéologique, je rendais compte au sein de cette assemblée d'une excursion à travers la ville en compagnie d'honorables étrangers venus à Reims pour prendre part à nos travaux. Notre course à travers les rues avait pour but de faire connaître les habitations les plus remarquables. Les grands monuments avaient été visités préalablement. Parmi les principaux hôtels décrits à cette époque, j'ai cru, il y a deux ans, devoir reprendre en détail celui de la famille Le Vergeur, rue du Marc, n° 1, actuellement propriété de M. Belleau. La merveilleuse restauration du plafond sculpté d'un cellier m'a surtout engagé à en faire la monographie. Il y a peu d'hôtels, dans Reims, de la valeur

de celui-ci. Mais, sans avoir son importance, il en existe d'autres qui ne sont pas dépourvus d'intérêt. Telles sont les deux habitations, non décrites jusqu'à ce jour, qui font l'objet de cette étude. Toutes deux ont pour moi un attrait particulier : elles sont dans ma famille depuis plus d'un siècle et ont vu naître, l'une mon père, et l'autre ma mère.

Je commencerai par celle où est né mon père ; c'est la plus ancienne : sa façade remonte au XIVe siècle ; bâtie dans la rue de Vesle, elle porte aujourd'hui le n° 57. Lorsque mon arrière-grand-père en fit l'acquisition, en 1770, elle appartenait à M. Alphonse-César-Emmanuel-François de Miremont, époux de Mme Madeleine-Françoise-Louise Moët de Louvergny. Cet immeuble, composé de plusieurs maisons, occupe une superficie assez importante ; maintenant, il n'y a plus d'ancien qu'une façade sur la rue de Vesle ; le reste, ajouté depuis, manque absolument d'intérêt ; il n'y a donc pas lieu de nous en occuper.

Notre confrère, M. Henri Givelet, mon cousin-germain, en est aujourd'hui le propriétaire ; il ne l'habite plus depuis le mois de juin 1894 ; à partir de cette époque, les appartements du rez-de-chaussée sont devenus des magasins de nouveautés, ce qui a nécessité la transformation de cette partie de la façade. La décoration du salon, dont nous parlerons plus loin, a été supprimée et remplacée par un rayonnage qui couvre tous ses murs. L'intérieur n'offre donc plus rien d'intéressant depuis qu'une cheminée et des peintures en ont été enlevées, comme nous le verrons lorsque, après avoir examiné l'extérieur, il sera question du salon.

Un dessin fort exact de cette maison, exécuté par notre confrère M. Auger, avant les changements qu'elle vient



Phototypie Pousin-Druart Reims.

DÉTAILS DE LA FAÇADE

de subir, me permet d'en donner la description. Elle était restée à peu près telle qu'elle avait été construite. L'ouverture d'un magasin a complétement modifié l'aspect du rez-de-chaussée. La largeur de ce bâtiment est de 9m10 ; une porte surmontée d'une imposte-fenêtre s'ouvre sur un couloir élevé de deux marches au-dessus du trottoir. C'est par ce passage qu'on entrait dans le salon éclairé par deux grandes croisées prenant jour sur la rue. Les trois ouvertures vitrées du rez-de-chaussée étaient munies de solides barreaux de fer. Les deux fenêtres, ainsi que celles du premier étage, avaient été, suivant l'usage de cette époque, divisées par un double meneau en pierre formant la croix ; celles-ci, au nombre de trois, régulièrement percées au-dessus des ouvertures du rez-de-chaussée, ont un peu moins d'élévation que celles du salon. Elles reposent sur un bandeau orné de feuillages fort bien sculptés et admirablement conservés *(Pl. A,* 1, page 199); il est amorti à ses extrémités par deux bustes ; à gauche, celui d'une jeune fille coiffée d'une toque d'où sortent ses cheveux flottants, un collier descend sur sa poitrine, elle paraît avoir de dix-huit à vingt ans. *(Pl. A,* 2, page 199). A droite, c'est celui d'un jeune homme imberbe, auquel on peut donner de quinze à dix-huit ans, et dont les cheveux frisés encadrent le front au-dessous de sa coiffure.

Ces figures d'adolescents, fille et garçon, qui sont les mieux vues, et d'une meilleure conservation que les autres décorant cette façade, ont beaucoup d'analogie avec deux têtes du rez-de-chaussée d'une maison rue de Tambour, nos 11 et 13 (1). Ces têtes, plus grandes que

(1) Il ne reste à peu près rien que ces têtes de la maison du XIVe siècle, rue de Tambour. Réédifiée depuis, sans aucun

nature, paraissent occuper encore l'endroit où elles ont été primitivement placées. La tête de la femme, rue de Tambour, et celle de la jeune fille, rue de Vesle, sont coiffées de toques semblables (1), tandis que les deux autres sont en cheveux. Ajoutons que celle de l'adolescent, rue de Vesle, a une ressemblance frappante avec celle du bel ange, tant admiré, dans la scène de l'Annonciation, à la façade occidentale de notre métropole.

Au second étage, trois fenêtres, moins élevées que celles du premier, sont placées au-dessus d'elles et ne sont divisées que par un meneau vertical qui soulage un linteau dont la hauteur est celle de la moitié de la fenêtre. Le nu de la pierre qui la surmonte était dissimulé, au-dessus de chaque partie vitrée, par une arcature trilobée et aveugle ; ornementation fort en usage au moyen âge, et dont le dessin de celle-ci rappelle si bien l'époque de cette habitation ; elles ont dû disparaître lors d'une réparation de la façade. Le linteau qui surmonte les trois fenêtres est légèrement cintré dans sa partie supérieure ; celui de l'ouverture centrale, orné d'une petite course de feuillages, est un peu plus élevé que les autres. La partie haute du linteau des fenêtres de droite et de gauche s'étend jusqu'aux bords de la façade et forme une corniche qui est interrompue entre chaque fenêtre.

style, le rez-de-chaussée a cependant dû être conservé comme l'indique le peu qui se voit encore des bois de la façade d'une boulangerie, n° 13. Le n° 11 est occupé par une pharmacie dont la devanture est toute récente. Rien ne nous fait connaître ce qu'était primitivement cette construction. Les deux têtes n'ont dû probablement leur conservation qu'à leur réelle valeur artistique.

(1) Une pareille coiffure se voit sur la tête d'une femme au portail nord de la Cathédrale, porche central : *Vie de saint Remy*.

Quatre bustes posés en consoles sont placés immédiatement au-dessous de la corniche, dont deux à ses extrémités et les autres entre les fenêtres. Il y a deux hommes et deux femmes. *(Pl. A*, 3, page 199.) Un homme âgé, le premier à gauche, paraît avoir le visage ridé ; il est coiffé d'un casque peu élevé et porte toute sa barbe ; son vêtement, qui a subi les injures du temps, ou plutôt, peut-être, celles des hommes, ne permet pas de bien distinguer ce qu'il a été. Deux oiseaux sont posés sur les épaules du buste. *(Pl. A*, 4, page 199.) Le second personnage, placé entre deux fenêtres, est encore un homme ; il est dans la force de l'âge, non coiffé, barbu et costumé en guerrier ; deux chiens placés sur ses épaules accompagnent sa tête.

Les oiseaux mutilés, que nous avons vus sur les épaules du premier buste, sont probablement des faucons. Ces oiseaux, ainsi que les chiens qu'on voit près de la seconde tête, ne seraient-ils pas un indice de la paix qui, pendant cet heureux temps, permettait aux hommes d'armes de se livrer au plaisir de la chasse ? Nous savons d'ailleurs que les chasseurs, depuis la plus haute antiquité, se sont toujours servis de chiens. Ne peut-on pas enfin considérer ici la présence de ces animaux comme une réminiscence de ceux qu'on voit gravés sur les pierres tumulaires, où ils sont placés sous les pieds des défunts, décédés en temps de paix ?

Entre la seconde et la troisième fenêtre *(Pl. A*, 5, page 199) se trouve le buste d'une femme qui ne paraît pas âgée ; un voile lui couvre la tête ; deux chiens l'accompagnent aussi ; la partie supérieure de celui de gauche est un peu mutilée.

Le quatrième buste représente encore une femme *(Pl. A*, 6, page 199) paraissant moins jeune que la pré-

cédente. Coiffée d'une toque, ses cheveux descendent sur ses épaules au-dessus desquelles sont deux pendentifs attachés à la pierre qui termine la console dans sa partie supérieure.

Maintenant, vous dirai-je qu'il me semble possible que nous ayons sous les yeux, dans les figures qui ornent cette charmante façade, si élégante dans sa simplicité, les portraits de la famille pour laquelle l'habitation a été construite? On y trouverait alors, représentées, en haut de la maison, l'image du père, celle de la mère, et celles aussi des aînés, un fils et une fille. Les deux plus jeunes auraient leurs bustes, comme nous les avons vus, aux extrémités du gracieux bandeau de feuillages sculpté au-dessous des croisées du premier étage. Ces dernières figures ont un aspect de jeunesse que n'ont pas celles qui ornent les quatre consoles.

Les titres anciens de cette propriété ne sont pas parvenus jusqu'à nous; peut-être auraient-ils pu nous éclairer à ce sujet.

Les toits placés en croupe sur les maisons du moyen âge étaient assez rares. Cependant, dit Viollet-le-Duc, on en voit des exemples. Tel est celui de cette habitation. Plusieurs ouvertures pour éclairer et aérer le grenier se trouvent dans la charpente du comble.

L'ensemble de ces ouvertures a été conservé quoique leur charpente soit postérieure à la façade. Deux lucarnes placées en bas du toit sont au-dessus des trumeaux qui séparent les fenêtres ; elles donnent du jour au grenier inférieur, celui du haut reçoit le sien par la troisième lucarne qui domine les deux autres. Le toit fort élancé de cette construction est très heureusement terminé par un gracieux épi qui en couronne la pointe.



Phototypie Ponsin-Druart. Reims

CHEMINÉE DU XIVᴱ SIÈCLE

Il ne nous reste plus à dire maintenant que ce que nous avons connu du salon. Nos grands-parents nous ont appris qu'il avait été jadis chauffé par une cheminée du xive siècle, laquelle a été enlevée après l'acquisition de cette maison par notre famille. Déplacée deux fois depuis 1770, mais reposée dans une cuisine de la même maison, elle n'a rien perdu de sa décoration primitive. Elle se compose de deux colonnes avec leurs bases et leurs chapiteaux ; de chaque côté de ceux-ci, des consoles formées de feuillages soutiennent la tablette qui déborde le manteau de la cheminée élevée à un mètre au-dessus du sol. Le tuyau de tirage allait en se rétrécissant vers le plafond du salon, dont les poutres et les solives ont été recouvertes d'un enduit tel qu'on le faisait au moment où il perdit son ancien aspect. Nous ne connaissons pas la date de cette transformation du plafond.

Le contre-cœur de la cheminée est garni aujourd'hui d'une taque ornée de trois écussons. Le premier est celui d'un évêque de la famille de Lorraine dont les armoiries sont posées en abîme sur celles de deux alliances de cette illustre maison. Au-dessous, à gauche, est un écu chargé d'un *senestrochère soutenant un faucon*. A droite, le troisième écusson porte *une fasce accompagnée de trois marteaux posés deux en chef et un en pointe*.

En raison de la date de sa construction, cette cheminée est plus simple que celles qui l'ont suivie. Le luxe de leur décoration a toujours été en augmentant jusqu'à l'époque où on les remplaça par des cheminées de marbre. Dans ce salon, celle que nous y avons vue était en beau marbre rouge et de forme tout à fait à la mode vers la fin du xviiie siècle.

C'est alors qu'on fit cette ornementation si remarquable de quatre grands panneaux représentant les quatre saisons, dont la hauteur est de 2m45. Ce vaste salon, de forme rectangulaire (7m85 sur 5m60), se prêtait admirablement à cette sorte de décoration. Ces tableaux, dont l'entourage du sujet est peut-être unique, remontent, comme la cheminée de marbre, au temps de Louis XVI. Tous les fonds sont blancs. Sur ceux-ci sont représentés, en demi grandeur, les principaux personnages figurant les saisons, animées de gracieux paysages ; la légère bordure qui les encadre est ornée de guirlandes de fleurs diverses mélangées à des flots et à des nœuds de rubans, variés de formes et de couleurs. Tout est supporté par des ferrements dorés, aux contours aussi élégants que capricieux. Cet ensemble, d'un ravissant effet, avait l'avantage de s'éclairer admirablement, ce qui donnait à ce salon un charme qui manque à beaucoup d'autres.

Mon bisaïeul, Mathieu Assy, ne doutait pas du talent de Nicolas Perseval, peintre rémois, lorsqu'il lui confia l'exécution de ce joli travail, qui fut réellement couronné de succès.

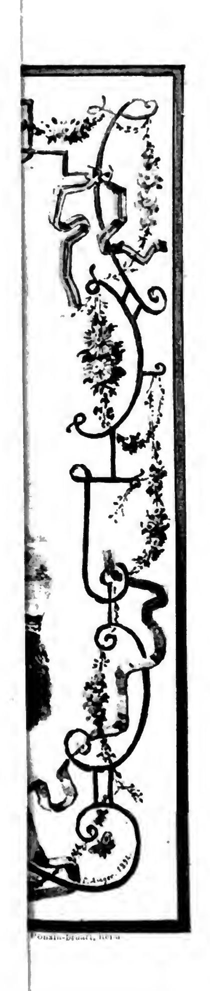
Vu la dimension de ces toiles, quand mon cousin et ami quitta sa maison, il ne put les employer ni dans sa propriété de Flamboin, arrondissement de Provins (Seine-et-Marne), ni dans ses maisons de Reims. Il ne voulut pas que ces tableaux faits par les soins de notre ancêtre quittassent la famille. Aussi eut-il la gracieuseté de me les offrir. Je ne saurais trop lui en exprimer ma reconnaissance. Ils décorent aujourd'hui un grand salon de mon habitation dont ils ne sont pas le moins bel ornement. Comme dans la rue de Vesle, ils font chez moi un ravissant effet. Nous les y trouverons bientôt



Phototypie Pousin-Druart. Reims.

-S

-EINTRE REMOIS



lorsque nous serons rue de la Grue. Mais ne quittons pas ma famille paternelle sans les décrire, puisque c'est pour elle qu'ils ont été peints, et qu'elle les a possédés pendant un siècle environ.

LE PRINTEMPS.

Ce tableau est moins ancien que les autres. En 1814, des Cosaques criblèrent de coups de lance la peinture primitive et la mirent dans un tel état que sa restauration était impossible. Repeint par Perseval, nous savons que cet artiste reproduisit exactement ce qu'était le tableau lacéré.

Un jeune homme monté sur une échelle appuyée contre un arbre vient d'y dérober un nid d'oiseaux qu'il présente à une jeune fille. Celle-ci, debout au pied de l'échelle, tend son tablier pour recevoir le nid. Un petit chien se dresse contre l'échelle. Derrière et près de cette scène, à gauche, une autre jeune fille assise sur le gazon. Il y a près d'elle un panier rempli de fleurs. Le paysage de ce tableau se compose de montagnes et de bois dans le lointain. A gauche, une petite construction circulaire. Au-dessous, un cygne nage dans un cours d'eau qui traverse le paysage, et, sur le premier plan, toujours à gauche, des buissons complètent cet ensemble. Sa hauteur, comme celle des trois autres, est de $2^{m}45$, et leur largeur qui varie est ici de $2^{m}40$.

Les cadres ornés de perles et de rubans contournant une baguette faisaient jadis partie des boiseries ; aussi n'ont-ils que $0^{m}04$ de façade.

L'ÉTÉ.

Trois personnages figurent au premier plan. Un homme, une femme, jeunes encore, et un enfant ; ils

ont les jambes et les pieds nus. Le jeune homme porte un paquet accroché au bout d'un bâton posé sur son épaule. La femme a sur la tête une corbeille plate remplie de linge, et, sous le bras gauche de l'enfant, est sa part du léger bagage de cette famille ; celle-ci paraît être à la recherche d'un emploi pour le temps de la moisson. Le butin dont ces voyageurs sont chargés semble comprendre les hardes qui leur seront nécessaires pendant la durée de leurs travaux. Plus loin, à droite, une femme coiffée d'un chapeau de paille porte un large rateau sur son épaule ; elle se dirige vers un champ où la moisson est encore sur pied. A gauche, et assez loin, un chariot rempli de gerbes est traîné par deux chevaux ; sa charge est complète, ce qui a obligé les moissonneurs à laisser sur le sol tout ce qui n'a pas pu y trouver place. Au fond du paysage, un terrain accidenté, et un château qui domine une éminence. En se rapprochant, on voit, au deuxième plan, quatre arbres dont l'ombre abrite un pâtre assis qui garde un petit troupeau de moutons. Tout près d'eux coule un ruisseau, qui, au premier plan, se cache derrière un pli de terrain. Ce tableau, le plus large des quatre, atteint $2^{m}90$.

L'AUTOMNE.

La chasse et la pêche sont les sujets choisis par l'artiste pour figurer dans le tableau de l'automne. On y voit un groupe de trois personnages composé d'un chasseur, d'un pêcheur et d'un enfant. Le chasseur tient le canon de son fusil posé sur l'épaule ; à la crosse du fusil sont attachés un perdreau et un lièvre. Le pêcheur porte sur l'épaule ses filets fixés à des perches ; devant eux, marche l'enfant avec un panier au bras. Un chien de chasse les précède. A la gauche de ce groupe, et sur un plan plus



L'AUTOMNE

Tableau de N. PERSEVAL, Peintre Rémois



Phototypie Pousin-Bruart, Reims

L'HIVER

Tableau de N. Perseval, Peintre Rémois

éloigné, un homme, sa hotte sur le dos, s'avance appuyé sur un bâton. Le paysage nous offre la vue de montagnes et de bois. Au premier plan, il y a de l'eau et un grand arbre. La toile est large de 2 mètres.

L'HIVER.

Cette saison est représentée par trois patineurs : un homme, une femme et un enfant ; ils s'avancent sur une rivière gelée, et viennent sans doute d'une ville qu'on découvre dans le lointain. La femme, placée au milieu du groupe, porte sur la tête une corbeille plate, son tablier, que la main gauche tient relevé, est probablement garni des provisions nécessaires au voyage. L'enfant, qui est à la droite de sa mère, tend la main gauche à son père, qui, passant le bras droit devant sa femme, va prendre la main de son fils afin de le soutenir et de l'aider à patiner. Les costumes des voyageurs, assez légèrement vêtus, ne s'accordent pas avec la saison. Leur course, que nous supposons devoir être longue, ne leur a sans doute pas permis de prendre les lourds vêtements d'hiver. Trois arbres, entièrement dépouillés de feuilles, arrêtent les bords du tableau ; l'un d'eux, à droite au second plan, et les deux autres à gauche au premier. Un tronc d'arbre, découpé en bûches, est à leur pied. La rivière s'étend à droite, au premier plan ; des touffes d'herbes en garnissent le bord, et servent ainsi à limiter le tableau. Il est à remarquer que dans les peintures des saisons d'été, d'automne et d'hiver, les personnages principaux sont : un homme, une femme et un jeune garçon. Cette dernière peinture n'a que 1^{m}40 en largeur.

Ce fut quelques jours après le sacre de Charles X, le 1er juin 1825, jour fixé par le roi pour son départ de Reims, que ce salon fut honoré de la visite de Mme Marie-Charlotte-Thérèse de France, duchesse d'Angoulême ; elle eut la bonté d'adresser à M. Assy-Villain, le respectable et vénéré chef de notre famille, les paroles les plus flatteuses, le remerciant de ce qu'il avait fait pour les Bourbons lorsque, adjoint au maire, il prodiguait son temps et sa haute intelligence à l'administration des affaires de la ville.

Je dois à mon cousin Henri mes remerciements les plus vifs pour l'inépuisable obligeance avec laquelle il a mis sa mémoire et tout lui-même à ma disposition pour mener ce travail à bonne fin. Les souvenirs de ma plus tendre enfance, ceux de ma jeunesse, et ensuite ceux des années qui se sont écoulées depuis ces époques déjà éloignées jusqu'aujourd'hui ne seront jamais oubliés. Je me souviendrai toujours des agréables réunions de famille qui avaient lieu dans ce salon. S'il fut le témoin de fêtes et de nombreuses réjouissances, il connut aussi les tristesses produites par les vides qui se faisaient inévitablement à certaines époques de la vie. Je veux aussi, avant de passer à l'habitation de ma famille maternelle, évoquer le souvenir des bontés de nos aïeuls pour leurs descendants. Nos parents qui leur ont survécu ont continué leurs traditions comme chefs de famille. Aussi, est-ce pour moi une véritable satisfaction de leur payer ici le tribut de ma gratitude la plus vive et la plus sincère.





II.

Maison du XVIIe siècle

12, rue de la Grue (1).

L'acquisition de cet immeuble par mon ancêtre, Nicolas Assy, porte la date du 2 mars 1797 (12 ventôse an V). Le titre de propriété qui mentionne cette vente est le quatorzième de ceux que je possède.

Le plus ancien des titres parvenu jusqu'à nous remonte au 3 décembre 1726, et, sur les plaques de fonte armoriées aux armes de la famille Moreau, se trouve la date de 1688. Il y a donc trente-huit ans entre les taques de cheminées et notre plus ancien document ; rien donc d'invraisemblable à croire qu'il ne manque, à la liasse, que les titres d'acquisition des différents immeubles dont l'emplacement a servi à bâtir la maison qui subsiste aujourd'hui, et dont la distribution permet de recevoir deux ménages.

Le premier des titres conservés nous fait savoir que le propriétaire, Ponce Moreau, seigneur de Sery (2), par son testament olographe en date du 3 décembre 1726, a légué son modeste hôtel à trois héritiers, comme nous

(1) Cette rue doit son nom à l'enseigne sculptée sur pierre de la maison n° 5 « *à la Grue, 1680* ». Il ne reste plus à Reims (1895) que deux rues à notre connaissance ayant conservé à la fois le nom d'une ancienne enseigne et l'enseigne elle-même : ce sont la rue de Tambour et celle de la Grue. (H. Jadart. *Les vieilles enseignes de Reims dessinées et expliquées*. Travaux de l'Académie, tome 99e, 1895-1896. Tome 1er.)

(2) Canton de Novion-Porcien, arrondissement de Rethel.

le verrons plus loin. Il a dû mourir sans enfants, et tout porte à croire qu'il est resté célibataire (1). Son testament indique des héritiers qui n'appartiennent pas à la ligne directe du testateur. Ainsi, Ponce Moreau, seigneur de Sery, lègue à Pierre Oudinet, demeurant à Reims, échevin de cette ville, capitaine de bourgeoisie, la moitié de sa maison « comme lui tenant lieu de propre du côté paternel ». Ses autres héritiers de ce côté sont : dame Louise Moreau, sa cousine-germaine, veuve de M. Pommier, et Catherine Loyauté, sa cousine issue de germaine, femme de M. de Terny. Les autres héritiers, nommés au testament, ne sont pas appelés au partage des maisons de la rue de la Grue.

Pierre Oudinet, héritier de la moitié des maisons, achète en 1729, à Françoise-Catherine Loyauté, épouse de Jacques de Terny, sa part d'héritage, c'est-à-dire le quart par indivis des maisons, et en 1730, Pierre Oudinet devient le propriétaire du reste de la grande maison et d'une petite par l'acquisition qu'il fait du dernier quart par indivis échu en héritage à Louise-Marguerite Moreau, veuve de François Pommier, écuyer.

En 1737, Pierre Oudinet vendit ses maisons, la grande et la petite, à Antoine Rigobert Bourgongne, capitaine de bourgeoisie de la ville de Reims, où il

(1) Voici l'acte de sa sépulture : « L'an de grâce mil sept cent vingt-huit est décédé en cette paroisse (Saint-Symphorien) le vingt-sept janvier, Monsieur Ponce Moreau, seigneur de Sery, âgé de cinquante-deux ans ou environ ; le lendemain, il a été inhumé dans l'église de la paroisse de St Estienne, où nous l'avons conduic avec les cérémonies accoustumées en présence des témoins qui ont signé : WATELÉ DE MOLAINVILLE, OUDINET. »

Décès de Ponce Moreau. (Registre de la paroisse Saint-Symphorien, année 1728, page 115.)

demeurait. Ces immeubles étaient occupés par François-Ernest de Cambray, aussi capitaine de bourgeoisie. En décembre 1749, Antoine-Rigobert Bourgongne, époux de dame Claude Lacaille, vend ses maisons à François Tronsson, marchand, à Reims. Elles étaient habitées depuis peu par Cotteau, commissaire du Conseil (1). De François Tronsson, la propriété passe à Charles Tronsson, puis à Étienne Tronsson, époux de Jeanne-Françoise Mopinot; ces derniers la vendirent à mes grands-parents, Nicolas Assy, fabricant, et Adélaïde Prévoteau, son épouse, le 12 ventôse an V (2 mars 1797).

Après le décès de son mari, en 1815, M[me] Assy devint l'unique propriétaire des maisons qu'elle avait acquises conjointement avec son époux. A la mort de sa vénérable mère, en 1853, la mienne hérita ces immeubles qui, après elle, en 1864, furent partagés entre ses enfants. La maison portant le n° 12 me fut attitrée; c'est là que mon excellente et bien regrettée mère me donna le jour, le 29 juillet 1822. La maison voisine, n° 10, vendue avec la grande, vers 1726, en fut cette fois séparée pour être jointe à celle de la rue de l'Université, n° 3, avec laquelle elle communiquait alors.

Je n'ai point à m'occuper de l'immeuble rue de la Grue, n° 10, ni de cette grande maison de fabrique, dont mes frères devinrent successivement les propriétaires. A cette époque, la rue de l'Université, dans cette partie, s'appelait rue de la Perrière.

Rendons-nous, si vous le voulez bien, rue de la Grue, afin de visiter mon immeuble.

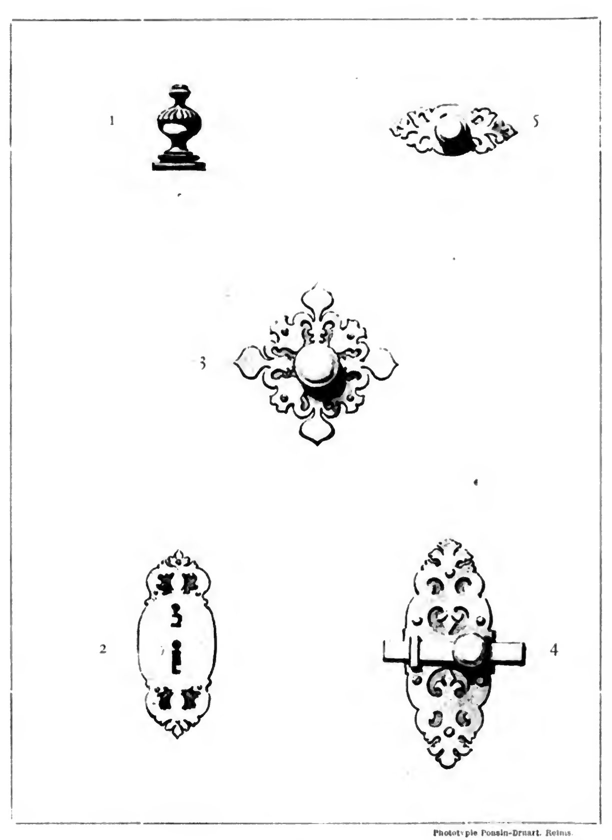
Située près de la place Royale, elle est la première que l'on rencontre, à droite, dans la rue Cérès. Vrai

(1) Le titre n'indique pas ce qu'était ce conseil.

type de celles du moyen âge, quoique ses maisons n'en aient plus l'aspect, la rue de la Grue est étroite et tortueuse; elle n'est pas longue, et cependant, en y entrant, on ne peut voir l'extrémité opposée malgré l'élargissement qui lui fut donné en 1896, lors des nouvelles constructions du Mont-de-Piété. Trois angles obtus font dévier cette rue de la ligne droite. Ce système de construction, je l'ai déjà dit, était un des stratagèmes employés pour la défense des villes pendant les guerres du moyen âge, époque à laquelle on accrochait des chaînes au travers des rues (1).

Sur la façade n° 12, il y a un de ces angles près de la porte d'entrée et à sa droite. A l'extérieur, cette maison n'a rien de bien remarquable, cependant les détails de sa porte méritent quelque attention; à droite et à gauche de celle-ci quatre fenêtres au rez-de-chaussée sont protégées par de solides barreaux de fer; cinq croisées, non munies de barreaux, éclairent l'étage. C'est peu pour une façade de 25^{m}35 de longueur, dont les pièces qui reçoivent leur jour par la rue sont cependant aussi bien éclairées que possible, vu l'étroitesse de la voie. Au grenier, trois lucarnes en pierre ont leurs montants soutenus par des consoles; elles sont couronnées par des frontons triangulaires moulurés.

(1) Je n'ai connu dans la ville que trois anneaux destinés à cet usage : un à l'Hôtel de Ville, au pavillon de la rue des Consuls; on le fit disparaître lors des grandes réparations et de l'achèvement du monument; un second, à l'entrée de la rue d'Anjou, près du Palais archiépiscopal, enlevé aussi lors de la reconstruction de la maison, et le troisième, rue du Cardinal-de-Lorraine, au Palais lui-même, où il existe encore aujourd'hui. Fixé dans le grand bâtiment, près de la salle du *Tau*, il est à 1^{m}50 environ du sol actuel de la rue.



Phototypie Pousin-Druart, Reims.

SERRURERIE



Phototypie Poussin-Druart Melun

PORTE SUR LA RUE

En voyant un extérieur aussi dépourvu d'ornementation, on est surpris de trouver à l'intérieur une décoration sobre, mais élégante, qui témoigne du bon goût qui a présidé à la construction de cet immeuble. C'est sans doute en raison du peu de largeur de la rue, qui ne permettait pas de voir facilement les sculptures, que l'artiste les a toutes réservées pour l'intérieur. Arrêtons-nous quelques instants devant la porte pour en étudier les détails. C'est l'unique entrée de la maison. Comme toutes les ouvertures cintrées, celle-ci a sa clef au centre ; elle est ornée d'une tête de faune vigoureusement fouillée et forme console ; elle soutient la corniche, ainsi que deux autres têtes placées à ses extrémités. La corniche est à 5^m50 du sol ; une archivolte formant une gorge peu cintrée encadre la porte. Tous les claveaux, dessinés par un filet plat, sont ornés, au centre, d'un losange tracé par le même procédé. Une architrave, également moulurée, sépare l'archivolte des pieds-droits, qui sont aussi cintrés en gorge et reposent sur une solide base ornée de fortes moulures. Ses vantaux sont en chêne uni, composés de deux grands panneaux dans la hauteur du guichet; au-dessus, deux frises aux extrémités triangulaires ; dans la partie supérieure, deux autres panneaux suivent la courbe de la pierre. Les bâtis affleurent les panneaux ; ils ne sont que très peu ornés. *(Pl. B,* 1, page 213.) On voit au centre un bouton en fer forgé en forme de piédouche et orné de godrons ; il correspond au pivot du fléau fermant les deux vantaux de la porte. Ce fléau a sa serrure et sa clef particulières. *(Pl. B,* 2, page 213.) L'entrée de la serrure de la porte, dont la clef a 0^m21 de longueur est percée dans une tôle découpée avec ornements ajourés. *(Pl. B,* 3, page 213.) Le dernier ornement de cette porte, en dehors, est le

bouton de tirage en fer forgé, posé sur une platine en tôle fleurdelisée (1), avec d'autres jolis ornements découpés. *(Pl. B, 4, page 213.)* A l'intérieur, on remarque surtout les deux fortes targettes qui ferment le guichet; elles sont solidement fixées sur des platines en tôle agréablement découpées et ajourées. En outre, il y a une grosse chaîne de sûreté. La porte a 4m35 de hauteur, et 3m14 entre ses pieds-droits.

Le chartil est sans fermeture du côté de la cour, qui a 15m50 de longueur et 8m70 de largeur. A droite, se trouve le principal corps de logis regardant le midi ; à sa gauche, en retour, celui qui est tourné vers l'ouest ; puis, faisant vis à-vis à la grande façade, un bâtiment de même ordonnance que les autres, dont les ouvertures sont orientées vers le nord. Les communs sont à la suite de cette construction et rejoignent celle qui, dirigée vers l'est, fait face au bâtiment par lequel nous avons pénétré dans la cour.

Examinons-les successivement. Après avoir monté trois marches, on pénètre dans le vestibule du principal bâtiment par une large porte en chêne formée de quatre panneaux, deux grands et deux petits. Elle est vitrée et avait jadis de petits carreaux ; sa forme est celle d'un cintre surbaissé ; elle est surmontée d'une imposte s'ouvrant en partie ; au-dessus, est une moulure en attique avec une clef et deux consoles plates ; celles-ci sont ornées de fortes feuilles en pendentifs. Sur cette porte *(Pl. B, 5, page 213)*, le bouton de tirage est sur platine en tôle de forme oblongue, découpée et ajourée.

A gauche de cette porte, six croisées au rez-de-

(1) Pendant la Révolution, les têtes des fleurs de lys furent coupées.



Façades intérieures

chaussée ; leurs encadrements sont unis, en pierre de taille, surmontés d'une moulure ; les appuis sont saillants, et des consoles plates existent sous les montants. Au-dessous des quatre premières fenêtres du rez-de-chaussée, quatre soupiraux sont ouverts ; ils sont garnis de simples barreaux de fer ; les pierres de taille dans lesquelles ils sont ouverts sont unies sur la face, et galbées sur les côtés. Des tables saillantes remplacent les ouvertures des soupiraux sous les deux dernières fenêtres. Des quatre côtés de la cour, les bâtiments sont élevés sur un simple socle en pierre de taille, variant entre 0m35 et 0m55 de hauteur, suivant le niveau du sol.

Les sept croisées du premier étage, placées au-dessus des ouvertures du rez-de-chaussée, s'ouvrent dans des encadrements saillants unis en pierre de taille surmontés d'une forte moulure. L'appui de la fenêtre est semblable aux pieds-droits ; il est supporté par des consoles ornées de feuilles très épaisses, posées en pendentifs. Sous l'appui, il y a une table saillante avec doubles volutes et un petit feuillage au centre. Chaque fenêtre du premier étage est aussi surmontée d'une table saillante reposant sur l'aplomb des pieds-droits. La moulure principale est couronnée par la corniche. Les appuis et les moulures de couronnement des croisées de l'étage sont reliés par des bandeaux de pierre de taille ayant peu de saillie. Les trumeaux séparant les fenêtres sont tous recouverts d'enduit.

L'ensemble de la menuiserie, en ses lignes principales, a conservé son ancien aspect. Les petits carreaux ont disparu, de moyens les ont remplacés ; ils ont, à leur tour, fait place à de plus grands en rapport avec la mode du moment (vers 1850). Les gros bois de la fenêtre,

composés d'un montant et d'une traverse, forment une croix, d'où le nom de croisée; en haut, c'est une imposte fixe, et, au-dessous, la fenêtre proprement dite, avec quatre grands carreaux.

Dans la cour, les fenêtres ne sont munies d'aucune fermeture; des jalousies seulement protègent les appartements contre les ardeurs du soleil. Les trumeaux séparant les fenêtres sont, comme au rez-de-chaussée, couverts d'un enduit.

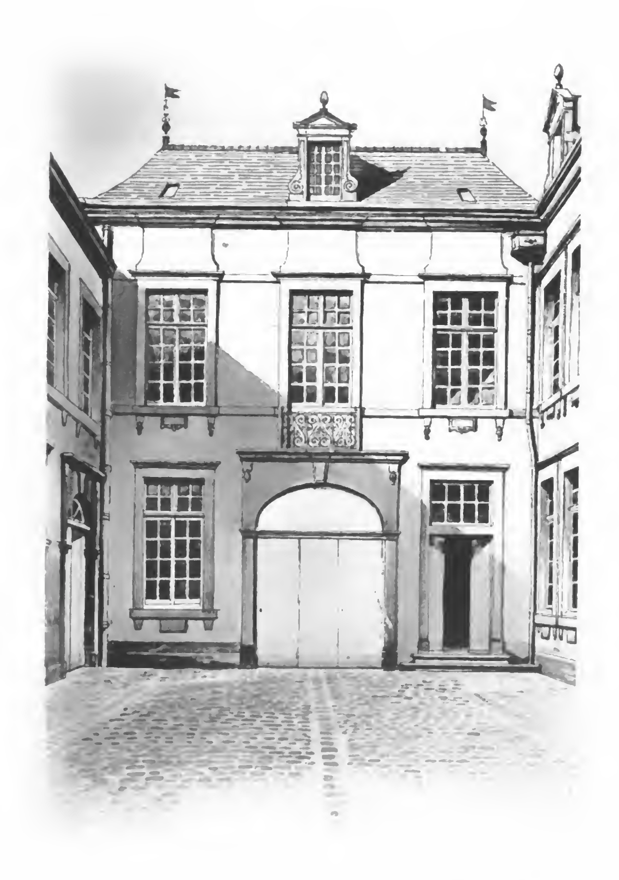
Au-dessus des fenêtres, règne la corniche du couronnement; elle est en pierre de taille composée de fortes moulures sans larmier.

Dix lucarnes, en pierre de taille, semblables entre elles, éclairent les mansardes et les greniers. Deux consoles, avec volutes parfaitement enroulées, ornées de feuillages sculptés, contrebutent les pieds-droits. Un fronton triangulaire à fortes moulures et surmonté d'une pomme de pin termine chaque lucarne.

Le bâtiment placé au fond de la cour et regardant l'est, est en pans de bois, aujourd'hui revêtu de plâtre. Son ornementation est exactement la même que celle des autres corps de logis. Au rez-de-chaussée, à droite, une porte à deux vantaux inégaux, au-dessus de deux marches, s'ouvre sur un petit vestibule et donne accès dans le second salon du bâtiment tourné vers le midi. Cette porte, sans décoration, est surmontée d'une imposte dormante; elle remplace une fenêtre. Au centre, une grande ouverture semblable à celle du chartil; c'est par là que les voitures communiquaient avec la rue de l'Université.

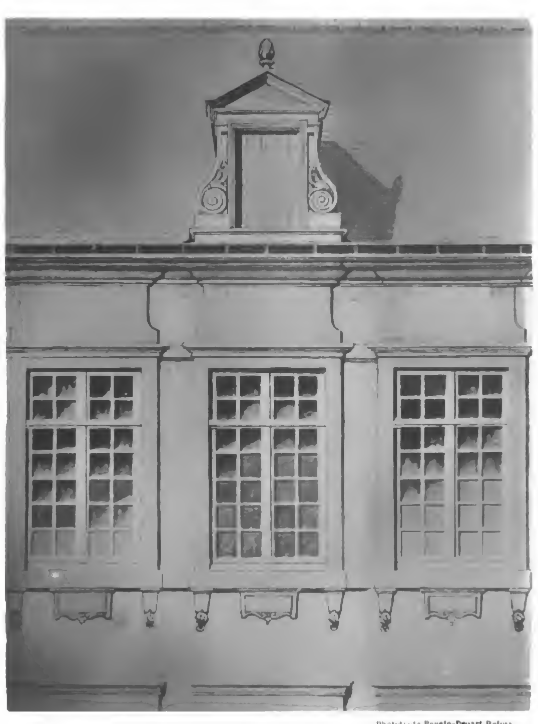
A gauche de cette porte, il y a une fenêtre exactement semblable à celles du rez-de-chaussée.

Au premier, trois fenêtres comme celles du grand



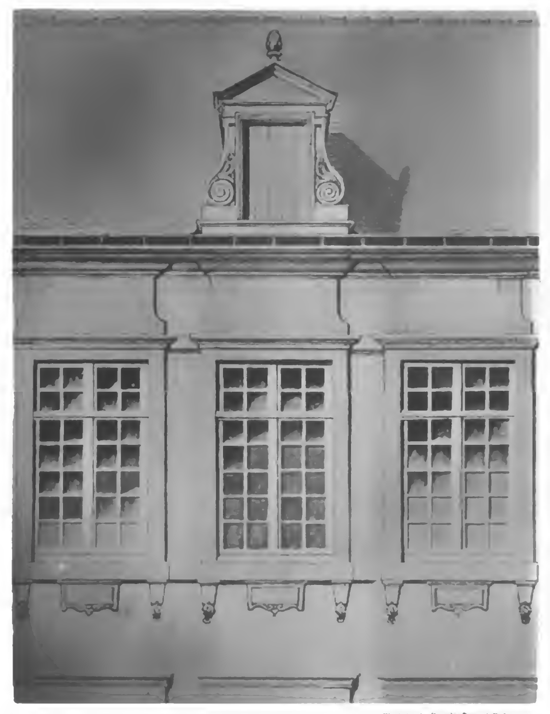
Phototypie Ponsin-Bruart, Reims

BATIMENT DU FOND DE LA COUR



Phototypie Pousin-Druart Reims

DÉTAILS DU PREMIER ÉTAGE
ET DES LUCARNES DU GRENIER



Phototypie Pousin-Druart Reims

DÉTAILS DU PREMIER ÉTAGE
ET DES LUCARNES DU GRENIER



Phototypie Fonsin-Druart [illegible]

FONTAINE — TÊTE DE FAUNE EN PLOMB

bâtiment ; au centre, une porte-fenêtre ouvre sur un petit balcon dont la grille, en fer forgé, est d'un très joli dessin. (*Pl. C.* 1, page 220.) Elle se compose de trois compartiments ornés de volutes en forme d'S allongée et reliées aux montants par des bagues moulurées. D'autres ornements remplissent les vides, ainsi que des fers tordus aux sommets desquels se trouvent des feuilles d'où s'échappent deux marguerites dans les compartiments des extrémités, et une tulipe dans celui du centre. Les côtés du balcon sont fermés par des enroulements en divers sens. Aux deux angles, sur le devant et sur la main courante, on remarque deux amortissements en fer forgé.

Dans la toiture, nous remarquons, au centre, une lucarne de grenier, dont le dessin est exactement celui des autres. La seule différence ne consiste que dans sa dimension, qui est un peu moindre ; pour s'en apercevoir, il faut l'examiner avec soin.

La façade regardant le nord, à gauche, dans la cour, peut se diviser en deux parties. La première, celle qui touche au bâtiment orienté vers l'ouest, est en tout semblable à la partie correspondante qui lui fait face ; la porte cintrée et vitrée du rez-de-chaussée est celle de la cuisine du second appartement. Au premier, il n'y a qu'une seule fenêtre surmontée d'une lucarne de grenier. Une seconde lucarne regarde l'ouest.

A la suite de la porte du rez-de-chaussée, on a pratiqué une niche cintrée dans le trumeau qui termine ce bâtiment. Cette niche contient, au-dessus d'un bassin en plomb, une tête de faune de même métal et qui sert de fontaine. Cette tête a beaucoup d'analogie avec celle, en pierre, qui, sur la rue, orne la clef du cintre de la porte cochère. Le faune tire la langue, qui se termine

par un petit tuyau d'où l'eau s'échappe dans le bassin.

Viennent maintenant les communs ; ils se composent d'une écurie dont la porte très simple est dans un encadrement en pierre unie et formant saillie ; la poignée servant à ouvrir le vantail, divisé en deux parties d'inégales largeurs, est en fer forgé *(Pl. D,* 1, page 223); elle est montée sur une platine en tôle découpée à quatre feuilles. Derrière l'écurie est une petite cour fermée par une porte, dont la poignée ronde est sur une platine en tôle découpée, ajourée et posée en losange.

L'écurie est séparée de la remise par un large trumeau. C'est au centre de celui-ci qu'un des robinets de la concession donne de l'eau dans la cour. Ce trumeau me remet en mémoire un épisode qui faillit coûter la vie à mon grand-père. C'était en 1814. Mon aïeul, 2e adjoint au maire, avait la charge et la responsabilité des affaires bien difficiles à cette époque où le maire et le 1er adjoint s'absentaient fréquemment de la ville. Or, un jour, sortant de la mairie, M. Assy fut suivi par un cosaque armé de sa lance. Il ne remarqua cet homme que lorsqu'étant rentré dans sa cour, dont la porte restait ouverte pour les besoins de la fabrique, il entendit le bruit lourd de la marche du cosaque. En se retournant, il le vit s'élancer sur lui, cherchant à le percer de sa lance. M. Assy, sans rien perdre de son sang-froid, eut la présence d'esprit de se baisser immédiatement, ce qui le sauva. Son chapeau seul fut transpercé.

Des ouvriers que mon grand-père employait travaillaient dans la remise. Attirés par le bruit, ils se précipitèrent sur le cosaque et le désarmèrent. Mon aïeul aussitôt le remit en liberté. Il ne parla pas de cette affaire aux officiers russes, qui n'auraient pas manqué d'infliger une grave punition à ce cosaque impudent.

Le trumeau a longtemps conservé la trace du violent coup de lance destiné à mon grand-père.

A la suite de la remise, on trouve un cellier. L'un et l'autre ont des portes en cintres surbaissés, décorées comme celles du vestibule et des autres grandes ouvertures déjà décrites. La porte toute vitrée de la remise est divisée en quatre panneaux, deux grands et deux petits; elle a été refaite, ainsi que son imposte fixe et vitrée, au commencement de ce siècle. Le cellier est fermé par une porte pleine surmontée d'une imposte fixe aujourd'hui ajourée. *(Pl. D, 1, page 223.)* La poignée de la porte est semblable à celle que nous avons vue à l'écurie.

Récemment, cette façade a été surélevée pour les besoins de l'appartement.

Enfin, nous terminons l'examen des bâtiments qui encadrent la cour en disant que le chartil s'ouvre au milieu de la construction tournée vers l'ouest, entre une fenêtre à gauche semblable à toutes celles du rez-de-chaussée, et une porte à droite pareille à la petite du bâtiment du fond de la cour. Au premier, il y a trois fenêtres surmontées de trois lucarnes posées sur la corniche.

La couverture de tous les bâtiments est aujourd'hui en ardoises sur la partie des toits regardant la cour; tandis qu'elle est en tuiles plates sur les versants opposés.

Il y a sur la croupe des toits, à l'extrémité de chaque bâtiment, des poinçons en plomb ornés de feuillages et de têtes d'anges; ils sont accompagnés de deux consoles aussi à feuillages. *(Pl. C, 4, page 220.)* Sur le toit du bâtiment du fond de la cour, des girouettes, d'un agréable effet, remplacent les poinçons.

Les chéneaux sont en plomb laminé. Les eaux, sur la cour, sont recueillies par trois bassins de plomb *(Pl. C*, 2, page 32), supportés chacun par deux consoles en fer; deux sont placés dans les angles aux extrémités du grand bâtiment, et le troisième est dans l'angle de gauche, à l'entrée de la cour. Ces bassins, absolument semblables, sont ornés de moulures dans leur partie supérieure, leurs extrémités le sont par des pilastres cannelés, et, au centre, un aigle aux ailes éployées soutient deux guirlandes, qui viennent s'appuyer contre de petites têtes remplissant le vide qui, sans elles, existerait entre les guirlandes et les pilastres. Sur les petits côtés, il n'y a que l'aigle et les guirlandes qui touchent les pilastres. Dans l'angle du bassin et contre la muraille, une descente d'eau, en plomb, est maintenue par de forts crochets en fer à charnières. *(Pl. C*, 3, page 220.) Une feuille d'acanthe en plomb, parfaitement exécutée, recouvre chacun des colliers. *(Pl. C*, 3, page 220) Entre eux, une tête, placée au centre d'un quatrefeuilles, dissimule les emboîtements des tuyaux de la descente.

La nouvelle construction au-dessus des communs a nécessité la pose de deux descentes d'eau qui, modernes et sans caractère, permettent, comme les anciennes, de conduire à la rue les eaux de la cour.

En suivant le même ordre que celui que nous avons observé à l'extérieur, nous allons visiter les appartements du rez-de-chaussée. Commençons par le principal corps de logis.

En entrant dans le vestibule, à droite, on trouve la porte d'une petite pièce paraissant destinée, à cause de ses profondes et nombreuses armoires, à servir de salle à manger *(Pl. D*, 2, page 220); sa porte est munie d'un bouton de tirage en fer forgé, monté sur platine circu-



Phototypie Ponsin-Druart, Reims

Balcon en Fer Forgé, Bassin, Descentes d'Eau
et Poinçon en Plomb

laire en tôle ajourée et découpée ; six feuilles vont, rayonnant, vers le centre.

Ce fut dans cette pièce qui lui servait de bureau, que mon grand-père, M. N. Assy, le seul des chefs de la municipalité qui ne quitta pas Reims pendant les guerres de 1814, reçut la visite de deux officiers russes avec lesquels il avait préalablement conféré pour l'échange de prisonniers français contre un nombre égal de prisonniers russes. Malgré l'affirmation de mon aïeul, qui lui-même avait intimé l'ordre de les rendre à la liberté, ses visiteurs le sommèrent de les conduire immédiatement à la prison et lui dirent : « Si les prisonniers n'en sont pas encore sortis, vous-même vous n'en sortirez pas, car on vous y fusillera sur-le-champ. »

En quittant la maison, mon aïeul fut placé au milieu d'une douzaine de soldats armés de leurs fusils chargés. Les officiers eux-mêmes accompagnèrent ce triste cortège jusqu'à la prison, où l'ordre donné d'élargir les détenus russes avait fort heureusement été exécuté. Mon grand-père fut donc libre. Rentré chez lui, il raconta à sa famille à quel danger il venait pour la seconde fois d'être exposé.

Ces deux événements, ainsi que les préoccupations que lui avaient causées la direction et la responsabilité des affaires de la Ville qui, nous l'avons dit, ne reposaient que sur lui seul, altérèrent tellement sa robuste santé, qu'il mourut le 23 août 1815, n'étant âgé que de quarante-sept ans.

Dans le vestibule, tout près de la porte du bureau, s'ouvre celle de la cuisine, grande pièce bien éclairée par le jour que lui donnent deux fenêtres sur la rue. La cheminée construite au fond est adossée au mur mitoyen de la maison voisine ; elle est en pierre sculptée

dans le style de la renaissance, et de la dimension des grandes cheminées de cette époque. Son manteau est supporté par deux colonnes avec bases pentagonales moulurées ; elles sont surmontées de chapiteaux sculptés. Au-dessus de ceux-ci, de fortes consoles à feuilles d'acanthe renversées soutiennent une frise large et unie. Plus bas, une corniche à larmier est ornée de canaux unis, groupés trois par trois. Au centre de la frise sont les armes des Moreau, seigneurs de Sery; elles sont sculptées dans un écusson de forme fantaisiste. Ces armoiries, dont nous n'avons pu découvrir la couleur des émaux, sont écartelées; au 1er et au 4e cantons, il y a une *tête de More tortillée*, c'est-à-dire ayant sur le front un bandeau noué derrière sur la chevelure; au 2e et au 3e, on voit *un oiseau tenant dans le bec un rameau*. Au-dessus de la corniche, la cheminée se termine par une grande table unie avec moulures de couronnement s'amortissant au plafond.

Une taque portant le millésime *1688*, et aux armes de Moreau de Sery, est scellée au contre-cœur de la cheminée.

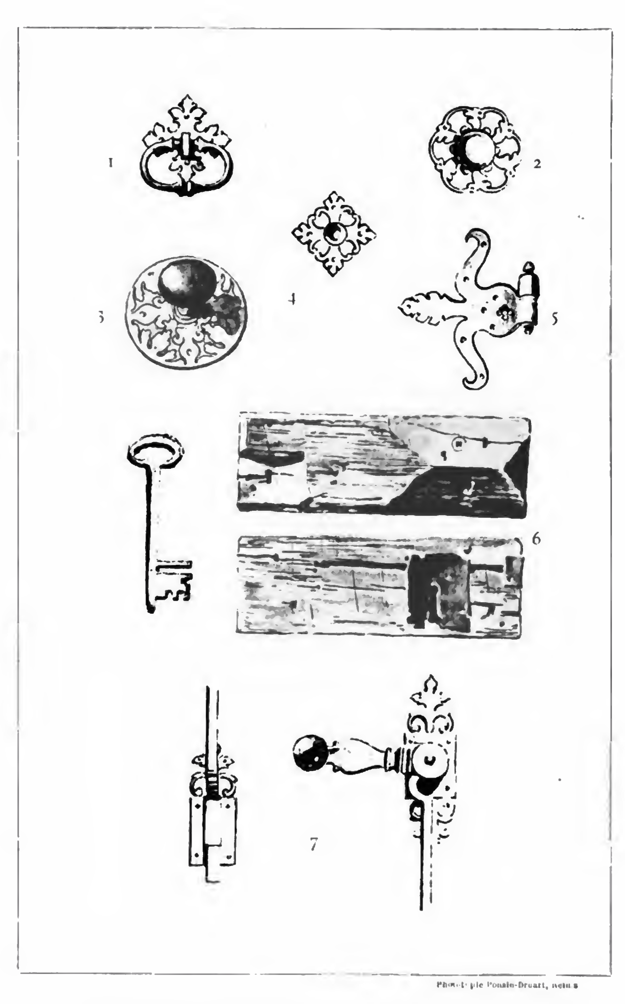
Jadis, un puits était dans cette cuisine entre la cheminée et la fenêtre. Lorsque mon grand-père établit sa fabrique dans la rue de la Perrière, il fit boucher le puits ; l'eau venait alors de l'usine au moyen de tuyaux de conduite. Aujourd'hui, la concession accordée par la ville remplace les anciens systèmes.

De la cour, lorsqu'on pénètre dans le vestibule, on a devant soi le grand escalier qui a 1m47 de largeur, et monte du rez-de-chaussée au grenier ; il comprend deux paliers, l'un, à l'extrémité inférieure, et l'autre, à l'extrémité supérieure, avec paliers intermédiaires entre chacun des deux étages. La première partie, depuis le



Phototypie Ponsin-Druart. Reims

Cheminée dans la Cuisine



Phototypie Pouzin-Druart, Nevers

SERRURERIE, SERRURE EN BOIS, ESPAGNOLETTE



Phototypie Poinsin-Druart, Reims

GRAND ESCALIER

dallage du vestibule jusqu'au premier palier, est composée de marches de pierre avec limon en bois ; les première et deuxième marches, arrondies en volute, sont astragalées; les autres sont refouillées et moulurées sur la contre-marche. A partir du premier palier, toutes les marches sont massives et en chêne, avec limon mouluré semblable à celui de la première partie. La rampe, en fer forgé, est très belle ; elle se compose de compartiments renfermant chacun six volutes reliées par des fers cintrés ; au centre des volutes inférieures, on voit des feuilles en tôle repoussée desquelles sort une brindille en fer contourné. Un pilastre aussi en fer s'élève au départ de la rampe ; il est supporté par un dé en bois orné de tables creuses, décoré d'une base et d'un chapiteau en fer mouluré; il est surmonté d'un vase de même métal.

Au pied de l'escalier, à gauche, se trouve la porte de la salle à manger *(Pl. D,* 3, page 223) ; on y remarque un bouton en fer forgé, monté sur platine circulaire en tôle ajourée avec fleurs de lys *(Pl. D*, 4, page 223) ; il est maintenu à l'intérieur par un écran circulaire posé sur une platine en tôle découpée et ajourée formant quatre feuilles posées en diagonales. Les pentures primitives de cette porte n'ont pas été changées *(Pl. D*, 5, page 223) ; elles sont en *S* avec feuille découpée au centre. Ces pentures sont fixées par huit clous ordinaires, il y en a un plus fort au centre avec platine et quatre feuilles. Cette pièce, la grande salle à manger, qui aujourd'hui n'a rien de remarquable, est éclairée par les deux premières fenêtres qui suivent la porte du vestibule.

Vient ensuite un petit salon qui, primitivement, ne faisait qu'un avec la grande salle à manger. Ce salon, éclairé sur la cour par quatre fenêtres, était la plus belle

pièce de la maison. Plus tard, la première fenêtre donnait son jour à une petite antichambre, suivie, à droite, d'un office ne recevant qu'un second jour par une cloison vitrée. Ce salon, tout d'abord, était luxueusement décoré ; il reste encore deux portes surmontées de sculptures, que nous allons examiner après avoir dit qu'entre elles il y avait juste au centre une grande cheminée en pierre, dont nous ne pouvons donner aucune description. Je sais seulement qu'elle était magnifique et décorée de nombreuses sculptures. Elle a été démolie au commencement de ce siècle et remplacée par une cheminée en marbre rouge, trouvée fort belle à l'époque où elle remplaça celle dont nous déplorons la disparition. Déplacée à son tour, la cheminée de marbre a été reléguée dans une cuisine, à Cormontreuil, où, aujourd'hui, elle n'attire nulle attention.

Après ce tribut de regrets payé à l'ancienne cheminée, occupons-nous des portes qui fort heureusement existent encore. Celle de droite est dans un cabinet noir pris dans le grand salon lors de la transformation de l'appartement. Le chambranle de la porte est en pierre ; il est orné de fortes moulures, couronné d'une corniche saillante, décorée de perles et de baguettes sur le membre inférieur de la moulure ; au-dessus, une attique s'élève jusqu'au plafond, comprenant, au centre, un panneau carré encadré, lui aussi, d'une forte moulure contre laquelle s'appuient de chaque côté de superbes consoles ornées de feuillages sur l'arête, et d'ornements sculptés entre les filets plats. Au-dessous du panneau règne une frise finement sculptée, surmontée d'une doucine couverte de feuillages. Le centre du panneau est rempli par un bas-relief exécuté en ronde-bosse représentant, à droite, une femme debout tenant une feuille


Phototypie Pousin-Druart. Reims

Porte a droite de la Cheminée



Porte a Gauche de la Cheminée

de papier ou de parchemin sur laquelle est tracé le plan d'un édifice circulaire, à sa droite et en arrière, un personnage vêtu à la romaine indique comme un amphithéâtre, un cirque peut-être ; en avant, quatre petits enfants taillent la pierre, tenant un maillet et d'autres outils. Ils doivent figurer la sculpture.

La porte en chêne comprend deux panneaux à grands cadres; elle est ferrée de deux pentures en S avec dessins, et d'une serrure avec son entrée également ornée.

La seconde porte, celle qui se trouvait à gauche de la cheminée, est en tout semblable à la première. La sculpture du panneau offre seule une différence : elle représente une Minerve assise, tenant de la main droite une lance, s'appuyant de la gauche sur une tablette ornée ; à l'angle opposé, un temple d'ordre ionique couvert en coupole; en avant, deux petits enfants, l'un assis, l'autre couché ; ce dernier présente une couronne à la déesse. On peut voir ici la représentation de l'architecture.

Cette porte, quoique conservée, n'est malheureusement plus visible : un papier de tenture posé au-dessus de la nouvelle porte de bois la recouvre ; cette dernière, plus grande que la première, mesure 2^{m}40 sur 1^{m}20 ; ses dimensions sont exactement les mêmes que celles de la porte qui, aujourd'hui, fait communiquer le petit salon avec la salle à manger. La hauteur de l'ensemble des portes anciennes est de 3^{m}60, celle de l'ouverture est de 1^{m}99 sur 0^{m}98 de largeur.

Pour pénétrer dans le salon suivant, nous passons par la porte dont la description précède ; son ouverture est percée dans un mur de 0^{m}44 d'épaisseur.

Cette pièce, à laquelle on n'a fait aucun changement depuis la construction de l'immeuble, possède aussi au-dessus de la porte un magnifique tableau qui l'encadre ;

il est en pierre sculptée et représente la *Charité romaine.*

Cette sculpture nous montre l'intérieur d'un cachot ; une chaîne est scellée à l'un des piliers ; un vieillard très peu vêtu, agenouillé sur la paille qui couvre le sol a les mains passées derrière le dos ; elles sont attachées à la chaîne ; sa fille lui présente le sein. A ce moment, le geôlier entre dans le cachot, tient la porte entrebâillée, et fait un mouvement qui témoigne de son profond étonnement. Le malheureux vieillard, pour un motif que l'histoire ne rapporte pas, avait été condamné à mourir de faim. Tibère, sans doute, sous le règne duquel se passait cette scène, fut touché du dévouement filial de Cimona et remit son père en liberté (1).

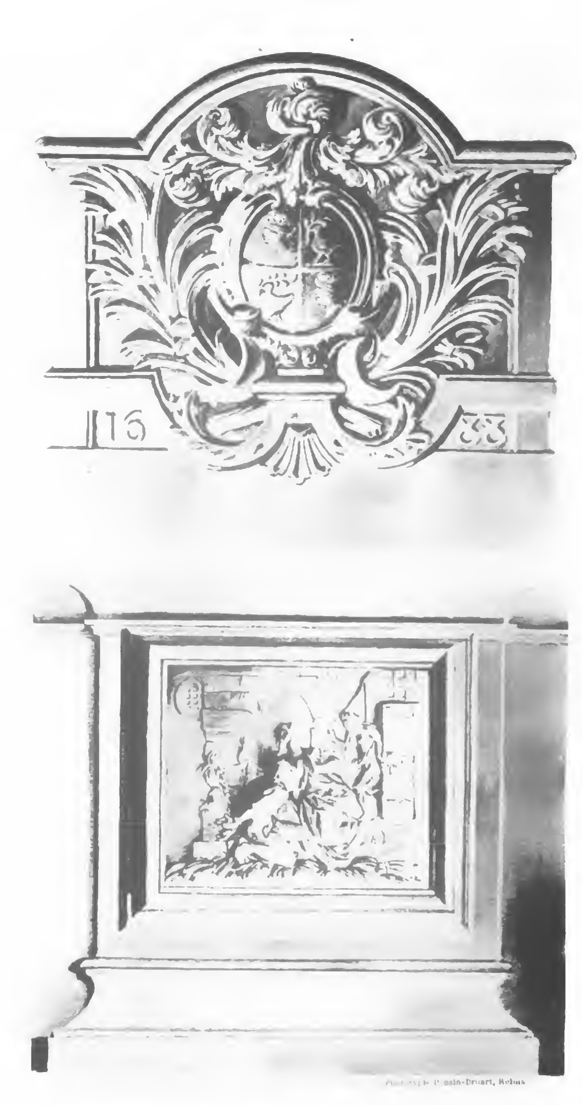
C'est dans ce salon que sont les tableaux des saisons ; ils avaient été peints pour celui de la maison de la rue de Vesle, comme je l'ai dit en parlant de l'habitation de mes aïeux paternels. La cheminée est postérieure à la

(1) Idem prædicatum de pietate Perus existimetur, quæ patrem suum Cimona consimili fortuna affectum, parique custodiæ traditum, jam ultimæ senectutis, velut infantem pectori suo admotum aluit. Hœrent ac stupent hominum oculi, quum hujus facti pictam imaginem vident, casusque antiqui conditionem prœsentis spectaculi admiratione renovant ; in illis mutis membrorum lineamentis viva ac spirantia corpora intueri credentes : quod necesse est animo quoque evenire, aliquanto efficaciore pictura litterarum, vetera pro recentibus admonito recordari (1).

Valère Maxime, historien latin contemporain de Tibère, auteur de l'ouvrage *De dictis et factis memorabilibus, libri IX.* Recueil d'anecdotes précieux par les détails qu'il donne sur les usages et les mœurs des Romains, Liber V, caput IV, I.

De pietate in parentis cujus exempla extornorum sunt = N° 122, (bibliothèque communale de Reims).

(1) Nomen et patris et filiæ incerta sunt.



Phototypie Cousin-Druart, Reims

TAQUE DE CHEMINEE — LA CHARITÉ ROMAINE

construction de la maison ; elle est en marbre gris et bien fouillée ; une glace la surmonte.

Au-dessus, un tableau représente un berger et une bergère dans un cadre de l'époque Louis XIV ; il est accompagné de deux panneaux sculptés exactement du même style.

La taque de la cheminée, de forme oblongue, est couronnée, au centre, d'une forte moulure cintrée : une plinthe dans le bas ; au-dessus, on voit une bordure avec deux parties formant cintre ornées de feuilles séparées par une coquille surmontée d'un support soutenant l'écusson de la famille Moreau. De chaque côté, celui-ci est orné de palmes qui lui servent de support ; au sommet, sont des feuilles d'acanthe ; entre la plinthe et le bandeau se trouve la date de 1688 divisée par les parties circulaires du bandeau. Cette magnifique plaque de fonte est la même que celle de la cuisine.

A l'étage supérieur, rien d'intéressant dans aucun des divers corps de logis. Au grenier du grand bâtiment, il y avait une serrure en bois *(Pl. D*, 6, page 223), sa clef est en fer. Le temps et surtout l'usage ont tellement détérioré la serrure qu'il a fallu la remplacer. La vieille a été déposée au Musée de la Ville avec une espagnolette *(Pl. D*, 7, page 223) qui avait servi à la fermeture d'une fenêtre du premier étage sur la rue.

Nous venons d'achever la visite du principal bâtiment ; nous n'avons que très peu à dire de celui qui, en retour, fait face à l'entrée de la maison. Par la petite porte, on entre dans une très modeste antichambre, qui rend le second salon indépendant ; auprès, se trouve la grande porte cintrée qui communiquait autrefois avec la maison de fabrique de la rue de l'Université ; aujourd'hui, elle sert de passage pour gagner un escalier de

service qui, par son emplacement, le rend fort utile aux deux ménages ; il est éclairé par les fenêtres qui, au rez-de-chaussée et au premier, sont à gauche de la porte centrale.

Après ce bâtiment, nous trouvons, en retour, la porte du grand cellier. Dans celui-ci, il restait encore en 1773 des traces d'une construction qui avait été démolie pour créer un jardin, ou plutôt une terrasse, comme on disait alors, surtout quand le jardin n'avait pas une grande étendue.

D'après une indication des pièces principales qui composait l'immeuble (1), on voit que ce jardin est antérieur à 1730. Rien n'a pu m'indiquer le moment de sa création ni celui de sa destruction.

Ce petit jardin avait 93^{m}12 en superficie. Sa longueur était de 9^{m}68 sur 9^{m}62 de largeur : depuis, il a été remplacé par un bâtiment qui, au rez-de-chaussée, augmenta la dimension du cellier de 110 mètres environ. A l'étage de la nouvelle construction, se trouve un grand magasin surmonté d'un grenier de la même dimension, l'un et l'autre sont munis de trappes et paraissent avoir été destinés au commerce.

Dans l'angle gauche, où était le jardin, il y a un puits, où l'on voyait une pompe, il y a peu d'années. Une forte dalle recouvre aujourd'hui l'orifice du puits. Il est probable que c'est là qu'on se procurait l'eau nécessaire au jardin.

Auprès du cellier est une remise ; à sa suite, l'écurie et sa petite cour ; nous en avons parlé. Vient ensuite la cuisine du second appartement ; elle était aussi pourvue d'un puits ; c'était le troisième de la maison.

(1) Titre portant la cote n° 4.



Phototypie Poussin-Druart, Reims

ESCALIER DU SECOND APPARTEMENT

Pour terminer la visite de cette maison, il ne nous reste à voir que la salle à manger et l'escalier.

Celui-ci mesure $1^{m}03$ dans les lignes droites, son développement augmente dans les angles. Quand on a monté vingt-quatre marches, dont la première est en pierre, on arrive au premier palier. La seconde partie comprend vingt-trois marches, chacune d'elles taillée dans un bloc. Du rez-de-chaussée au premier étage, les degrés ont été refaits. La rampe, toute en fer forgé, ne diffère de celle du grand escalier que par le nombre de volutes qui, au lieu d'être de six, n'est que de quatre; ce qui a permis de briser le fer en accolade. Ce léger changement donne à la rampe un aspect différent de la première décrite. Pour le reste, je renvoie le lecteur à ce que j'ai dit, page 223, relativement aux détails de celle du grand escalier.

La salle à manger est la principale pièce de cet appartement. Deux larges fenêtres l'éclairent; une grande cheminée la chauffait jadis. Je ne puis préciser l'époque de sa démolition, mais celle de marbre, qui la remplace aujourd'hui, n'a pas plus de cachet ni de caractère que les boiseries qui l'accompagnent. On reconnait là le peu de goût du commencement de ce siècle.

Les lambris anciens qui couvrent entièrement les murs de la salle ont plus de saillie dans leurs moulures que ceux qui remplacent la cheminée. De grandes et profondes armoires en garnissent le pourtour et tiennent lieu de l'office qui manque à cet appartement. Rien à voir à l'étage supérieur (1).

(1) La petite maison n° 8, aujourd'hui n° 10, ne présentant d'intérêt sous aucun rapport, il n'en a pas été question dans ce travail.

Tout, dans cette maison, me rappelle les différentes époques de ma vie, et ce que j'ai dit en quittant le salon de la rue de Vesle est exactement ce que j'aurais à répéter ici. Ma grand'mère, mon père, ma mère et les autres membres de la famille ont tous laissé un souvenir de bonté que leur disparition de ce monde ne peut, malgré le temps écoulé, effacer de ma mémoire. A tous, j'adresse donc les meilleurs sentiments de ma bien profonde reconnaissance.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Les titres de propriété de l'immeuble dont nous venons de donner la monographie comptent 19 pièces cotées par M. Doyen, notaire à Reims. La plus ancienne remonte au 3 décembre 1726, et la dernière, n° 18, porte la date du 2 mars 1797. En outre, un reçu non daté est coté sous le n° 19.

I.

Le plus ancien de ces titres nous apprend que, par testament olographe de défunt le sieur Ponce Moreau de Sery, seigneur du dit lieu, demeurant à Reims, titre daté du 3 décembre 1726, déposé chez Me Aubert, notaire au duché de Mazarin (Rethel), le 12 février 1728, et par acte du même jour, M. Pierre Oudinet, conseiller, échevin de la ville de Reims, capitaine de bourgeoisie, demeurant à Reims, a remis l'expédition chez M. Desain, notaire à Reims, ainsi que le confirme un acte du 2 mai 1735, il appert que le sieur Ponce Moreau de Sery a donné et légué au sieur Oudinet, capitaine de bourgeoisie, héritier du côté paternel, la moitié de ses maisons, sises à Reims, rue de la Grue ; l'autre moitié à ses héritiers du même côté, qui sont dame Louise Moreau, sa cousine germaine, veuve de M. Pommier, et dame Catherine Loyauté, sa cousine issue de germaine, femme de M. de Cerny. Les autres héritiers du seigneur de Sery sont Pérette Vuatelet, veuve de Nicolas Lelarge, écuyer seigneur de Coigny, La Motte et autres lieux, et le sieur Jean-Baptiste Vuatelet de Mollinville, fils de Ponce Vuatelet, conseiller du Roy et son procureur en la ma-

réchaussée de Rethel-Mazarin, y demeurant. L'un et l'autre héritiers présomptifs de Ponce Moreau de Sery, défendeurs, en date du 10 juin 1728, il appert en outre qu'il fut délivré au sieur Oudinet, demandeur, les legs tant universels que particuliers à lui faits et désignés dans le testament de son parent Ponce Moreau de Sery.

II.

Le deuxième titre, sur parchemin, porte la date du 9 mai 1729. Il constate la vente faite par Jacques de Treny, gendarme du Roy, demeurant à Paris, rue Saint-Dominique, quartier Saint-Germain-des-Prés, paroisse Saint-Sulpice. Vente du quart de la maison dont Pierre Oudinet est déjà en possession de la moitié de ces immeubles. Cette vente se fait moyennant 5,000 l., avec l'autorisation de Catherine-Françoise Loyauté, cousine issue de germaine de Ponce Moreau de Sery, femme de Jacques de Treny, ainsi que le constate un acte rédigé par Chapron et Guillemin, notaires royaux à Vitry-le-François, le 13 avril 1729, et reconnu exact par Jacques de Treny ; ce qui est accepté.

Ce titre très étendu ne compte pas moins de 19 pages d'une belle écriture fort serrée. Le commencement seul nous intéresse. La suite est consacrée au mode de paiement, etc., de l'acquisition de Pierre Oudinet qui en a versé le montant en pièces d'or et d'argent entre les mains de Pierre-Ponce Bonvarlet, bourgeois de Paris, y demeurant, rue de la Calandre, paroisse Saint-Germain-le-Vieil.

III.

Jean-Baptiste Carbon, conseiller du Roy, bailly, lieutenant général de police en la ville et faubourgs de Reims, fait savoir que le 16 mai 1729, le sieur Pierre-Ponce Oudinet, conseiller,

échevin de la Ville de Reims et capitaine de bourgeoisie, a payé entre les mains de Meny et Lemarier, notaires au Châtelet de Paris, la somme de 1729 livres, afin d'être inscrit sur le livre des Vestures. Cet acte fut contrôlé à Reims le 17 may 1729. Signé de Recicourt. Reçu pour tous droits 45 livres. Contrôle 30 livres 12 sous. Meusnier (greffier).

IV.

Le quatrième titre écrit sur parchemin remonte au 21 mars 1730. Nous y voyons que François Moreau, chevalier, conseiller du Roy en ses conseils d'Estats et privés, honoraire en sa cour du Parlement et procureur de Sa Majesté au Chastelet de Paris, y demeurant, rue Bar-du-Becq, paroisse de Saint-Médéric, fut délégué comme procureur de dame Louise-Marguerite Moreau, veuve de François de Pommier, écuyer, habitante de Bordeaux, pour accepter la vente faite à messire Pierre Oudinet, conseiller et échevin de la Ville de Reims, représentée par Pierre Bonvarlet, bourgeois de Paris, y demeurant rue de la Calandre, paroisse Saint-Germain-le-Vieil, des quarts d'une grande et d'une petite maison sises à Reims, rue de la Grue, léguées à Marguerite Moreau par indivis. Pierre Oudinet possédait déjà les trois quarts de l'immeuble.

Cette nouvelle acquisition le rendit propriétaire de la totalité des maisons pour lesquelles il dut verser la somme de 5,000 livres francs deniers entre les mains du sieur Bonvarlet, en louis d'or et d'argent, bons et ayant cours, en présence des notaires Clauteau et Desain, le 30 may 1729. Signé de Recicourt.

V.

Quittance donnée à Pierre Oudinet, sans préjudice à aucune des clauses du contrat, de la somme de 600 livres, signée Moreau, Bonvarlet, Tournois et Meny, le 21 mars 1730.

VI.

Le 23 mars 1730, J.-B. Carbon, lieutenant général de police à Reims, fait signifier à Pierre Oudinet de payer 30 livres 12 sous pour les frais du contrat de vente de l'acquisition indiquée ci-dessus.

VII.

Ratification de la vente faite à Pierre Oudinet le 30 mai 1729. Cette pièce est suivie de la teneur des pouvoirs donnés au procureur du Roy pour la ratification de la vente à Pierre Oudinet du quart des maisons achetées par lui à la dame de Pommier.

VIII.

Ce titre a pour objet de réclamer à Pierre Oudinet une somme de 195 livres en vertu d'un commandement fait au nom de l'Archevêque-Duc de Reims pour les frais occasionnés par les ventes dont il a été question. Ce commandement remonte au 29 juin 1730.

IX.

Nouveau commandement du XIII décembre 1730 fait à la requête de demoiselle Barbe Oudinet, veuve de Louis Marlot, en son vivant conseiller du Roi, grènetier au grenier à sel de Reims, et adressé à Pierre Oudinet d'avoir à payer pareille somme de 195 livres à Mgr l'Archevêque-Duc de Reims.

X.

Par ce titre daté du 21 février 1737, le sieur Pierre Oudinet reconnaît avoir vendu ses immeubles de la rue de la Grue à M. Antoine-Rigobert Bourgongne, capitaine de bourgeoisie, occupés par M. François-Ernest de Cambray, aussi capitaine de bourgeoisie. Le prix de la vente faite par devant Mes Nouvelet et Adnet, notaires à Reims, fut de 25,000 livres.

XI.

Le 9 décembre 1749, par devant Pierre-Remy Desain et Jean-Adam, notaires à Reims, Antoine-Rigobert Bourgongne, conseiller, échevin, et dame Claude Lacaille, son épouse, vendent leurs maisons de la rue de la Grue à François Tronsson Marchand, demeurant à Reims, moyennant 19,000 livres. Ces immeubles étaient loués depuis peu à Messire Cotteau, commissaire du conseil.

XII.

Mémoire des répétitions formé par M. Clicquot de Beine, contre M. François Tronsson, par rapport à un mur qui porte le bâtiment de M. Tronsson, et qui n'avait été construit que pour être un mur de clôture. Ce mémoire n'est pas daté.

XIII.

Le 22 février 1773, réponse au mémoire de M. Clicquot de Beine adressé au sieur Tronsson. L'affaire se termine par un arrangement à l'amiable.

XIV.

Acquisition faite le 12 ventôse, an V (2 mars 1797), par M. Nicolas Assy, fabricant, et dame Adélaïde Prévoteau, son épouse, des maisons nos 7 et 8, rue de la Grue, moyennant 31,000 francs, à M. Étienne Tronsson, négociant, et dame Jeanne-Françoise Mopinot, son épouse.

XV.

Le numéro XV manque au dossier.

XVI, XVII et XVIII.

Certificats sur parchemin et sur papier du sieur Collesson, conservateur des hypothèques du département de la Marne, attestant que les maisons acquises par M. Assy et sa femme ne sont frappées d'aucune hypothèque. Reims, 12 ventôse, an V de la République ou 2 mars 1797.

XIX.

Reçu de Me Doyen, notaire à Reims, donnant à M. Assy-Prévoteau décharge des frais d'enregistrement et autres, occasionnés par l'acquisition des maisons nos 7 et 8, rue de la Grue, à Reims. Ce reçu ne porte pas de date.

INVENTAIRE DE QUELQUES MANUSCRITS

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DU CHAPITRE DE REIMS AU XVe SIÈCLE

Communication de M. PAUL COLLINET, Membre correspondant.

Le manuscrit de la Bibliothèque Royale de Bruxelles coté 10.007-10.011 renferme les discours suivants de Cicéron :

M. Tullii Ciceronis in C. Verrem. VII. *libri* (10.007).

Pro se ad equites Ro(manos) ne eat in exilium (10.008).

Ad senatum gratias agens de reditu.

Ad populum (10.009) :

Quirites et nil est nomini.

De responsis aruspicum.

De provinciis consularibus (10.010).

C'est un manuscrit du XVe siècle, sur papier (0^m085 sur 0^m055), avec titres, explicits, majuscules initiales (des VII *libri* et des autres discours) en rouge ; les lettrines initiales des paragraphes sont ornées d'un trait rouge. Sa provenance est indiquée au f. 1^r :

Coll. Societatis. Jesu. Lovanii.

Il a été copié sur un manuscrit qui se trouve actuellement à la Bibliothèque de Reims (n° 726 du catalogue de Haenel), et qui appartenait, au XVe siècle, à la Bibliothèque de l'Église de Reims (don de Guillaume Fillastre), comme le montre la note inscrite au dernier feuillet du manuscrit de Bruxelles, à la suite de l'inventaire même de quelques manuscrits de cette Bibliothèque (10.011). Cet inventaire occupe une simple page (f. 273^r).

A cet inventaire, j'ai ajouté le numérotage des manuscrits (1). Je dois faire remarquer aussi qu'au coin droit supérieur de la page, existent quelques mots difficilement déchiffrables.

Sequentes libri sunt in libraria remensi et ibidem eos intendo facere conscribi.

I. In eodem volumine	Po (= Primo) Ambrosius de bono mortis Lauaes Iheronimi Calumpnia Luciani ex greco Lactancius de ira Dei	sunt in uno volumine.
II. In uno volumine sunt	Vita Demostenis. Vita Tullii. Vita Q. Flaminii. Vita Cathonis. Vita Sertorii.	
III. In uno volumine	Tulius de natura deorum. li. 3. De divinatione. li. 2. Thopica ad Trebacium. Luculus. De legibus. li. 3.	

IV. — Marcialis capella. in uno volumine.
V. — Timeus Platonis.
VI. — Phedron *(sic)* de animę immortalitate.

(1) Selon ce numérotage, nous pouvons identifier quelques-uns des manuscrits cités dans la note avec ceux de la Bibliothèque de Reims catalogués par Haenel : I correspond au n° 231 de ce catalogue, II au n° 885, et V à IX au n° 654. Il nous a été impossible d'y retrouver les III et IV, qui ont pu être confondus dans d'autres recueils. H. J.

VII. — Gorgias de rhetorica ad vitam beatam et futuram.
VIII.— Tullius de tusculanis disputationibus. li. 4.
IX. — Idem de finibus bonorum et malorum.li. 4. in quibus stoicorum, peripateticorum, epicureorum et achademicorum (*MS.* achadē orum) sectas varietatesque distinguit.

Au bas, d'une encre pâlie, et après une ligne complétement raturée.

X. — Hunc librum feci conscribi in libraria ecclesię remensis.

Bruxelles, 7 juin 1899.

Paul Collinet,

Professeur agrégé à la Faculté de Droit de l'Université de Lille,
Membre correspondant de l'Académie.

Madame PARIS

Communication faite à l'Académie Nationale de Reims
par M. H. PARIS, Membre titulaire.

Sans s'extasier plus que de raison sur les beautés du site, on ne peut disconvenir que le pays d'Avenay ne soit digne du surnom de Val-d'Or que lui donnaient nos aïeux.

Dans une *Histoire de l'Abbaye* devenue fort rare, le père Binet en fait la description suivante :

« Il y a, en Champagne, entre Reims et Épernay, tout
« proche d'Ay, une noble vallée qu'on nommoit jadis
« le *Val-d'Or* : aujourd'hui on l'appelle Saint-Pierre
« d'Avenay. Je ne saurois bonnement dire si c'est la dé-
« votion qui l'avoit ainsi nommée *Val-d'Or*... ou bien
« si c'est par le bénéfice de la nature qui a doré cette
« vallée de toutes sortes de richesses, versant partout
« les cornes d'abondance : car il faut que vous sachiez
« que le Val-d'Or est un riche bourg, assis aux pieds
« d'une riche colline chargée de nectar, à l'orée d'un
« bois délicieux, dans une vallée couverte du vin le plus
« délicat de la France et de toutes sortes de fruits et de
« biens, avec une très grande largesse de nature, tran-
« chée avec une petite rivière miraculeuse, comme je
« vous le dirai en son lieu (1). »

Ses habitations sont, en effet, groupées de chaque côté

(1) Voir Louis PARIS. *Histoire de l'Abbaye d'Avenay*, 2e v., page 16.

d'un petit cours d'eau, dont les sinuosités capricieuses sont dessinées par des bouquets de saules aux feuilles argentées, et par des rideaux de peupliers dont les cimes élancées s'inclinent gracieusement les unes vers les autres au souffle du vent. Il y a une trentaine d'années, ses eaux faisaient tourner de nombreuses usines, échelonnées les unes sur les autres, entre Fontaine et Mareuil; on en comptait jusqu'à huit dans un parcours de trois kilomètres. Le bruit des chutes, le tic-tac des moulins, le va et vient des pratiques, animaient gaiement le paysage. Les habitudes de la campagne ont bien changé. Le laboureur et le vigneron ne suivent plus au moulin leur âne chargé de collées, et ne ramènent plus au logis la farine que la ménagère pétrissait elle-même, et dont elle portait la pâte au four voisin dans des corbeilles arc-boutées contre ses hanches et soutenues par ses bras nus. Aujourd'hui, chacun se pourvoit chez le boulanger. Le boulanger se pourvoit de son côté dans les grandes usines de minoterie. Là, comme ailleurs, la grande industrie a détruit la petite.

Il me souvient (car, que puis-je à l'heure actuelle, sinon me souvenir?) il me souvient du charme pénétrant de la vallée alors que, pendant les belles soirées du mois de septembre, nous suivions silencieusement les bords de la rivière, foulant les herbes dans lesquelles montait la fraîcheur de la rosée, en relevant les balances amorcées pour les écrevisses. Nous arrivions au moment où le soleil empourprait des rayons de son disque les nuages, dont la coloration se reflétait dans les eaux de la rivière, au travers des branchages jaunissants des peupliers. A l'opposé, la pâle clarté de la lune succédait aux dernières lueurs du couchant, laissant poindre peu à peu le vif éclat de ces archipels dorés

d'étoiles enchassées dans le firmament, comme les rubis et les diamants d'un merveilleux écrin. Le calme de la nature se reposant des bruits du jour, troublé à peine par le cri du grillon, le coassement de la grenouille et l'effroi de quelques tourterelles réveillées dans les saules qui abritaient leur sommeil, nous imprégnait comme d'une religieuse et délicieuse extase. Nous rentrions pour ainsi dire retrempés dans un bain de vapeurs poétiques, plus encore que chargés des dépouilles opimes de notre campagne contre les savoureux crustacés qui peuplaient alors notre ruisseau. Depuis, les braconniers de rivière les ont fait disparaître, comme le drap des morts, à la veille de l'ouverture de la chasse, enlève dans nos plaines les quelques couvées de perdreaux échappés à l'insatiable ardeur des chasseurs, trop pressés de jouir et ne songeant jamais au lendemain.

Cette petite rivière miraculeuse s'appelle la *Livre,* ainsi nommée parce que vers le milieu du VII[e] siècle, sainte Berthe, *issue,* dit la légende, *du très noble sang de France*, obtint des moines de saint Basle, moyennant une *livre d'or*, le droit de capter les eaux d'une fontaine dite de Vertuelles, au-dessus de Loupvois (*Luporum Via*), et de les amener à travers la vallée jusqu'à son monastère. Là elles rencontrent celles de deux autres sources, la fontaine Sainte-Berthe et la fontaine Saint-Trézain, et toutes trois, à travers les prés qu'elles arrosent, se rendent de compagnie à la Marne, un peu en amont de Mareuil, dans un endroit cher aux pêcheurs à la ligne, appelé le Poncelot.

Flodoard, qui écrivait au X[e] siècle, raconte que « dame « Berthe, veuve du seigneur Gondebert *(dominus Gaut-« bertus),* construisit un monastère de filles à Avenay,

« dans un lieu que le Seigneur lui fit indiquer par un « ange. Comme il n'y avait pas d'eau en cet endroit, « elle obtint des propriétaires de la forêt voisine, au prix « d'une livre d'argent, une source éloignée du monas- « tère de deux milles. Aussitôt, de cette source sortit un « ruisseau qui la suivit à son retour au couvent. Ce « ruisseau, qui maintenant encore coule avec abon- « dance, est appelé la Livre à cause du prix dont il fut « payé (1). »

On lit aussi dans dom Marlot :

« Puis s'estant mise en prières pour obtenir l'écoule- « ment de cette fontaine, sainte Berthe n'eut pas sitost « achevé, qu'on vit partir un ruisseau de sa source qui « la suivoit pas à pas, comme feroit un animal domes- « tique, jusqu'à son monastère, où depuis il n'a cessé « de couler sans diminution de ses eaux qui ne laissent « pas d'être à l'usage du public (2). »

Une grande toile du temps et de l'école de Philippe de Champagne, appendue au-dessous de la rosace du portail méridional de l'église Saint-Trézain, représente notre première abbesse accompagnée de l'une de ses religieuses, traçant avec sa quenouille le lit du ruisseau où s'engagent derrière elles les eaux dociles et fertilisantes :

Tel qu'un ruisseau docile
Obéit à la main qui détourne son cours (3).

(1) Flodoard. *Hist. de l'Église de Reims*, chap. vii. Publication de l'Académie de Reims, tome Ier, p. 612.
(2) Dom Marlot, tome II, p. 307.
(3) Racine. *Chœurs d'Esther*.

La fontaine Sainte-Berthe, qui jaillit à l'entrée du parc de l'abbaye, serait due également à l'intercession de la pieuse fondatrice. Une pierre conservée près de la fontaine et décrite dans la première édition de la *Légende de sainte Berthe,* imprimée à Reims en 1557, ce qui lui donne déjà une antiquité assez respectable, porte l'empreinte des genoux de la sainte en prières et celle de la quenouille et du fuseau sur lesquels elle s'appuyait. Les eaux de la source, qui ne tarissent jamais, aussi pures que froides, ont eu de tout temps le renom de guérir les fous, ce qui a fait dire aux méchantes langues qu'Avenay était le pays des fous. Depuis les siècles les plus reculés, les pèlerinages s'y succédaient. Ils persistent encore de nos jours au premier dimanche de mai, jour où l'on célèbre la fête de la fille des rois qui a échangé sa couronne d'un jour contre une qui ne doit pas périr. Il semble que, malgré leur méchant renom, les habitants du pays, si près du remède, aient dû échapper à la contagion. Les mauvaises langues disent encore que non. Chez ceux qui en seraient atteints, le mal serait d'autant plus incurable qu'ils ne le soupçonnent même pas et ne font rien pour se guérir.

La fontaine Saint-Trézain, à l'autre extrémité du parc de l'abbaye, n'est guère moins abondante. Ses eaux, bien que passagèrement troublées dans les temps d'orage, ne sont ni moins saines ni moins froides. Si elles ne sont pas réputées guérir de la folie, elles auraient tout au moins une autre vertu plus extraordinaire et plus miraculeuse encore. Elles teindraient en rouge les linges des femmes infidèles, assez imprudentes pour les y laver. Si l'une y a été prise, on comprend que d'autres ne s'y soient pas exposées.

Il paraît qu'il existe à Mutigny une fontaine où le

même miracle se serait produit. Mutigny est un petit village au-dessus d'Avenay, où saint Trézain, qui vivait du temps de saint Remi, eut, en gardant ses troupeaux, la révélation de sa vocation sacerdotale. Un jour que, fatigué, il s'était endormi sur le bord du chemin, il trouva à son réveil, à la place du bâton sur lequel il s'appuyait et qu'il avait fixé en terre, un arbre verdoyant et feuillu au pied duquel jaillissait une source d'eau limpide. La légende dit : « *qu'ayant goûté cette* « *eau merveilleuse, le pauvre pâtre la trouva si bien-* « *faisante, qu'il supplia le Seigneur que cette source ne* « *pût jamais servir à aucun mauvais usage : si bien que* « *depuis ce temps nul aliment dérobé ne peut cuire dans* « *son eau.* » On dit aussi qu'une femme inconsidérée vit se renouveler le miracle de la fontaine d'Avenay. Mais là encore, l'épreuve n'a pas été assez tentée pour être devenue un article de foi.

Revenons aux beautés du site. Au nord-ouest du bourg (car n'oublions pas qu'Avenay n'est pas un simple village), au nord-ouest du bourg, la vue est arrêtée par le versant de la montagne de Reims qui sépare la vallée de la Marne de celle de la Vesle. Cette montagne s'étend en faisant le demi-cercle comme le croissant de la lune, de Fleury-la-Rivière à Villers-Marmery, sur une longueur de sept lieues. Sa plus grande largeur est de quatre lieues, de Chaumuzy à Avenay. Là, l'œil se repose sur le riche coteau du Monthurlé, le rival en finesse des coteaux les plus réputés d'Ay. Il se perd ensuite dans les poétiques profondeurs de la forêt de Germaine, sillonnée par le panache étourdissant des locomotives qui remontent ou descendent d'Épernay à Reims. A une lieue environ, se détache de la masse ombreuse des arbres, la silhouette du clocher de Germaine.

Au couchant, au-dessus de la voie ferrée établie à mi-côte, et dominant les maisons, s'étagent resplendissants de rosée « *aux premiers feux du jour* », les pampres verdoyants des coteaux des Garas, bien connus des fins gourmets; Garas, nom fortuné qui rappelle les premiers billets de la Banque de France, sur le sort de laquelle discutent, au moment où je trace ces lignes, les pères conscrits de la patrie.

Au-dessus des Garas, et les couronnant comme d'un diadème, reverdissent, à chaque printemps, les arbres renaissants du petit bois délicieux dont parle le P. Binet. C'est le petit bois du Feuilly. C'est là qu'au mois de mai, dans le silence embaumé des nuits printanières, le rossignol répond à celui qui veille dans mes charmilles sur son nid caché par le chèvrefeuille en fleur. Que deviendras-tu demain, joli petit bois du Feuilly, quand je n'entendrai plus les sons purs et perlés de ton rossignol !

Avant 1789, alors que nos grands-parents vivaient dans l'ignorance de toutes choses, le Feuilly végétait sous le vasselage humiliant de la très haute et très puissante Marguerite de Cossart d'Epiès, la quarante-quatrième et dernière abbesse de Saint-Pierre d'Avenay. Les nonnes y venaient quelquefois ramasser la mousse pour orner leurs reposoirs, ou cueillir le muguet pour en parfumer leurs autels ! En tout cas, les muguets et les muguettes du pays ne se faisaient pas faute d'y cueillir la fraise et d'y chercher la noisette. Car on nous assure que, dans ce temps-là, il y avait déjà des fraises et des noisettes. La belle et volage maîtresse du Turenne, du XVIII[e] siècle, le maréchal de Saxe, y devisait galamment avec l'auteur des *Contes moraux* sur les vicissitudes de ce monde. Son père, *M. Navarre,* possédait à

Avenay un vendangeoir, embelli et occupé de nos jours par notre très riche et très inconstant maire : c'est la maison qui veut cela. Sa fille venait y passer ses vacances et y retremper, dans des bains d'air pur, l'éclat naturel de son teint, quelque peu fané et pâli aux feux de la rampe et des joyeux soupers. Là, perchée au haut de la côte, sur un tertre de gazon, qu'elle comparait au trône d'Armide, la future comtesse de Mirabeau se faisait lire par le jeune Marmontel, assis à ses pieds, les vers qu'il avait rimés en son honneur dans l'agitation de ses nuits. La nouvelle France avait autre chose à faire que de s'attarder aux contemplations de Marmontel, contemplations purement platoniques, si on ajoute foi aux indiscrétions moqueuses de sa charmante hôtesse. Plus soucieuse d'abreuver les sillons d'un sang impur que de prêter l'oreille attendrie aux pipeaux de Gessner et de Florian, elle confisquait, avec bien d'autres choses, le petit bois refuge des oiseaux et des amours, salle de concerts des uns, théâtre discret des serments des autres. Bien de couvent, ne revenait-il pas de droit, comme on dit de nos jours, à la grande collectivité. Il fut vendu pour bien peu de chose.

Avec le produit de la vente, on devait tout au moins assurer le service du culte et des hôpitaux. Ce fut la première chose qu'on oublia. A quelque temps de là, la bourrasque passée, Bonaparte crut de son intérêt d'endosser la promesse de la Révolution. Nous avons depuis fait bien du chemin.

Notre petit bois fut vendu par l'administration centrale du département, le 17 germinal an VI. Les citoyens *Claude-Joseph Garinet*, homme de loi, et *Charles-Pierre-Narcisse Moignon*, médecin, tous deux habitant Châlons, s'en rendirent acquéreurs. Ils le dépecèrent en trente-

neuf lots et le revendirent en détail le 10 floréal suivant. Les vingt-trois arpents furent adjugés pour la somme totalisée de 3,564 livres.

Chaque lot fut coupé à blanc étau. Les uns défrichèrent le sol pour y planter de la vigne qui ne poussa pas, d'autres firent des fouilles pour en extraire des pierres, d'autres encore enlevèrent la terre végétale pour amender les vignes avoisinantes. Ce dut être à un moment donné, comme on dit à la campagne, un triste chantier. Si les oiseaux purent encore y voleter et accrocher leurs nids à quelques buissons vite repoussés sur des souches mal arrachées, les amoureux de longtemps n'y trouvèrent d'ombrages assez discrets pour abriter leurs fugitives caresses, ni d'écorces de hêtres assez épaisses pour y graver, avec la pointe de leurs couteaux, leurs chiffres entrelacés.

Quelques années plus tard, la nature, maîtresse du temps et réparatrice des dévastations, reprit le dessus. Le bois repoussa, et les graines, portées par le vent sur le plateau de la colline, donnèrent de jeunes et luxuriantes frondaisons. Ce fut bientôt un ramassis d'accrus, enchevêtré de ronces, d'églantiers, de merisiers et de sauvageons dans un sol dénivelé, rempli de fondrières et de flaques d'eau, refuge favorable au gibier de toute la contrée.

Les lièvres, les perdrix et les grives y trouvaient un abri, surtout au moment des vendanges, alors qu'ils se levaient d'effroi aux cris et aux chansons des vignerons en liesse. Il n'y avait pas dans ce temps-là, traitant le terroir en pays conquis, saccageant les terres et les vignes avant le lever et après le coucher du soleil, autrement sans gêne que les hobereaux d'autrefois, plus de chasseurs que de pièces de gibier. J'ai connu encore cet

heureux temps dans ma jeunesse, et tu n'es plus là, mon brave Murmureau, pour attester combien de lièvres obéissant à ta voix venaient, ramenés au lancé, tomber noblement au champ d'honneur sous le plomb meurtrier de ton maître.

Tout vieux chasseur élevé dans le respect des règles, même de la billebaude, et vibrant encore au souvenir des émotions de cette chasse si fertile en surprises, comprendra la fantaisie qui m'a pris de réunir les parcelles dépareillées du bois cher à la belle Navarre. Depuis l'adjudication de l'an VI, les trente-neuf lots s'étaient divisés à l'infini. Ainsi, par exemple, le vingt-sixième d'une contenance de quatre-vingt-six verges avait été partagé en quinze parcelles, cinq dans le sens horizontal et cinq longitudinales à chaque extrémité. Aussi n'était-il pas facile d'en recoller les fragments épars, comme on eût fait d'un vase brisé en mille pièces. Autant rouler le rocher de Sisyphe. Et cependant, au début, le succès souriait à ma fantaisie. Mais quand mon dessein fut éventé, il fallut compter avec les appétits des uns, la bonne foi et surtout avec la jalousie des autres. Tel m'a fait payer dix fois la valeur du buisson dont il ne se défaisait que pour me faire plaisir. Celui-ci se trompa sur la contenance, celui-là comprit avec le sien le coupon du voisin. De ces coupons, il en est que j'ai payés plusieurs fois. Quand j'arrivais au but, c'était encore bien ; mais si j'avais affaire à des rivaux de chasse ou à des amis de ceux-ci, l'huis était clos. Pour rien au monde, ils ne se seraient défait d'une méchante parcelle qui leur donnait la facilité de braconner dans le bois entier. Et aujourd'hui que j'ai pu arriver à en réunir les quatre cinquièmes, j'en suis moins le maître que lorsque je n'y possédais

rien. On y chasse à cor et à cris, en battues, sans gêne, comme sur la terre d'un vilain. Que ne le défendez-vous ? — Je l'ai fait, mais sans succès : le fruit défendu a tant d'attrait! Faire des procès? Dieu m'en garde! je les ai trop éprouvés pour les autres. Un aimable confrère me démontrera que c'est moi qui braconne. Et les inimitiés à la campagne! Le campagnard n'oublie pas plus le mal qu'il ressent que celui qu'il fait aux autres, et moins encore celui-ci que celui-là. Il est juste de dire aussi qu'il n'y a plus de gibier : rien n'a résisté aux battues, à l'affût et aux collets.

A la campagne, cependant, on aime la propriété et on n'est pas partageux ! C'est vrai, on aime la propriété, mais d'un amour si vif pour le sien, qu'il en reste bien peu pour le bien du voisin. On n'est pas partageux ! Oh ! non, avec celui qui possède moins, mais avec celui qui possède plus, il ne faudrait pas beaucoup insister pour qu'on s'y résignât.

Le revenu des coupes a-t-il au moins dédommagé des déconvenues de la chasse ? Un premier bûcheron faisait petite besogne, du moins il ne coûtait pas trop cher. Nous mettions les deux bouts ensemble. Tous les dimanches, hiver comme été, il venait déjeuner à l'office et toucher son prêt. Il l'appelait ainsi et c'était bien son véritable nom, un prêt à ne pas rendre. Depuis, le brave homme a disparu, l'âge lui jouant le tour qui nous attend les uns après les autres. Je n'ai pas gagné au change. Ce sont-là des petites misères de la vie de campagne qui ne valent pas le récit; lorsqu'on n'est que volé, il faut se tenir pour content.

Aussi, délicieux petit bois du Feuilly, à l'orée de ma demeure, tu m'as coûté gros et en revanche, sauf les souvenirs d'antan, tu as bien peu répondu à mes espé-

rances ! Je ne t'en aime que davantage, comme on fait des enfants qui vous ont donné le plus de souci. Avant de te quitter, je veux encore, de la place où s'asseyait Marmontel au pied du trône de son Armide, jeter un coup d'œil sur le panorama qui se déroule au-dessus et de chaque côté du village.

Au bas du coteau, les habitations sont groupées autour de l'église dédiée à saint Trézain. Cet édifice mérite l'attention des archéologues. Il est d'ailleurs classé parmi les monuments historiques. Il date du commencement du XIIIe siècle, bien que les piliers, leurs chapiteaux, les nervures de la voûte et des fenêtres aient été retouchés au XVIe. Les arcs doubleaux sont de la construction primitive. La légende rapporte que lorsque le pauvre pâtre de Mutigny, devenu curé de Mareuil, rendit son âme à Dieu, les prêtres qui assistaient à son trépassement décidèrent de l'inhumer dans le chœur de l'église Saint-Hilaire, de Mareuil. Quand on voulut faire la levée du corps, il fut impossible de le mouvoir.

« Ils délibérèrent de le transporter à Hautvillers, en « quoy fut vaine leur entreprise comme devant. Dieu « à ce les inspirant, il fut arresté que ledit corps seroit « mis sur un charriot auquel seroient attelées deux « vaches par lesquelles seroit conduit au lieu de la « sépulture, selon qu'il seroit ordonné et disposé de « Dieu. Or, il y avoit prochain de là un lieu appellé « Avenay, où quand les vaches jointes au charriot furent « arrivées avec le corps de saint Trézain, demeurèrent « immobiles, ne pouvant aucunement marcher plus « outre. Ce que voyant les prêtres, ils ont connu que « la volonté de Dieu estoit que le prestre duquel l'âme

« avec grande joie estoit montée au ciel, fut là enseveli « et inhumé (1). »

Plus tard, lorsqu'après deux siècles environ, sainte Berthe vint fonder son monastère dans le Val-d'Or, il est à croire que des habitations existaient auprès du tombeau du disciple de saint Remi. C'est sur l'emplacement de la chapelle qui le surmontait que fut édifiée la primitive église. C'était vers l'an 1103; Hugues, comte de Champagne, atteint de blessures réputées incurables, abandonné de tous les médecins, dut sa guérison miraculeuse à l'intercession de sainte Berthe, de saint Gombert et de saint Trézain. Il fit, par reconnaissance, des donations considérables à l'abbaye, et il édifia ou réédifia l'église paroissiale de saint Trézain. Une bulle du pape Eugène III la plaça, en 1147, sous la protection du Saint-Siège. En 1214, une charte d'Albéric, archevêque de Reims, y attacha six chanoines, chargés à tour de rôle de l'administration de la cure. Ils y restèrent jusqu'à la Révolution. Par une lettre du 18 juillet 1272, le roi Philippe permit à Gilles d'Avenay de doter la chapelle qui existait en l'honneur de Notre-Dame, de vingt-neuf arpents de prés situés aux terroirs d'Épernay et d'Ay. Tels sont les actes de baptême de notre église :

« Des constructions anciennes du temps de Hugues « de Champagne, il ne reste plus guère que les fon- « dations. Les parties les plus anciennes de l'église « actuelle remontent au siècle suivant (2). »

De quelque côté qu'on la regarde, elle donne au

(1) V. *Saint Trézain et son église*, par Louis Paris. Mémoires de l'Académie de Reims, années 1843-1844.

(2) Idem.

paysage un aspect pittoresque. Au midi, la vue embrasse la vallée de la Marne, coupée en deux par une colline qui cache en partie le village de Mareuil ; à droite, ce village est gracieusement assis sur le bord du canal de la Marne au Rhin, avec son église mi-romane et mi-gothique nouvellement restaurée, ses deux ponts suspendus sur le canal et sur la rivière, son château du dernier siècle qui, dans l'espace de cent ans, a passé des mains du duc d'Orléans dans celles du marquis de Pange, du comte d'Hunolstein, et aujourd'hui de la glorieuse maison de Montebello ; au second plan, de l'autre côté de la rivière et du chemin de fer de Paris à Strasbourg, Chouilly et son église hissée sur un monticule isolé, le château et le bois de Saron délaissés depuis la mort de Mme Victor Moët, qui en faisait les honneurs en véritable déesse et dont la solitude porte le deuil ; Cramant et Avize, les crus les plus délicats de la Champagne, et à l'horizon le Mont-Aimé ou Moiemer, rendez-vous, à quatorze siècles de distance, des armées les plus formidables qui aient envahi le sol de la Gaule, sommet le plus élevé de la contrée, qui domine la petite ville de Vertus, dont les armes portent en exergue la devise : *Etiam post funera Virtus*, que le roi Jean lui a octroyée en souvenir de la part qu'elle avait prise à sa rançon ; à gauche, derrière Oiry, Plivot et Athis, une plaine à perte de vue qui rejoint celle de Châlons à Troyes, avec un horizon sans bornes comme au bord de l'Océan.

Au levant, en regardant en face et au-dessus des maisons d'Avenay, vous apercevez d'un côté la petite vallée de la *Livre*, à la suite du parc de l'abbaye coupé en deux par la nouvelle route de Reims ; Fontaine est couché dans un pli de terrain qui le cache, vous le devinez à la pointe du clocher de sa chapelle ; Mutry, ancienne

seigneurie des Cocquebert et des Corvisart de Warigny, séparé des tuileries de Mocquebaux par mon petit bois de Vigneules, prêt à disparaître tout entier pour faire place à un nouveau vignoble de la puissante maison Moët et Chandon, la fortune de nos pays; plus loin Tauxières, puis Louvois, riche du souvenir des Le Tellier, des de Souvré et de Mesdames de France; et à l'extrémité, la côte de Bouzy, productrice du Chambertin de la Champagne, précédée, comme par une sentinelle avancée, du moulin à vent où s'arrêtaient jadis, dans le temps de nos entraînements juvéniles, nos courses cynégétiques. Plus haut, plus haut encore, excelsior, la tour Brisset, récente et ingénieuse construction qui permettra, dit-on, d'apercevoir d'un même point les tours de Notre-Dame de Reims et les flèches de Notre-Dame de Châlons, fièrement campée dans les nues comme un fanal éclairant, par un beau soleil, les quatre points cardinaux du vignoble champenois, et proclamant la vogue et le succès des savoureux biscuits Fossier.

En nous repliant sur nous-mêmes, nous avons en face une campagne un peu triste l'hiver, mais verte et riante l'été, montueuse, accidentée, formant la partie orientale du terroir, divisée en parcelles qui la font ressembler à un échiquier. On dirait qu'elle a été labourée par des eaux diluviennes, ou bouleversée par des bouillonnements volcaniques. Ici des bosses, là des creux, des petites collines, des petits vallons qu'on appelle *naux*, du mot latin *navis,* des escaliers superposés horizontalement. Au milieu, se dresse presque à pic, comme un pain de sucre de forme conique, le Mont-Aigu dont les angles et les contours sont garnis d'épicéas, de pins sylvestres et de cèdres du Liban, rareté de nos climats, implantés il y a trois quarts de siècle

par M. Foucher, l'ancien maire de Mareuil, le vieil et fidèle ami de notre famille. La cime du Mont attend la croix que ma tendresse affligée veut élever à la mémoire de mes fils et petits-fils, qui prenaient tant de plaisir à y poursuivre le renard et les oiseaux de proie, ces ennemis héréditaires de tout chasseur.

Derrière le Mont-Aigu et caché par lui, se trouve le bois de la Perthe, rendez-vous de nos chasses d'automne et de nos déjeuners champêtres.

A droite, le Fond-Noyer, espèce de cirque peuplé, dans ses pentes escarpées, de pins noirs d'Autriche étagés les uns sur les autres. Lorsque les vents du nord en agitent et en font bruyamment murmurer les branches, on dirait des gradins sur lesquels s'émeut une foule houleuse et frémissante.

Des hauteurs du Fond-Noyer, les yeux plongent dans la riante vallée de la Marne. Au premier plan, sur le bord de la rivière et traversé par le canal, Bisseuil au terroir giboyeux, Bisseuil célèbre dans notre famille par sa gazette fantastique dont notre enfance redoutait les indiscrétions, véritable croquemitaine inventé par nos grand'mères, et qui tambourinait et confiait à tous les échos d'alentour nos peccadilles et nos désobéissances. Au-delà, Tours-sur-Marne et son moulin en pleine rivière navigable et flottable, antérieur à l'édit de 1555, ce qui le sauva des destructions égalitaires de nos seigneurs et maîtres, messieurs des Ponts et Chaussées.

Entre le Mont-Aigu et le Fond-Noyer, la garenne Foucher et le Mont-de-la-Croix, dit aussi le Grand-Mont-Aigu, couverts de sapinières qui dissimulent les irrégularités du terrain et recouvrent les aridités d'un sol fertile en lapins de garenne. Les malheureux résis-

tent, on ne sait comment, aux furets qui les déciment chaque hiver, et aux lacets qui toute l'année leur tendent de lâches et trop meurtrières embûches. La voracité des renards pâlit devant l'impunité du braconnage.

De ces hauteurs, l'œil par un beau temps découvre, dans les horizons lointains, Châlons avec ses clochers et les tours crénelées des anciennes caves Jacquesson, où la lourde et écumante bière allemande a remplacé la légère et pétillante pressée de nos pinots verts-dorés ; et plus loin encore, quand la brume s'évapore aux feux radieux du soleil, les flèches flamboyantes de la ravissante église de Notre-Dame de l'Épine, cette merveille de la fin du style gothique.

En vérité, dans cette région de notre Champagne qui a sa partie *heureuse* et sa partie *pétrée*, on rencontre peu de sites plus pittoresques. A la vue du Feuilly, du Mont-Aigu et de la plaine de Mutigny, je ne vois de supérieure que celle de la descente de la Montagne de Reims à la sortie du bois vers Épernay, à l'endroit si justement appelé *Belle-Vue*. Elle fait quelque peu souvenir de la descente de la Grande-Chartreuse dans l'admirable vallée du Graisivaudan.

Si les charmes du paysage et les souvenirs qui nous y attachent donnent un grand attrait au pays, en est-il de même de l'humeur et du caractère des habitants ? Les braves gens y sont en nombre, ils seraient même en grande majorité, si tous avaient le courage de se montrer ce qu'ils sont, serviables, honnêtes, d'un commerce facile. Mais aussi, combien d'esprits craintifs, d'indifférents, que l'intérêt retient et domine. Sachant de quel côté il n'y a rien à craindre, ils jugent prudent de se mettre de l'autre. Ils finissent par se courber et

obéir servilement à une demi-douzaine d'esprits forts, insolents, jaloux, prétentieux, se croyant de profonds politiques parce que leur prose, reçue à correction, se sera étalée parfois dans quelque petite feuille publique. Ils se croient libres-penseurs parce qu'ils abusent du droit de ne pas penser du tout, ils parlent de progrès comme un aveugle des couleurs. Ils auraient quelques bonnes idées qu'ils les compromettraient par leur façon de les imposer. Ils sont les pires ennemis des principes qu'ils mettent en avant, et dont ils seraient désolés de n'être pas les seuls champions. Ils n'ont pas besoin d'être bien nombreux pour faire beaucoup de mal dans une petite commune. Heureusement qu'ils ne sont pas toujours les maîtres. Ils reprennent de temps en temps le dessus : c'est comme le retour des mauvaises saisons. Puis ils rentrent dans leur trou, quand un jour serein reparaît à l'horizon.

C'est là le revers de la médaille. Mais après tout, on n'est pas libre de choisir le sol où le caprice du vent a jeté votre tente. La plante croît où elle a pris racine. L'homme, comme le fauve, revient volontiers au lancé, et, contrairement à l'eau qui coule, il remonte bien souvent vers sa source. Et puis, quel qu'il soit, c'est si bon d'être d'un pays. Et pour être d'un pays, *il ne suffit pas,* comme le disait ces jours derniers d'une façon charmante l'académicien qui répondait à M. Theuriet dans sa séance de réception à l'Académie Française : « Il « ne suffit pas d'y être né, il ne suffit même pas d'y « avoir grandi. Il faut que notre famille y ait duré, que « ceux dont nous sortons aient joué enfants là où nous « avons joué enfants, qu'ils aient mêlé leurs rêves de « jeunesse aux horizons où s'égarent les nôtres, que « leurs travaux, leurs bonheurs, leurs chagrins, se

« soient associés au décor où nous nous mouvons. Il « faut que nos morts soient là autour de nous, dans « les rues, dans la campagne, que les plus hautes et les « plus humbles influences émanées des choses nous « aient façonnés à travers eux de telle manière que le « climat de notre ville soit entré en nous comme son « histoire et que, partout ailleurs, nous nous sentions « un peu étrangers, dépaysés, pour employer le terme « expressif dans lequel le langage populaire résume cette « souffrance, de la créature arrachée à l'atmosphère « héréditaire, à cette communion sacrée du sol et de « l'homme, hors de laquelle il n'y a ni foyer durable, « ni unité d'action nationale, ni santé de l'esprit, ni « certitude de la volonté. »

Mme Marie-Anne-Joséphine Polin, épouse de *M. Jean-Charles-Louis Paris*, est née à Avenay le 10 du mois de mars 1769. Elle y a passé toute sa vie et elle y repose dans le Seigneur.

Elle était fille de *M. Charles-Joseph Polin* et de *Mme Françoise-Gabrielle Arnoult.*

Or, les Arnoult étaient originaires d'Avenay. Depuis plus de deux siècles ils y occupaient la place prépondérante, lorsque M. Polin, commis aux aydes, venu des confins de la Champagne et de la Bourgogne, épousa la fille de M. Arnoult, maire et notaire du pays.

A vingt-cinq ans de distance, M. Paris, mon grand-père, ayant épousé la petite-fille de M. Arnoult, il s'ensuivit que Mme Paris transmit à ses enfants du sang d'Avenay, du sang des Arnoult rougi avec le vin des coteaux des Garas et du Monthurlé.

Des vingt-six enfants et petits-enfants qui ont entouré sa vieillesse, il en reste quatre ou cinq qui l'ont assez

connue pour se la rappeler, et parmi les notables de la commune, combien en ont gardé la mémoire ! Elle est morte en 1849, il y a à peine un demi-siècle. On était déjà en république. On n'osait pas encore se recommander des grands ancêtres, les pourvoyeurs de la guillotine, bien que le chantre des girondins, suivant l'expression de Chateaubriand, en eût doré les tréteaux. Il est vrai qu'on en était encore qu'au second essai, l'essai honnête, qu'on appelle aujourd'hui l'essai naïf. On trouvait encore dans les campagnes quelque respect pour les positions acquises et le souvenir des services rendus. Personne dans Avenay, hommes ou femmes, jeunes ou vieux, ne serait passé sans saluer et se découvrir devant Madame Paris, lorsque le dimanche, courbée sous les fatigues de la maternité et le poids de l'âge, elle se rendait aux offices appuyée sur sa canne ou sur le bras de l'un de ses petits-fils, tout fier de la soutenir. Elle ne sortait guère de chez elle que ce jour-là, à moins qu'elle n'allât dîner chez celui de ses fils dont la porte confinait à la sienne, ou que, par une belle journée de printemps ou une chaude soirée d'été, elle ne se fît conduire à petits pas jusqu'à sa ferme du Moncel. Elle avait eu une haute taille, mais à la suite de son avant-dernière couche, sa taille avait tourné, et, nous, ses petits-enfants, ne nous la rappelons que repliée sur elle-même, comme le sont les vignerons longtemps courbés sur leur hoyau, au milieu desquels elle avait passé sa vie. Les écoliers d'alors ne se faisaient pas plus faute que ceux de nos jours, d'aller cueillir les cerises ou gauler les noix de ses vergers ; mais, respectueux de la vieillesse, pas un n'aurait proféré un gros mot ou une ordure qu'elle eût pu entendre. Les égards qu'on avait pour elle, le respect dont on l'entourait, faisaient l'admiration des étrangers que leurs intérêts ou leurs relations

mettaient en rapport avec les habitants de la commune. Elle était l'honneur du pays, par la façon dont elle en était honorée. Mais aussi, de quel respect, de quelle affection n'était-elle pas digne ?

Sa charité envers les pauvres, l'intérêt qu'elle prenait à ce qui arrivait en bien ou en mal aux gens, qu'elle connaissait tous par leur nom, leurs antécédents, leurs qualités ou leurs défauts, l'égalité de son humeur, l'aménité de son caractère, la distinction de ses manières, la sûreté de son jugement, la fermeté de ses principes, sa piété exacte pour elle, tolérante pour les autres, la façon dont elle avait élevé sa nombreuse famille, la dignité d'un long veuvage, le culte conservé pour la mémoire du père de ses enfants dont elle ne quitta jamais le deuil ; toutes ces qualités du cœur et de l'esprit en faisaient une femme supérieure, aimable et vénérable entre toutes. On comprend la grande influence qu'elle exerçait sur les siens. Dieu l'avait bénie dans ses enfants. Physiquement par leur taille, leur constitution saine et robuste, leur tenue et leurs manières, intellectuellement par leur esprit naturel et l'éducation dont ils avaient profité, ses cinq fils ne passaient nulle part inaperçus. Ils l'entouraient comme d'une auréole dont elle pouvait être fière. Il faut lire, dans leur correspondance avec elle, la vénération qu'elle leur inspirait, leur confiance en son jugement, leur soumission à ses conseils. Qu'on ne s'étonne pas, après cela, qu'élevés à une pareille école, frappés dès leur enfance par de pareils exemples, ses petits-enfants, qu'elle enveloppait d'une égale affection, dont elle suivait les progrès avec un égal intérêt, aient professé pour elle le même culte, et se soient empressés à chaque époque de leurs vacances de se rapprocher d'elle, à un âge où les impres-

sions reçues sont ineffaçables, et que pendant vingt-cinq ans ils n'aient pas manqué de venir, de tous les côtés, se réchauffer au foyer de sa tendresse maternelle.

Aussi depuis un siècle, enfants, petits et arrière-petits-enfants restent attachés à ce qu'ils regardent comme leur berceau d'origine, encore bien que ce ne soit que celui de leur mère et de leur aïeule paternelle. C'est là qu'ils tiennent à accomplir les actes importants de la vie, depuis leur entrée jusqu'à leur sortie de ce monde. On a appelé quelquefois Avenay le clan des Paris, c'est qu'en effet, chaque année, plus de cinquante membres de la même famille s'y réunissent dans une intimité qu'aucun nuage n'a jusqu'alors altérée. Cependant, à chaque génération, les idées se modifient, les alliances successives apportent des éléments nouveaux dans le personnel. Quelques-uns, par la force des choses, la direction différente de leurs études, de leur éducation, de leur profession, s'écartent plus ou moins du foyer des traditions conservées par les anciens, par ceux qui considèrent les opinions et les sentiments héréditaires comme faisant partie du patrimoine moral de la famille. Là où les pères n'ont jamais bronché, on ne peut s'attendre à voir les petits-enfants rivés aux mêmes opinions dans un temps où tout a été et est encore d'heure en heure si profondément bouleversé. Malgré cela, les liens de la famille persistent. Les différences de caractère et de tempérament, les sollicitations d'intérêts contraires, les suggestions d'études et de travaux opposés n'ont pas encore troublé la cordialité de nos rapports. C'est là assurément un fait assez peu commun, et capable d'avoir donné au pays où il se produit une certaine notoriété. On peut ajouter qu'au point de vue matériel, la présence de ces véritables pèlerins que ramène chaque année,

comme les hirondelles au printemps, le joyeux temps des vacances, n'est pas sans profit pour les habitants, sans parler des nombreux étrangers à la famille que ses relations, ses amitiés, ses intérêts y attirent. J'ai prononcé le mot de pèlerin, et n'est-ce pas, en effet, comme un pèlerinage au berceau et au tombeau des ancêtres. Depuis que la célèbre abbaye de Saint-Pierre d'Avenay n'attire plus l'attention des étrangers sur le Val-d'Or, la présence de la postérité de Madame Paris n'a-t-elle pas contribué à conserver au pays quelque chose de son ancien renom et à aider au bien-être de ses habitants? A quelques-uns, cette union d'une nombreuse famille semble une menace de domination. De domination sur qui? domination sur quoi? Si quelques succès, dont ailleurs on se glorifierait, peuvent offusquer quelques esprits envieux, les revers qui ne sont pas plus épargnés à ceux qu'ils jalousent qu'à eux-mêmes, devraient les rassurer. Si jamais l'un de nous était tenté d'oublier l'humilité de sa fragile nature et la vanité des choses de ce monde, les adversités et les profonds chagrins auxquels nul n'échappe viendraient bien vite lui rappeler l'inexorable nécessité de se soumettre à la loi commune, et de s'incliner résigné sous la main miséricordieuse de Celui qui éprouve et qui pardonne.

LES SŒURS DE L'HOTEL-DIEU

ET LE

COMITÉ DE SURVEILLANCE DE NOTRE-DAME

(REIMS 1793)

Communication faite à l'Académie nationale de Reims
par M. le Dr Pol GOSSET, Membre titulaire.

En 1793, le service de l'Hôtel-Dieu, alors appelé Hospice d'humanité, était assuré par vingt-huit sœurs Augustines ; quatre furent arrêtées par ordre du Comité de surveillance de Notre-Dame et retenues près d'un an en prison. La formation et la vie de ce Comité, les circonstances de l'arrestation des sœurs hospitalières, tel est le sujet de cette note (1).



La Convention, considérant qu'il était urgent de *déjouer les intrigues* et de *surveiller les ennemis de l'intérieur,* arrêta par ses décrets des 21 et 30 mars 1793 la formation de Comités de surveillance, composés de douze membres élus par les assemblées primaires, qui recevraient la déclaration des étrangers.

Chaque commune de la République ou chaque section des communes divisées en sections, devait élire un comité. Reims qui avait huit sections, Vesle, Place-de-Ville, Mars, Notre-Dame, Cérès, Dieu-Lumière, Fléchambault et Jard, eut donc huit comités ; mais les élections,

(1) Les documents sont aux Archives de Reims : registre des délibérations du Comité, registre des déclarations des étrangers, registre de la correspondance et nombreuses pièces cotées.

retardées par la mauvaise volonté du Conseil général de la commune, n'eurent lieu qu'en juillet, au bureau de chaque section.

L'assemblée primaire de la section de Notre-Dame s'assembla le 24 juillet à l'École de Droit, dans le cloître Notre-Dame ; formée des citoyens âgés de vingt-et-un ans, ayant un an de résidence, elle comptait 469 électeurs : 96 seulement vinrent voter et un seul élu eut plus de 47 voix. Le décret qui exigeait le dixième des inscrits pour que les nominations fussent régulières, fut donc violé ; il en fut de même dans toutes les sections de Reims. Le procureur de la commune fit part de ses scrupules au directoire du district, qui les transmit au directoire du département ; dans sa réponse au Conseil général de Reims (12 août), celui-ci fut d'avis que l'insouciance ou la mauvaise disposition des citoyens ne saurait paralyser une mesure de sûreté, et que d'ailleurs les observations du procureur étaient sans intérêt, puisqu'aucun citoyen n'avait réclamé.

Les comités irrégulièrement élus commencèrent donc à fonctionner, ce qui fut d'autant plus regrettable que la Convention étendit considérablement leurs pouvoirs, et que, pour occuper les places qui, dans la suite, devinrent libres par le fait des démissions, il n'y eut jamais de nouvelles élections : au fur et à mesure des vacances, les citoyens non élus qui avaient eu le plus de voix aux élections de juillet furent invités à siéger.

En juillet, le Comité de surveillance de la section de Notre-Dame (1) était ainsi composé :

(1) Le Comité de surveillance du Temple de la Raison ne doit pas être confondu avec l'Assemblée sectionnaire du Temple de la Raison. Celle-ci était une réunion des citoyens de la section qui

Nicolas Lefrançois, apprêteur,	élu par	59	voix.
Math. Fressencourt-Villiet, fabr..	—	44	—
Champenois-Clicquot, marchand...	—	40	—
J.-B. Desmaretz fils, libraire......	—	34	—
Nicolas Devauversin.............	—	30	—
Boilletot-Rossignon.............	—	29	—
Ant.-L. Forest, rentier..........	—	28	—
Parmentier.....................	—	20	—
N.-L. Vautrat, libraire..........	—	20	—
Pruneau-Forest, fabricant........	—	20	—
Noiville.......................	—	19	—
P. Bertrand....................	—	18	—

Desmaretz (11 brum.), Devauversin (24 brum.), appeés à d'autres fonctions, démissionnèrent. Quand le représentant Bo, de passage à Reims, épura les autorités constituées, il trouva parmi les membres des Comités de surveillance les patriotes dont il avait besoin : Lefrançois, appelé au directoire du district, Bertrand, nommé officier municipal, et Noiville, notable, envoyèrent leur démission (30 brum.) En nivôse, le représentant Massieu fit de Champenois-Clicquot un substitut de l'agent national. Enfin la loi du 7 frimaire obligea Pruneau-Forest, qui était parent de Forest, à se retirer du Comité.

s'étaient groupés le 6 frimaire sur les conseils du président du Comité de surveillance ; son premier président fut Jeunehomme, le second Galloteau-Chappron, l'ancien maire que le représentant Bo venait de destituer. La vie de ce bas club serait intéressante à connaître, mais ses archives n'ont pas été conservées ; il arma six volontaires à ses frais pour les envoyer aux frontières (7-12 ventôse) et planta un arbre de la Liberté (30 ventôse). Son cachet représentait un temple de style grec. Chaque section avait son Assemblée sectionnaire.

Les membres successivement appelés pour les remplacer furent :

PARENT, tisseur.
BERTON-SIMON, fabricant.
DUCHESNE-LEGEAY, apprêteur.
BOUQUET, ferblantier.
LUTON, fabricant.
LELARGE-JEUNEHOMME.
LHOTE-GÉRUZÉ.

Parent, nommé à la surveillance des étapes aux Petites-Loges (12 floréal), fut remplacé par

JEUNEHOMME-BOISSEAU,

que ses affaires appelaient trop souvent à Paris et qui le 4 messidor céda la place à

LEBLOND-CHAPELET, foureur,

qui avait été élu par 13 voix.

Tous ces hommes sont très oubliés aujourd'hui, sauf Fressencourt ; car ce petit fabricant, âgé seulement de vingt-neuf ans, était une manière de personnage en 1793. Robespierriste fervent, il menait à son gré la Société des Jacobins et imposait ses conseils et surtout ses dénonciations aux représentants du peuple en mission. Il eut le triste courage de se réjouir vilement de la détention d'une femme de sa famille (1) arrêtée pour

(1) Lettre de Fressencourt aux membres du Comité de surveillance des droits de l'homme (27 frimaire II) : « Vous avez commis un acte de justice en purgeant la maison de mon père d'une vermine qui l'infectait, c'est de Mlle Marie-Jeanne Fressencourt dont je veux parler... » Il termine en dénonçant une pareille à elle, une de ses amies, Mlle Deligny. *(Arch. de Reims. Droits de l'homme,* C. 67.)

incivisme ; il jouait ainsi les Brutus à la ville... Deux ans après, l'acteur Delloye, victime des Jacobins, prit sa revanche en jouant les Fressencourt à la scène (1).

Le Comité fonctionna sans autre modification qu'un changement de nom ; appelé d'abord Comité de surveillance de la section de Notre-Dame, il devint Comité de la section du Temple de la Raison (2 frimaire), pour suivre l'exemple donné par Paris. Il faillit devenir Comité de la section de l'Être suprême : on était alors en prairial, Robespierre venait de faire constater par décret que le peuple français reconnaissait l'Être suprême, et le fameux rapport du 18 floréal allait être lu publiquement à Reims ; mais les subtils théologiens qui formaient notre Comité furent d'avis que la Raison émanant de l'Être suprême, il n'y avait pas lieu de substituer l'un à l'autre (9 prairial).

Les séances furent d'abord tenues deux fois par semaine à l'École de Droit (7 août) ; quand celle-ci fut achetée par Baudart, le Comité demanda au Conseil général et au District un bien national, la chapelle et la sacristie de Sainte-Marthe, qu'il obtint et occupa (11 frimaire) jusqu'au moment où ses excès communs à tous les Comités de la République nécessitèrent une suppression générale.

* * *

Nommé pour surveiller les étrangers établis dans sa

(1) *Le souper des Jacobins*, comédie en un acte, en vers, représentée pour la première fois à Reims, au bénéfice de l'ami Delloye. Reims, Lebègue, an III. — L'auteur, qui ne signa pas son œuvre, est A. Charlemagne, du Bourget, près Paris. Les personnages sont des jacobins rémois ; Fressencourt y est représenté sous le nom de Crassidor. La première représentation est du 19 germinal, III.

section, le Comité de surveillance de Notre-Dame ne voulut pas d'abord s'occuper d'autre chose et ce respect de la loi, de la part d'un comité révolutionnaire, est trop rare pour ne pas être signalé : c'est ainsi qu'à ses débuts il refusa à la municipalité de s'occuper du choix d'une maison de détention, et à la Société populaire de lui établir une liste des pauvres de sa section. Et plus tard, à une époque où ses pouvoirs étaient pourtant moins limités, il invoqua encore son incompétence pour ne pas aider la Société populaire à épurer le Conseil général (1).

Les pouvoirs des Comités ne restèrent pas longtemps aussi restreints; la Convention les chargea d'appliquer, conjointement avec les municipalités, les lois révolutionnaires et certaines mesures de sûreté générale et de salut public. Dans le commentaire du décret du 14 frimaire qui organisait le Gouvernement révolutionnaire, le Comité de salut public disait aux Comités de surveillance : « L'action qui part du sein de la Convention vient aboutir à vous ; vous êtes comme les mains du corps politique dont elle est la tête et dont nous sommes les yeux; c'est par vous que la volonté nationale frappe aussitôt qu'elle a décidé. »

Le 7 octobre, le Comité de surveillance de Notre-Dame commença la distribution des cartes dont le Conseil général l'avait chargé, pour mieux surveiller les étrangers et les ennemis de l'intérieur ; cartes de citoyen

(1) Le Comité... « déclare que bien qu'il connaisse que les corps aient pu mériter des reproches des administrés, il ne peut affecter ces torts à aucun des membres individuellement, ignorant qui les a eus ou fait avoir aux dits corps, qu'en conséquence sa religion lui défend de faire telle ou telle autre désignation... » (20 brumaire, *Registre des délibérations.)*

pour les individus des deux sexes domiciliés à Reims; cartes de sûreté pour tout ouvrier résidant momentanément à Reims; cartes de militaire pour les soldats de la garnison; cartes de surveillance pour les citoyens nés dans la République, non domiciliés; cartes d'hospitalité pour les citoyens nés hors de la République. Tout homme qui n'avait pas une de ces cartes était réputé suspect et traité comme tel, c'est-à-dire arrêté.

La loi des suspects (12 août et 17 septembre 1793) est celle qui fut appliquée le plus souvent par les Comités en général et par celui du Temple de la Raison en particulier, qui ordonna trente-sept arrestations non suivies de jugement, en l'espace de quelques mois. Le coup d'État de thermidor mit heureusement fin aux détentions, qui avaient été presque toutes maintenues plus d'un an. Battellier, conventionnel de la Marne, fut envoyé dans son département pour appliquer les lois des 21 messidor et 29 thermidor relatives aux détenus (1); en une seule nuit, dans une réunion générale des huit Comités, il parcourut les procès-verbaux des arrestations et pour la section de Notre-Dame ordonna douze élargissements (7-8 fructidor), peut-être treize; six de ces libérés restaient sous la surveillance de leur Comité. Huit jours après, le Comité du Temple de la Raison, uni au Comité de la Réunion (Jard), continua l'œuvre de réparation et d'oubli commencée par Battellier : trois détenues furent encore libérées (15 fructidor).

(1) 21 messidor II (9 juillet 94), décret relatif à la mise en liberté provisoire des laboureurs, moissonneurs, artisans, dans les communes au-dessous de douze cents habitants, détenus comme suspects.— 29 thermidor, II (16 août 94), décret qui rapporte la disposition de l'article 1er du décret précédent, qui limite son effet aux communes de douze cents habitants.

Les mises en liberté ne furent pas du goût des Jacobins de Reims. Ces sectaires écrivirent au Comité (lettre du 19 fructidor, C. 5) qu'ils avaient appris avec surprise et indignation l'élargissement d'individus suspects par leur incivisme prononcé et lui reprochèrent d'avoir obéi à une fausse humanité; ils terminaient en demandant les noms de tous les gens arrêtés, encore détenus ou élargis. Un mois plus tard, le Comité révolutionnaire provisoire du district, qui avait succédé aux huit Comités de surveillance de Reims, mit en liberté douze prisonniers.

Deux étaient morts en prison; restent sept détenus qui furent libérés à une époque qu'on ne peut préciser.

La liste détaillée des trente-sept détenus rangés d'après la date de leur arrestation nous a semblé intéressante à établir. Le lecteur n'oubliera pas que ces arrestations ont été ordonnées par des gens dont quelques-uns avaient été élus par moins de vingt voix!

17 Octobre 1793. — Lévêque de Champeaux (Marc-Séb. Anast.), seigneur d'Orainville (1). Motifs d'arrestation : noble, a deux fils émigrés, André Levêque de Coucy, vingt-six ans, sous-lieutenant à Bourgogne-Cavalerie, et Marc-Gérard Lévêque d'Orainville, vingt-sept ans, autrefois au régiment de Belzunce, dont son père avait été lieutenant-colonel; il n'a pas donné de preuves de son amour pour la liberté. Il avait pourtant été commandant de la garde nationale d'Orainville et avait manifesté son amour de l'égalité en faisant ôter son banc du chœur de l'église de ce village. A la levée des scellés (3 brumaire) on ne trouva chez lui « aucune correspondance avec les ennemis de la liberté et de l'égalité ». Il mourut en prison, le 13 nivôse, II.

(1) Il était le neveu de Louis-Jean Levesque de Pouilly; pour d'autres détails sur sa vie, voir : *Une famille rémoise au XVIIIe siècle*, par l'abbé Genet, pp. 339, 374, 380, qui ne parle pas de cette arrestation.

Lévêque de Champeaux (Marie-Nicole Canelle de Fontenay, femme de), native de Rethel, âgée de cinquante-huit ans. Arrêtée pour les mêmes motifs que son mari.

18 Octobre. — Bouda (Nicolas), trente-six ans, prêtre. Déserteur d'un bataillon de Reims, n'a prêté le serment exigé des fonctionnaires que tardivement et seulement devant notaire, au lieu de le prêter devant la municipalité; a manifesté des sentiments contraires à la Révolution. A la levée des scellés, 22 octobre, on ne trouva rien « qui pût ombrager le républicanisme ».

28 Octobre. — Becker (J.-B.), de Mayenne, quarante-deux ans, cordonnier. Recel de meubles d'émigrés et vente de souliers plus chers en assignats qu'en argent. Pendant sa détention il demanda à travailler pour les soldats de la République.

Becker (Françoise Létée, femme de), de Vouziers, quarante-neuf ans. Mêmes motifs et liaison avec des prisonniers autrichiens logés chez eux.

2 Brumaire. — Leblanc (Jean), de Reims, soixante-seize ans, fabricant de jarretières et artificier. Propos inciviques. Il mourut pendant sa détention.

6 Brumaire. — Paris (Nicolas), cinquante-cinq ans, marchand de vins. Déporté à Troyes, par ordre du Comité révolutionnaire établi à Reims, pour fanatisme et opinions contraires à la Révolution.

Paris (M.-J. Aubert, femme de), cinquante-six ans. Détention d'effets d'émigrés, relations avec des sœurs hospitalières et des prêtres insermentés. Élargie le 15 fructidor.

9 Brumaire. — Thuillier (Françoise Bouquin, femme de), de Montargis, soixante-deux ans, marchande de pain d'épice. Liaisons avec des personnes suspectes; a un fils prêtre de Saint-Étienne, émigré.

Thuillier (Jeanne-Marguerite), quarante ans; mêmes motifs. Élargie, ainsi que sa mère, le 7 fructidor.

Lasoigne (Nicole Lassot, femme de), de Thin-le-Moutier,

cinquante-deux ans, cordonnière. Émigration de son fils aîné. Élargie le 7 fructidor.

Deloche (Jeanne-Claire), de Mouzon, trente-sept ans. A un frère ancien chanoine, émigré (1). Élargie le 7 fructidor.

De Brossart (Thérèse Thibault, femme de), de Verdun. Liaisons avec des personnes suspectes. Élargie le 7 fructidor, ainsi que ses deux filles :

De Brossart (M.-B.-V.), de Lépine, près Châlons, dix-neuf ans. Mêmes motifs.

De Brossart (M.-J.-F.), de Verdun, vingt ans. Mêmes motifs.

14 Brumaire. — Neveu (Marie-Françoise), cinquante-six ans, religieuse hospitalière. A refusé de prêter le serment. Élargie le 7 frimaire, III.

Barbelet (Magdeleine), de Reims, quarante-neuf ans. Détention d'effets sacerdotaux appartenant à son frère, prêtre émigré. Élargie le 15 fructidor.

27 Brumaire. — Cheboeuf (J.-B.), soixante-douze ans. A un fils prêtre, présumé émigré ; rapports avec des gens entachés d'aristocratie.

Daspicq (J.-B.-A.), de Reims, trente-trois ans, tailleur. Propos inciviques. Élargi, ainsi que sa femme, le 7 fructidor.

Daspicq (Élisabeth Jamain, femme de), de Vaudesincourt, quarante-deux ans. Mêmes motifs.

16 Frimaire. — De Brossart, d'Avesne, quarante-huit ans, commis dans un bureau des messageries. (Voir les arrestations du 9 brumaire.) Sentiments contraires à la Révolution. « Ses ancêtres, il y a deux cents ans, étaient nobles. » Il vit de ses appointements. Élargi le 7 fructidor.

17 Frimaire. — Lepagnol (Marie-Anne), de Reims, soixante-trois ans, religieuse hospitalière. A refusé de prêter le serment. Élargie le 7 frimaire, III.

24 Frimaire. — Braux (Marie-Anne), de Reims, cinquante-

(1) Voir Boulliot, *Biographie ardennaise*, et le *Catalogue des imprimés du Cabinet de Reims*, t. III, nº 372.

deux ans, religieuse hospitalière. Mêmes motifs. Élargie le 7 frimaire, III.

Delaitre (Marg.-Franç.), de Reims, quarante-cinq ans, religieuse hospitalière. A refusé de prêter le serment. Élargie le 7 frimaire, III.

28 Frimaire. — Leblanc (F.), de Bay (Ardennes), quarante-trois ans, domestique de Lévêque de Champeaux. N'aime pas la Révolution, a conduit un émigré à Coblentz.

5 Germinal. — Barbe Chaussel, soixante-dix-sept ans, Marguerite Huet, soixante-et-un ans, Marie-Barbe Lapasque, Françoise Labbé, Marie-Nicole Bernard, Véronique Bernard, Marie-Anne Courboulin, Marguerite Igier, Marie-Anne Lamour, Marthe Pertrizot, soixante-dix-huit ans, religieuses hospitalières de Sainte-Marthe. Elles furent arrêtées pour refus de serment; à Sainte-Marthe, sœur Morel s'était seule soumise à la loi. Deux furent remises en liberté le 7 fructidor, Véronique Bernard et Marguerite Igier, peut-être aussi Marie-Anne Lamour; les autres ne le furent qu'en frimaire III, après avoir prêté le serment.

23 messidor. — J.-B. Servan, ex-vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel Diot. Fanatique dangereux, a chez lui des objets du culte. Il fut élargi par le conventionnel Bo, le 13 frimaire, an III.

20 thermidor.— Maréchal (Jeanne), sœur du curé de Saint-Thierry, émigré; sentiments contraires à la Révolution. Élargie le 15 fructidor.

Après les arrestations, il faut mettre à l'actif du Comité les perquisitions faites dans la nuit du 5 au 6 pluviôse, par ordre de Renaut, commissaire du Comité de sûreté générale de la Convention, pour déjouer les complots des ennemis de la République. Renaut avait écrit aux citoyens composant le Comité de surveillance du Temple de la Raison : « J'ai besoin de votre secours

et j'y compte en vrais républicains. En conséquence, je vous requiers de vous réunir aussitôt la présente reçue en assemblée extraordinaire pour vous partager en autant de cantons que vous êtes de membres et vous répandre chez tous les citoyens et surtout chez ceux qui donnent à loger dans votre section, accompagnés de la force armée à raison de quatre par chacun commissaire, et de faire une perquisition exacte chez toutes les personnes suspectées d'accaparement de marchandises et visiter la correspondance de ceux chez lesquels vous croirez devoir le faire..... Je vous recommande de prendre vos mesures de manière que cette visite soit commencée au plus tard à minuit. » (D. 44.)

Les commissaires s'assemblèrent sans trop de zèle à neuf heures du soir : ils n'étaient que six. Deux restèrent en permanence au Comité; protégés par un fort piquet de la garde nationale, — ils disposaient de cinquante hommes, — Fressencourt et Lelarge parcoururent une moitié de la section, Duchesne et Parent l'autre moitié : toute la nuit, ils entrèrent partout où bon leur sembla, visitèrent les tiroirs et les portefeuilles pour en extraire les correspondances, interrogèrent les citoyens ou les citoyennes sur leur provision de sucre, de grains, de vin, et ne trouvèrent rien de suspect : personne ne fut arrêté.

Arrestations, perquisitions, le Comité, comme on le voit, eut surtout des fonctions de police à remplir; il s'occupa de même de rechercher les déserteurs ou les femmes qui suivaient les armées, et de dresser sur la demande des autorités la liste des cultivateurs (7 frimaire) ou celle des ci-devant nobles (10 floréal) de la section.

Le Comité n'eut que peu à surveiller l'application de

la loi du maximum, qui, dans d'autres sections, celle du Jard, par exemple, provoquait à tout moment des dénonciations (1).

Les dénonciations! elles ne sont cependant pas rares à ce Comité, mais elles s'appliquent à d'autres crimes et éclairent d'un jour curieux l'état d'esprit des patriotes. En pluviôse, Guillot, boulanger rue de l'Université, fut dénoncé au Comité comme royaliste, fédéraliste et aristocrate; on demanda aux dénonciateurs (ils étaient plusieurs) : qu'est-ce qu'un fédéraliste? ils ne surent pas répondre.

Le soupçon d'ailleurs planait sur tout le monde; éclats de rire et cris de douleur étaient également mal interprétés, et le passant qui les entendait courait les dénoncer à son Comité.

Un soldat un peu gai fut arrêté sur la plainte d'un individu qui a écrit et signé sa dénonciation sur le registre spécial (2), à la date du 11 nivôse : « Je sousinier certifi avoir etandu chantée par un militere vive enriquate vive ce roi valliand suivi le couplée je lui ai dit au nom de la loy taitoi il ma répondu que cela ne me regardée pas et qu'il le chanteré malgré moi et de ceux quil voudrée lampêcher il la récitivée voilà pourquoi je le declare au commitée de ma Sestion. Signée : Devin. »

(1) Les travaux des huit Comités de Reims sont identiques; cependant les occupations des citoyens qui habitaient chaque section leur donnent un cachet particulier : c'est ainsi que le quartier Notre-Dame étant habité par de nombreux prêtres, le Comité eut à rechercher les lettres de prêtrise parce qu'elles portaient des marques de féodalité, et les titres qui accordaient des bénéfices parce qu'ils contenaient des privilèges et immunités.

(2) Registre servant à recevoir les déclarations des étrangers et autres conformément à la loi du 20 mars 1793. *(Com. de surv. Notre-Dame.)*

Contrairement à notre habitude, nous avons respecté l'orthographe du dénonciateur.

Une nuit d'hiver, en longeant l'Hôtel-Dieu, Porcelet, directeur de l'hôpital des Capucins, entendit des plaintes et des gémissements : quelque malade négligé par les sœurs, dut-il penser. Il était deux heures du matin ; il se fit ouvrir, se comporta « indécemment et avec menaces » envers la sœur de garde et courut à la chambre d'où partaient ces cris : il trouva une femme sur le point d'accoucher.



La séance du 23 fructidor fut la dernière. Lecture y fut faite de la loi du 7 fructidor, qui supprimait tous les Comités de surveillance des communes et les remplaçait par un Comité révolutionnaire de district; il n'y eut aucune récrimination. Les archives et le cachet (1) furent remis au Comité de la Réunion qui, seul des huit Comités, allait vivre sous un nouveau nom et durer encore quelque temps.

L'ancien Hôtel-Dieu, situé sur l'emplacement actuel du Palais de Justice et de la Prison, était donc sous la surveillance du Comité de Notre-Dame, qui eut ainsi à

(1) Cachet ovale de 3 centimètres de hauteur. Il représente un écusson, portant le nom de la section et l'œil de la surveillance posé sur un faisceau de licteur; de chaque côté pendent des grappes de fleurs et de fruits. Légende : République Française Comité de surveillance de Reims. Ce cachet, gravé par Denizart, avait coûté 10 livres. Quand le Comité changea de nom, l'écusson fut regravé et porta ces mots : Section du Temple de la Raison.

s'occuper des sœurs hospitalières, non pas à l'occasion de négligences constatées dans leur service (1), mais par application du décret du 3 octobre 93, qui est ainsi conçu :

« Art. I. — Les filles attachées à des ci-devant congrégations de leur sexe et employées au service des pauvres, au soin des malades, à l'éducation ou à l'instruction, qui n'ont pas prêté dans le temps le serment déterminé par la loi, sont, dès cet instant, déchues de toutes fonctions relatives à ces objets.

« Art. III. — Les corps administratifs sont tenus, sous leur responsabilité, de faire remplacer de suite les dites filles par des citoyennes connues pour leur attachement à la Révolution. »

Le Comité fut plus révolutionnaire que la loi d'octobre,ou plutôt il se heurta à des difficultés d'exécution : en effet, au lieu de destituer simplement les sœurs qui refusaient de jurer de maintenir de tout leur pouvoir la liberté et l'égalité, il déclara suspectes quatre d'entre elles, fort âgées et très écoutées de leurs compagnes, et les arrêta (2) ; mais c'est qu'il prévoyait combien il aurait de mal à trouver des citoyennes pour remplacer les hospitalières, et il pensait, par cette mesure illégale qui privait la communauté de ses chefs, venir plus facilement à bout des résistances. Mauvais calcul, d'ailleurs,

(1) Une seule plainte est venue jusqu'à nous, et sa source la rend suspecte. Le 6 janvier 92, on se plaignit à la Société populaire des hospitalières, qui ne donnaient leurs soins qu'aux malades ayant des sentiments anticonstitutionnels. L'affaire n'eut pas de suites.

(2) Une loi du 9 nivôse (29 décembre 1793), que je n'ai pu trouver à Reims, assimila aux suspects les sœurs qui refusaient le serment ; cette loi est *postérieure* à l'arrestation des sœurs de l'Hôtel-Dieu.

car, malgré quatre arrestations, seize sœurs ne cédèrent pas et elles paraissent avoir continué leur service sans interruption, en costume civil, il est vrai, et concurremment avec quelques laïques.

Au lieu de résumer les documents qui relatent les ennuis que les sœurs eurent à subir de la part du Comité, j'ai préféré reproduire intégralement les passages du *Registre servant aux délibérations du Comité de surveillance de la section de Notre-Dame de Reims,* qui racontent cette affaire. Le récit sera un peu plus long, il sera surtout plus vivant :

14 Brumaire. — Sur l'observation qu'il était à ne pas perdre de vue les sœurs hospitalières de l'Hôtel-Dieu, lesquelles n'avaient pas prêté leur serment, et l'accord général que sœur Neveu (1), mère des novices, était la plus entêtée et éloignait les autres, il a été arrêté que la municipalité serait invitée d'adjoindre deux commissaires à deux des nôtres pour tâcher d'amener les dites sœurs à leur serment. Ont été nommés, les citoyens Boilletot et Fressencourt pour cette invitation. De retour, ont dit qu'à six heures les deux commissaires arriveraient ; ce qu'étant, tous quatre se sont rendus au dit Hôtel-Dieu où se trouve, aussi sur invitation, le citoyen Joly-Pilloy, membre du District. Là, ils ont fait l'impossible

(1) « Marie-Françoise *Neveu,* âgée de 56 ans, sœur hospitalière à la maison d'humanité de Reims depuis 32 ans. Détenue depuis le 14 brumaire, avait refusé de prêter le serment, empêchait les novices dont elle était chargée de le faire, regardée comme la plus entêtée de la maison. Hospitalière depuis 32 ans, n'a pas de revenu. Avait des relations avec des personnes de son opinion. N'aimant pas la Révolution et n'ayant applaudi à aucune des époques qui assuraient la liberté, étant complétement fanatisée par des prêtres non assermentés. » (Extrait de : Copie des tableaux remplis par le Comité concernant les détenus, demandés par le district par sa lettre du 22 ventôse, 2[e] année républicaine, *Registre de correspondance.)*

pour conserver aux malades des hospitalières dont le remplacement n'est pas aisé; n'ayant pu y parvenir, nos deux commissaires nous rapportèrent qu'il avait été cru expédient de faire mettre en arrestation la dite sœur Neveu; pour quoi et de l'assentiment général du Comité ont été nommés les citoyens Boilletot et Vautrat... Alors étant sept heures, les citoyens Boilletot et Vautrat, chargés de l'arrestation de sœur Neveu, se rendirent à cet effet à l'Hôtel-Dieu, accompagnés de la garde qu'on avait retenu pour ce, lesquels ont promis rapport.

15 Brumaire. — Les citoyens Boilletot et Vautrat, faisant rapport de l'arrestation de sœur Neveu, ont dit l'avoir opérée, après avoir visité ses effets et avoir remis la clef à la supérieure; ont ajouté que ce n'avait pas été sans rumeur, que la garde n'avait pas été inutile pour en imposer, et que, vu la fermentation, ils avaient engagé la garde au retour du séminaire à faire une patrouille dans les salles pour y assurer le bon ordre... Survint députation des administrateurs de l'Hôtel-Dieu; après s'être entendus et avoir cherché les moyens de pouvoir décider les sœurs au serment, a été convenu qu'on engagerait le district et la municipalité à joindre une députation pour ensemble se rendre au dit Hôtel-Dieu avec nos commissaires nommés, Vautrat et Boilletot.

16 Brumaire. — Les citoyens Boilletot et Vautrat firent le rapport de leur mission d'hier soir à l'Hôtel-Dieu, par adjonction aux commissaires de la municipalité, et dirent qu'elle avait été infructueuse.....

Aussitôt le citoyen Boilletot remit sur le bureau la déclaration que conjointement avec Fressencourt, tous deux requis *ad hoc*, ils avaient reçue ce matin et dont suit teneur:

« Cejourd'hui 16 brumaire, nous soussignés, membres du Comité de surveillance de la section de Notre-Dame de Reims, nous sommes transportés à l'Hôtel-Dieu sur la réquisition des soussignées, à l'effet de recevoir leur soumission aux lois de la République, ce qu'elles ont promis et signé avec nous. Signé: J. Lecomte, J. Varlet, M. Demetz, Marie-Jeanne Bourlois,

Nicole Géruzez, Françoise Lhabitant, Simonne Galloteau, Simonne Géruzez la jeune; — Fressencourt-Villiet et Nicolas Boilletot. »

Après lecture, fut renvoyée la dite déclaration au Conseil général de la commune pour y être fait droit. Furent porteurs, Boilletot et Fressencourt.

8 Frimaire. — Les citoyens Fressencourt et Boilletot, qui avaient été nommés pour se transporter à l'Hôtel-Dieu, d'après la réquisition faite par les administrateurs de la dite maison, nous ont dit que les dix-huit sœurs ci-après dénommées, savoir les citoyennes Lépagnol, Bernard l'aînée, Bernard la jeune, Manceaux, Gentil l'aînée, Mennesson, Daudemant, Rainssant, Delaître, Gentil la jeune, Fressencourt l'aînée, Deneveux, Vernant l'aînée, Deligny, Fressencourt la jeune, Vernant la jeune, Chemery et Braux, requises de prêter leur serment, ont refusé. Il a été arrêté que nous en instruirions le directoire du district (1), ainsi que la municipalité (2), pour

(1) Réponse du district au Comité : « Les administrateurs du district de Reims s'occupent à envoyer dans les municipalités de son arrondissement pour faire arriver ici des sujets propres à remplacer les filles des maisons d'hospices qui n'ont pas rempli le serment exigé par la loi. Ce 15 frimaire, l'an 2e de la République une et indivisible. Massé-Marconville, Joly-Pilloy. » *(Com. de surv. Notre-Dame*, D. 11.)

Le district écrivit au Conseil général, le 16 frimaire, qu'il était instant de « s'occuper des moyens les plus prompts pour remplacer les hospitalières par des républicaines chez lesquelles on trouvera des dispositions et du talent pour se dévouer à un service aussi honorable et aussi utile pour l'humanité. » *(Reg. de délib. du Cons. gén.*, 19 frimaire.)

(2) Le Conseil général invita la Société populaire *(12 frimaire)* à lui désigner des citoyennes capables de remplacer les sœurs; elle ne répondit pas... et pour cause. Sur une nouvelle sommation du Comité (16 frimaire), le Conseil général fit une proclamation, qui fut lue dans les Assemblées sectionnaires, pour engager les citoyennes à venir s'inscrire à la municipalité. Il y eut enfin quelques candidates; j'ai trouvé trace d'une demande dans le *Registre des délibérations du Comité de surveillance de la section de*

qu'ils aient, de concert avec l'administration, à aviser à leur remplacement, attendant leurs réponses pour prendre les mesures nécessaires.

16 Frimaire. — Les citoyens Boilletot et Fressencourt, chargés de se présenter à l'Hôtel-Dieu pour savoir définitivement si les hospitalières de cette maison voulaient prêter le serment requis par la loi, nous ont dit qu'elles avaient refusé au nombre de dix-huit; ils nous ont même exposé que sur les renseignements pris à ce sujet, ils avaient appris que la citoyenne Lépagnol (1) avait beaucoup influé par ses instigations sur les dix-sept autres filles qui administrent cette maison, et était en partie cause de leur refus à prêter le serment. La chose mise en délibération, il a été arrêté qu'elle serait mise ce soir même en état d'arrestation ; de suite a été donné contre

Lepelletier. Mais attendu l'inconduite de la femme qui se proposait, le Comité « arrête qu'elle n'est propre à remplir aucune place publique ». Autre demande au Comité des Droits de l'homme (Dieu-Lumière): « S'est présentée au Comité Marie-Jeanne Colteau, native de Reims, âgée de 23 ans, avec une pétition adressée aux président et officiers municipaux, et autorisée par Lemoine, juge de paix des sections de la Montagne et des Droits de l'homme, suivie d'un grand nombre de signatures. Le Comité a mis son vu sur la dite pétition pour se présenter pour servir l'humanité souffrante à l'Hôtel-Dieu de cette commune. » *(Reg. des délib.*, 21 frimaire.) Deux jours après, autre demande sur laquelle on passa à l'ordre du jour.

(1) « Marie-Anne *Lépagnol*, âgée de 63 ans, native de Reims, fille hospitalière à Reims. Détenue à Reims depuis le 17 frimaire, s'était refusée à prêter le serment requis par la loi ; de plus, par ses instigations, a influé sur les autres filles de cette maison, est en partie cause de leur refus à prêter le serment. Était hospitalière à la Maison d'humanité depuis 24 ans, a un revenu de 200 livres de son patrimoine et une pension de 10 livres d'une de ses parentes. N'avait de relations que dans la Maison d'Humanité, n'aimait pas la révolution, ayant été endoctrinée par des prêtres non sermentés, étant toujours dans les mêmes sentiments et n'ayant applaudi à aucune des époques qui assuraient la liberté. » *(Registre de corresp.*, loc. cit.)

elle un mandat d'arrêt pour être mis à exécution par les citoyens Duchesne-Lejeay et Parent. Il a été arrêté qu'il serait de nouveau écrit à la municipalité et au district pour presser le remplacement des dames de Sainte-Marthe et de l'Hôtel-Dieu.

17 Frimaire. — Les commissaires ont dit que s'étant présentés munis de leurs pouvoirs en la maison de l'Hôtel-Dieu, hier à huit heures du soir, ils avaient au nom de la loi demandé à parler à la citoyenne Lépagnol. Conduits à l'infirmerie où elle était, ils lui ont enjoint au nom de la loi de les suivre en la maison de détention dite le séminaire. Examen fait de son portefeuille, il s'est trouvé dedans une lettre sans date ni adresse qu'ils lui ont proposé de signer, et que l'ayant refusé, ils l'avaient fait parapher par le juge de paix ainsi qu'une adresse. Visite faite dans sa chambre, il ne s'est rien trouvé de suspect ; après quoi, elle a été conduite en la susdite maison.

Les citoyens Boilletot et Fressencourt ont été chargés d'aller au bureau d'administration de l'Hôtel-Dieu avec la lettre de la citoyenne Lépagnol prendre des renseignements à ce sujet.

18 Frimaire. — On a demandé que la sœur Neveu puisse être transportée à Châlons et de suite en avons fait la demande au Comité révolutionnaire à Châlons.

19 Frimaire. — Le Comité désirant toujours d'amener celles de la maison hospice de l'Hôtel-Dieu qui n'ont pas fait le serment, attendu la difficulté de remplacer celles qui s'y refusent, a mis en délibération quel parti l'on prendrait relativement à la citoyenne Braux (1) et à la citoyenne Delaî-

(1) « Marie-Anne *Braux*, âgée de 52 ans, native de Reims, fille hospitalière. Détenue à Reims depuis le 24 frimaire pour n'avoir pas voulu prêter le serment et comme ayant influencé sur les autres, et comme telle regardée suspecte. Etait hospitalière à la Maison d'Humanité depuis 34 ans. N'a pour tout revenu qu'une pension de 40 livres que sa famille lui a faite avant la Révolution. N'a d'autres relations que dans la Maison d'Humanité, ne sortant pas. Son caractère et ses opinions politiques ne s'accordent pas avec

tre (1) qui, à ce qui lui a été rapporté, sont les plus entêtées et dont l'exemple influe davantage sur les autres ; l'on a pris à ce sujet les renseignements que l'on a cru nécessaires. La matière mise à la discussion du Comité, sur le rapport qui lui a été fait que les deux citoyennes ci-dessus n'avaient point troublé l'ordre de la maison, seulement que leur exemple entraînait les autres, la question mise aux voix, étant au nombre de huit, trois ont prononcé pour l'arrestation et cinq ont prononcé pour qu'elles soient, aux termes de la loi du 3 octobre dernier, chassées de la maison et privées de traitement. De suite on a décidé qu'extrait du présent serait envoyé à la Municipalité pour être mis par elle à exécution dans les vingt-quatre heures, et un autre à l'administration du dit Hospice pour lui en donner connaissance.

23 Frimaire. — On a mis à l'ordre du jour la demande du citoyen Legrand-Paquot, notable de la commune, qui a requis du Comité deux commissaires pour conjointement avec la municipalité mettre à exécution l'arrêté pris le 19 frimaire contre les citoyennes Braux et Delaître, hospitalières de la maison d'humanité de Reims; mais le Comité étant au nombre de neuf, on juge de mettre aux voix si l'arrêté pris le 19 frimaire contre les citoyennes Braux et Delaître serait rapporté. La proposi-

la constitution, ayant été fanatisée par des prêtres de cette Maison qui tous ont été réfractaires et n'ont applaudi à aucunes époques qui assuraient la liberté. » (*Reg. de corresp.*, loc. cit.)

(1) « Marguerite-Françoise *Delaître*, âgée de 45 ans, native de Reims, fille hospitalière. Détenue à Reims depuis le 24 frimaire pour n'avoir pas voulu prêter le serment requis par la loi et a aussi influencé sur les autres; à ce titre regardée comme suspecte. Etait hospitalière à la Maison d'Humanité depuis 29 ans. N'a aucun bien, ni revenu. N'avait d'autres relations ni liaison que dans la Maison d'Humanité; n'aimait pas la Révolution, ayant été travaillée par des prêtres non assermentés, étant toujours dans les mêmes sentiments pour obéir à sa conscience, n'a applaudi à aucune des époques qui assuraient la liberté. » (*Reg. de corresp.*, loc. cit.)

tion mise aux voix, la majorité a décidé qu'il le serait pour demain 24 frimaire. De suite on a envoyé deux commissaires à la maison d'hospice, où ils étaient assemblés en attendant les commissaires qu'il nous avaient demandés, à l'effet de prévenir les députés du district et de la municipalité que le Comité, pour raison à lui connue, avait jugé à propos de suspendre l'exécution de son arrêté et les priait de se retirer jusqu'à nouvel ordre. Les commissaires ont fait rapport que la demande du Comité était accordée.

24 Frimaire. — L'ordre du jour a amené le rapport fait hier 23 de l'arrêté pris contre les citoyennes Braux et Delaitre, hospitalières de la maison dite l'Hôtel-Dieu, qui les condamnait à être exclues de la maison et privées de leur traitement. Le dit rapport mis à la discussion du Comité, plusieurs membres ont dit qu'il est notoire que les dénommées ci-dessus étant toutes deux dans des principes opposés à la Révolution, elles devaient être regardées comme suspectes, et aux termes de la loi mises en arrestation. La proposition mise aux voix, étant au nombre de neuf, quatre ont prononcé pour l'arrestation, quatre autres pour l'exécution de l'arrêté pris ci-devant contre elles. La balance étant égale, le président (Boilletot) la fait pencher en prononçant pour l'arrestation. De suite ont été nommés Luton et Pruneau-Forest pour mettre le dit arrêté à exécution; les pouvoirs leur ont été délivrés, la force armée mandée et le juge de paix requis.

Un membre a demandé que vu la quantité de détenus dans la maison du séminaire, il serait à propos de mettre les deux condamnées à la maison du ci-devant Rondeau (1). On a député Fressencourt au district à l'effet de le lui demander; le district par écrit nous en a donné le pouvoir et cela sera exécuté ce soir.

26 Frimaire. — Le Comité a envoyé au Comité de sûreté

(1) Le Conseil général du département avait choisi, le 26 vendémiaire, le ci-devant Séminaire de Reims (Lycée actuel) pour recevoir les personnes suspectes du district. La maison du ci-devant Rondeau était située rue du Cloître, 12.

générale le procès-verbal d'arrestation des nommées Marie-Anne Braux et Marguerite-Françoise Delaître.

6 Pluviôse. — Il a été remis une lettre de l'agent national relative aux hospitalières de la Maison d'humanité de Reims, qui recommande à notre surveillance cette maison, attendu qu'il y a correspondance entre elles et les détenues ; l'agent national prouve son dire par une lettre de la sœur Mennesson, qu'il nous envoie aussi, laquelle a été saisie au passage. Sur ce, le Comité délibérant a arrêté qu'il serait écrit à la Municipalité, afin de l'engager de mettre le décret à exécution contre celles qui n'ont point fait le serment et pourvoir à leur remplacement.

Il y eut certainement un commencement de laïcisation, car le Conseil général put écrire au Comité de Salut public : « Le Conseil général de la commune vient de républicaniser deux hospices dont la conduite était confiée à des femmes fanatiques ; celles qui se sont montrées rebelles aux lois ont été mises en arrestation avec leurs pareilles, et elles ont été remplacées par des citoyennes, vraies sans-culottes, et dont la plupart sont mères de famille et ont leurs enfants et leurs maris à la défense de la patrie. » (*Reg. des délib.*, 16 germinal, an II.)

En résumé, quatre sœurs de l'Hôtel-Dieu furent emprisonnées pour refus de serment : sœur Neveu, le 14 brumaire (4 novembre 1793), sœur Lespagnol, le 17 frimaire (7 décembre), sœur Braux et sœur Delaître, le 24 frimaire (14 décembre). Un an se passa avant qu'elles ne fussent rendues à la liberté ; elles ne demandaient cependant qu'à servir les pauvres et promettaient de ne pas s'occuper de la chose publique, témoin cette pétition qui est sans date :

Citoyens,

Les malheureux de la Maison d'humanité réclament notre secours et nous avons le plus ardent désir de nous y rendre. Nous souffrons sensiblement de les sentir en si grand nombre et si peu de personnes pour les servir, et dans ce peu, il y en a même encore deux de malades de surcroit de fatigue; les autres ne pouvant suffire à la prodigieuse quantité de pauvres souffrants, réclament aussi notre aide. Consentirez-vous que les uns et les autres fussent plus longtemps privés des secours si légitimes dont ils ont le plus pressant besoin? Non, je ne puis croire que vous vous refusiez à leurs cris; vous n'ignorez pas l'état actuel de cette maison et de quelle utilité nous y serions. Nous aimons à nous persuader que vous vous rendrez à nos vœux, l'intérêt de nos frères plus que tout le reste nous engage à vous faire cette demande comme étant la plus propre à toucher des cœurs sensibles et bienfaisants. Vous n'avez d'ailleurs rien à craindre du côté de la chose publique; nous n'y avons jamais nui et nous ne sommes pas dans le cas de nous rendre répréhensibles. Je crois qu'on n'a pas de reproches à nous faire à l'égard de nos devoirs envers nos frères et qu'on ne peut mieux prouver ses sentiments qu'en se sacrifiant au soulagement de l'humanité souffrante : tels sont ceux dont nous sommes pénétrées. C'est pourquoi nous espérons que vous exercerez à notre égard, pour l'amour de ces malheureux, un acte d'humanité qui vous éternisera dans leur mémoire et dans la nôtre.

Salut et fraternité de la part des citoyennes de la Maison d'Humanité de Reims, détenues au ci-devant Séminaire.

Elles avaient espéré un moment qu'on pourrait leur appliquer la loi du 29 thermidor, et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu les avaient réclamées, — preuve que l'expérience tentée n'avait pas donné les résultats qu'on attendait ; mais le Comité révolutionnaire du district estima qu'elles n'étaient pas artisanes et qu'il n'y avait

pas lieu de délibérer, sauf aux pétitionnaires à se pourvoir devant le Comité de sûreté générale.

En frimaire an III (novembre 1794), Delacroix, conventionnel de la Marne, de passage à Reims, fut consulté par le Comité révolutionnaire pour savoir si dans les circonstances présentes on pouvait demander aux religieuses si elles persistaient dans leur refus ou si elles voulaient reconnaître la République et vivre sous les lois émanées de la Convention nationale ; le représentant répondit affirmativement, à condition de rendre compte au Comité de sûreté générale. Les sœurs dirent à Vallery, Henrié, Dauphinot et Assy, envoyés pour ce au séminaire, qu'elles reconnaissaient la République, qui a décrété la liberté des opinions religieuses, et qu'elles étaient disposées à vivre en républicaines sous ses lois. « En conséquence et vu l'utilité dont elles seront pour nos concitoyens malades en la Maison d'humanité, le Comité estime qu'elles peuvent être rendues à la liberté. Le Comité observe que l'administration de l'Hospice d'humanité les réclame comme devant être très utiles en la dite maison surchargée de malades (1). »

La détention des sœurs avait duré un an ; mais, comme on vient de le voir, le dernier texte qui se rapporte à leurs tribulations est une reconnaissance de leurs bons et loyaux services, signée par les administrateurs de l'Hospice et approuvée par les membres du Comité révolutionnaire du district.

(1) Registre des délibérations du Comité révolutionnaire du district, 6 frimaire an III (26 novembre 1794).

LA

CONFÉRENCE DU BARON DE BAYE

SUR LA TRANSCAUCASIE (1)

Compte rendu par M. HENRI JADART, Secrétaire général.

Dans sa séance du 24 mars 1899, l'Académie recevait l'un de ses membres honoraires les plus zélés et les plus fidèles, le baron de Baye, bien connu du public rémois. Il avait suffi de quelques invitations pour grouper autour de lui un auditoire d'élite, jaloux de profiter du récit de l'infatigable voyageur, et de voir les figures et les sites de ces pays lointains, rendus vivants sur l'écran à projections mis en œuvre par l'obligeance de M. L. Houlon. Nous rendrons simplement justice à chacun en disant que tout a réussi au gré de la société savante et de ses invités.

Le président de l'Académie, M. Léon Morel, a rappelé au début de la séance les affectueux liens qui l'unissent de longue date à l'archéologue, son confrère, et à l'érudit membre de la Société des Antiquaires de France ; il indique simplement le sujet de la conférence, dans lequel l'orateur entre de suite lui-même sans inutile préambule. Il divise en trois parties son récit : le pèlerinage d'Alaverdy, le séjour au pied de l'Ararat, et la réception du prince Amilokvari. De la

(1) Conférence déjà donnée à la Société de Géographie de Paris, dans sa séance du 17 mars 1899, et imprimée par cette Société.

sorte, défileront tour à tour les types originaux et les scènes les plus intéressantes que peut offrir une exploration en Géorgie. Ce sont, au surplus, les souvenirs instructifs d'une mission donnée l'an dernier par le ministre de l'Instruction publique.

Le monastère de Saint-Georges d'Alaverdy est un lieu de rendez-vous célèbre pour les Géorgiens, les Arméniens et les Musulmans de toute la région, chaque année au mois de septembre. Une légende plane sur ses origines et rend compte de celles de tout le pays. La venue des pèlerins offre les contrastes les plus singuliers, les traits de mœurs les plus caractéristiques de ces populations si différentes et cependant si mêlées les unes aux autres. Des traces de paganisme subsistent dans les sacrifices offerts au couvent et se mêlent au culte si populaire de saint Georges, protecteur de la Géorgie. A la prière succèdent les jeux, les boxes, les trafics en tous genres dont les Arméniens tirent profit. Les Musulmans s'inclinent devant les symboles chrétiens, qui « malgré des siècles de luttes, de haine, sont restés debout comme un rempart impérissable de la civilisation contre la barbarie (1) ».

Au delà d'Alaverdy, la route escalade les montagnes couvertes d'épaisses forêts ; on arrive à Erivan, qui « apparaît comme bâtie au milieu d'un vaste jardin, d'où émergent la coupole brillante d'une église et les dômes multicolores des mosquées ». Le panorama est vraiment grandiose tout autour de cette ville qui a gardé la pure physionomie persane. On est en face de l'Ararat, montagne surmontée d'une pyramide de neige,

(1) Les passages entre guillemets sont empruntés au texte même du conférencier.

montagne fameuse, connue des temps antiques et nommée « la mère du monde ».

La ville d'Erivan est peuplée de Persans qui s'adonnent au commerce et de Tartares qui travaillent comme des bêtes de somme; joignez-y les Arméniens qui spéculent. Voici des monuments grandioses, portes, mosquées, anciens palais des sardares, puis des bazars, des maisons à toiture plate étagées sur la pente d'un coteau.

De là, on se rend au couvent d'Etchmiadzin, où l'on demande audience au Catholicos, très respectable vieillard qui reçoit les étrangers avec une gracieuse affabilité.

En quittant Tiflis après ces deux excursions pour gagner la Karthalinie, le baron de Baye et son confrère M. Krafft, autre voyageur célèbre, aussi notre compatriote, furent les hôtes du prince Amilokvari. Ils séjournèrent dans sa demeure, où M. Félix Faure reçut du même prince la même courtoise hospitalité en 1869 ; il y laissa de précieux souvenirs et sa mort y cause aujourd'hui bien des regrets.

Gori est après Tiflis la seconde ville de Géorgie. Le bazar de Gori offre un aspect tout oriental. On y rencontre toujours Arméniens et Géorgiens ; ces derniers ont la taille entourée de leur épaisse ceinture d'argent qui forme pour eux comme une parure nationale. C'est là aussi que se vendent ces couronnes en clinquant, si répandues comme couronnes de mariage.

Les environs de Gori offrent les plus curieux buts d'excursion, à l'église de Sion, à la ville d'Ouplis-tzikhé creusée dans une montagne rocheuse, et, en outre, le prince Amilokvari voulut conduire lui-même ses hôtes à Dehalla et à l'église de Santhavis, l'un des plus beaux monuments de la Géorgie. Une réception grandiose et

pittoresque fut faite aux voyageurs par tous les membres de la famille de cet ami généreux de la France (1).

La conférence se termina par l'abrégé d'un conte géorgien, celui de la *Beauté*, conte « rempli d'art et de philosophie ». Il présente les phases de l'existence du prince Rostomella, qui, dans sa jeunesse, ne voulait pas comprendre le mystère de la mort, et finit par quitter le sein même de la Beauté pour subir le sort commun de l'humanité. Rien ne peint mieux cette terre poétique de la Géorgie.

De semblables conférences sont très utiles, très suggestives, comme on dit aujourd'hui, en ce qu'elles ouvrent des horizons indéfinis à ceux qui ne peuvent quitter la patrie. La France doit s'inquiéter de la vie du monde entier. Remercions notre charmant causeur pour cette suite déjà longue de ses relations de voyages et attendons-en de nouvelles de son amitié. H. J.

(1) Cfr. *Journal des voyages et des aventures de terre et de mer*, illustré, n° 121, compte rendu des voyages du baron de Baye, avec son portrait en costume circassien.

DENIER RÉMOIS

attribué à HUGUES DE VERMANDOIS

36e Archevêque de Reims

Communication de M. LÉON MOREL, Président de l'Académie, le 10 mars 1899.

Dans le cours de l'année 1898, il est arrivé en ma possession un denier d'argent de la cité de Reims, qui m'a semblé très intéressant et qui, en tout cas, est fort rare, puisqu'il est le deuxième connu (1). Ce denier pèse 1 gr. 3. A l'avers, il porte la légende circulaire connue: *Gracia Dei, Rex.* Dans le cercle central le mot *Lodvis* désigne le roi de France Louis IV d'Outre-Mer, comme nous le voyons entre autres dans *Gariel* (pl. 56, n° 26).

Le revers porte en légende circulaire: *Remis Civitas,* indiquant ainsi un denier de Reims.

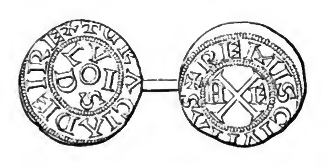
La difficulté gît dans l'interprétation des lettres H E qui accompagnent la croix au premier et au quatrième canton. Que signifient ces deux lettres.

Nous allons essayer de donner à ce problème, ou à cette énigme, une solution qui fait défaut jusqu'à présent. Pour cela, nous sommes obligé d'entrer dans quelques détails historiques.

Herbert, comte de Vermandois, s'empara de Reims à la mort de l'archevêque Seulf (925). Avec le concours du clergé rémois, des évêques de Soissons

(1) Je le croyais d'abord unique, mais le savant M. A. de Barthélemy, à qui je l'ai communiqué, m'a affirmé que M. Meyer en possède un semblable.

et de Châlons, il fit élire comme archevêque son propre fils, Hugues, âgé seulement de cinq ans. C'était un des abus de ce xe siècle, appelé *le siècle de fer*. Hugues, incapable d'aucune gestion, fut confié à son précepteur Guy, qui l'emmena dans l'école assez célèbre d'Auxerre. Le spirituel du diocèse fut confié successivement à Albo et Oldaric ; quant au temporel, Herbert se chargea lui-même de le régler. Mais à la mort de Charles le Simple (929), tout changea. Le nouveau roi Raoul, voulant abaisser l'orgueil et la puissance du comte de Vermandois, entra de force dans Reims avec des



évêques qui cassèrent tout ce qui avait été fait en faveur de Hugues, et on mit à sa place Artaud, moine de Saint-Remy. Le roi Louis IV d'Outre-Mer, qui monta sur le trône en 936, prit aussi parti pour Artaud ; mais le comte de Vermandois accourut au secours de son fils en se liguant avec Guillaume de Normandie et Hugues le Grand, père de Hugues Capet, de sorte qu'Artaud fut obligé de se démettre (941). Il se retira en protestant contre sa démission forcée. Voici donc Hugues rétabli de nouveau sur son siège : remarquons que, jusqu'ici, il n'avait pas été consacré ; il ne le fut, d'après certains auteurs, que sur la fin de cette année 941 ; par consé-

quent, manquant de cette formalité essentielle, il ne pouvait prendre, selon la coutume, que le titre d'élu, *electus*. Le comte de Vermandois, habitué à frapper monnaie dans les pays soumis à son autorité, eut la pensée, aussitôt maître de Reims, d'y faire frapper monnaie au nom de son fils, pour mieux consolider son autorité; mais, sentant que Reims était en droit, sinon en fait, du domaine du roi Louis IV, il crut prudent de conserver le nom de ce roi ; il se contenta de mettre, dans les cantons de la croix, l'initiale de Hugues, H, et celle de son titre, E, élu, *electus*. Cette pratique commençait peut-être à s'établir ; elle se continua dans le moyen âge, et l'on peut constater, dans les cantons de la croix de certaines monnaies, soit l'initiale du nom de la ville où se frappait cette monnaie, soit l'initiale du seigneur qui l'émettait (1).

Nous croyons donc que ce denier a été frappé à Reims sur la fin de 940, après l'expulsion d'Artaud, et que les initiales H E indiquent Hugues, élu (archevêque) *Hugo electus*. Cette conjecture, qui nous paraît vraisemblable, nous la soumettons à l'autorité des savants numismatistes, qui seuls ont le droit de la sanctionner.

Léon MOREL.

(1) Il est possible que cette monnaie d'Hugues n'ait pas été émise en grande quantité, car ce prélat ne jouit pas longtemps de la tranquillité. L'empereur Othon s'unit à Louis IV pour reprendre Reims; Artaud fut rétabli et Hugues se retira à Mouzon. Cité aux conciles de Verdun (947) et d'Ingelheim (948), il refusa d'y comparaître, et ses adversaires finirent par l'expulser de Mouzon, sans qu'on sache au juste ce qu'il est devenu.

Il est bien évident que ce que nous venons d'énoncer n'est qu'une conjecture, qui a besoin de recevoir la sanction des personnes compétentes. M. de Barthélemy, aux lumières de qui je me suis fait un devoir de soumettre l'idée émise par moi, m'a fait les observations suivantes :

« Les savants n'ont pu encore deviner la valeur des « lettres isolées qui paraissent sur des monnaies ré- « moises : v et A et c, à l'époque de Charles le Simple; « s, cc, HE, à l'époque de Louis IV.

« Les v, A et c de Charles le Simple ne répondent pas « aux noms des archevêques contemporains Foulques, « Hervé, Seulf. De plus, la qualification d'*electus* ne « paraît, en numismatique française, qu'au XIVe *siècle*, « sur un denier tournois d'Adhémar de Monteil, évêque « de Metz (1325-1361). En Allemagne, on le trouve au « commencement du XIIe siècle à Quedlinbourg, Liège « en 1194, puis au XIVe et au XVe siècle. Je ne puis donc « rien vous affirmer jusqu'à ce que l'on ait trouvé, « en numismatique, un autre exemple de la lettre E « signifiant *electus* vers le Xe siècle. »

DÉCOUVERTE

ET

FOUILLE DES CIMETIÈRES GAULOIS

Lieudit QUARTIER-SAINT-BASLE, territoire de Beine (Marne)

Lieudit LA NOUE-D'AMBIGNY, territoire de Prunay (Marne)

Communication de M. Ch. COYON, Membre correspondant à Beine [1].

En vous présentant, pour la troisième fois, le résultat de mes fouilles dans le canton de Beine, permettez-moi de vous remercier de l'intérêt que vous avez bien voulu prendre à mes précédentes lectures.

Deux cimetières gaulois sont venus s'ajouter à mes découvertes.

1897-98. — Le premier est situé à environ un kilomètre de celui de Montéqueux, territoire de Beine (domaine des Commelles), lieu dit le Quartier Saint-Basle. Ce cimetière, traversé par le vieux chemin de Reims à Grandpré, est composé de trois groupes séparés l'un de l'autre par une distance de 80 mètres environ.

Le premier groupe, côté nord, contenait dix sépultures, le second neuf, et le troisième, côté sud, quatorze.

Dans chaque groupe, une sépulture contenait l'épée et la lance ; une autre, un torque, des bracelets et des fibules.

Les autres nous ont donné des bracelets, fibules, couteaux, vases, etc.

[1] Voir les précédentes fouilles de M. Ch. Coyon dans les t. XCIX et CIII des *Travaux de l'Académie*.

Le plus bel objet qui soit sorti d'une sépulture à torque est une fibule en bronze, assez forte, bien ciselée et portant à l'extrémité de ce que nous appelons le col de cygne, une tête humaine de la grosseur d'un pois.

Ces trente-trois sépultures semblent appartenir au IIe ou IIIe siècle avant notre ère.

1898-99. — Le second cimetière, situé au sud du précédent, et à environ 1,200 mètres, se trouve sur le territoire de Prunay (domaine des Commelles), lieudit la Noue-d'Ambigny; il longe la route de Beine à Sillery sur une longueur d'environ 250 mètres.

Malheureusement, presque toutes les sépultures ont été fouillées à une époque inconnue, et malgré mes travaux assidus, je n'ai pu recueillir qu'une faible partie du mobilier funéraire.

L'unique parure en bronze que j'aie sortie est un torque en bronze, torse et à crochet, deux bracelets et une fibule en fer.

Les autres sépultures nous ont donné :

Une dizaine de bracelets, armilles, fibules en fer, anneaux, lances, couteaux, etc.

Deux poignards en forme d'épée, dans leurs fourreaux, mesurant 0m36.

Les vases, peu nombreux, étaient de fabrication grossière.

Les pièces les plus intéressantes, que deux sujets tenaient dans la main droite, sont deux rasoirs sans manche en forme de croissant.

Ce cimetière ne contenait pas moins de cent sépultures orientées ou du nord au sud, ou du nord-ouest au sud-est.

Leur profondeur variait de 0m40 à 0m50.

Les objets recueillis nous ont laissé supposer que cette nécropole était antérieure à la précédente.

Je joins, à ma lecture, une carte indiquant exactement les contrées où j'ai trouvé des sépultures gauloises, sur les territoires de Nogent-l'Abbesse, Beine, Prunay, Thuisy et Prosnes.

Je désirerais que cette carte suggérât à mes collègues l'idée de m'imiter et à d'autres le soin de les grouper ; car le jour où aura paru cette publication, on possédera les éléments d'un travail d'ensemble d'un intérêt réel pour ceux qui s'occupent d'archéologie.

TRAVERSÉE DE LA VOIE ROMAINE

DE REIMS A CASTRICE

près de Château-Porcien

ET FOUILLES SUR CETTE VOIE

près d'Avançon (Ardennes)

Communication de M. le docteur LAMIABLE, Membre correspondant à Château-Porcien.

En adressant à l'Académie le plan de Château-Porcien et de ses environs, d'après le plan cadastral de 1823 (1), je puis lui donner la figuration du chemin des Romains vers Reims, en même temps que des renseignements sur une petite portion dont j'ai retrouvé la trace. Cette portion se trouve à la *Briqueterie*, dans l'angle formé par le chemin ancien d'Écly, et la partie neuve qui l'a remplacée, lors de la construction du chemin de grande communication de Faissault à Neufchâtel. L'an dernier, j'ai suivi la direction de ce tronçon par de petites fouilles à cet endroit.

Il est très probable que le chemin des Romains arrivait à la place publique actuelle de Château-Porcien pour prendre à droite vers Écly, et que le camp, situé au lieu dit *Nandin* (2), était desservi par un chemin spécial, peut-être le grand ou le petit chemin de Saint-Fergeux.

(1) Ce plan reste en dépôt aux archives de l'Académie.

(2) *Nandin* ou *Naudin*, lieudit entre Château-Porcien et Condé-lès-Herpy, encore entouré sur une face d'une sorte de retranchement.

En ce lieu dit *Nandin*, il a bien été, à ma connaissance, trouvé trois cents pièces romaines. Les deux que j'ai envoyées au Musée de Reims ont été trouvées auprès de la *Briqueterie*, emplacement de la voie romaine. L'an dernier, il en a été trouvé trois près de la route de Barby à Rethel.

J'ai, en outre, fouillé une portion du chemin des Romains vers Avançon. J'ai constaté sur l'emplacement de ce chemin :

1° A la base, une assise de craie laissée en gros morceaux ;

2° Au-dessus, une épaisseur de sable (de $\frac{0}{10}$ de sable pur, $\frac{1}{10}$ de craie et de silex) de 0m80 environ par place ;

3° J'ai trouvé au-dessus, un lit de graviers par places, ces places sont rares; les graviers disparus sont éparpillés en partie le long de la chaussée romaine, sur une largeur de chaque côté de 10 à 20 mètres ;

4° Encore au-dessus de ces graviers, il y avait une assise de cailloux, ou plutôt de silex noirs, taillés à petites facettes ovoïdes, de la grosseur du jaune d'un gros œuf : ils ont été enlevés et servent d'assise inférieure au chemin nouveau de Château-Porcien à Avançon.

La grosse assise de sable a été évidemment prise pour l'ancienne voie à Taizy, où le sable est très abondant, et servait sans doute à préserver la craie de la gelée.

L'autre portion de la voie romaine, à l'endroit de la *Briqueterie*, est constituée :

1° A la base, par des pierres grandes et fortes ;

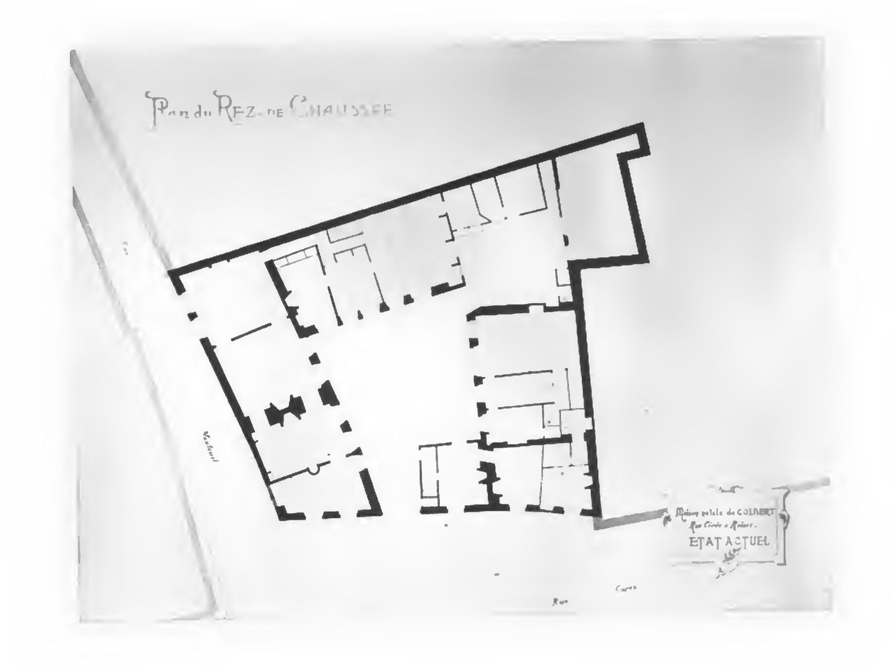
2° Au-dessus, par une assise de chaux et sable très dure et difficile à entamer ;

3° Au-dessus, de silex noirs absolument semblables à ceux de la portion décrite de la chaussée de Château-Porcien à Reims. La différence de construction ci-dessus tenait sans doute à la différence du sol, absolument crayeux vers Reims, argileux vers Écly (1).

A remarquer le *Champ de Bataille,* lieudit au nord-ouest du camp de *Nandin.*

Château-Porcien, 1er juillet 1899.

(1) A l'appui du mémoire de M. le docteur Lamiable, nous pouvons apporter une relation de fouilles semblables opérées sur la même voie romaine, à Boult-sur-Suippe (Marne), il y a environ un siècle. Un tracé de la voie fut exécuté et accompagné de notes assez détaillées; la dernière note indique une fouille opérée sur le terroir de Saint-Loup-en-Champagne (Ardennes). Au-dessus du tracé de la coupe de la voie, d'un dessin assez précis, se trouve le titre : *Profil du chemin romain partant de Rheims, passant par Bloust-sur-Suippe, conduisant à Château-Portien. Tranchée à la Croix Gaudenose. Sur une hauteur à trois lieues et demie de Rheims.* — Ce dessin original nous a été donné en 1898, par M. Élias Liebbe, associé-correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, et il sera publié avec ses notes dans le *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims,* au canton de Bourgogne. H. J.


Plan du REZ-DE CHAUSSÉE
Maison natale de COLBERT
Rue Cérès à Reims.
ETAT ACTUEL

LA

MAISON NATALE DE COLBERT

Notice historique et descriptive

Lecture faite à l'Académie de Reims, dans sa séance du 26 janvier 1900, par M. Henri JADART, Secrétaire général.

L'illustre Rémois Jean-Baptiste Colbert a été essentiellement « l'un des grands hommes laborieux de la France », selon l'expression de l'un de nos plus pénétrants historiens (1). Il fut en cela, continue Fustel de Coulanges, « le représentant de l'esprit moyen », le type des classes moyennes dans leur prodigieux essor au XVIIe siècle (2). Si nous parcourons la généalogie des Colbert depuis le XVe siècle, sans même discuter la fabuleuse légende de l'origine écossaise, nous trouvons que les ancêtres de cette lignée très nombreuse sont qualifiés le plus souvent avec les professions de maître maçon, d'apothicaire, de laboureur, marchand drapier, chirurgien et autres semblables professions toutes lo-

(1) *Une conférence de Fustel de Coulanges sur Colbert*, dans la *Revue des Questions historiques*, 1er janvier 1900, pp. 228 à 234, avec un préambule par Léon-G. Pélissier. Cette conférence fut donnée, en 1872, à Strasbourg, pour la série des conférences inaugurées par le consistoire protestant. Fustel de Coulanges y étudie spécialement en Colbert l'*homme laborieux* : « Je voulais, dit-il, vous mettre sous les yeux un représentant, un type du travail. Je ne l'ai pas trouvé mieux qu'en Colbert. » (P. 230.)

(2) « Colbert est un esprit très ordinaire, nullement inventif : c'est tout simplement le représentant de l'esprit moyen de la France. » FUSTEL DE COULANGES, *Conférence sur Colbert* (1872), citée plus haut, p. 230.

cales (1). Dès le règne de Henri IV, les charges municipales et de petite robe viennent rehausser quelques membres; puis, sous Louis XIII, des titres de secrétaires du roi, de commissaires des guerres et de payeurs des rentes sont conférés à des hommes de finances et de négoce à la fois; ils indiquent l'orientation nouvelle des plus intelligents, qui se qualifient seigneurs de Vandières, de Terron, etc. Ceux-là vivent à Reims, à Paris, à Troyes, dans l'attente des places les plus enviées à la cour, dans la haute magistrature et dans l'armée, où ils prennent enfin pied dans le milieu du XVIIe siècle. C'est l'histoire de nos familles rémoises de l'époque : des Lespagnol, des Bachelier, des Pussort, des Coquebert, et de tant d'autres alliées entre elles et aspirant à l'envi aux honneurs de la noblesse, après avoir été à la peine dans leurs boutiques de marchands.

Aussi l'immortel ministre de Louis XIV ne naquit ni dans un château de gentilhomme féodal, ni dans un hôtel de grand seigneur, mais dans une vraie maison bourgeoise, dans la demeure d'un commerçant, et cette maison reste encore, près de trois siècles après sa naissance, le siège d'un des négoces de tissus les plus honorables de notre ville (2).

A l'occasion d'un tel souvenir, qui est véritablement historique, il serait loisible de reprendre l'étude de l'origine des Colbert à Reims, de préciser les principales branches de leur famille au moment de l'existence du

(1) *Portefeuille de Coquebert de Taizy*, à la Bibliothèque de Reims, *Généalogie, origine et filiation des Colbert*. Voir aussi les notes de MM. Monnot des Angles et Louis Paris, dans les *Séances et Travaux de l'Académie de Reims*, t. I, pp. 145 et 154, et enfin le chapitre de Louis Paris sur Colbert dans le *Remensiana* (1845), pp. 347 à 367.

(2) Maison Cazier et Vve Duhalde.

plus célèbre de ses enfants ; car, après lui, elle semble disparaître et s'éteindre totalement dans nos murs. Mais ce vaste sujet dépasserait de beaucoup les limites d'une monographie de ce logis, que nous voulons uniquement faire connaître avec ses habitants successifs au point de vue historique, après l'avoir examiné dans sa construction et ses décorations au point de vue descriptif.

Nous devons d'abord renvoyer, en dehors de nos écrivains locaux, à une première description qui en a été donnée avec quelques détails dans un ouvrage général sur les maisons des grands hommes depuis l'antiquité jusqu'à nos jours (1). Celle de Colbert s'y trouve citée avec honneur, en même temps que les somptueuses demeures de Richelieu et de Mazarin, dont il fut comme le principal successeur, après avoir été l'intendant et l'élève du second de ces cardinaux ministres (2). L'étude de la vie d'un personnage tel que Colbert ne peut que gagner à être sans cesse reprise à ses débuts et replacée dans son milieu provincial, au sein du monde des affaires qui fit son apprentissage, dès l'enfance, au rôle si considérable qu'il joua dans le gouvernement de la France (3).

(1) Voir le volume de la *Bibliothèque des Merveilles*, Paris, Hachette (1893), intitulé : *Maisons d'hommes célèbres*, par André Saglio, où figure la maison natale de Colbert avec notes historiques, mais sans vue extérieure ni intérieure, pp. 148 à 152. Ouvrage récompensé à l'Institut en 1894.

(2) M. Ernest Lavisse a publié une étude sur *Colbert, intendant de Mazarin*, dans la *Revue de Paris*, 1er septembre 1896.

(3) On recourra toujours avec profit à l'*Histoire de Colbert et de son administration*, par Pierre Clément. La 2e édition (2 vol. in-8°, Paris, Didier, 1874, t. I, pp. 4 et 5), ne contient rien sur la maison natale à propos de l'origine de la famille et des premières années de Colbert. La 1re édition (Paris, Guillaumin, in-8°, 1846), ne donne rien non plus sur la maison natale, pp. 76, 77 et 454.

CHAPITRE I.

Description de la maison natale de Colbert, dans son état actuel (1890-1900).

La maison du *Long-Vestu* formait depuis le moyen âge l'une des enseignes les plus connues du vieux Reims, à l'angle de la rue de Porte-Cérès et de la rue de la Vache (1). Il en est question dans les actes des particuliers comme dans les registres publics (2). On la signalait, au milieu du XVII[e] siècle, comme l'une des habitations dignes de recevoir des hôtes illustres, et précisément il s'agissait de loger Mazarin, Turenne et leurs généraux victorieux dans la maison de Colbert ou en d'autres demeures bourgeoises (3).

Malgré le changement qui s'opéra dans la devanture par la reconstruction de la porte au cours du XVII[e] siècle et par la suppression de l'enseigne qui remontait probablement à la même époque, l'immeuble conserve une physionomie caractéristique encore remarquable de nos jours (4). Comme il n'avait pas été mis à l'alignement

(1) Depuis 1840, elles s'appellent rue Cérès et rue Nanteuil.

(2) 1615. « On travaille au rehottage par Michel Quantin, paveur, en la rue de la Vache, proche le Long-Vestu. » *(Archives de Reims, Comptes des Pavés*, t. XXIV, f° 250, recto.)

(3) Séance du conseil de ville du 13 janvier 1653. Mémoire des maisons bourgeoises pour loger M[gr] le Cardinal (Mazarin) et les généraux venant de Château-Porcien : M. Raoul Hachette, au *Long-Vestu. (Conclusions du Conseil de Ville de Reims*, 1653.)

(4) « On la connaissait, du temps de nos pères, sous le nom de Long-Vêtu. Elle le devait à une enseigne représentant un sauvage habillé d'une longue peau fourrée. » (Prosper TARBÉ, *Reims, essais historiques, ses rues et ses monuments*, in-4°, 1844 ; voir sur la maison et la famille des Colbert les pages 181 et 203.) Nous n'a-

des premières maisons de la rue Cérès bâties en style d'annexes de la place Royale, bien que le projet en ait été approuvé mais non exécuté (1), il reste, en avant de ce seuil historique, une sorte de petite place ou d'élargissement fort utile au débouché de la rue Nanteuil. C'est aussi une particularité qui distingue la maison de Colbert et en protège les bases primitives remontant au moyen âge.

Souhaitons que l'état de choses actuel dure et se perpétue au milieu des bouleversements contemporains, et en dépit de la manie des embellissements souvent fatale aux vieux souvenirs. Il vient d'en être donné une fidèle image en héliogravure (2), conforme à celle que nous reproduisons ici d'après le crayon de M. Auger.

vons trouvé nulle part ailleurs de renseignements sur la représentation du *Long-Vêtu*, qui pouvait être, en effet, un sauvage, auquel il fallait peu de vêtements pour être longuement vêtu. C'était bien là un trait malicieux digne de nos vieilles enseignes.

(1) 1er may 1766. Permis à Gérard Sutaine-Jourdain, négociant, de démolir et de reconstruire la façade de sa maison du côté de la rue de Cérès et partie de celle en retour du côté de la rue de la Vache, à condition de la faire en avant et d'alignement au sud du mur des bastimens de la rue Dauphine (rue Cérès actuelle), suivant la même forme et hauteur d'architecture des bastimens opposés en ladite rue, à l'exception d'une porte cochère que ledit sr Sutaine pourra faire ouvrir...... et la partie rue de la Vache..., à charge de faire graver en lettres noires bien apparentes : *Rue de Cérès* et *Rue de la Vache. (Archives communales de Reims.* Les conclusions du Buffet de l'Échevinage s'arrêtent à l'année 1655. Ce sont les titres de propriété qui ont conservé l'autorisation des échevins, voir en appendice, pièce III.)

(2) La maison natale de Colbert est reproduite en belle perspective, avec une notice sur le célèbre ministre, une vue de son portrait et de sa statue, dans le livre récent : *Une vieille cité de France, Reims, Monuments et histoire*, par H. Bazin. Reims, F. Michaud, 1900, pp. 387 à 395.

EXTÉRIEUR.

La façade principale sur la rue Cérès est percée d'une haute porte cochère dans le beau style Louis XIV ; elle offre à la clef une tête d'un fort relief dans un cartouche et une console sur chaque côté ; les pilastres latéraux supportent la saillie d'une corniche unie qui surmonte la porte.

Sur la gauche de l'entrée, un large corps de logis, en forme de pavillon, est percé de deux fenêtres à chaque étage et d'une lucarne dans les combles : toutes ces ouvertures ont gardé leurs fenêtres anciennes avec les petits carreaux de l'époque. A droite de la porte cochère, s'ouvre une seule fenêtre surmontée d'une baie étroite à cintre surbaissé. La maison contiguë, toujours sur la droite, également en forme de pavillon, mais plus basse que celle de l'aile gauche, a été récemment réunie par le propriétaire de l'immeuble à son habitation (1). Elle devait en faire partie primitivement, car elle est du même temps et du même style, à peu près, avec tables saillantes en plus au bas des fenêtres du rez-de-chaussée et de celles de l'étage supérieur. Les deux pavillons ont des corniches analogues sous la toiture et sont munis de hautes cheminées en pierre.

C'est au-dessus de l'entrée principale, sur un massif en maçonnerie, qu'a été fixée l'inscription commémorative gravée sur une plaque de marbre noir, mesurant 1 mètre de largeur sur $0^{m}70$ environ de hauteur. Cette plaque ne masque pas, comme on l'a cru à tort, l'ancienne enseigne depuis longtemps disparue (2).

(1) La petite porte sur la rue a été alors bouchée.

(2) L'historien de Colbert a relaté une tradition inexacte au sujet de l'enseigne que cette plaque recouvrirait, quand il a dit :

La Commission des Archives, créée par un arrêté du maire de Reims, en date du 22 février 1822, et composée de six membres : MM. Ruinart de Brimont, maire, président, Griffon, Jacob-Kolb, Lacatte-Joltrois, Siret, bibliothécaire, et Grassière, secrétaire, prépara et rédigea, à l'occasion du sacre de Charles X, les inscriptions historiques qui se trouvent encore à divers endroits de la ville.

C'est ainsi que l'on posa aux frais de la Ville, en avril ou mai 1825, cette plaque de marbre « au-dessus de la porte de la maison dite le *Long-Vétu*, située au coin des rues Cérès et de la Vache » (1), avec ce titre en lettres d'or :

JEAN-BAPTISTE COLBERT
MINISTRE D'ÉTAT SOUS LOUIS XIV
EST NÉ DANS CETTE MAISON
LE 29 AOUT 1619.

Une seconde plaque de marbre, sur la gauche de la porte cochère, a indiqué successivement les maisons diverses, qui ont tour à tour occupé les locaux affectés au commerce. La muraille n'a subi aucune autre variation que ces changements de plaque.

La façade sur la rue Nanteuil n'est percée d'aucune porte actuellement, mais il en a existé une ancienne,

« Cette pierre commémorative placée, en 1825, à l'occasion du sacre de Charles X, cacherait, dit-on, l'enseigne *Au Long-Vestu*, qui aurait, suivant l'abbé de Choisy et beaucoup d'autres auteurs contemporains, servi au grand-père de Colbert.» (En note, dans l'*Histoire de Colbert*, par P. CLÉMENT, 2e édit., t. I, p. 528.)

(1) *Précis historique du sacre de S. M. Charles X*, par SIRET ; vol. in-8°, 1826, p. 123.



Façade principale sur la rue Cérès.

cintrée et formant porte cochère, dont on a retrouvé la trace dans le mur lors d'une réfection en 1887. Cette réfection préserva les restes encore visibles de la construction primitive à l'étage supérieur qui remonte au XIII[e] ou au XIV[e] siècle : on y aperçoit, en effet, d'intéressants vestiges d'architecture gothique, analogues à ceux des maisons historiques de la rue de Tambour.

A l'angle, sur la rue Cérès, à mi-hauteur, on voit le débris informe d'une sculpture qui décorait cet angle ; de là, part une corniche moulurée qui se prolonge sur toute la façade; au-dessus de ce cordon, à un mètre de hauteur environ, se trouve le débris d'une tête; à gauche et au-dessus, on aperçoit les tympans de deux fenêtres du premier étage, formés de trois arcs en tiers-point et tréflés; l'une des fenêtres est composée d'une baie et l'autre de deux, les baies séparées par un meneau caché sous le crépis moderne. Une autre fenêtre du XIII[e] siècle a été modernisée lors de la suppression du tympan; plus loin, quatre autres fenêtres, dont trois seulement ont gardé leur tympan tréflé primitif; la dernière a été mutilée, et l'avant-dernière a été allongée du bas.

Sur la même ligne, à 0m60 de la corniche, trois petites têtes émergent du crépis; ces têtes sont surmontées de coiffures en forme de mortier; une quatrième domine la seconde fenêtre : il serait difficile de préciser l'emploi de ces têtes, à cause de l'irrégularité de leur position par rapport aux fenêtres.

Au rez-de-chaussée, deux fenêtres seulement ouvrent à l'extrémité, carrées, ayant gardé leur encadrement primitif et la trace des meneaux formant croisillon.

INTÉRIEUR.

La porte cochère donne accès dans un chartil ou porterie communiquant aux appartements sur la droite en entrant. Ce corps de logis est modernisé au dedans et au dehors.

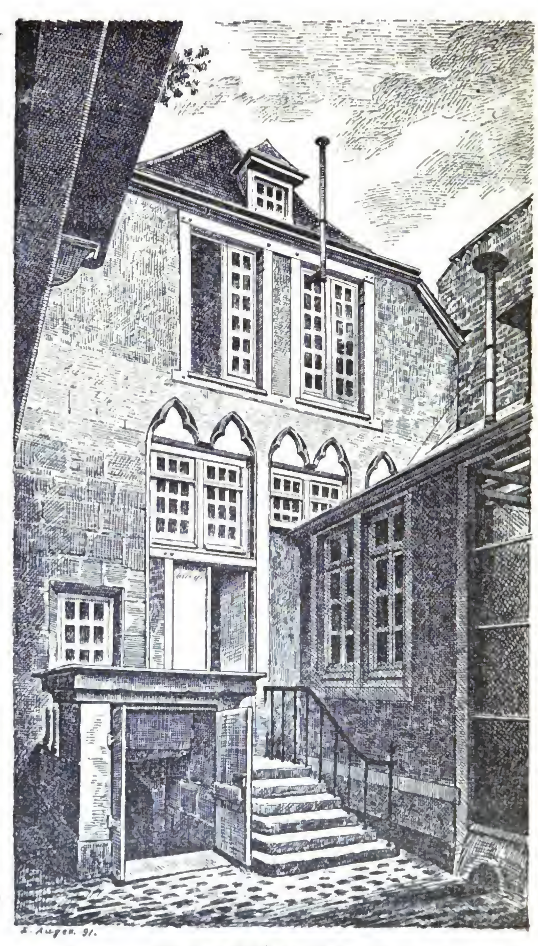
Dans la cour, on a en face de soi un large bâtiment sans étage, occupé par des bureaux et un magasin, dont la porte ouvre sur un perron de sept marches, muni de chaque côté d'une rampe en fer de style Louis XIV ; sur la même ligne ouvrent aussi quatre grandes fenêtres ayant perdu tout caractère d'architecture.

Au-dessus de la première fenêtre à droite, et de la quatrième, on remarque deux lucarnes cintrées du haut et encadrées de moulures semblables à celles de la corniche, et reposant sur des consoles de chaque côté; une troisième lucarne, sur la gauche, est obstruée par un bâtiment adjacent. Ces détails indiquent une construction de la fin du XVI[e] siècle, en partie remaniée au siècle suivant.

Ce bâtiment ne devait contenir à l'origine qu'une vaste pièce, recouverte en entier par un plancher sculpté dont il reste une portion notable et bien conservée dans le magasin. Entre les quatre poutres visibles à cet endroit, se développent des parchemins plissés dans l'intervalle des poutrelles ou soliveaux.

Le grenier de ce bâtiment du fond de la cour n'offre d'intéressant qu'une rampe d'escalier, encore garnie au sommet de ses fuseaux finement tournés de l'époque.

Dans une petite cour, sur la droite de ce dernier bâtiment, la façade offre une arcature composée de six arcs tréflés en tiers-point, dont les tympans sont pleins et dont les meneaux ont en partie disparu. Il devait y

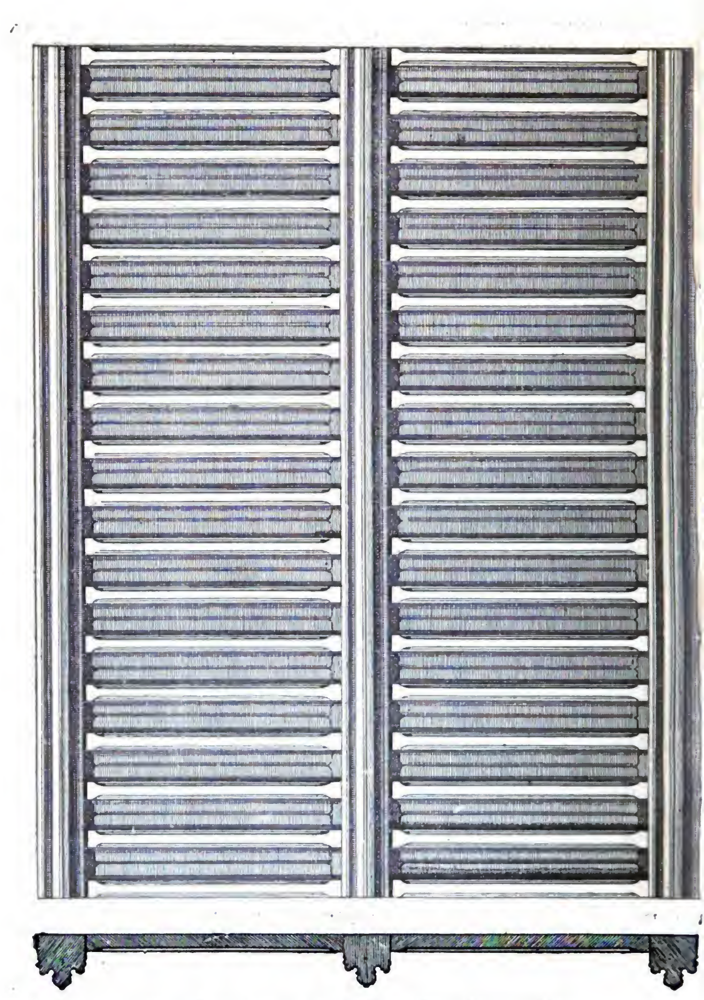


Façade latérale sur la cour.

avoir dans l'ensemble une grande baie, dont les montants intermédiaires existent encore, noyés en partie dans une maçonnerie moderne. Une porte, également moderne, a été percée sur la gauche.

Le principal corps de logis de l'immeuble, affecté tout entier aujourd'hui au commerce, est le bâtiment sur la gauche de la cour en entrant, contigu d'autre part à la rue Nanteuil. Il se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage fort élevé, contenant l'un et l'autre des appartements de maître, encore décorés dans le goût d'une habitation confortable du XVIII[e] siècle. Le grand escalier, muni d'une grille en fer de ce temps, est éclairé par trois fenêtres sur la rue Cérès. A la suite, se trouvent une série de pièces de réception : la salle à manger d'abord, dont le plafond attire le regard par son harmonieux dessin en compartiments, reproduit ici avec une rosace au centre et des contours gracieux et élégants en tous sens; un grand lavabo en marbre rouge se voit dans le mur du fond; à droite, la cheminée aussi en marbre rouge. Puis, on entre dans le salon, séparé de la salle à manger par un mur très épais; il a conservé ses boiseries avec un dessus de porte contenant un paysage en peinture et un dessus de cheminée orné d'une coquille aux formes régulières et d'un trophée garni d'instruments de musique. Suit une autre grande pièce éclairée par deux fenêtres sur la rue Nanteuil, dont le plafond est mouluré plus simplement que celui de la première, mais qui offre encore un spécimen de bon goût.

Au premier étage, l'attention est appelée particulièrement sur les boiseries d'un corridor qui prend jour sur la rue Nanteuil. Dans l'embrasure de la troisième fenêtre après le grand escalier, on voit sous l'appui de



Plancher du XVIe siècle dans la grande salle du fond.



Plafond du XVIII[e] siècle dans la salle à manger.

la fenêtre deux panneaux armoriés, en bois sculpté, en forme de carrés longs avec moulures peu saillantes (1); celui de ces panneaux placé à droite offre, au milieu



d'une guirlande de feuillages de laurier, un écusson partie aux armes des familles Colbert et Bachelier, symbole de leur alliance dans la personne de Jean Colbert de Terron et de Marie Bachelier, les grands-parents de J.-B. Colbert (2).

(1) Les panneaux mesurent 0m65 de hauteur et 0m50 de largeur. Les écussons ont 0m20 de hauteur sur 0m15 de largeur.

(2) Les armes se lisent pour les Colbert *d'or à la couleuvre ondoyante d'azur posée en pal*, et pour les Bachelier *d'azur à la*

Le panneau placé à gauche porte les armes simples de la famille Colbert, sans devise ni attributs, avec les mêmes branches de laurier.



Ces panneaux et leurs sculptures, d'un beau relief, ont une signification particulière en ce lieu, car ils y gardent la marque indélébile de la provenance des aïeux de Colbert, témoignage authentique et probablement unique de leur plus ancien blason. On y retrouve le plein caractère du

croix engrelée d'or, cantonnée de quatre paons rouants d'argent. (*Armorial des lieutenants des habitants de Reims*, par Ch. GIVELET, 1888, pp. 147 et 192.)

commencement du XVIIe siècle, ce qui indique un déplacement postérieur. Il serait impossible aujourd'hui de connaître leur emplacement primitif et leur destination décorative, sur une boiserie ou une cheminée; ils semblent bien en tout cas avoir été rapportés dans cette embrasure, dont ils n'occupent qu'irrégulièrement l'étendue, ne remplissant pas toute la largeur de la fenêtre.

Aucune devise, disions-nous, n'accompagne ici les armoiries des Colbert et des Bachelier. Ces derniers avaient cependant une légende parlante pour expliquer les figures de leur écu, représentant quatre paons dans l'épanouissement de leur plumage. On disait d'eux : *Proprios ostentant honores*, c'est-à-dire qu'ils ne faisaient valoir, en se montrant, que leurs propres richesses.

Quant aux Colbert, leur couleuvre (emblème choisi par analogie avec le nom *Coluber)* était aussi qualifiée par des devises variées : nous trouvons d'abord celle qui en vante la sobriété et l'abstinence : *Servat et abstinet* (1). — On en composa ensuite beaucoup d'autres s'appliquant aux relations, plus ou moins justes, que d'ingénieux esprits créaient entre les actes du ministère de Colbert et le caractère de la couleuvre (2). Nous n'en retiendrons qu'une assez curieuse, en ce qu'elle semble faire allusion à la chute de Fouquet et aux bienfaits de Colbert qui prit le pouvoir à sa place. Voici les termes

(1) Devises données dans l'*Armorial des lieutenants des habitants*, cité plus haut, pp. 145 et 147.

(2) *Devises héroïques sur les armes de Colbert*, par Oronce Finé de Brionville. *Paris*, 1667, in-4° pièce, armoiries et vignettes de Chauveau. *(Bibl. nationale.)* — *La Guyvre mystérieuse ou explication des armes de la très illustre famille de Colbert*, par Mre Brice Bauderon, seigneur de Senecay, *Mâcon*, 1680, in-8° armoiries. *(Bibliothèque nationale)*.

mêmes de cette allusion transparente, qui se trouve autour d'un écusson avec « une couleuvre qui fait le corps des Armes de Monseigneur Colbert » et une garniture de fleurs sur les côtés ; la banderole au sommet porte la devise : ET NECAT ET VIVIFICAT. Sous le cartouche on en lit ce commentaire en vers :

Ce ministre ennemi de toute iniquité,
Porte le coup mortel à ceux qui l'ont suivie;
Il n'est pas moins un principe de vie,
Pour tous ceux qui l'ont mérité (1).

Revenons à la maison natale de Colbert et terminons sa description en signalant une peinture sur toile fort effacée, encadrée dans une bordure en bois de style Louis XIV (2). Des corbeilles de fleurs garnissent les côtés d'un portique, au fond duquel s'ouvre la perspective d'une avenue ; une image mythologique du soleil (peut-être donnée là comme figure du grand roi) brille à la voûte du portique. Mais rien ne rattache d'ailleurs cette peinture à Colbert.

(1) Cinquante devises pour Monseigneur Colbert, conseiller ordinaire du Roy en son Conseil Royal, contrôleur général des Finances, Ministre et Secretaire d'Estat. *A Lyon, de l'Imprimerie de Jacques Canier, rue Confort, au Chef Saint Jean-Baptiste,* M.DC.LXXXIII. In-4°, non paginé, contenant cinquante planches avec vignettes gravées. — En tête, dédicace à Colbert signée : *Le Président de Silvecane*, et *Sonnet au Roy* à la suite. Puis, commencent les planches avec emblèmes, devises et poésies.

(2) Hauteur 1m20, largeur 1m50. Ce tableau décoratif était conservé dans un cellier voisin de la petite cour (1890).

CHAPITRE II.

La maison natale de Colbert en possession de sa famille (1568-1645).

Dès le moyen âge sans doute, et bien avant qu'elle échût à une branche des Colbert, la maison qu'ils ont occupée près de quatre-vingts ans portait l'enseigne du *Long-Vestu.* Il y avait, comme pour beaucoup d'autres enseignes, le grand et le petit *Long-Vestu ;* ce dernier se trouvait dans la rue voisine des Tapissiers (aujourd'hui rue Carnot) (1). Nous ignorerons toujours l'image exacte de ce *Long-Vestu,* dont la figure n'a laissé nulle part aucune trace, et qui pouvait être, soit un sauvage couvert de sa longue peau, soit un homme du pays vêtu d'étoffes de Reims, soit même l'effigie d'une monnaie (2). Peu importe d'ailleurs, puisque la qualification ne laisse aucun doute jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Qui fit construire au XIII[e] siècle la façade gothique dont nous avons fait voir plus haut l'intérêt archéologique ? Nous ne le saurons jamais, et c'est seulement pour le début du XVI[e] siècle que nous connaîtrons les maîtres du logis. C'était alors l'un des membres de cette famille Cauchon, que l'on retrouve en tant de lieux à Reims et dans les environs : Hubert Cauchon, seigneur de Sillery, qui

(1) 1666. Bailliage ducal, carton 23. Procès sur rapports. Visite d'une maison rue des Tapissiers, où pend pour enseigne le *Petit Long-Vestu,* adjugé à Jean de Lamotte le jeune.

(2) Étude de J. Rogier, notaire à Reims, 1585 : « Argent trouvé dans un coffre de la succession du S[r] du Godart, entre autres monnaies : 13 longs vestuz d'or, 65 carolus de Flandre.... » *(Extrait d'une minute communiqué par M. A. Duchénoy.* De lui viennent aussi les autres extraits publiés dans cette notice.)

louait, en 1538, à un chirurgien cette maison faisant le coin de la rue Porte Chacre et de la rue de la Vache (1). Cette maison suivit le sort de ses terres et seigneuries, qui passèrent à son décès, en 1548, à ses gendres, Pierre Brulart, avocat en Parlement, et Nicolas de Manneville, seigneur d'Auzonville (2). Ceux-ci vendirent, en 1549, à Hubert Feret, seigneur de Montlaurent, leurs parts dans le vaste immeuble du *Long-Vestu*, qui était alors partagé entre quatre locataires : deux peintres-verriers, un mercier et un fourbisseur d'épées (3).

La famille Feret, qui tenait un haut rang à Reims dans les charges municipales ou judiciaires, et dont il reste dans la rue Montlaurent un hôtel, débris de sa splendeur, ne garda que vingt ans la maison du *Long-*

(1) 30 décembre 1538. Anthoine le Doulx, barbier et cirurgien, dem[t] à Reims, prend à louage de noble homme Hubert Cauchon, s[r] de Sillery, une maison rue de porte Chacre, faisant le coin de la rue de la Vache, pour 6 ans, moy[t] 10[l] tournois. *(Minutes de Nicolas Rogier, notaire à Reims.)*

(2) *Sillery et ses seigneurs*, par l'abbé Péchenart, in-8°, 1893, pp. 50 à 59.

(3) *Minutes de Savetel*, 1549, 24 avril, après Pasques. — Noble homme m[tre] Pierre Brulart, s[r] de Berny, advocat en la Court de Parlement à Paris, dem[t] audit lieu, en son nom et celuy de d[elle] Marie Cauchon, sa femme, et comme procureur de noble homme, m[tre] Nicol de Maneville, s[r] d'Auzonville, et d[elle] Marguerite Cauchon, sa femme, vend à Hubert Feret, escuyer, s[r] de Montlaurent, dem[t] à Reims, la moitié par indivis d'une maison, cour, jardin, sise à Reims, rue de la Vache, avec la moitié par indivis de 4 autres petites maisons tenans et dépendans d'icelle, que tiennent de present à louage Jehan Bourcamus, paintre et verrier, Jehan de Laussy, aussy verrier, Pierre Matras, fourbisseur d'espées, et N[as] Vallet, mercier; la totalité tenans du costé vers rue de porte Chacre à Guillaume Marlot, et du costé de rue de la Vache aux héritiers de feu Ysabin d'Arvilliers, vivant v[e] de Henry de Ronnay...., moyennant 2,500 livres tournois.

Vestu et les petites maisons annexes. Le 23 novembre 1565, Hubert Feret, capitaine de Reims, probablement l'acquéreur de 1549, vendait l'immeuble à Oudard Colbert, marchand, et lui donnait quittance trois ans plus tard (28 mai 1568) du prix total de son acquisition, montant « à 6,500 livres tournois (1) ».

Nous voici donc entrés dans la lignée des Colbert avec Oudard Colbert qualifié, en 1565 « honorable homme » et « marchand » dans l'acte d'achat de sa maison (2). Il était lui-même petit-fils d'un laboureur et fils d'un marchand, et il s'allia à une Coquebert, d'une bonne famille de son voisinage, qui avait sa

(1) *Minutes de Rogier (Jean), notaire à Reims*, en 1568, le 28 may. « Hubert Feret, escuyer, s[gr] de Montlaurent, capitaine de Reims, reçoit contant de honorable homme Oudard Colbert, march[d] à Reims, 1,750 livres tournois, restant à payer de 4,500 livres tournois, pour le dernier paiement échu au jour de Pasques dernier, à raison de la vendition faite par ledit Feret audit Colbert d'une grande maison avec ouvroir, court, chambres...., sise à Reims, faisant coing des rues de porte Chacre et de la Vache, avec les maisons comme elles se comportent, le tout tenant du costé de la rue de porte Chacre à Guillaume Marlot, et du costé de la rue de la Vache à Thomas Cachette (ladite vente faite devant Jacques Angier et Gobert Gérard, notaires à Reims, le 23 novembre 1565, moyennant 6,500 livres tournois. » (Cfr. *Maisons d'hommes célèbres*, par A. Saglio, 1893, p. 150.)

(2) C'est à tort que la généalogie des Colbert attribue l'achat du *Long-Vestu* à Gérard Colbert; c'est seulement son fils Oudard qui l'acquit: « On voyait encore en 1688, au cimetière de Saint-Symphorien, l'épitaphe d'un Jean Colbert, laboureur au faubourg de Cérès. Il eut pour fils, vers 1550, Gérard Colbert, marchand à Reims, demeurant à la maison du *Long-Vêtu*. Celui-ci fut père de six enfants, dont l'un, N. Colbert, aussi marchand, demeurant à la même maison, a continué la postérité, et eut pour fils Nicolas Colbert, aussi marchand à Reims, et depuis payeur des Rentes à Paris où il a été très connu sous le nom de Colbert de Vandières. Ce dernier a eu plusieurs enfants dont l'aîné est Jean-Baptiste Colbert, ministre d'État... » (*Généalogie de la maison de*

demeure dans la rue de la Grue (1). Oudard Colbert fut le bisaïeul du grand Colbert, ainsi que l'atteste ce tableau remontant à Jean Colbert, laboureur au faubourg Cérès (2). Parmi ses descendants :

Gérard COLBERT,
Marchand,
= Pérette LESPAGNOL.
|
Oudard COLBERT,
Marchand,
= Marie COCQUEBERT.
|
Jean COLBERT, de Terron,
Contrôleur général des Gabelles de Picardie, † 22 juillet 1596,
= Marie BACHELIER,
† 22 mai 1646.
|
Nicolas COLBERT, de Vandières (3),
Marchand à Reims, puis payeur de rentes à Paris (4),
= Marie PUSSORT ou PUSSOT.
|
J.-B. COLBERT.
(1619-1683.)

Colbert, originaire de Reims, dans un portefeuille de Coquebert de Taizy à la Bibliothèque de Reims, p. 193 à 210.)

(1) *Comptes des Pavés*, 1593, t. 19, p. 40, verso : « Maison de Oudart Cocquebert, s[gr] d'Adon, rue de la Grue. » (*Archives commun. de Reims.*)

(2) Jean Colbert pourrait être le frère ou le fils de Thomas Colbert « demeurant au bourg Portechèque de Reims », dont le nom se trouve sur un vitrail de 1540, encore conservé dans l'église Saint-André de Reims. (*Répertoire archéologique. Paroisses de Reims*, 1889, gr. in-8°, p. 112.)

(3) Il faudrait écrire Colbert de Vendière. La terre dont Nicolas Colbert prit le nom n'était pas celle de *Vandières*, canton de Châtillon-sur-Marne, mais de *Vendières*, canton de Charly (Aisne), et ce domaine ne paraît pas être resté dans sa famille jusqu'en 1780 ; car à cette date c'était le marquis de Courtanvaux qui en était seigneur. (*Dictionn. hist. du Départ. de l'Aisne*, par Melleville, t. II, 1857, p. 259. — *Histoire de Vandières* (Marne), par J.-B. Legras, 1877, p. 77.)

(4) Le *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, par Jaldonne, d'après les *Mémoires généalogiques* de d'Hozier, cite ce passage :

Quel fut le premier des Colbert ? On a été le chercher bien loin, et l'on discutera longtemps encore sur son extraction (1). Pour nous, il provient de la région champenoise, des environs de Reims probablement, peut-être de Warmériville, où l'on rencontre ce nom au XIV[e] siècle, parmi les bourgeois du Chapitre de Reims (2).

Mais, nous l'avons déjà dit, en parlant des Colbert, il faut savoir se borner au sujet spécialement entrepris, sinon l'on est entraîné vers de trop vastes recherches restées déjà sans résultat, et dont nos archives gardent les dépouilles pour un historien futur de la famille (3).

« Nicolas Colbert, sieur de Vandières, après avoir quitté le commerce des serges qu'il faisoit à Reims, vint s'établir à Paris, où il se fit et où il est mort payeur des rentes de l'hostel de ville. Le père de celui-ci, sieur de Terron, était aussi marchand de serges à Reims, demeurant à l'enseigne du *Long vêtu*, et il avait succédé dans ce commerce à Oudart et à Gérard Colbert, ses père et ayeul, l'un et l'autre vivants et qualifiés marchands bourgeois de la ville de Reims, l'un en 1550, l'autre en 1586. » (*Verbo Colbert*, p. 385.)

(1) *Les ancêtres de Colbert*, excellent résumé de la question d'origine, contenant la description de la fameuse pierre tombale simulée des Cordeliers de Reims, étude donnée en appendice par P. Clément au t. I de son *Histoire de Colbert*, deuxième édition, pp. 519 à 532. — (Cfr. L'article non moins curieux de Jal, dans son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, 1867, pp. 304 à 400.)

(2) *Archives de Reims*, Fonds du Chapitre Notre-Dame, 1324. Livre rouge du Chapitre de Reims, p. 125, verso. Sauvements payés par les bourgeois du chapitre à Warmériville : « Colebers, 2 quartels. »

(3) Les archives communales de Reims possèdent trois cartons de papiers non classés relatifs aux différents membres de la famille Colbert, à leurs offices, domaines, propriétés, etc. Les recherches successivement effectuées dans les minutes d'anciens notaires par MM. Griffon et A. Duchénoy s'y trouvent réunies, ainsi que les documents d'intérêt général sur Colbert, dont M. Ch. Loriquet, ancien bibliothécaire, avait ébauché la réunion en vue d'une publication qu'il n'a pu effectuer.

Nous sommes seulement ici l'historien de la maison.

Oudard Colbert habita sa maison du *Long-Vestu* sans doute jusqu'à sa mort, dont nous ignorons la date. Il y avait aussi dans la rue de la Vache, en 1581, un autre membre de la famille, Adam Colbert, sur lequel nous n'avons d'autre renseignement que la mention d'achat d'une maison (1). Cette maison était d'ailleurs bien distincte de la maison de la rue Cérès, où se trouvait en 1612 Nicolas Colbert, bourgeois et échevin de Reims, le père du grand Colbert (2). Il vivait là, sans doute, dans la résidence de famille, dont Jean Colbert, son père, avait hérité de Oudard Colbert, son grand-père, et où résidait encore, en 1626 (3), Marie Bachelier, la veuve du contrôleur général des gabelles de Picardie. Ainsi s'explique suffisamment, croyons-nous, la transmission de l'immeuble acquis en 1565, et successivement habité par trois générations de Colbert, jusqu'au moment de la naissance du plus illustre d'entre eux.

La tradition a constamment et invariablement fixé au *Long-Vestu* le lieu natal de J.-B. Colbert, et cette désignation se trouve confirmée par ce fait que l'enfant

(1) 25 janv. 1581. Adam Colbert signifie à Pierre Poret, peintre, de sortir pour la Saint-Jean prochaine d'une maison qu'il vient d'acheter rue de la Vache. *(Minutes de J. Rogier, notaire, 1581.)*

(2) *Comptes des Pavés*, 1612, 23, f° 132 verso : « Réparations faites rue de Porte Cérès, depuis la maison où se tient à présent Nicolas Colbert, bourgeois, et l'un des dits échevins. » Voir la signature, p. 203 du même registre.

(3) 9 février 1626. Mémoire de ce qu'il convient livrer pour les festins qu'on désire faire le jour des espousailles de Nicolas Lefricque le jeune et de Pérette Cocquebert, le lundi 9 février 1626. (Le tout à livrer au logis de demoiselle Marie Bachelier, veuve de feu honorable homme, Jehan Colbert, à l'enseigne du *Long-Vestu.) (Minutes de Taillet, notaire à Reims, 1626.)*

fut baptisé en l'église Saint-Hilaire, qui était de temps immémorial la paroisse des habitants de ce côté de la rue Cérès (1). Là, vivait en 1619 Nicolas Colbert, alors occupé au négoce et aux affaires, avec sa femme Marie Pussot ou Pussort, et là, naquirent vraisemblablement leurs premiers enfants.

Né sans doute la veille ou peu de jours auparavant, le troisième de ces enfants fut baptisé, le 29 août 1619, en l'église Saint-Hilaire, paroisse de ses parents, comme en fait foi l'acte dont la teneur suit: « Le mesme jour, Jehan, fils de Nicolas Colbert et de Marie Pussot; parin, M[re] Charles Colbert, conseillier au siège présidial de Rheims ; Marine, Marie Bachelier, vefve de feu M[re] Jehan Colbert (2). »

L'église Saint-Hilaire a été supprimée comme paroisse en 1790, puis démolie quelque temps après, laissant quelques traces de son emplacement dans cet enclos voisin de l'ancien rempart, qui fut longtemps le jardin de M. Dessain de Chevrières et a été transformé en établissement pour le commerce des vins. Il est encore distinct entre la rue Saint-Hilaire et l'ancienne rue du Cimetière-Saint-Hilaire, aujourd'hui rue Émile-Cazier.

Cette paroisse de Saint-Hilaire comprenait les quartiers habités par la haute bourgeoisie et la noblesse de

(1) « Les paroisses S[t]-Hilaire et S[t]-Symphorien se partageaient la rue Cérès; S[t]-Hilaire avait le côté gauche, en allant vers la porte, et S[t]-Symphorien la droite. Ainsi la maison du *Long-Vestu* était de S[t]-Hilaire, celle de Toussaint Colbert et de Colbert du Mont-Saint-Pierre étaient de S[t]-Symphorien. » *(Archives de Reims*, cartons Colbert, note de Ch. Loriquet.)

(2) *Les statues de Reims en 1888*, par H. Jadart, 1888, gr. in-8°, statue de Colbert, pp. 37 à 47. — *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims, Paroisses de Reims, Saint-Hilaire*, gr. in-8°, 1886, pp. 149 à 151.

La vue de l'ancienne église Saint-Hilaire,

où fut baptisé J.-B. Colbert,

se trouve

au tome LXXXII des *Travaux de l'Académie*,

page 150.

Reims, qui avaient dans l'église leurs chapelles de sépulture. Il n'en était pas de même pour les Colbert, dont les pierres tombales pavaient la nef de l'église conventuelle des Cordeliers, édifice dont il reste un pan de muraille sur la rue de l'Isle. Là se trouvait, dans le chœur de ces religieux, la fameuse dalle placée d'office pour attester la noblesse de la race (1), et dont le texte prouvait à lui seul la fausseté. N'insistons pas sur cet épisode à la mode du temps, qui eut, croit-on, le grand Colbert et tous les siens pour complices (2).

Un point plus curieux à fixer, et non encore élucidé, serait celui de l'enfance et des premières études de Colbert. Nous avons vu que son acte de baptême le nommait seulement Jean, et ce fut l'usage de la famille qui lui donna en plus le vocable de Précurseur, de préférence à celui de Jean l'Évangéliste. Nulle trace, dans nos archives ou dans une correspondance intime, ne nous a indiqué les soins qui l'entouraient au point de vue de l'éducation, ni la main qui le guida du berceau à la prime jeunesse. La tradition sur ce point est muette. Nous présumons que sa grand'mère, Marie Bachelier, qui fut aussi sa marraine, et habitait encore le *Long-Vestu* en 1626, ne fut point étrangère à sa formation et à la direction de son esprit. Mais ce ne fut qu'un bien jeune

(1) Voir cette dalle en appendice, page 353.

(2) D'après les mémoires de l'abbé de Choisy, la famille Colbert croyait pieusement à son origine écossaise ; le surintendant des Finances serait venu à Reims avec son fils Seignelay prier sur la tombe du preux chevalier Richard Colbert, laquelle existait encore au chœur de l'église des Cordeliers, en 1688 et 1719, d'après les procès-verbaux et dessin de l'effigie, conservés au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale. (*Histoire de Colbert*, par Pierre Clément, t., I, pp. 525 et suiv.)

enfant que l'on guida et instruisit à Reims, car la tradition et des circonstances que nous préciserons plus loin, établissent que Jean-Baptiste Colbert quitta le logis natal vers 1627, c'est-à-dire dans sa neuvième ou dixième année (1). Il restera donc toujours beaucoup d'incertitude sur cette période de son existence et sur ses premières études (2). Rien au surplus n'indique quels furent ses maîtres dans sa ville natale, ni s'il fréquenta le collège des Bons-Enfants de l'Université.

De véritables études ne purent d'ailleurs commencer pour le jeune adolescent qu'à Paris, où son père résida certainement aussitôt son départ de Reims. Certains indices feraient croire que ses études eurent lieu chez les Jésuites, d'après une lettre de Nicolas Colbert (3). D'autre part, le P. de la Rue en aurait fait mention

(1) « Il resta à Reims, chez son père, jusqu'en 1627. Il entra en 1648 chez Le Tellier, secrétaire d'État...» *Description de la ville de Reims*, par J.-B. Géruzez, 1817, p. 497 ; même ouvrage, voir sur l'épitaphe des Cordeliers, p. 498.

(2) « Un voile impénétrable cache encore et cachera peut-être toujours les premiers temps de sa vie. » Pierre Clément, *Histoire de Colbert*, 2e édition, t. I, p. 4. — Malgré les récits de l'abbé de Choisy, qui feraient croire que Colbert ne comprenait pas le latin, on retrouve la preuve du contraire dans une lettre à Mazarin du 26 juillet 1653. *Ibidem*, p. 5.

(3) On lit, en effet, dans le même ouvrage, p. 5 : « En 1661, un des fils de Colbert se préparait à remplir son rôle dans une tragédie que l'on devait représenter au collège des Jésuites, où il était élevé. A cette occasion, son propre frère, Nicolas Colbert, évêque de Luçon, lui écrivait pour le dissuader de laisser jouer son fils, et il ajoutait : « Ce sont des amusemens qui font perdre le temps aux écoliers. Je m'expliquerois davantage, si vous n'aviez été aux Jésuites et si vous ne saviez ce que c'est que les tragédies. » (*Bibliothèque nationale, Mss. Baluze, Papiers des Armoires*, vol. 362, f° 12.)

dans une pièce adressée à Colbert lui-même (1). Son chemin dans la vie, à la sortie du collège, se poursuit comme celui de ses aïeux, tantôt dans l'étude du droit, tantôt dans la pratique du commerce et des affaires, qui le conduisirent à gérer les bureaux de Le Tellier et la fortune de Mazarin (2).

Mais revenons au père de Colbert, à Colbert de Vandières et au logis paternel de Reims, où habitèrent encore ses proches une vingtaine d'années après qu'il l'eût quitté. Il en est de ce départ de Nicolas Colbert, comme des premières années de son fils : on en ignore les circonstances et les véritables raisons (3). Il habitait en 1625 la même paroisse S[t]-Hilaire de Reims, et se trouvait qualifié « Capitaine des Arquebusiers » au baptême de sa fille Nicolle (4). Ce titre marquait l'estime dont il

(1) Vers du P. de la Rue à J.-B. Colbert : « Cum libros, in collegio Soc. Jesu, recitantes audiret. » *(Note de Ch. Loriquet, dans les papiers des cartons Colbert aux Archives de Reims.)*

(2) Colbert entra en 1648, à l'âge de 29 ans, dans les bureaux de la guerre, dont Michel Le Tellier était ministre. Il avait été auparavant attaché déjà à ce personnage, sans doute après ses débuts dans le commerce à Lyon, ou dans une étude de procureur à Paris. Tous ces points restent obscurs. (Cfr. Jal, *Dictionnaire critique*, p. 396.)

(3) D'après P. Clément (*Hist. de Colbert*, t. I., p. 529), il y a bien des points encore obscurs dans la vie du père de J.-B. Colbert. Il avait quitté Reims à une date restée inconnue, pour devenir à Paris payeur des rentes de l'Hôtel-de-Ville. En 1661, il traitait d'une charge de secrétaire du roi : « C'est pour suppléer (écrivait son fils Nicolas Colbert à Jean-Baptiste Colbert), au moyen que vous n'avez pas gousté, de se faire réhabiliter. » Est-ce pour avoir fait banqueroute à Reims, comme on l'a dit, ou simplement parce qu'il avait fait le commerce ?

(4) *Registres de la paroisse S[t]-Hilaire de Reims*, 1625, 29 juin. « Baptême de Nicolle, fille de honorable homme M. Nicolas Colbert, capitaine des arquebusiers de Reims, et Marie Pussot ; pa-

jouissait dans un corps très ferme sur le point d'honneur. Eut-il ensuite des démêlés au barreau ? Éprouva-t-il des revers dans son commerce, au point d'exposer à des risques son patrimoine ? Toujours est-il qu'il alla chercher meilleur sort dans la capitale (1).

Il lui naquit encore un fils à Paris en 1638, et il y vécut ensuite plus de vingt ans, au sein d'une aisance due à la fortune de ses fils (2).

Il resta néanmoins propriétaire d'une maison à Reims dans la rue Cérès. Nous le voyons la donner à bail, le 30 mai 1648, prenant dans le contrat le titre de seigneur de Vandière et de maistre d'hostel du Roy (3).

Cet immeuble ne se confondait point avec le *Long-Vestu ;* il en était peut-être voisin, mais en tout cas distinct (4). Déjà, à cette date de 1648, la demeure pa-

rain, Henry Pussot, bourgeois de Reims et seigneur de Cernay-lès-Reims; maraine, Nicolle Martin, sa femme. *(Archives communales.)*

(1) *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*, t. II, p. 486 à 488. — Il y est dit que Colbert de Vandières, ayant donné un soufflet à un avocat, fut obligé de quitter Reims, et qu'il vint demeurer à Paris, rue Grenier Saint-Ladre, et fut petit marguillier à Saint-Nicolas; qu'il avait fait deux fois banqueroute à Reims, mais « qu'il avoit fort bonne façon et estoit honneste homme... »

(2) Le 11 novembre 1638, naissance à Paris de Anthoine-Martin Colbert, fils de Nicolas Colbert et de Marie Pussort. (Jal, *Diction. critique,* p. 396.) — Edouard François Colbert, frère du grand Colbert, se qualifiait « Colbert de Vandière » dans une lettre à celui-ci du 10 avril 1662, ce qui indiquerait la mort à cette date de leur père, Nicolas Colbert de Vandière. (*Ibidem*, p. 390.)

(3) *Minutes* de *Leleu*, notaire à Reims, 30 may 1648. « Nas Colbert, Sgr de Vandière, maître d'hostel du roy, demeurant à Paris, baille à louage pour 3 ans, moyennant 84 livres par an, à Didier Rousseau, maistre d'escolles demt à Reims, une maison rue de la Porte Cère, tenant au bailleur d'une part..... »

(4) La maison du *Plat d'estain* était aussi voisine du *Long-Vestu*

trimoniale des grands-parents de Colbert était passée en d'autres mains, dans celles de la famille Hachette, également comptée parmi les familles notables de la cité. Les termes de l'acte de vente, passé le 10 juin 1645, indiquent comme propriétaires à ce moment et vendeurs : Oudard Colbert, chanoine de Reims et abbé de Saint-Sauveur de Vertus; d'une part, et d'autre part, Perette et Marie Cocquebert, tous agissant en qualité d'ayant droit de Marie Bachelier, veuve de Jean Colbert de Terron, leur mère et aïeulle (1). Il résulte donc claire-

sur la rue Cérès. Nous voyons cette maison vendue en 1568 par Guillaume Marlot, marchand, et Marguerite Lorot, sa femme, à François Marlot, leur fils, aussi marchand. — En 1630, cette maison est habitée par Mre Henry Pussort, seigneur de Cernay. — En 1648, le 30 mài, « Nicolas Colbert, seigneur de Vendière, maistre d'hostel du roy, demeurant à Paris, baille à louage à Alard Ludet, tavernier, et Gérarde Paris, sa femme, une maison rue de Porte-Cères, où pend le *Plat d'estain*, moyennant 250 livres par an et loger la damoiselle de Cernay, sa mère (sa belle-mère probablement, veuve de Henri Pussort), en cas qu'elle vienne à Reims, ainsi que ses chevaux, comme aussi les chevaux dudit bailleur et de sa femme.» *(Minutes de Jean Rogier, notaire à Reims, copie due à M. A. Duchénoy.)*

(1) Titres de propriété de la maison du *Long-Vêtu:*

1645, 10 juin. Vente par devant Claude Viscot et Guillaume Rogier, notaire à Reims, par Oudart Colbert, abbé de S. Sauveur, (pour moitié), et Perette Cocquebert, femme de Nas Lefrique, capitaine des arquebusiers de Reims, et dlle Marie Coquebert, veuve de Raoul Viscot (pour l'autre moitié), d'une grande maison faisant coin des rues de la Vache et de Porte Cère, ou pend pour enseigne le Long-vestu, tenant à Jean Colbert, seigr de Terron d'une part, et la maison occupée par Nas Chalon, d'autre part, laquelle dernière maison (Chalon) tient d'autre part à Nicolle Martin, veuve de feu sr de Cernay, et appartient aussi aux dits vendeurs, et qu'ils vendent en même temps que la maison du Long-vestu, au sr Raoul Hachette, moyennant 14.400 livres tour-

ment de cette pièce, que le père du grand Colbert avait habité le *Long-Vestu* sans en avoir jamais été propriétaire, et que c'était sa mère, Marie Bachelier, qui l'avait transmis directement au dernier de ses fils et à deux de ses petites-filles.

Voici, en effet, quelle doit être, selon nos recherches, la parenté réciproque du grand Colbert et des derniers possesseurs de sa maison natale, qui furent en somme les Colbert de Terron (1). Leur généalogie est très claire :

La vente de la maison du *Long-Vestu* ne précéda point de beaucoup la mort de Marie Bachelier, décédée en 1646. Le partage anticipé de sa succession mit l'immeuble entre les mains de son fils le chanoine, Oudard Colbert, vraisemblablement logé ailleurs, et de ses deux petites-filles Cocquebert, l'une veuve Viscot, et l'autre femme de Nicolas Lefrique. Dans cet état d'indivision, le vieux logis patrimonial des Colbert allait être transmis à d'autres : *Hereditas nostra versa est ad alienos domus nostræ ad extraneos* (2).

C'est la parole de Jérémie, qui s'applique à tant de mutations fatalement opérées dans tous les âges lors de la disparition du chef de la famille.

Avant de quitter cette race des Colbert désormais sans postérité à Reims, et à propos du chanoine qui fut le dernier propriétaire de la maison du *Long-Vestu*,

nois. Les dites maisons leur étaient échues en leur part des biens de la succession de Marie Bachelier, leur mère et aïeulle, veuve de Jean Colbert, seig^r de Terron, contrôleur général des gabelles des provinces de Picardie et de Bourgogne.»

(1) *Terron* (Ardennes). Cfr. *Les Inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers*, par le Dr H. Vincent, 1890, article *Terron*, p. 398. *Armorial des lieutenants des habitants de Reims*, par Ch. Givelet, article Jean Colbert, p. 147.

(2) *Oratio Jeremiæ prophetæ*, V, 2.

Jean Colbert,
de Terron,
Contrôleur général
des Gabelles de Picardie,
† 1596,
= Marie Bachelier,
† 1646.

Jean Colbert,
de Terron,
† 1663,
= Marie de Bignicourt,
† 1679.

Nicolas Colbert,
de Vandières,
= Marie Pussort.

- J.-B. COLBERT,
  Ministre,
  Secrétaire d'État.

Charles Colbert
= Marguerite de Mevilliers.

Marie Colbert
= Remy Cocquebert.

- Perette Cocquebert
  = Nicolas Lefrique,
  Capitaine
  des Arquebusiers
  de Reims.
- Marie Cocquebert
  = Raoul Viscot,
  Receveur
  des Décimes.

Oudard Colbert,
Chanoine
de N.-D. de Reims
et abbé
de Saint-Sauveur
des Vertus.

examinons les titres des quatre Colbert qui furent pourvus d'une prébende en l'église métropolitaine de Reims. Ils se transmirent leur prébende d'oncle à neveu, selon l'usage invétéré du temps, de même que le bénéfice en commende de l'abbaye de Saint-Sauveur de Vertus (1).

Le plus ancien est Nicolas Colbert, qui fut pourvu en 1584 de la 56e prébende du chœur de Notre-Dame. Il figurait en 1598 comme aumônier de Henri IV, et en 1609 comme abbé de Saint-Sauveur ; il fut investi de la dignité de chantre en 1612, et mourut chanoine vétéran en 1637. Il légua à son église un diadème orné de gemmes et de perles, joyau que l'on plaça sur la statue de la Vierge. Il fonda dans la même église les saluts du soir le jour de l'Annonciation. Son successeur dans la même prébende fut son neveu, Simon Colbert, également abbé de Saint-Sauveur, qui mourut en 1666, et fut inhumé dans l'église des Cordeliers, lieu de sépulture des principales branches des Colbert (2). Ce fut Charles Chertemps, son neveu par sa mère, qui reprit sa prébende.

(1) *Ecclesia catalaunensis. Abbatiæ... S. Salvator, Virtudensis...* Abbates... XXIII. Nicolaus Colbert I; XXIV Odardus Colbert, resignatione patrui factus abbas 1620 ; præerat adhuc anno 1654, cessitque in gratiam sequentis ; XXV. Nicolaus Colbert II, episcopus Lucionensis, postea Autissiodorensis. *(Gallia Christiana*, t. IX, 1751, col. 941.)

(2) On trouve dans le recueil ms. de Weyen, *Dignitates ecclesiæ metrop. Remensis*, à la Bibliothèque de Reims, f° 319 verso : « Prebenda 56. NICOLAUS COLBERT, clericus Remus, authoritate ordinarii in propria 10 Aug. 1584, per obitum Petri Bellangier. Legitur eleemosinarius Henrici 4 Francorum Regis, 18 febr. 1598, et abbas Scti Salvatoris, 14 aug. 1609. — Fit cantor Ecclesiæ Remensis, 16 april 1612. — Obiit Remis canonicus habituatus seu veteranus, 18 maii 1637. — Legavit Ecclesiæ Remensi insigne aureum gemmis ac margaritis ornatum, imagini B. M. V. nunc appensum.

Le titre abbatial de Saint-Sauveur de Vertus était passé sans doute, au décès de Simon Colbert, à l'un de ses parents, Oudard Colbert, celui que nous citions plus haut comme le dernier possesseur du *Long-Vestu* et l'oncle du grand Colbert. Dès l'année 1623, il avait pris possession de la 66e prébende de l'église de Reims, et il fut élevé à la dignité de chantre en 1647 ; il fut même pourvu, la même année, de la cure de Hourges. Il finit ses jours et eut sa tombe aux Cordeliers en 1656, ayant résigné sa prébende quelques jours avant son décès au profit de son neveu, André Colbert, lequel, associé plus tard à la haute fortune de sa famille, devint évêque d'Auxerre en 1673 (1).

— Fundavit preces serotinas in die Annunciationis B. M. V. quæ dicuntur *Gaude*, sicut in vigilia dicti festi... — Simon Colbert, clericus Remus, authoritate ordinarii, in propriâ 15 maii 1637, per dimissionem seu resignationem Nicolai Colbert, ejus patrui. Legitur etiam abbas Sti Salvatoris, 1643. — Obiit Remis canonicus Remensis 26 mart. 1666, sepultus in ecclesia Franciscanorum Remensium. — Carolus Chertemps, clericus Remus, nepos præcedentis, ei successit. »

(1) On trouve dans le même recueil de Weyen, fos 71 et 347 verso : Præbenda 66. Oudardus Colbert clericus Remus, authoritate ordinarii per procuratorem ultimo april, 1623, et in propria 8 maii seq. in vim breveti Regis propter juramentum fidelitatis Gabrielis de Sta Maria, archiepiscopi... — Recipitur ad cantoriam Eccl. Rem. 15 maii. 1647. — Collata fut ei cura de Hourges, Rem. dioc., 17 aug. 1647. Legitur abbas abbatiæ de Virtuto, 7 decemb. 1648. — Obiit Remis super can. Remensis et quondam cantor ejus dem Eccl. 2 sept. 1656 ; sepultus in ecclesia Francis canorum seu Cordigerorum Remensium. — Andreas Colbert, clericus Remus, in propria authoritate regia 29 aug. 1656, jure Regaliæ, per resignationem Oudardi Colbert, presbiteri, in manibus Regis,— Fit episcopus Antissiodorensis, 1673. Ei successit Nicolaus Marlot, per resignationem... » *(Bibl. de Reims.)*

CHAPITRE III.

La maison natale de Colbert en dehors de sa famille et jusqu'à nos jours (1645-1900).

Des familles Cauchon, Feret et Colbert, successivement propriétaires du *Long-Vestu*, nous arrivons à celle des Hachette, non moins notable, disions-nous, dans la haute bourgeoisie rémoise (1). Les Colbert avaient acquis l'immeuble au prix de 6,500 livres, et l'avaient gardé quatre-vingts ans ; les Hachette l'achetèrent moyennant 14,400 livres et le conservèrent quatre-vingt-huit ans. En moins d'un siècle (1565-1645), pour des causes économiques diverses et difficiles à préciser, la valeur de la maison avait plus que doublé. Moins d'un siècle plus tard (1645-1733), cette valeur était portée à 18,850 livres, prix payé par les acquéreurs Sutaine, c'est-à-dire encore près d'un tiers en plus.

Vers la fin du XVIIIe siècle, dans un partage de 1777 entre les co-héritiers Sutaine, le même immeuble avait diminué, semble-t-il, car il n'était estimé qu'au prix principal de 16,666 livres, 13 sols, 4 deniers. Mais il faut ajouter que c'était là un partage de famille, toujours susceptible d'estimation tenant à des considérations personnelles.

Pour nous en tenir aux deux derniers siècles, nous pouvons donc dresser le tableau ci-dessous des variations dans les prix :

En 1565,	valeur de	6.500^{l}
En 1645,	—	14.400
En 1733,	—	18.850
En 1777,	—	16.666 13^{s}

(1) *Armorial des Lieutenants...*, déjà cité, pp. 194 et 203.

Les prix atteints au XIXe siècle ont étonnamment monté en comparaison de ceux-ci, mais nous manquons de renseignements pour dresser d'une manière complète la suite de cette statistique à notre époque.

Nous reprenons l'aperçu historique des propriétaires successifs du *Long-Vestu*. L'acquéreur de 1645 était un riche marchand bourgeois, Raoul Hachette, époux de Marie Roland, d'une famille rémoise non moins connue et recommandable. Au moment de la reconstitution du terrier de l'archevêque, en 1685, Raoul Hachette fit la déclaration de la maison qu'il habitait encore (1). Auparavant, et à deux reprises, en 1669 (2) et 1672 (3), il en avait disposé par testament, d'accord avec sa femme, en faveur de son fils, Antoine Hachette, qui lui succéda en effet dans la possession de l'immeuble et

(1) 1685-1687. Déclaration d'héritages pour le terrier de l'archevêque, maison au sieur Raoul Hachette, où il demeure, où pend pour enseigne le *Grand Longvestu*, faisant coin de la rue de Porte Cère et de la rue de la Vache. *(Minutes de Dallier, notaire à Reims*, 1685-1687.)

(2) 24 août 1669. Testament de Raoul Hachette, bourgeois de Reims, et Marie Roland, sa femme, demeurant paroisse Saint-Hilaire; veulent qu'après leur décès, la grande maison sise à Reims, appelée le *Long-Vestu*, en laquelle ils demeurent, avec les plaques, tableaux, estres et cheminées, nottes et lambris de la salle, avec la petite maison attenante, acquises de M. de Saint-Sauveur, de M. Lefrique et de Mme Viscot, appartiennent au sieur Antoine Hachette, leur fils, à charge de rapporter à leur succession 14.500 livres. *(Minutes de Rogier, notaire*, 1660-1672.)

(3) 22 janvier 1672. Testament de Raoul Hachette, bourgeois de Reims, et Marie Roland, sa femme; veulent que la grande maison appelée le *Longvestu*, en laquelle ils demeurent, appartienne à Anthoine Hachette, moyennant 14.500 livres, ainsi que la grande maison de Chenay, terres, prez et bois, pour 8.000 liv. *(Minutes de Rogier, notaire à Reims.)*

continua sans doute ses affaires. Les désignations, données dans ces pièces, concordent toujours avec l'état de choses antérieur.

Antoine Hachette, juge consul et échevin, avait épousé Marie Lévesque. Ils eurent trois fils et trois filles, ces dernières mariées à Reims à des capitaines de bourgeoisie. Quant aux fils, l'un était notaire au Châtelet de Paris, et les deux autres d'église à Reims, pourvus de prébendes dans les chapitres de Saint-Symphorien et de Notre-Dame (1).

Ce fut le chanoine de Notre-Dame, Jacques Hachette, qui fut en 1733, le fondé de pouvoirs de ses frères et sœurs dans les affaires de la succession paternelle. Aucun des héritiers d'Antoine Hachette ne reprenant la maison du *Long-Vestu*, elle fut vendue, le 5 mars 1733, aux deux frères Sutaine, négociants, associés dans la reprise du commerce que l'on y exploitait (2). Guillaume Sutaine-Deperthes et Jean-Baptiste Sutaine-Hibert étaient issus d'une famille de la bourgeoisie marchande en pleine prospérité et qui allait bientôt avoir des représentants dans les charges municipales ainsi que dans la noblesse par concession royale.

(1) *Ecclesia metropolitana Remensis.* Præbenda 59. Jacobus Hachette, presbiter Remus, doctor Theol. Facult. Rem., auth. ordin. in propriâ 11 novembris 1718. Fuit canonicus Sancti Symphoriani. Fit officialis diocesanus, sede vacante, 15 septembre 1721. — Ei suscessit per obitum Nicolaus Fremyn, 16 junii 1734. *(Recueils de Weyen.,* p. 309, et *de Murtin,* f° 96, *mss. de la Bibliothèque de Reims.)*

(2) Le 5 mars 1733, Guillaume Sutaine-Deperthes et Jean-Baptiste Sutaine frères, achètent la dite maison de Messire Jacques Hachette, chanoine de Reims, moyennant 18.800 livres tournois (avec la susdite petite maison rue de Porte Cère et le dit Sutaine-Hiberta la grande maison pour 14.470 livres tournois).

La maison de Colbert redevint, en effet, durant quelques années, l'une des plus en vue de la cité, lorsque y habitait J.-B. Sutaine, lieutenant des habitants, de 1763 à 1765 (1). Ce personnage était distingué des autres membres de sa famille par le nom de l'enseigne de sa demeure, qui probablement existait encore. On disait couramment, au témoignage des contemporains : *M. Sutaine du Longvêtu* (2). Après avoir pris une large part à la création de la place Royale et au monument de Pigalle, ce lieutenant mourut inopinément et prématurément à Soissons, le 5 août 1765, à la veille de l'inauguration. Ce fut un deuil public pour la cité ; un service funèbre fut célébré en son honneur dans l'église Saint-Hilaire, sa paroisse, et la maison du *Long-Vestu* passa à ses héritiers.

L'immeuble était occupé en 1766 par Gérard Sutaine-Jourdain, négociant, qui fit une demande aux échevins en vue d'avancer et de reconstruire la façade de sa maison dans le style des nouvelles constructions de la rue Cérès (3). L'autorisation fut accordée, et toutes les mesures prises pour modifier l'alignement dont on cherchait par tous les moyens sans doute à continuer la belle ordonnance, conçue et réalisée par l'ingénieur Le Gendre. Mais, pour des causes que nous ignorons, le projet resta lettre morte : la décoration de la rue y a perdu, peut-être ; en revanche, l'histoire et les souvenirs les plus respectables y ont beaucoup gagné. L'espace

(1) *Armorial des lieutenants...*, déjà cité, p. 213.

(2) « M. Sutaine, lieutenant des habitants, qui mourut à Soissons, le 5 août 1765 était désigné par la dénomination de *Sutaine du Longvêtu.* » *(Voir le recueil de Raussin sur la place Royale*, p. 255, *à la Bibliothèque de Reims.)*

(3) Voir à l'Appendice, pièce III.

réservé en avant de la maison natale de Colbert lui donne une physionomie particulière et maintient pour ainsi dire son caractère de monument historique. L'implacable ligne droite subit encore ce recul, auquel nous devons de conserver intact et sans retouches, depuis deux siècles, un témoin irrécusable des mœurs et des traditions de nos anciens marchands bourgeois. Rien n'y périclite. Tout nous fait espérer, au contraire, que le xx[e] siècle lui-même respectera ce glorieux vestige du grand xvii[e] siècle.

Dix ans plus tard, en 1777, les héritiers de Gérard Sutaine venaient, à leur tour, se partager le prix de cet immeuble qu'ils savaient du moins transmettre dans la famille (1). Ce fut Philippe-Henri Sutaine qui garda la maison de son père, à l'exclusion de ses deux sœurs, et il y habita sans doute jusqu'à sa mort survenue avant 1795. Il est, en effet, indiqué à cette date comme « décédé négociant à Reims », laissant sa veuve, Jeanne-Baptiste-

(1) 27 avril 1777. — Alexandre-Denis Bocquet d'Antheny, écuier, conseiller du Roy, président trésorier de France au bureau des finances et chambre des domaines de la généralité de Champagne, et dame Françoise-Félicité Sutaine, sa femme, demeurant ordinairement à Châlons, de présent à Reims chez M[me] Veuve Sutaine, mère de la dame d'Antheny, rue de Cérès, paroisse Saint-Hilaire, et demoiselle Charlotte-Sophie Sutaine, fille mineure, demeurant avec sa dite mère, autorisée de Philippe-Gérard Sutaine, écuier, son curateur, demeurant rue du Bourg-Saint-Denis, vendent à Philippe-Henri Sutaine, écuier, mineur émancipé, frère de ladite dame d'Antheny, et ladite demoiselle Sutaine, demeurant en ladite maison, le tiers appartenant par indivis à chacune desdites deux demoiselles Sutaine, comme héritières de défunt Gérard Sutaine, leur père, dans une grande maison, rue Cérès, n° 1603, lesdits deux tiers moyennant 16,666 livres, 13 sols, 4 deniers. (Voir la pièce entière donnée en appendice IV.)

Marie-Françoise Bertherand, en possession de sa demeure (1).

Il y eut, en 1795 et en 1798, une opération de vente et de rachat de la petite maison annexée à la grande. La vente avait été consentie par J.-B. Sutaine-Maillefer au profit des époux Soubrié, cafetiers, et ces derniers revendirent cette portion de l'immeuble à Mme Sutaine-Bertherand (2). De cette dame, la maison entière passa à la famille Bertherand, qui en garda la propriété depuis le commencement jusqu'au second tiers du XIXe siècle. MM. Bertherand avaient acquis et exploitaient à Reims la grande filature dite des *Longueaux* (3), mais ils n'exercèrent point le négoce dans la maison de Colbert. Ils n'y habitèrent même pas, et l'immeuble fut constamment loué par eux comme établissement de commerce et habitation tout ensemble (4).

Il est inutile de pousser jusque dans la minutie des détails la transmission des locataires contemporains. Il suffit de rappeler que vers 1865 la maison fut vendue par la famille Bertherand à M. Cazier, et que ce dernier y continua son commerce de tissus. Il y avait eu en même temps et dans les mêmes locaux, un facteur qui

(1) Nous connaissons un charmant *ex-libris* aux armes des Sutaine, avec la légende : *Ex-libris Sutaine-Bertherand. (Les Bibliophiles rémois*, par H. Jadart, 1894, p. 84.)

(2) Voir en appendice l'analyse des titres de propriété, V et VI.

(3) Emplacement d'une ancienne abbaye de femmes transférée en 1622 du prieuré de Longueau, près de Châtillon-sur-Marne.

(4) D'après les *Almanachs du commerce de Reims*, par Germinet, la maison Cazier était installée en location au n° 13 de la rue Cérès en 1846, et en 1850 elle devenait au même endroit la maison Cazier et Dubalde, pour y rester sous le même nom jusqu'en 1890. — La vente de l'immeuble aux associés eut lieu dans l'intervalle.

disparut plus tard. Ensuite M. Duhalde vint s'associer à M. Cazier, puis il lui succéda. Au décès de M. Duhalde, sa veuve a repris la maison avec son fils, et continue ainsi les traditions séculaires invétérées dans l'immeuble (1).

Nous remercions Mme Duhalde d'avoir bien voulu nous autoriser à compulser les anciens titres de propriété de cette demeure historique. Ils nous ont mis sur la trace des possesseurs successifs, et nous offrent un résumé chronologique qui ne manque d'intérêt ni pour l'histoire de Colbert, ni pour la topographie de Reims.

Lorsque la ville de Reims érigea par souscription, en 1860, la statue de son plus illustre enfant sur le square de la Gare qui venait d'être créé, une protestation discrète mais convaincue s'éleva contre le choix de cet emplacement (2). Tous les amis du vieux Reims eussent préféré voir Colbert au milieu de son quartier natal. Comme le monument ne fut point l'objet d'une inauguration solennelle, la critique resta muette et sans portée sur l'opinion. Depuis quarante ans, la cité s'est, d'ailleurs, tellement agrandie, qu'elle ne comporte plus d'enceinte comme autrefois et qu'elle couvre de « vieille gloire » tous les quartiers nouveaux de son vaste périmètre. Que l'on prenne garde, toutefois, d'oublier pour

(1) Depuis le 7 novembre 1890, la plaque porte : *Veuve Duhalde et Fils ;* auparavant c'était : *Cazier et Duhalde.*

(2) « Une place devait être disposée pour recevoir cette statue, écrivit alors M. Ch. Loriquet, à l'extrémité de la rue qu'a illustrée la naissance du grand ministre, au milieu du quartier habité de temps immémorial par sa famille : l'économie seule en a disposé autrement. » (*Travaux de l'Académie de Reims*, tome XXXVIII, p. 179, note. — Sur la statue, voir le même recueil, t. LXXXI, p. 355.)

Colbert le centre primitif des souvenirs qui le rattachent à Reims.

L'Hôtel de Ville montre plusieurs portraits qui portent son nom (les plus beaux, les seuls authentiques sont les estampes de Nanteuil) ; — la Bibliothèque de la ville conserve depuis douze ans un des rares exemplaires du Livre d'Heures célèbre, dit le *Bréviaire de Colbert* (1) ; — les Archives municipales perpétuent d'innombrables mentions qui font revivre ses relations avec Reims et avec les membres de sa famille. Mais, de toutes ces reliques, la plus précieuse, la plus touchante pour le citoyen et pour le visiteur, c'est le logis des ancêtres, c'est la maison natale. L'église qui vit baptiser Colbert, le vieux Saint-Hilaire, est démoli depuis cent ans ; pareil sort a atteint le sanctuaire des Cordeliers, où reposaient ses aïeux, les vrais Colbert de Reims, et où l'on avait aussi placé la fameuse dalle de Richart Colbert dit l'*Escossois* (2). Souvenirs réels, souvenirs légendaires, tout a donc disparu dans le trouble des révolutions. Seule, la maison des aïeux reste debout et personnifie le plus certain, le plus fécond, le plus glorieux mémorial des Colbert dans leur patrie.

(1) *Catalogue des imprimés du Cabinet de Reims*, t. I, p. 30, n° 91.

(2) Voir sur cette tombe les pièces du premier appendice, I et II. — Ajoutons que l'on a sauvé des ruines du couvent des Cordeliers le marbre noir portant l'épitaphe des deux Jean Colbert de Terron et de leurs femmes, Marie Bachelier et Marie de Bignicourt, grands-parents, oncle et tante de Colbert, et comme lui les hôtes du *Long-Vestu*. (*Musée lapidaire*, dépôt de l'Hôtel de Ville; texte déjà donné par le Dr H. Vincent dans les *Inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers*, 1892, p. 398, et reproduit en appendice, I.)

PREMIER APPENDICE

I. — La Tombe de Colbert l'Escossois aux Cordeliers.

§ 1er. — *Procès-Verbal de visite en 1688.*

Ce jourd'huy vingtneufviesme mars mil six cent quatre vingt huit, avant midy, par devant nous notaires royaux demeurans à Reims, soussignez, est comparu Maistre Jean Baptiste Lempereur, lieutenant général au bailliage de Reims, lequel nous a requis de vouloir bien attester l'estat de l'Épitaphe de Richart Colbert, à l'effet de quoy il a fait comparoir Hubert Chappe, peintre, demeurant audit Reims, qui en a fait la description, estant sur une pierre commune, les armes au milieu, deux vers dessous, de l'escriture dans les costez du mesme caractère en la forme ci dessous exprimée, à l'effet de quoy il a fait comparoir le Révérend Père Nicolas Gratien, Gardien du couvent des Pères Cordeliers de Reims, et Maistre Louis Dallier, avocat au Parlement, conseiller et eschevin de la ville de Reims, qui ont attesté et certifié avoir veu et leu ledit épitaphe, qui est entièrement conforme à la figure ci dessous représentée, dans le chœur de l'église desdits Pères Cordeliers, au costé droit du grand autel, dont a esté accordé audit sieur Lempereur, ce requérant, le present acte pour servir et valoir ce que de raison. Et a ledit sieur Lempereur signé avec les dits Père Gardien, ledit sieur Dallier et ledit Chappe.

(Signé) : Dallier. — B. Lempereur. — Charpentier. — Hubert Chappe. — Fr. Gratien, gardien dudit couvent.

Au-dessous du procès-verbal se voit le dessin d'une pierre tombale, offrant dans la bordure l'inscription suivante :

CY GIT LI PREVZ CHEVALIERS (1)
RICHART COLBERT DIT LI ESCOSSOIS KIF. . .

. . . .

N MCCCC PRIEZ POVR LAME DE LI

(1) Cette qualification seule de *Preux chevalier*, donnée sous une

Le côté supérieur et plus étroit en hauteur de la dalle paraît avoir été rogné; il est sans légende ; au mileu du champ de la dalle, se voit un écusson portant la couleuvre tortillée en pal, et au-dessous deux vers ainsi conçus :

EN ESCOSSE IEVS LE BERCEAV
ET REIMS ME DONNA LE TOBEAV

Tous les caractères sont d'une forme gothique.

(*Bibliothèque de Reims, Cabinet des Manuscrits, dossiers Colbert*, copies de lettres et pièces diverses par Louis Paris, d'après les originaux de la Bibliothèque nationale, celle-ci se trouvant dans le fonds du Saint-Esprit, t. LX, f° 82.)

§ 2. — *Procès-Verbal de visite en 1719.*

Nous empruntons à l'*Histoire de Colbert*, par Pierre Clément (t. I, 1874, p. 523), la suite de ce qui concerne cette dalle :

« En 1719, la tombe existait encore, et le lieutenant de l'élection, accompagné du syndic de Reims, de deux notaires, du gardien du couvent des Cordeliers et du receveur général des fermes de la généralité, dressa un procès-verbal authentique et en forme, dans lequel on lit ceci :

« Ils auroient trouvé au chœur de ladite église, vis à vis et proche le balustre du grand autel, une épitaphe gravée sur une vieille pierre de marbre, en vieux langage, dont le temps a effacé quelques caractères, conçue en ces termes, ainsy qu'il est rapporté ci-dessus *(au procès-verbal est annexé un dessin) :* « Cy gist ly preux chevalier Richard Colbert, qui mourut l'an mil trois cents,» (1) au-dessous de l'escu, dans lequel est la couleuvre, et est ledit escu soutenu par un boucle où sont escrits les mots : « En Ecosse, j'eus le berceau », et « Reims me

forme absolument inusitée dans l'épigraphie du moyen âge, est une preuve de la fausseté du document. La dalle a été fabriquée tout d'une pièce. *(Mémoires de l'abbé de Choisy*, 1839, p. 576.)

(1) Le dessin cité plus haut porte la date de 1400, et non de 1300. On ne peut vérifier, la pierre n'existant plus.

donna le tombeau. » Ce que lesdits sieurs Hachette, Callou et Ledoux ont certifié véritable. »

(Original conservé au Cabinet des Titres de la Bibliothèque nationale.)

II. — La Tombe des Colbert de Terron aux Cordeliers, actuellement au Musée de Reims.

CY GIST NOBLE HŌME IEAN COLBERT,
EN SON VIVANT S[r] DE TERRON CONS[er]
DV ROY ET CONTROLLEVR GN̄RL DE
SES GABELLES ÉS PROVINCES DE PICAR-
DIE ET BOVRGOGNE LESQ[LZ] OFFICES LVY
ONT ESTÉ DONNÉS PAR LE ROY HENRY
LE GRAND POVR RÉCOMPENSE DE SERVI-
CE QVY EST DÉCÉDÉ LE XXII[e] IVILLET
MV[c] IIII[xx] XVI
ET DAM[lle] MARIE BACHELIER SA FEMME
DÉCÉDÉE LE XX[e] MAY MVI[c] XLVI
HIC IACET NOBILISSIMVS IO[es] COLBERT
DOMINVS DE TERRON, QVI REPVBLICA
APVD SVOS ADMINISTRATA CVM DIGNITATE
NVMEROSAM LIBERORVM SOBOLEM DEDIT
QVI MAXIMO LABORIS AVT ETIAM SANGVINIS
DISPENDIO REGI OPTIMO DESERVIRENT OBIIT
DIE DECIMA SEPTIMA NOVEMBRIS ANNO
DOMINI 1663
ET NOBILISSIMA PIISSIMA Q[e] CONIVX DNA
MARIA DE BIGNICOVRT OBIIT 9[a] OCT. 1679.
PRIEZ DIEV POVR EVLX

(Marbre noir, plaque fort épaisse, mesurant 0[m]67 de longueur sur 0[m]75 de hauteur.)

SECOND APPENDICE

Titres de propriété de la Maison natale de Colbert.

I.

(Analyse des six pièces formant la liasse.)

Six feuilles parchemin. — 10 juin 1645.

(Sur le revers): Acquisition pour honnorable homme Raoul Hachette,

Contre Monsieur de Sainct Sauveur et autres............

(Titre): Devant Claude Viscot et Guillaume Rogier notaires, comparaissent Révérend Père en Dieu messire Oudard Colbert, abbé de l'abbaye de Sainct-Sauveur et chanoine de l'église Nostre Dame dudict Reims;

Honnorable homme Nicolas Le Fricque, capitaine de la compagnie des arquebusiers, dam^elle^ Perette Cocquebert sa femme, représentant dam^elle^ Marie Cocquebert, veuve de feu hon^ble^ homme Mre Paul Viscot vivant licencié es loix, advocat au siège présidial de Reims et conservateur des décimes au diocèse dud. Reims,

Lesquels... vendent... à honorable homme Raoul Hachette, marchand bourgeois dudit Reims,

Une grande maison assise audict Reims, faisant coing des rues de la Vache et de Porte Cère, où pend pour enseigne le Long-Vestu, consistant en bouticque, étude attenante, cuisine, chambre basse, salette, chambres hauttes, salle, greniers, court, celliers, jardin, pressoir, caves, le lieu et pourpris comme il se comporte, tenant à Jean Colbert, seigneur de Terron, d'une part, et à la maison occupée par Nicolas Chalon d'autre, laquelle maison occupée par ledict Nicolas Chalon, lesdits sieurs vendeurs ont pareillement vendu audict sieur achepteur...., laquelle consiste en bouticque, cuisine, chambre, greniers, tout le lieu et pourpris comme il se comporte, tenant à la maison dudit Chalon d'une part et à damoiselle Nicolle Martin, vefve du feu sieur de Cernay d'aultre, sans

rien réserver ou rettenir desdites deux maisons, avec les tableaux, plaques, estaux, pierres à eau, quy sont ès cours quy appartiendront audict sieur achepteur,

Lesdites deux maisons appartenant auxdits sieurs et damoiselles vendeurs, sçavoir audict sieur abbé de Saint Sauveur pour moictié, et pour l'autre moitié auxdicts sieur Le Fricque, dam[elle] sa femme et dam[elle] Marie Cocquebert, pour avoir escheu par le partaige qu'ils ont dict avoir faict avec leurs cohéritiers des biens de damoiselle Marie Bachelier, leur mère et aieulle, veufve de feu noble homme Jean Colbert, vivant seigneur de Terron, controlleur général des gabelles ès provinces de Picardye et Bourgongne, demeurant audict Reims ;

Et à commencer par ledict sieur achepteur à jouir desdictes deux maisons à son proffict du jour de feste Sainct Jean Baptiste prochain venant....

La présente vendition faite moiennant la somme de quatorze mille quatre cens livres tournois pour le marché principal et prix ....

(Dates de paiement, partage de la somme entre les vendeurs.)

En tesmoins de ce, nous avons mis le scel du bailliage, le dixième jour de juing mil six cens quarante cincq, et ont les vendeurs signé.

....

(Signé) : VISCOT et ROGIER.

Suivent sur les derniers feuillets les quittances, partages du prix de la vente, etc... avec la signature des mêmes notaires...

II.

5 Mars 1733, devant Pierre-Remy Desain et Jean Adnet, notaires à Reims.

Jacques Hachette, prestre, docteur en théologie, chanoine pénitencier de l'Église de Reims et official métropolitain en la cour spirituelle, fondé de pouvoir de Antoine Hachette, con-

seiller du roy, notaire au Châtelet de Paris, son frère; Pierre-Joseph Hachette, chanoine de Saint-Symphorien; Marie-Anne Hachette, veuve de Henri Amé, marchand bourgeois; et Anne-Jacqueline Hachette, veuve de Philippe Dorigny, capitaine de bourgeoisie; Remiette-Antoinette Hachette, épouse de Nicolas Delamotte, capitaine de bourgeoisie,

Lesdits vendeurs, frères et sœurs, enfants de Antoine Hachette, ancien juge consul et échevin, et de dame Marie Levêque, son épouse,

Cèdent l'immeuble aux sieurs Guillaume Sutaine-Deperthes, et Jean-Baptiste Sutaine-Hibert, frères, marchands demeurants à Reims,

Une grande maison sise à Reims, faisant coin des rues de la Vache et de Porte-Cérès, où pend pour enseigne le *Long-Vestu*, consistant en une cuisine, plusieurs chambres basses et hautes, greniers, cours, caves, celliers, pressoir et ses ustencils, le lieu et pourpris comme il se comporte, tenant à la petite maison cy-après énoncée d'une part et à l'Hostel-Dieu dudit Reims d'autre (1),

Et une petite maison sise en ladite rue Porte-Cérès, occupée par le sieur David, consistante en une cuisine, une chambre basse, deux chambres hautes, greniers et caves, ainsy le lieu et pourpris comme il se comporte, tenant à laditte grande maison d'une part et audit sieur Sutaine-Deperthes, d'autre.

Pour lesdittes deux maisons cy-dessus vendues, jouir......
...... sçavoir par ledit sieur Sutaine-Hibert, de ladite grande maison, ses circonstances et dépendances, ...
et par ledit sieur Sutaine-Deperthes, de ladite petite maison et quelques dépendances de la grande maison ainsi désignées
....

Entrée en jouissance à la Saint-Jean-Baptiste prochaine.

La propriété desdites maisons est échue au sieur Antoine Hachette, par le décès dudit Raoul Hachette, son père, qui les avait acquises le 10 juillet 1645, de M. Oudard Colbert, abbé de Saint-Sauveur.

(1) C'est-à-dire à une maison appartenant à l'Hôtel-Dieu.

La présente vente faitte moyennant la somme de dix huit mil huit cent cinquante livres.

(Suivent la teneur des procurations, scels, quittances, etc.)

III.

1er May 1766.

Requête présentée le 22 avril 1766 aux prévots et échevins de Reims par Gérard Sutaine-Jourdain, négociant, à l'effet de démolir et reconstruire la façade de sa maison du côté de la rue de Cérès et partie de celle en retour du côté de la rue de la Vache.

Autorisation accordée d'avancer la façade sur l'alignement de la rue Dauphine (1), 19 pieds 1 pouce en saillie, du côté de la rue de la Vache, et 10 pieds 10 pouces du côté du mur mitoyen avec M. Sutaine-Maillefer. Cette reconstruction se fera suivant la même forme et hauteur d'architecture des bâtiments opposés en ladite rue Cérès....................
On devra graver les mots : *Rue de Cérès*, au-dessus de la plinthe de l'angle de ladite rue, et les mots : *Rue de la Vache*, au-dessus de la plinthe de l'angle de ladite rue, sur laquelle il sera également reconstruit.

(Ce projet n'a pas été exécuté, cette autorisation est restée non avenue. Pièce intéressante pour la voirie. 2 ff. papier.)

IV.

27 Avril 1777.

Partage entre les héritiers Sutaine, devant René Poultier, écuier, avocat au parlement, conseiller secrétaire du Roy....., notaire au Châtelet de Paris, y demeurant, étant de présent en la ville de Reims.

(1) On appelait alors rue Dauphine la première portion de la rue Cérès.

Furent présents : Alexandre-Denis Bocquet d'Anthenay, écuier, conseiller du Roi, président trésorier de France au bureau des finances et chambre du domaine de la généralité de Champagne, et dame Françoise-Félicité Sutaine, son épouse, demeurants ordinairement en la ville de Chaalons; dam[elle] Charlotte-Sophie Sutaine, mineure émancipée, ayant pour curateur Gérard-Philippe Sutaine, écuier, demeurant à Reims, rue du Bourg et Paroisse Saint-Denis; Philippe-Henry Sutaine, écuier, mineur émancipé, ayant le même curateur.

Lesquels, frère et sœur, héritiers chacun pour un tiers de défunt Gérard Sutaine, écuier, leur père, d'une grande maison scize rue de Cérès, n° 1603, cèdent à l'un d'eux, Philippe-Henri Sutaine, ladite maison, moyennant le prix principal de 16,666 livres, 13 sols, quatre deniers, pour être partagée ladite somme entre ses sœurs par égale portion.

Convention passée en présence de Jean-Jacques Cadot, négociant, demeurant à Reims, rue Saint-Étienne, et de François-Robert Michel, écuier, demeurant à Saint-Just-les-Beauvais.

Et ont signé les parties, la minute restant en la possession de M[e] Poultier.

(Signé) : Poultier.

Insinué à Reims, le 26 juillet 1777. Reçu 233 livres, 6 sols, 8 deniers.

(Signé) : Champion.

(2 ff. parchemin, au timbre de la généralité de Paris.)

V.

28 Floréal, an V, devant Danton et Doyen, notaires à Reims.

Vente par Jean-Baptiste Sutaine-Maillefer, demeurant rue de Gueux, de la petite maison contigüe à la grande, aux époux Soubrié. — Prix principal : 8.000 francs.

(En marge, quittance de Antoine-Raoul Sutaine, aux époux

Soubrié, d'une somme de 1,000 francs comme premier versement. La maison était hypothéquée pour 7.000 francs.)

VI.

26 Septembre 1798, 5 Vendémiaire, 7e année Républicaine, devant Dabancourt et Pinon, notaires à Reims.

Vente par Antoine Soubrié, cafetier, et Jeanne Lepointe, son épouse,

A la citoyenne Jeanne Baptiste Marie Françoise Bertherand, veuve du citoyen Philippe-Henry Sutaine, décédé, négociant à Reims,

D'une maison présentement occupée par les vendeurs, sise à Reims, rue de Cérès, 32, consistant en salle, cuisine, chambre........, acquise par les vendeurs de Jean-Bapliste Sutaine, le 28 floréal, an V......, moyennant le prix de 7,000 francs de principal.

Bail à vie au profit des vendeurs.

(Il s'agit ici de la petite maison contiguë à la grande. — En marge, quittance de Antoine-Raoul Sutaine, fils de Jean-Baptiste Sutaine-Maillefer, délivrée à Mme Bertherand, veuve Sutaine.)

(Titres de propriété, entre les mains de Mme Duhalde, propriétaire actuelle, 1900.)



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

SÉANCE PUBLIQUE

NÉCROLOGIE

SCIENCES

BELLES-LETTRES

HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, BEAUX-ARTS.

PLANCHES ET GRAVURES

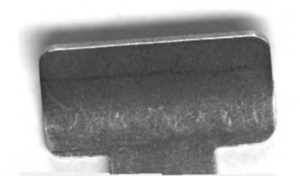
Maison du XIVᵉ siècle, rue de Vesle, 57.

Maison du XVIIᵉ siècle, rue de la Grue, 12.

Numismatique.

Maison de Colbert.

Reims, Imp. de l'Académie (Nestor MONCE, dir.), rue Pluche, 24. (79681)




PENN STATE UNIVERSITY LIBRARIES
A000053102515